N° 168

Septembre 2026

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le recueil des actes administratifs est consultable aux services centraux de l'Université (Hôtel de la Présidence, 33 rue François Mitterrand, 87032 Limoges cedex), ainsi que sur le site internet de l'Université (www.unilim.fr).

Table des matières

ARRETES RELATIFS AUX SUBVENTIONS. 3

ARRETES RELATIFS AUX JURYS 21

ARRETES RELATIFS AUX DELEGATIONS DE SIGNATURE 25

ARRETES RELATIFS AUX ELECTIONS 27

ARRETES RELATIFS AUX DELIBERATIONS 72

ARRETES AUTRES 299

Direction Générale des Services
Hôtel de l'Université
33 rue François Mitterrand
BP 23204 - 87032 Limoges cedex 01
T. 05 55 14 91 00
F. 05 55 14 91 01
S. http://www.unilim.fr

LE PRESIDENT,

VU Le code de l'Education ;

VU La loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche ;

VU La demande formulée par l'association ENSIL-ENSCI ECO MARATHON du 12/06/2026

VU L'avis favorable émis par le Conseil de l'école de l'ENSIL-ENSCI réuni le 12/06/2026

Arrêté N° 476/2026/DAF

A R R Ê T É

ARTICLE 1 – Une subvention de l'Université de Limoges (ENSIL-ENSCI) de 1000€ (mille euros) est attribuée à l'association ENSIL-ENSCI ECO MARATHON en contribution à l'achat d'un kart électrique pour sa participation au Challenge ENEDIS.

ARTICLE 2 – Le Directeur des Achats et des Finances de l'Université de Limoges est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 1er septembre 2026
Le Président de l'Université,

Vincent JOLIVET

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un **recours gracieux** devant l'auteur de la décision à adresser à :

M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33, rue Fr. Mitterrand
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01.

- Soit un **recours contentieux** porté devant le Tribunal administratif de Limoges **dans les deux mois** à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « *Télérecours citoyen* **»** accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de **deux mois suivant la** notification de la présente décision.

- Le recours contentieux doit être formé **dans un délai de deux mois** à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).

- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit **dans les quatre mois suivant le recours gracieux**, vous disposez à nouveau **d'un délai de deux mois** à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

Direction Générale des Services
Hôtel de l'Université
33 rue François Mitterrand
BP 23204 - 87032 Limoges cedex 01
T. 05 55 14 91 00
F. 05 55 14 91 01
S. http://www.unilim.fr

LE PRÉSIDENT,

VU Le code de l'Education ;

VU La loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche ;

VU La demande formulée par le Bureau des Elèves de l'ENSIL-ENSCI du 12/062026 ;

VU L'avis favorable émis par le Conseil de l'école de l'ENSIL-ENSCI réuni le 12/062026 ;

Arrêté N° 477/2026/DAF

A R R Ê T É

ARTICLE 1 – Une subvention de l'Université de Limoges (ENSIL-ENSCI) de 1800 € (mille huit cent euros) est attribuée au BUREAU DES ELEVES DE L'ENSIL-ENSCI en contribution à l'achat de brassards, de goodies et au fonctionnement du club AERO.

ARTICLE 2 – Le Directeur des Achats et des Finances de l'Université de Limoges (est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 1er septembre 2026
Le Président de l'Université,

Vincent JOLIVET

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un **recours gracieux** devant l'auteur de la décision à adresser à :

M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33, rue Fr. Mitterrand
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01.

- Soit un **recours contentieux** porté devant le Tribunal administratif de Limoges **dans les deux mois** à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « *Télérecours citoyen* **»** accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de **deux mois suivant la** notification de la présente décision.

- Le recours contentieux doit être formé **dans un délai de deux mois** à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).

- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit **dans les quatre mois suivant le recours gracieux**, vous disposez à nouveau **d'un délai de deux mois** à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

Direction Générale des Services
Hôtel de l'Université
33 rue François Mitterrand
BP 23204 - 87032 Limoges cedex 01
T. 05 55 14 91 00
F. 05 55 14 91 01
S. http://www.unilim.fr

LE PRESIDENT,

VU Le code de l'Education ;

VU La loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche ;

VU La demande formulée par le Bureau des Sports de l'ENSIL-ENSCI (BDS) du 12/06/2026

VU L'avis favorable émis par le Conseil de l'école de l'ENSIL-ENSCI réuni le 12/06/2026

Arrêté N° 478/2026/DAF

A R R Ê T É

ARTICLE 1 – Une subvention de l'Université de Limoges (ENSIL-ENSCI) de 2000 € (deux mille euros) est attribuée au BUREAU DES SPORTS DE L'ENSIL-ENSCI en contribution à l'organisation du relais ENSIL-ENSCI le 21 novembre 2026.

ARTICLE 2 – Le Directeur des Achats et des Finances de l'Université de Limoges est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 1er septembre 2026
Le Président de l'Université,

Vincent JOLIVET

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un **recours gracieux** devant l'auteur de la décision à adresser à :

M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33, rue Fr. Mitterrand
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01.

- Soit un **recours contentieux** porté devant le Tribunal administratif de Limoges **dans les deux mois** à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « *Télérecours citoyen* **»** accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de **deux mois suivant la** notification de la présente décision.

- Le recours contentieux doit être formé **dans un délai de deux mois** à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).

- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit **dans les quatre mois suivant le recours gracieux**, vous disposez à nouveau **d'un délai de deux mois** à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

Direction Générale des Services
Hôtel de l'Université
33 rue François Mitterrand
BP 23204 - 87032 Limoges cedex 01
T. 05 55 14 91 00
F. 05 55 14 91 01
S. http://www.unilim.fr

LE PRÉSIDENT,

VU Le code de l'Éducation ;

VU La loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche ;

VU La demande formulée par l'Association LIM'OPTIX, le 23 août 2026 ;

VU L'avis favorable émis par le Comité de Direction de l'EUR TACTIC, le 2 septembre 2026 ;

Arrêté N° 487/2026/DAF

A R R Ê T É

ARTICLE 1 – Une subvention de l'Université de Limoges Limoges (Faculté des Sciences et Techniques - EUR TACTIC) de 1500 € (mille cinq cents euros) est attribuée à l'Association LIM'OPTIX en soutien financier à l'Organisation de la Journée Lim'OptiX 2026 (Édition Double Anniversaire).

ARTICLE 2 – Le Directeur des Achats et des Finances de l'Université de Limoges est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 8 septembre 2026

Le Président de l'Université,

Vincent JOLIVET

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un **recours gracieux** devant l'auteur de la décision à adresser à :

M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33, rue Fr. Mitterrand
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01.

- Soit un **recours contentieux** porté devant le Tribunal administratif de Limoges **dans les deux mois** à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « *Télérecours citoyen* **»** accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de **deux mois suivant la** notification de la présente décision.

- Le recours contentieux doit être formé **dans un délai de deux mois** à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).

- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit **dans les quatre mois suivant le recours gracieux**, vous disposez à nouveau **d'un délai de deux mois** à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

Direction Générale des Services
Hôtel de l'Université
33 rue François Mitterrand
BP 23204 - 87032 Limoges cedex 01
T. 05 55 14 91 00
F. 05 55 14 91 01
S. http://www.unilim.fr

LE PRÉSIDENT,

VU Le code de l'Education ;

VU La loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche ;

VU La demande formulée par l'Association ACE2MPL (Amicale Corporative des Etudiants en Maïeutique, Médecine et Pharmacie de Limoges), le 18 mai 2026 ;

VU L'avis favorable émis lors de conseil UFR, le 2 mai 2026 ;

Arrêté N° 488/2026/DAF

A R R Ê T É

ARTICLE 1 – Une subvention de l'Université de Limoges (Faculté de Médecine) de 2705 € (deux mille sept cent cinq euros) est attribuée à l'Association ACE2MPL (Amicale Corporative des Etudiants en Maïeutique, Médecine et Pharmacie de Limoges) en contribution à l'organisation cérémonie remise diplôme des étudiants en 6ème année de médecine.

ARTICLE 2 – Le Directeur des Achats et des Finances de l'Université de Limoges est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 8 septembre 2026
Le Président de l'Université,

Vincent JOLIVET

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un **recours gracieux** devant l'auteur de la décision à adresser à :

M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33, rue Fr. Mitterrand
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01.

- Soit un **recours contentieux** porté devant le Tribunal administratif de Limoges **dans les deux mois** à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « *Télérecours citoyen* **»** accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de **deux mois suivant la** notification de la présente décision.

- Le recours contentieux doit être formé **dans un délai de deux mois** à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).

- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit **dans les quatre mois suivant le recours gracieux**, vous disposez à nouveau **d'un délai de deux mois** à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

Direction Générale des Services
Hôtel de l'Université
33 rue François Mitterrand
BP 23204 - 87032 Limoges cedex 01
T. 05 55 14 91 00
F. 05 55 14 91 01
S. http://www.unilim.fr

LE PRÉSIDENT,

VU Le code de l'Education ;

VU La loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche ;

VU La demande formulée par l'Association ACE2MPL (Amicale Corporative des Etudiants en Maïeutique, Médecine et Pharmacie de Limoges), le 18 mai 2026 ;

VU L'avis favorable émis lors de conseil UFR, le 28 mai 2026 ;

Arrêté N° 527/2026/DAF

A R R Ê T É

ARTICLE 1 – Une subvention de l'Université de Limoges (Faculté de Médecine) de 500 € (cinq cent euros) est attribuée à l'Association ACE2MPL (Amicale Corporative des Etudiants en Maïeutique, Médecine et Pharmacie de Limoges) en contribution à l'organisation cérémonie remise diplôme des étudiants en 6ème année de médecine.

ARTICLE 2 – Le Directeur des Achats et des Finances de l'Université de Limoges est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 11 septembre 2026
Le Président de l'Université,

Vincent JOLIVET

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un **recours gracieux** devant l'auteur de la décision à adresser à :

M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33, rue Fr. Mitterrand
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01.

- Soit un **recours contentieux** porté devant le Tribunal administratif de Limoges **dans les deux mois** à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « *Télérecours citoyen* **»** accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de **deux mois suivant la** notification de la présente décision.

- Le recours contentieux doit être formé **dans un délai de deux mois** à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).

- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit **dans les quatre mois suivant le recours gracieux**, vous disposez à nouveau **d'un délai de deux mois** à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

Direction Générale des Services
Hôtel de l'Université
33 rue François Mitterrand
BP 23204 - 87032 Limoges cedex 01
T. 05 55 14 91 00
F. 05 55 14 91 01
S. http://www.unilim.fr

LE PRÉSIDENT,

VU Le code de l'Education ;

VU La loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche ;

VU La demande formulée par l'Association AMOSPORT, le 1er avril 2026 ;

VU L'avis favorable émis par de Conseil de gestion de la FST, le 5 juin 2026 ;

Arrêté N° 528/2026/DAF

A R R Ê T É

ARTICLE 1 – Une subvention de l'Université de Limoges de 14000 € (quatorze mille euros) est attribuée à l'Association AMOSPORT dans le cadre de la délégation de l'organisation du voyage d'études des apprentis du master MOST.

ARTICLE 2 – Le Directeur des Achats et des Finances de l'Université de Limoges est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 14 septembre 2026

Le Président de l'Université,

Vincent JOLIVET

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un **recours gracieux** devant l'auteur de la décision à adresser à :

M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33, rue Fr. Mitterrand
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01.

- Soit un **recours contentieux** porté devant le Tribunal administratif de Limoges **dans les deux mois** à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « *Télérecours citoyen* **»** accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de **deux mois suivant la** notification de la présente décision.

- Le recours contentieux doit être formé **dans un délai de deux mois** à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).

- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit **dans les quatre mois suivant le recours gracieux**, vous disposez à nouveau **d'un délai de deux mois** à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

Direction Générale des Services
Hôtel de l'Université
33 rue François Mitterrand
BP 23204 - 87032 Limoges cedex 01
T. 05 55 14 91 00
F. 05 55 14 91 01
S. http://www.unilim.fr

LE PRÉSIDENT,

VU Le code de l'Éducation ;

VU La loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche ;

VU La demande formulée par l'association Les Anciens du M1 DAO, le 1er septembre 2026 ;

VU L'avis favorable validé lors du Conseil d'UFR (FDSE) le 3 septembre 2026 ;

Arrêté N° 531/2026/DAF

A R R Ê T É

ARTICLE 1 – Une subvention de l'Université de Limoges (Faculté de Droit et des Sciences Economiques) de 760,50 € (sept cent soixante euros et cinquante centimes) est attribuée à l'association Les Anciens du M1 DAO dans le cadre de la participation aux frais d'organisation du 1er événement de l'association des anciens étudiants du M1 DAO option DES.

ARTICLE 2 - Le Directeur des Achats et des Finances de l'Université de Limoges est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 14 septembre 2026

Le Président de l'Université,

Vincent JOLIVET

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un **recours gracieux** devant l'auteur de la décision à adresser à :

M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33, rue Fr. Mitterrand
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01.

- Soit un **recours contentieux** porté devant le Tribunal administratif de Limoges **dans les deux mois** à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « *Télérecours citoyen* **»** accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de **deux mois suivant la** notification de la présente décision.

- Le recours contentieux doit être formé **dans un délai de deux mois** à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).

- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit **dans les quatre mois suivant le recours gracieux**, vous disposez à nouveau **d'un délai de deux mois** à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

Direction Générale des Services
Hôtel de l'Université
33 rue François Mitterrand
BP 23204 - 87032 Limoges cedex 01
T. 05 55 14 91 00
F. 05 55 14 91 01
S. http://www.unilim.fr

LE PRESIDENT,

VU Le code de l'Education ;

VU La loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche ;

VU La convention du 9 septembre 2026

VU La délibération N° 861-2026-DAF du 25 septembre 2026

Arrêté N° 582/2026/DAF

A R R E T E

ARTICLE 1 – Une subvention de l'Université de Limoges de 14.000 € (quatorze mille euros) est attribuée à l'Association Sportive de l'Université de Limoges (ASUL) en soutien aux activités de l'ASUL comme définies dans la convention précitée.

ARTICLE 2 – Le Directeur des Achats et des Finances de l'Université de Limoges est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 29 septembre 2026

Le Président de l'Université,

Vincent JOLIVET

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un **recours gracieux** devant l'auteur de la décision à adresser à :

M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33, rue Fr. Mitterrand
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01.

- Soit un **recours contentieux** porté devant le Tribunal administratif de Limoges **dans les deux mois** à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « *Télérecours citoyen* **»** accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de **deux mois suivant la** notification de la présente décision.

- Le recours contentieux doit être formé **dans un délai de deux mois** à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).

- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit **dans les quatre mois suivant le recours gracieux**, vous disposez à nouveau **d'un délai de deux mois** à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

POLE FORMATION
Direction des Etudes
Campus des Jacobins
88 rue du Pont Saint Martial
87000 LIMOGES
M : scolarite@unilim.fr
S : www.unilim.fr

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- **VU** le Code de l'Education ;
- **VU** l'arrêté du 15 avril 2022 portant définition des programmes nationaux de la licence professionnelle « Bachelor Universitaire de Technologie » ;
- **VU** la circulaire n° 2000-033 du 1er mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur ;
- **VU** le règlement général des études applicable pour l'année universitaire 2025-2026 ;
- **SUR** la proposition de constitution de jury du 2 septembre 2026 de Monsieur le Directeur de l'IUT du Limousin ;

Affaire suivie par :
DE/FL/LU/N°**479/2026/DE**

ARRETE

ARTICLE 1 - Le jury exceptionnel d'admission des **semestres 2, 4 et 6 du BUT Sectoriel Tertiaire** se réunissant le 4 septembre 2026 pour l'année universitaire 2025-2026, sera composé ainsi qu'il suit :

Président : Laurent DELAGE, Directeur de l'IUT
Vice-président : Joël ANDRIEU, Directeur adjoint de l'IUT

Chefs de Départements :
Madame la Cheffe du Département Carrières Sociales (ou son.sa représentant.e)
Madame la Cheffe du Département Gestion des Entreprises et des Administrations – Limoges (ou son.sa représentant.e)
Madame la Cheffe du Département Gestion des Entreprises et des Administrations - Brive (ou son.sa représentant.e)
Madame la Cheffe du Département Techniques de Commercialisation (ou son.sa représentant.e)

Enseignants-Chercheurs, Enseignants et Chargés d'Enseignement :

Hugo COURTEL (CS) - PRCE	Suppléant : Mohamed HACHAD (CS) - PRAG
Marius CHEVALLIER (GEA L) - MCF	Suppléante : Alexandrine JUNIN (GEA L) - PRCE
Sophie GIRAUD (GEA B) - PRCE	Suppléant : Fabien COURREGES (GEA B) - MCF
Richard NICOULAUD (TC) - PRCE	Suppléante : Isabelle JABLONSKI (TC) - PRCE

PERSONNALITES EXTERIEURES :
David BOSLE (CS) - Educateur spécialisé (ou son.sa représentant.e)
Jean-François BREDACHE (GEA L) – Vacataire Suppléant : Jean-Christophe BOICHARD (GEA L) – Vacataire (ou son.sa représentant.e)
Romain ROUCHER (GEA B) - Responsable du développement commercial de la chocolaterie Lamy (ou son.sa représentant.e)
Fabien GERAUD (TC) - Responsable du pôle création - reprise – CCI (ou son.sa représentant.e)

ARTICLE 2 - Le Directeur Général des Services de l'Université de Limoges et le Directeur de l'IUT du Limousin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Limoges, le 2 septembre 2026

Pour le Président de l'Université et par délégation,
la Vice-Présidente de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire

Catherine MOUNET-PERICARD

Copies délivrées par courriel à :
- Monsieur le Directeur de l'IUT du Limousin
- Madame la Responsable de la Direction des Etudes

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à déposer sur la plateforme : https://demarches.adullact.org/commencer/recours-gracieux-aupres-de-l-universite-de-limoges

- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.

- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).

- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

POLE FORMATION
Direction des Etudes
Campus des Jacobins
88 rue du Pont Saint Martial
87000 LIMOGES
M : scolarite@unilim.fr
S : www.unilim.fr

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- **VU** le Code du Travail ;
- VU les articles D613-38 à D613-50 du Code de l'Éducation concernant la Validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur ;
- **CONSIDERANT** la proposition de composition de jury de Madame la Directrice de l'ENSIL-ENSCI reçue le 7 septembre 2026 ;

Affaire suivie par :
DE/FL/LU/N°**489/2026/DE**

A R R E T E

ARTICLE 1 - Le jury chargé d'examiner les demandes de Validation des Acquis de l'Expérience pour le **Diplôme d'Ingénieur spécialité Eau et Environnement,** pour l'année universitaire 2026-2027, sera composé ainsi qu'il suit :

Membres universitaires :
Christophe DAGOT, PR, CEX2, Président
Suppléant : Robin GUIBAL, MCF
Geneviève FEUILLADE, PR, CEX1, MCF
Suppléante : Marilia CAMOTTI-BASTOS, MCF

Professionnel :
David COUEGNAS, Ingénieur, Chef de Projets, SAS INFRALIM, LIMOGES
Suppléant : Philippe NOUHAUD, Responsable d'affaires et développement, Adjoint de direction, Parc d'Activités La Grande, LIMOGES

ARTICLE 2 - Le Directeur Général des Services de l'Université de Limoges et la Directrice de l'ENSIL-ENSCI sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 8 septembre 2026

Le Président de l'Université
Vincent JOLIVET

Copies délivrées par courriel à :
- *Mme la Directrice de l'ENSILENSCI*
- *Mme la Directrice adjointe de la DFCA*
- *Mme la Responsable de la Direction des Etudes*

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à déposer sur la plateforme : https://demarches.adullact.org/commencer/recours-gracieux-aupres-de-l-universite-de-limoges
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

Arrêté n°579/2026/DAJI

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

VU le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 712-2, L. 713-1, L. 719-7 et R. 719-79 ;

VU les statuts de l'Université de Limoges ;

VU la délibération du conseil d'administration du 6 janvier 2025 portant élection de Monsieur Vincent JOLIVET à la présidence de l'Université de Limoges.

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Délégation de signature est donnée à **M. Aurélien FADERNE**, Directeur des affaires juridiques et institutionnelles, à l'effet de signer au nom de **M. Vincent JOLIVET**, président de l'Université de Limoges, les actes définis aux articles ci-après.

ARTICLE 1 - DÉPÔT DE PLAINTE

- dépôt de plainte, main courante auprès de la police nationale ou de la gendarmerie nationale au nom du président de l'Université.

Le président de l'Université doit être informé au préalable du dépôt de plainte dans les meilleurs délais.

ARTICLE 2 - EMPÊCHEMENT OU ABSENCE

En cas d'empêchement ou d'absence de **M. Aurélien FADERNE**, **M. Rémi DELMAS**, juriste chargé des affaires contentieuses, est autorisé à signer au nom du président de l'Université les actes précisés à l'article 1.

ARTICLE 3 - SUBDÉLÉGATION

Toute subdélégation de signature est prohibée.

ARTICLE 4 - VALIDITÉ

Le présent arrêté entre en vigueur à compter :

- de sa publication par voie d'affichage dans les locaux et de publication sur le site internet de l'Université de Limoges ;

- de sa transmission à l'Autorité rectorale.

Il prend fin au plus tard à la cessation des fonctions du délégataire.

Il abroge et remplace tout autre arrêté consenti au même délégataire.

ARTICLE 5 - EXÉCUTION

La Direction générale des services et l'Agent comptable de l'Université de Limoges sont chargés de son exécution.

Spécimens de signature :

M. Aurélien FADERNE :

[redacted]

M. Rémi DELMAS :

[redacted]

Fait à Limoges, le 25 SEP. 2026

Monsieur le Président de l'Université,

[redacted]

Publié le : 25 SEP. 2026
Transmis à l'Autorité rectorale le : 25 SEP. 2026
Copies délivrées :
- **Intéressé(e)(s) ;**
- **Direction Générale des Services ;**
- **Directeur des Achats et des finances ;**
- **Agent comptable.**

Décision « *cadre* » n° 483/DAJI/2026 relative à la mise en œuvre du vote électronique

-

Élection des représentants des usagers au conseil d'administration, à la commission de la recherche et à la commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Limoges.

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles D.719-36-1 et D.741-4-1 ;

Vu le décret n° 2024-841 du 16 juillet 2024 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat, et notamment les 2°, 3° et 6° de l'article 5 ;

Vu la délibération n° 2026-045 du 19 mars 2026 de la CNIL portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique et abrogeant les délibérations n° 2010-371 du 21 octobre 2010 et n° 2019-053 du 25 avril 2019 ;

Vu l'avis du Comité social d'administration des établissements publics en date du 11 septembre 2026 ;

Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du 11 septembre 2026.

ARTICLE 1 : ORGANISATION DES SERVICES CHARGÉS DU SYSTEME DE VOTE ÉLECTRONIQUE :

1.1 : Généralités :

En application de l'article D.719-36-1 du Code de l'éducation qui effectue un renvoi au 2° de l'article 5 du décret n° 2011-595, la présente décision « *cadre* » a pour objet de préciser « *l'organisation des services chargés d'assurer la conception, la gestion, la maintenance, le contrôle effectif du système de vote électronique par internet* ».

Cette décision cadre ne concerne pas les modalités de fonctionnement du système de vote électronique par internet retenu, ni le calendrier, ni le déroulement des opérations électorales. Ces modalités doivent en effet être fixées dans l'arrêté ultérieur relatif à l'organisation des élections.

1.2 : Décision :

La conception, la gestion, la maintenance et le contrôle effectif du système de vote électronique par internet sont confiés au prestataire *« Lega Vote »* (SARL au capital de 158 000€ - R.C.S. Lyon n° 878 188 176 - 27 rue Saint Simon - 69009 Lyon)

ARTICLE 2 : EXPERTISE INDÉPENDANTE :

2.1 : Généralités :

En application de l'article D.719-36-1 du Code de l'éducation qui effectue un renvoi au 2° de l'article 5 du décret n° 2011-595, la présente décision *« cadre »* a pour objet de préciser « *les modalités de l'expertise* » prévue aux articles 7 et 9, II, du décret n° 2011-595. Conformément à ces dispositions, la présente expertise couvre :

- L'intégralité du dispositif installé avant le scrutin ;
- Les conditions d'utilisation du système de vote durant le scrutin ;
- Les conditions d'utilisation des postes informatiques dédiés mis à la disposition des électeurs (article 3) ;
- Les étapes postérieures au vote.

L'expert désigné :

- Doit être un informaticien spécialisé dans la sécurité ;
- Ne pas avoir d'intérêt dans la société qui a créé la solution de vote à expertiser, ni dans l'organisme responsable de traitement qui a décidé d'utiliser la solution de vote ;
- Doit être indépendant du président ou du directeur de l'établissement et du prestataire.

Le rapport de l'expert est transmis par le Président à la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

2.2 : Décision :

L'expert indépendant désigné conformément à l'article 2.1 de la présente décision est la société anonyme « LEHM Expertises » (SIRET : 93134860100028 – 35 avenue Joffre, 94160 SAINT MANDE).

ARTICLE 3 : COMPOSITION DE LA CELLULE D'ASSISTANCE TECHNIQUE :

3.1 : Généralités :

En application de l'article D.719-36-1 du Code de l'éducation qui effectue un renvoi au 3° de l'article 5 du décret n° 2011-595, la présente décision *« cadre »* a pour objet de préciser *« la composition de la cellule d'assistance technique »*. L'article 3, IV, du décret n° 2011-595 précise les missions ainsi que la composition de ladite cellule d'assistance technique.

Elle est chargée de veiller au bon fonctionnement et à la surveillance du système de vote électronique.

Cette cellule comprend des représentants de l'administration ainsi que des préposés du prestataire *« Lega Vote »*.

3.2 : Décision :

La cellule d'assistance technique est composée de :

- **Zélia LEFEBVRE**, cheffe de projet du prestataire *« Lega Vote »* ;
- **Margaux BASTERREIX**, déléguée à la protection des données (margaux.basterreix@unilim.fr) ;
- **Renaud DARDILHAC**, responsable sécurité des systèmes d'information (renaud.dardilhac@unilim.fr) ;
- **Julia FAURY**, juriste aux affaires institutionnelles (julia.faury@unilim.fr).

ARTICLE 4 : MODALITÉS D'ACCÈS AU VOTE POUR LES ÉLECTEURS NE DISPOSANT PAS D'UN POSTE INFORMATIQUE

4.1 : Généralités :

En application de l'article D.719-36-1 du Code de l'éducation qui effectue un renvoi au 6° de l'article 5 du décret n° 2011-595, la présente décision *« cadre »* a pour objet de préciser « *les modalités d'accès au vote pour les électeurs ne disposant pas d'un poste informatique sur leur lieu de travail* ». L'article 9, II, du décret n° 2011-595 précise les modalités sus mentionnées.

4.2 : Décision :

Le vote électronique par internet se déroule :

- **de préférence** sur un poste informatique **personnel ou à usage individuel** (à distance) ;
- ou, **à défaut**, sur un poste informatique dans des lieux dédiés aux opérations électorales (lieu de travail).

Les lieux dédiés aux opérations électorales qui regroupent un ou plusieurs postes informatiques sont déterminés pour chaque campus. Ces derniers doivent remplir un tableau comprenant le nom du campus, la localisation et le nombre des postes dédiés. Ce tableau est annexé à l'arrêté organisant les élections.

Le poste informatique dédié doit être dans un local aménagé à cet effet, situé dans les services de l'administration concernée et accessible pendant les heures de service. L'administration s'assure que les conditions nécessaires à l'anonymat, la confidentialité et le secret du vote sont respectées.

Tout électeur qui se trouverait dans l'incapacité de recourir au vote électronique à distance et/ou qui aurait des difficultés à utiliser le service proposé peut, pour voter, se faire assister par un électeur de son choix appartenant au service ou à l'établissement où se trouve le poste dédié.

Chaque campus concerné doit veiller à permettre aux personnes en situation de handicap de participer aux élections dans les mêmes conditions que les autres électeurs par le biais de toute mesure adaptée.

La propagande n'est pas autorisée dans les salles où sont installés les postes informatiques.

La durée du vote électronique ne pouvant pas être inférieure à 24h, il a été décidé d'organiser le scrutin du 24 au 26 novembre afin que les heures d'ouverture des campus puissent correspondre à cette exigence. Dès lors, les électeurs qui ne pourraient pas voter avec un poste personnel ou individuel ont accès à des postes dédiés (listés en annexe de l'arrêté organisant les élections) durant les heures d'ouverture des campus du 24 novembre à 9h00 au 26 novembre à 17h00.

Fait à Limoges, le 28 septembre 2026

Monsie[redacted]

Arrêté n° 484/2026/DAJI relatif à l'élection des représentants des usagers au conseil d'administration, à la commission de la recherche et à la commission de la formation et de la vie universitaire pour l'Université de Limoges

-

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-1 et suivants et D. 719-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2024-841 du 16 juillet 2024 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat, notamment ses articles 2 à 17, à l'exception du III de l'article 2, du 7° de l'article 5 et de l'article 15 ;

Vu la délibération n° 2026-045 du 19 mars 2026 de la CNIL portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique et abrogeant les délibérations n° 2010-371 du 21 octobre 2010 et n° 2019-053 du 25 avril 2019 ;

Vu la délibération du 3 mai 2019 du conseil d'administration portant modification des statuts de l'université ;

Vu la délibération du 12 février 2010 du conseil d'administration portant modification du règlement intérieur de l'Université ;

Vu la décision « *cadre* » n° 483/2026/DAJI relative à la mise en œuvre du vote électronique du 28 septembre 2026 ;

Vu l'avis du Comité social d'administration des établissements publics en date du 11 septembre 2026 ;

Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du 11 septembre 2026.

SOMMAIRE

Article 1 : Organisation des élections....4
Article 2 : Date du scrutin....4
Article 3 : Sièges à pourvoir et conditions de représentativité....4
3.1 : Au conseil d'administration (CA) :....4
3.2 : À la commission de la recherche (CR) :....4
3.3 : À la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) :....4
3.4 : Durée du mandat :....5
Article 4 : Électeurs....5
4.1 : Rattachement des électeurs aux grands secteurs de formation :....5
4.2 : Affichage des listes électorales :....5
4.3 : Réclamations :....5
4.3.1 : Réclamations des électeurs inscrits d'office ou sur demande :....5
4.3.2 : Changement de secteur de formation :....6
5.1 : Dépôt des candidatures :....6
5.2 : Formalisme des candidatures :....6
5.3 : Vérification de l'éligibilité des candidats :....7
5.4 : Professions de foi :....7
5.5 : Affichage et diffusion des candidatures et des professions de foi :....8
Article 6 : Campagne électorale....8
6.1 : Phases :....8
6.2 : Accès aux moyens de communication électroniques :....8
6.3 : Égalité stricte entre les listes de candidats :....9
Article 7 : Déroulement du scrutin....9
7.1 : Horaires :....9
7.2 : Modalités du vote :....9
7.3 : Vote par procuration :....9
7.4 : Mode de scrutin :....9
7.5 : Expertise indépendante....10
7.6 : Composition de la cellule d'assistance technique :....10
7.7 : Centre d'appels :....11
7.8 : Bureaux de vote :....11
7.8.1 : Liste et composition des bureaux de vote :....11
7.8.2 : Lieux de vote :....12
7.8.3 : Participation aux élections des personnes en situation de handicap....13
7.9 : Système du vote électronique par internet....13
7.9.1 Généralités....13
7.9.2 Avant le scrutin....14
7.9.3 Connexion au système de vote....14

7.9.4 Sécurités pendant le scrutin 15
7.9.5 La clôture du scrutin 16
7.9.6 Le dépouillement 16
7.9.7 L'établissement du procès-verbal 16
7.9.8 La proclamation des résultats 16
Article 8 : Conservation des données du vote 16
Article 9 : Accès du public 17
Article 10 : Modalités de recours contre les élections 17
Article 11 : Publicité et exécution 17
ANNEXES 19
ANNEXE 1 19
ANNEXE 2 24
ANNEXE 3 26
ANNEXE 4.1 27
ANNEXE 4.2 28
ANNEXE 5.1 29
ANNEXE 5.2 31
ANNEXE 6 32
ANNEXE 7 33
ANNEXE 8 36
ANNEXE 9 37

Article 1 : Organisation des élections

Le président de l'Université est responsable de l'organisation des élections des représentants des usagers au conseil d'administration, à la commission de la recherche et à la commission de la formation et de la vie universitaire.

Les services responsables de l'organisation matérielle des élections sont :

- La Direction des affaires juridiques et institutionnelles située à l'adresse suivante ; 33 rue François Mitterrand - 87000 Limoges ;
- La Direction des études située à l'adresse suivante ; 88 rue du Pont Saint Martial - 87000 Limoges.

Les services mentionnés ci-dessus sont joignables à l'adresse mail suivante : usagers2026@unilim.fr

Article 2 : Date du scrutin

Le Président de l'Université de Limoges convoque l'ensemble des électeurs à procéder à l'élection des représentants des usagers du **mardi 24 au jeudi 26 novembre 2026**. Les horaires sont détaillés à l'article 7.1 du présent arrêté.

Article 3 : Sièges à pourvoir et conditions de représentativité

3.1 : Au conseil d'administration (CA) :

Le nombre de représentants des usagers à élire pour le conseil d'administration de l'Université de Limoges est le suivant :

- **6 représentants des usagers** qui suivent une formation à l'Université de Limoges.

L'annexe *3* précise leur répartition par secteur de formation.

3.2 : À la commission de la recherche (CR) :

Le nombre de représentants des usagers à élire pour la commission de la recherche de l'Université de Limoges est le suivant :

- **5 représentants des doctorants** inscrits en formation initiale ou continue.

NB : Les internes des formations de santé (médecine, pharmacie, odontologie) ne sont pas électeurs ni éligibles dans la mesure où ils ne suivent pas une formation de 3ème cycle au sens de l'article L. 612-7 du Code de l'éducation.

L'annexe *3* précise leur répartition par secteur de formation.

3.3 : À la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) :

- **16 représentants des usagers** qui suivent une formation à l'Université de Limoges.

L'annexe *3* précise leur répartition par secteur de formation.

3.4 : Durée du mandat :

La durée du mandat est de deux ans pour les représentants des usagers.

Article 4 : Électeurs

Nul ne peut prendre part au vote s'il n'est inscrit sur les listes électorales. Les listes électorales sont établies par le Président.

4.1 : Rattachement des électeurs aux grands secteurs de formation :

Conformément aux statuts de l'Université, le rattachement des électeurs à un secteur de formation à la CR et à la CFVU repose sur les critères suivants :

- **Cas général :**

- Commission de la Recherche :

Les électeurs sont rattachés à un secteur de formation.

- Commission de la Formation et de la Vie universitaire :

Les électeurs sont rattachés au secteur disciplinaire de leur composante d'affectation.

4.2 : Affichage des listes électorales :

Les listes électorales sont affichées **le lundi 12 octobre 2026** au siège de l'établissement. Elles font également l'objet d'une publication électronique sur l'intranet de l'établissement.

En vue de permettre à chaque personne concernée de prendre effectivement connaissance des listes électorales, le service communication de l'Université de Limoges sera chargé de diffuser toutes les informations permettant d'indiquer clairement comment accéder aux listes sur l'intranet de l'Université.

4.3 : Réclamations :

4.3.1 : Réclamations des électeurs inscrits d'office ou sur demande :

Électeurs inscrits d'office : tout électeur inscrit d'office sur les listes électorales, dans les conditions précisées à l'annexe *2*, constatant que son nom ne figure pas sur la liste, peut demander, au moyen du formulaire en annexe *4.1*, son inscription au Président. Le scellement est effectué **le lundi 23 novembre 2026 à 9h00 (heure de Paris-France)**, veille du premier jour du scrutin. Les réclamations des électeurs inscrits d'office doivent être effectuées **au plus tard le vendredi 20 novembre 2026 à 16h00 (heure de Paris-France).** En l'absence de demande effectuée dans ces conditions, l'électeur ne peut plus contester son absence d'inscription sur la liste électorale.

Électeurs inscrits sur demande : toute personne dont la participation à l'élection est soumise à l'obligation de demander son inscription sur les listes électorales doit présenter sa demande au Président au plus tard cinq jours francs avant le scellement de l'urne à savoir le **mercredi 18 novembre 2026 à 9h00 (heure de Paris-France)**, au moyen du formulaire en annexe *4.2*.

4.3.2 : Changement de secteur de formation :

Tout électeur souhaitant voter au titre d'un secteur de formation autre que celui qui lui a été attribué en application des règles décrites à l'article 4.1 du présent arrêté peut en faire la demande au moyen du formulaire en annexe *4.1*, au plus tard le **vendredi 20 novembre 2026 à 16h00 (heure de Paris-France)**. En l'absence de demande effectuée dans ce délai, l'électeur ne peut plus contester le domaine de formation au titre duquel il vote.

ARTICLE 5 : CANDIDATS

Tout électeur inscrit régulièrement sur les listes électorales peut être candidat au sein du collège dont il est membre.

5.1 : Dépôt des candidatures :

Afin de participer à la seconde phase de la campagne électorale dite « officielle » décrite à l'article 6.1, le dépôt des listes de candidats s'effectue au moyen du formulaire joint en annexe *5.1*.

Le dépôt des listes doit être obligatoirement accompagné de la déclaration individuelle de candidature signée par chaque candidat de la liste. Les déclarations individuelles de candidature s'effectuent au moyen du formulaire joint en annexe *5.2*.

L'ordre d'arrivée lors du dépôt des listes conditionnera l'ordre d'affichage de ces dernières, ainsi que des éventuelles professions de foi associées.

L'envoi des candidatures, accompagnées des déclarations individuelles de candidature, doit être effectué par voie électronique pour les candidats qui le souhaitent à l'adresse mail suivante usagers2026@unilim.fr au plus tard **le jeudi 5 novembre 2026 à 11h00 (heure de Paris-France).** Il est très vivement recommandé de déposer les listes des candidatures au plus tard six jours avant cette date, c'est-à-dire **le vendredi 30 octobre 2026 à 16h00 (heure de Paris-France)**, en vue de respecter les obligations décrites à l'article 5.3 du présent arrêté.

Pour l'élection des représentants des usagers, les candidats fournissent une photocopie de leur carte d'étudiant ou à défaut le certificat de scolarité.

Les candidats qui déposent les listes peuvent préciser leur appartenance ou le(s) soutien(s) dont ils bénéficient sur leurs déclarations de candidature et sur leurs programmes.

5.2 : Formalisme des candidatures :

Les listes doivent respecter les critères suivants :

- Les candidats sont classés par ordre préférentiel ;
- Les listes de candidats sont constituées alternativement d'un candidat de chaque sexe ;
- Chaque liste mentionne les noms, prénoms des candidats ;
- Les listes de candidats doivent être présentées en respectant les dispositions du formulaire figurant en annexe *5.1* du présent arrêté ;

- Chaque organisation présentant une ou plusieurs listes doit être représentée par un délégué unique qui est également candidat, qui siègera au sein du comité électoral consultatif ;
- Les listes de candidats peuvent être incomplètes sous réserve des dispositions suivantes :

  • Toutes les listes doivent être composées alternativement d'un candidat de chaque sexe (hors cas de la formalité impossible qui devra être prouvée) ;

  • Pour l'élection des représentants des usagers, les listes doivent comprendre un nombre de candidats au moins égal à la moitié du nombre des sièges de membres titulaires et suppléants à pourvoir.

Pour l'élection au conseil d'administration, et uniquement pour cette instance, chaque liste de candidats pour le collège usagers doit représenter au moins 3 des 4 secteurs disciplinaires suivants : Lettres, Sciences Humaines et Sociales / Droit, Economie, Gestion / Sciences et Techniques / Santé.

Les représentants des usagers ont des suppléants. Le suppléant est élu dans les mêmes conditions que le titulaire.

Lorsqu'un seul siège est à pourvoir, l'élection a lieu au scrutin majoritaire à un tour. Dans cette hypothèse, chaque candidat titulaire doit se présenter avec le suppléant qui lui est associé. Ne s'agissant pas d'un scrutin de liste, l'obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe ne s'applique pas.

5.3 : Vérification de l'éligibilité des candidats :

Le Président vérifie l'éligibilité des candidats. Après réception des candidatures, s'il constate l'inéligibilité d'un candidat, il réunit pour avis le comité électoral consultatif dans un délai maximal de trois jours ouvrés.

Le cas échéant, le Président demande qu'un autre candidat de même sexe soit substitué au candidat inéligible dans un délai maximal de deux jours francs à compter de l'information du délégué de la liste concernée et en tout état de cause avant **le jeudi 5 novembre 2026 à 11h00 (heure de Paris-France)**, date limite du dépôt des candidatures au-delà de laquelle aucune candidature ne pourra plus être déposée, modifiée ou retirée.

A l'expiration de ce délai, le Président rejette par décision motivée les listes qui ne satisfont pas aux conditions réglementaires mentionnées à l'article D. 719-22 du Code de l'éducation et détaillées aux articles 5.1 et 5.2 du présent arrêté.

Compte-tenu de ces contraintes, il est fortement recommandé de déposer les listes de candidatures au plus tard six jours avant **le jeudi 5 novembre 2026 à 11h00 (heure de Paris-France)**, c'est-à-dire **le vendredi 30 octobre 2026 à 16 h00 (heure de Paris-France)**, afin de laisser le temps aux organes compétents de procéder aux vérifications réglementaires et aux délégués de listes de proposer des candidatures de substitution.

5.4 : Professions de foi :

Le dépôt des professions de foi doit être effectué par voie électronique pour les candidats qui le souhaitent à l'adresse mail suivante usagers2026@unilim.fr au plus tard **le jeudi 5 novembre 2026 à 11h00 (heure de Paris-France)** afin de permettre leur affichage **le vendredi 6 novembre 2026 à 16h00 au plus tard (heure de Paris-France).**

Le formalisme à respecter est le suivant :

- format PDF ;
- sur une feuille de format A4 ;
- en recto/verso pour les professions de foi.

5.5 : Affichage et diffusion des candidatures et des professions de foi :

L'affichage des listes de candidats et des professions de foi est effectué **le vendredi 6 novembre 2026 à 16h00 au plus tard (heure de Paris-France)** par le Président, selon l'ordre précisé par l'article 5.1 du présent arrêté.

Pour la bonne information des électeurs, les professions de foi et les listes de candidats seront diffusées à tous les électeurs sous format électronique sur l'intranet de l'établissement et affichées au siège de l'établissement.

Article 6 : Campagne électorale

6.1 : Phases :

Une première phase de campagne démarre à compter du lendemain du jour de la publication du présent arrêté. Durant cette phase, les listes de candidats déclarés signataires de la charte de bonne conduite électorale en annexe *7* et ayant rempli la déclaration de participation à la phase 1 de la campagne électorale en annexe *8* ont droit aux facilités suivantes :

- accès aux listes de diffusion officielles mentionnées à l'article 6.2 du présent arrêté ;
- accès aux locaux pour y distribuer des tracts et/ou y tenir des réunions d'information ;
- accès aux panneaux d'affichage dédiés.

Une seconde phase de campagne électorale, dite *« campagne officielle »* débute **le vendredi 6 novembre 2026 à 16h00 au plus tard (heure de Paris-France),** après l'affichage des candidatures et se termine à la date de fin du scrutin à savoir **le jeudi 26 novembre 2026.** Durant cette phase, seules les listes de candidats officiellement admises à participer au scrutin bénéficient des facilités énoncées ci-dessus.

En plus de ces facilités, l'Université de Limoges assume en seconde phase la publicité des listes de candidats et de leurs professions de foi.

6.2 : Accès aux moyens de communication électroniques :

Pendant la campagne électorale, les représentants des listes de candidats déclarées (phase 1) puis les délégués de listes (phase 2), peuvent transmettre pour diffusion des messages électroniques *via* les listes de diffusion des établissements. Les messages à diffuser sont envoyés, sous format électronique, à l'adresse suivante : elections2026@unilim.fr

Conformément aux dispositions du règlement intérieur de l'Université de Limoges et notamment de son article 3, chaque électeur a la possibilité de se désabonner d'une liste de diffusion.

Les messages sont modérés avant d'être diffusés. La modération consiste à s'assurer que les messages diffusés soient envoyés par des personnes habilitées à utiliser les listes de diffusion et qu'ils ne contiennent aucun élément susceptible d'abus de propagande (termes injurieux, menaces à l'ordre public...). Après modération, les messages sont diffusés sans modification de quelque nature que ce soit (mise en page, orthographe, etc.).

La modération sera effective au lendemain de la publication de l'arrêté et se terminera **le jeudi 26 novembre à 17h00 (heure de Paris-France).**

Elle aura lieu uniquement pendant les jours ouvrés à **9h00 (heure de Paris-France)**.

Les messages à diffuser reçus moins d'une heure avant l'heure prévue à l'alinéa précédent seront modérés le jour ouvré suivant.

6.3 : Égalité stricte entre les listes de candidats :

L'Université assure une stricte égalité de traitement entre toutes les listes déclarées participant à la campagne électorale en phase 1 puis entre les listes officielles de candidats aux conseils en phase 2 en ce qui concerne la répartition des emplacements réservés à l'affichage électoral, et, le cas échéant, des salles de réunions et de l'ensemble du matériel électoral qu'elle met à leur disposition.

Article 7 : Déroulement du scrutin

7.1 : Horaires :

La durée du vote électronique ne pouvant pas être inférieure à 24h00, il a été décidé d'organiser le scrutin du **mardi 24 novembre 2026 à 9h00 au jeudi 26 novembre 2026 à 17h00 (heure de Paris-France)** afin que les heures d'ouverture des campus puissent correspondre à cette exigence (notamment pour prendre en compte les particularités mentionnées à l'article 7.8.2 du présent arrêté).

7.2 : Modalités du vote :

Le vote électronique par internet est la modalité exclusive d'expression des suffrages.

Chaque électeur recevra au moins quinze jours avant le premier jour du scrutin une notice d'information détaillée sur le déroulement des opérations électorales et un moyen d'authentification lui permettant de participer au scrutin.

Ces éléments sont transmis par le prestataire *« LegaVote »* selon des modalités garantissant sa confidentialité (voir les précisions à l'article 7.9 du présent arrêté).

7.3 : Vote par procuration :

Le recours au vote électronique exclut le recours aux procurations. Les dispositions de l'article D. 719-17 du Code de l'éducation ne sont pas applicables.

7.4 : Mode de scrutin :

Les membres des conseils ou commissions sont élus au scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle du plus fort reste, sans panachage.

Pour chaque représentant des usagers, un suppléant est élu dans les mêmes conditions que le titulaire.

L'élection des membres de la commission de la recherche du conseil académique ou du conseil scientifique ou de l'organe en tenant lieu a lieu au scrutin majoritaire à un tour lorsqu'il y a un seul siège à pourvoir pour un collège déterminé.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité des suffrages, le siège est attribué au plus jeune des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

7.5 : Expertise indépendante

Le système de vote électronique fait l'objet d'une expertise indépendante effectuée par la société anonyme « LEHM Expertises » (SIRET : 93134860100028 – 35 avenue Joffre, 94160 SAINT MANDE).

L'expertise couvre l'intégralité du dispositif installé avant le scrutin, les conditions d'utilisation du système de vote durant le scrutin, les conditions d'utilisation des postes informatiques dédiés mis à la disposition des électeurs (article 7.8.2 du présent arrêté) ainsi que les étapes postérieures au vote.

L'expert désigné :

- est un informaticien spécialisé dans la sécurité ;
- n'a pas d'intérêt dans l'Université de Limoges ni dans la société du prestataire « *LegaVote* » ;
- est indépendant du Président de l'Université et du prestataire *« LegaVote ».*

Le rapport de l'expert est transmis par le Président à la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

7.6 : Composition de la cellule d'assistance technique :

Une cellule d'assistance technique est mise en place. Elle est chargée de veiller au bon fonctionnement et à la surveillance du système de vote électronique.

Cette cellule est composée de :

- **Zelia LEFEBVRE**, cheffe de projet du prestataire *« Lega Vote »* ;

- **Margaux BASTERREIX**, déléguée à la protection des données (margaux.basterreix@unilim.fr) ;

- **Renaud DARDILHAC**, responsable sécurité des systèmes d'information (renaud.dardilhac@unilim.fr) ;

- **Julia FAURY**, juriste aux affaires institutionnelles (julia.faury@unilim.fr).

7.7 : Centre d'appels :

Pendant toute la durée des opérations électorales, le prestataire *« LegaVote »* assurera une supervision 24h/24 du bon fonctionnement du système de vote.

Parallèlement, une assistance téléphonique sera mise en place par *« LegaVote »* à l'attention des électeurs.

Accessible via un numéro Vert et disponible 24h/24 et 7J/7 pendant les opérations de vote, l'assistance téléphonique sera chargée de :

- répondre aux difficultés éventuelles de connexion ou d'utilisation du système de vote rencontrées par certains électeurs ;
- transmettre leurs identifiants aux électeurs ayant perdu ou n'ayant pas reçus leurs codes, après authentification.

Parallèlement, *« LegaVote »* mettra en œuvre un support en ligne, disponible 24h/24 et 7J/7, permettant aux électeurs (*via* un formulaire accessible par un lien figurant sur la page de connexion du site de vote, après authentification) :

- d'obtenir le renvoi de leur identifiant (inchangé) ;
- d'adresser toute demande d'assistance à la cellule d'assistance technique de *« LegaVote »*.

Le numéro Vert sera indiqué sur la page de connexion du site de vote. Il sera également précisé dans l'email contenant l'identifiant de l'électeur et dans la notice d'information détaillée sur le déroulement des opérations électorales (article 7.2).

7.8 : Bureaux de vote :

7.8.1 : Liste et composition des bureaux de vote :

Conformément à l'article 3 du décret n° 2011-595 du 26 mai 2011, il est constitué un bureau de vote électronique pour chaque scrutin propre à une instance de représentation soit :

- un bureau de vote électronique pour le conseil d'administration ;
- un bureau de vote électronique pour la commission de la recherche ;
- un bureau de vote électronique pour la commission de la formation et de la vie étudiante.

De plus, il est constitué un bureau de vote électronique centralisateur, ayant la responsabilité de l'ensemble des scrutins.

Chaque bureau de vote électronique sera composé :

- d'un président, désigné par le président de l'Université ;
- d'un secrétaire, désigné par le président de l'Université ;
- d'un délégué de liste désigné par chacune des listes de candidatures aux élections, pour le scrutin considéré. En cas de dépôt d'une liste d'union, il n'est désigné qu'un délégué par liste.

Le bureau de vote électronique centralisateur sera composé de la même manière.

Les membres des bureaux de vote électronique et du bureau de vote électronique centralisateur sont chargés du contrôle de la régularité des scrutins. Ils assurent le respect des principes régissant le droit électoral. Ils peuvent consulter les éléments relatifs aux taux de participation et la liste des émargements des électeurs ayant voté à l'aide des identifiants qui leur sont communiqués, pour le ou les scrutins les concernant.

Ils assurent une surveillance effective du processus électoral et, en particulier, de l'ensemble des opérations de préparation du scrutin, des opérations de vote, de l'émargement des électeurs ayant voté et des opérations de dépouillement des suffrages exprimés. Pendant toute la durée du scrutin, ils sont en mesure d'effectuer des contrôles de l'intégrité du système.

Aux fins qui précèdent, ils ont accès pendant toute la durée des opérations électorales aux données suivantes, dans le périmètre de scrutins les concernant :

- les listes électorales ;
- les listes de candidats et les professions de foi ;
- l'état de fonctionnement des serveurs de vote ;
- les compteurs des votes et des émargements ;
- les listes d'émargement.

De plus, ils ont accès à tout moment au journal des événements et peuvent vérifier que le code de scellement reste inchangé pendant toute la durée du scrutin.

En cas d'altération des données résultant notamment d'une panne, d'une infection virale ou d'une attaque du système par un tiers, le bureau de vote électronique centralisateur est compétent pour prendre toute mesure d'information et de sauvegarde. Le bureau de vote électronique centralisateur peut procéder à la suspension, à l'arrêt ou à la reprise des opérations de vote électronique après autorisation de l'établissement.

Conformément à l'article 17 du décret n° 2011-595 du 26 mai 2011, au moment du scellement de l'urne, une clé de déchiffrement sera transmise par SMS ainsi que par mail à chaque membre des bureaux de vote électronique centralisateur. Cette clé sera à indiquer lors du dépouillement pour accéder aux résultats.

Les membres des bureaux de vote, y compris les délégués de liste, bénéficieront d'une formation sur le système de vote électronique qui sera utilisé. Les documents de présentation y afférents leur sont communiqués.

7.8.2 : Lieux de vote :

Le vote électronique par internet se déroule :

- **de préférence** sur un poste informatique personnel ou à usage individuel (à distance). Le vote peut s'effectuer à partir de n'importe quel appareil connecté à internet notamment ordinateur, tablette ou smartphone.
- ou, **à défaut**, sur un poste informatique dans des lieux dédiés aux opérations électorales (lieu de travail).

Les lieux dédiés aux opérations électorales qui regroupent un ou plusieurs postes informatiques sont déterminés par chaque campus. Ces derniers ont rempli un tableau en annexe *6* comprenant le nom du campus, la localisation et le nombre des postes dédiés.

Le poste informatique dédié doit être dans un local aménagé à cet effet, situé dans les services de l'administration concernée et accessible pendant les heures de service. L'administration s'assure que les conditions nécessaires à l'anonymat, la confidentialité et le secret du vote sont respectées.

Néanmoins, tout électeur qui se trouve dans l'incapacité de recourir au vote électronique à distance et/ou qui aurait des difficultés à utiliser le service proposé peut, pour voter, se faire assister par un électeur de son choix appartenant au service ou à l'établissement où se trouve le poste dédié.

La propagande n'est pas autorisée dans les salles où sont installés les postes informatiques.

La durée du vote électronique ne pouvant pas être inférieure à 24h00, il a été décidé d'organiser le scrutin du mardi **24 novembre 2026 à 9h00 au jeudi 26 novembre 2026 à 17h00 (heure de Paris-France)** afin que les heures d'ouverture des campus puissent correspondre à cette exigence. Dès lors, les électeurs qui ne pourraient pas voter avec un poste personnel ou individuel ont accès, selon la procédure décrite ci-dessous, à des postes dédiés durant les heures d'ouverture des campus du **mardi 24 novembre 2026 à 9h00 au jeudi 26 novembre 2026 à 17h00 (heure de Paris-France)**.

7.8.3 : Participation aux élections des personnes en situation de handicap

En ce qui concerne le vote à l'aide d'un poste informatique personnel ou à usage individuel (à distance), le prestataire *« LegaVote »* s'engage à respecter les normes d'accessibilité du RGAA décrites dans le tableau joint à l'annexe *9*.

En ce qui concerne le vote à l'aide d'un poste informatique dans des lieux dédiés aux opérations électorales (à distance), chaque composante ou service concerné doit veiller à permettre aux personnes en situation de handicap de participer aux élections dans les mêmes conditions que les autres électeurs par le biais de toute mesure adaptée.

7.9 : Système du vote électronique par internet

7.9.1 Généralités

La conception, la gestion, la maintenance et le contrôle effectif du système de vote électronique par internet sont confiés au prestataire *« LegaVote »*.

Le système de vote électronique par internet mis en œuvre par *« LegaVote »* (ci-après *« le système de vote »*) est conforme aux dispositions du décret n°2011-595 du 26 mai 2011, notamment les points suivants :

- le système de vote électronique par internet comporte les mesures physiques et logiques permettant d'assurer la confidentialité des données transmises, notamment la confidentialité des fichiers constitués pour établir les listes électorales, ainsi que la sécurité de l'adressage des moyens d'authentification, de l'émargement, de l'enregistrement et du dépouillement des votes ;
- les fonctions de sécurité du système de vote électronique par internet est conforme au référentiel général de sécurité prévu à l'article 9 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives ;

- les données relatives aux électeurs inscrits sur les listes électorales ainsi que les données relatives aux votes font l'objet de traitements informatiques distincts, dédiés et isolés, respectivement dénommés *« fichier des électeurs »* et *« contenu de l'urne électronique »* ;
- en cas de recours à un même système de vote pour plusieurs scrutins, chacun de ces scrutins est isolé sur un système informatique indépendant ;
- le système de vote électronique par internet comporte un dispositif de secours offrant les mêmes garanties et les mêmes caractéristiques que le système principal et capable d'en prendre automatiquement le relais en cas de panne n'entraînant pas d'altération des données ;
- en cas d'altération des données résultant, notamment, d'une panne, d'une infection virale ou d'une attaque du système par un tiers, le bureau de vote électronique a compétence, après autorisation des représentants de l'administration chargés du contrôle du système de vote, pour prendre toute mesure d'information et de sauvegarde et pour décider la suspension, l'arrêt ou la reprise des opérations de vote électronique.

7.9.2 Avant le scrutin

Conformément aux dispositions du décret n° 2011-595 du 26 mai 2011, il sera procédé, le **lundi 23 novembre 2026 à partir de 9h00 (heure de Paris-France)**, au scellement du système de vote.

Le scellement interviendra après une dernière vérification de la bonne préparation du système de vote, sous le contrôle des membres des bureaux de vote centralisateur.

La vérification couvrira notamment : le paramétrage du système de vote ; la plage d'ouverture des scrutins ; les droits d'accès des différents utilisateurs ; les données et documents définitifs enregistrés (listes électorales, listes de candidats et documents associés) ; la présentation des listes de candidats et la cinématique du vote pour chaque scrutin ; le bon fonctionnement des serveurs de vote ; l'absence de votes et d'émargement dans les urnes.

Le cas échéant, le prestataire procèdera sans délai à toute modification de dernière minute nécessaire.

Au cours de la séquence, les clés de déchiffrement sont générées et remises aux membres du bureau de vote électronique centralisateur, conformément aux dispositions de l'article 7.8.1 du présent arrêté.

Après vérification de l'absence de votes et d'émargement, les serveurs de vote seront isolés et scellés, puis le *« code de scellement »* du système de vote sera affiché en séance.

Ce code correspondra au système expertisé installé et son intégrité sera contrôlée toutes les 30 secondes en moyenne. Il pourra être contrôlé à tout moment par les membres des bureaux de vote.

A l'issue du scellement des urnes, il ne sera pris en compte aucune demande de régularisation d'inscription sur liste électorales.

7.9.3 Connexion au système de vote

Le système de vote génère pour chaque électeur un identifiant et un mot de passe aléatoires. L'identifiant permet à l'électeur de se connecter au site de vote. Le mot de passe lui permet, une fois qu'il s'est connecté au site de vote, de valider chacun de ses votes.

Conformément à l'article 10 du décret n° 2011-595 du 26 mai 2011, les identifiants des électeurs leur seront adressés au moins quinze jours avant le premier jour du scrutin, soit au plus tard **le lundi 9 novembre 2026**. L'électeur recevra son identifiant par email selon une procédure sécurisée sur son adresse mail institutionnelle. Dans le respect des recommandations de la CNIL issues de la délibération n° 2026-045 du 19 mars 2026 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, le mot de passe personnel de chaque électeur lui sera adressé séparément de son identifiant, selon la procédure décrite ci-après :

Étape 1 - Muni de son identifiant reçu par mail **le lundi 9 novembre 2026 à 9H00**, l'électeur devra se connecter au système de vote en saisissant, sur la page de connexion, son identifiant et son code « *INE* ».

Pour chaque électeur, le code « *INE* » se trouve dans " *Biome* " :
- par " *Mon profil* " ;
- puis le menu de la case " *Mes informations personnelles* ".

Étape 2 - Une fois connecté au site de vote, l'électeur est invité à retirer son mot de passe, en saisissant un numéro de téléphone mobile ou un numéro de téléphone fixe de son choix. Il reçoit alors son mot de passe par sms ou via un serveur vocal.

Au cours des opérations de vote, une procédure de secours est mise en place à l'attention des électeurs ayant perdu ou n'ayant pas reçu leurs identifiants.

7.9.4 Sécurités pendant le scrutin

Durant la période de déroulement du scrutin, la liste d'émargement et l'urne électronique feront l'objet d'un procédé garantissant qu'elles ne peuvent être modifiées respectivement que par l'ajout d'un émargement et par l'ajout d'un bulletin, qui émanent d'un électeur authentifié et dont l'intégrité est assurée.

Durant la même période :

- les fichiers comportant les éléments d'authentification des électeurs et le contenu de l'urne seront inaccessibles ;
- la liste d'émargement et le compteur des votes ne seront accessibles qu'aux membres du bureau de vote à des fins de contrôle du déroulement du scrutin ;
- aucun résultat partiel ne pourra être comptabilisé.

Les interventions sur le système de vote seront réservées aux seules personnes chargées de la gestion et de la maintenance du système de vote (le prestataire « *LegaVote* ») et ne pourront avoir lieu qu'en cas de risque d'altération des données. Les bureaux de vote seront immédiatement tenus informés des interventions techniques sur le système de vote ainsi que des mesures prises pour remédier au dysfonctionnement ayant motivé l'intervention.

7.9.5 La clôture du scrutin

Dès la clôture du scrutin, le contenu de l'urne, les listes d'émargement et les états courants gérés par les serveurs seront figés, horodatés et scellés automatiquement sur l'ensemble des serveurs, dans des conditions garantissant la conservation des données.

La présence du président du bureau de vote ou son représentant et d'au moins deux délégués de liste parmi les détenteurs de clés sera indispensable pour autoriser le dépouillement.

Le bureau de vote contrôlera, avant le dépouillement, le scellement du système.

7.9.6 Le dépouillement

Le décompte des voix obtenues par chaque candidat ou liste de candidats apparaîtra lisiblement à l'écran et fera l'objet d'une édition sécurisée afin d'être porté au procès-verbal.

Le bureau de vote contrôlera que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement électronique.

Le système de vote électronique sera scellé après la décision de clôture du dépouillement prise par le président du bureau de vote.

Le scellement interdira toute reprise ou modification des résultats. Toutefois, la procédure de décompte des votes enregistrés pourra être déroulée de nouveau si nécessaire.

7.9.7 L'établissement du procès-verbal

Le dernier alinéa de l'article D. 719-36 du Code de l'éducation prévoit que, à l'issue des opérations électorales, chaque bureau de vote dresse un procès-verbal qui est remis au président. Les réclamations éventuelles des électeurs ou des représentants des listes de candidats sur le déroulement des opérations électorales figurent en annexe du procès-verbal.

7.9.8 La proclamation des résultats

Les résultats sont proclamés dans les trois jours suivants la fin des opérations électorales. Les doyens et directeurs de composante de l'Université de Limoges procèdent immédiatement après la proclamation des résultats à leur affichage dans leurs locaux respectifs. Les résultats seront également affichés sur le site intranet de l'Université de Limoges.

Article 8 : Conservation des données du vote

La Direction du Système d'Information de l'Université de Limoges conserve sous scellés, pendant un délai de deux ans et dans les conditions fixées aux articles L. 212-2 et L. 212-3 du Code du patrimoine et au 5° de l'article 6 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés :

- les fichiers supports comprenant la copie des programmes sources et des programmes exécutables ;
- les matériels de vote ;
- les fichiers d'émargement, de résultats et de sauvegarde.

La procédure de décompte des votes doit, si nécessaire, pouvoir être exécutée de nouveau.

Au terme de ce délai de deux ans, sauf lorsqu'une action contentieuse a été engagée, l'administration procède à la destruction des fichiers supports. Seuls sont conservés les listes de candidats avec déclarations de candidatures et professions de foi, les procès-verbaux de l'élection ainsi que les actes de nomination des membres des bureaux de vote.

Article 9 : Accès du public

Les opérations de vote et de dépouillement sont publiques.

Article 10 : Modalités de recours contre les élections

Toute contestation dirigée contre les présentes élections est régie par les articles D. 719-38 à D. 719-40 du code de l'éducation et par les dispositions du présent article 10.

Il est institué, à l'initiative de l'autorité rectorale, une commission de contrôle des opérations électorales (CCOE) qui exerce les attributions prévues par les articles D. 719-8 et D. 719-18.

La CCOE est saisie de toutes les contestations présentées par les électeurs, par le président ou par le recteur, sur la préparation et le déroulement des opérations de vote, ainsi que sur la proclamation des résultats du scrutin.

La CCOE est saisie au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats ; elle doit statuer dans un délai de quinze jours.

La CCOE peut :

1° Constater l'inéligibilité d'un candidat et substituer au candidat inéligible le candidat suivant de la même liste ;

2° Rectifier le nombre de voix obtenues par les listes ou les candidats, en cas d'erreur avérée ;

3° En cas d'irrégularité de nature à vicier le vote, annuler les opérations électorales du collège dans lequel l'irrégularité a été constatée.

Tout électeur, le Président ou l'autorité rectorale ont le droit d'invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif de Limoges.

Ce recours n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable devant la commission de contrôle des opérations électorales.

Le tribunal administratif doit être saisi au plus tard le sixième jour suivant la décision de la commission de contrôle auprès de laquelle est présenté un recours préalable.

Le tribunal administratif statue dans un délai maximum de deux mois.

Article 11 : Publicité et exécution

Le Président de l'Université de Limoges est chargé de l'exécution du présent arrêté qui devra être porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage au siège de l'établissement et publié sur le site internet de l'Université de Limoges.

Fait à Limoges, le 28 septembre 2026

Monsieur le [redacted]

ANNEXES

ANNEXE 1

-

Élections des représentants des usagers de l'Université de Limoges

(CA, CR, CFVU)

Calendrier des opérations électorales

ÉLECTEURS		
OPÉRATIONS ÉLECTORALES	**OBSERVATIONS**	**ÉCHÉANCIER**
Affichage des listes électorales au siège de l'établissement et sur son intranet	Au moins 20 jours avant le scrutin	Lundi 12 octobre 2026
Demande d'inscription sur les listes électorales des et usagers dont l'inscription est subordonnée à cette obligation (inscription sur demande)	Au plus tard 5 jours francs avant la date du scrutin - Annexe *4.2*	Mercredi 18 novembre 2026 à 9H00 au plus tard
Demande de rectification des listes électorales pour les électeurs inscrits d'office	Au plus tard la veille du scellement de l'urne - Annexe *4.1*	Vendredi 20 novembre 2026 à 16H00 au plus tard
Demande de rattachement à un autre secteur de formation		

LES CANDIDATURES ET PROFESSIONS DE FOI		
OPÉRATIONS ÉLECTORALES	**OBSERVATIONS**	**ÉCHÉANCIER**
Date limite de dépôt des candidatures	30 jours francs maximum et 5 jours francs minimum à la date du scrutin	Jeudi 5 novembre 2026 à 11H00 au plus tard
Délai de saisine du comité électoral consultatif en cas de constat d'inéligibilité	Dans les 24 heures qui suivent l'examen et le constat d'inéligibilité	
Délai de substitution d'un candidat inéligible	Deux jours francs à compter de l'information du délégué de liste	
Date limite de transmission des professions de foi		Jeudi 5 novembre 2026 à 11H00 au plus tard
Affichage des listes de candidatures et envoi par mail	Immédiatement après expiration du délai de rectification	Vendredi 6 novembre 2026 à 16H00 au plus tard
Affichage des professions de foi et envoi par mail		Vendredi 6 novembre 2026 à 16H00 au plus tard
Campagne électorale (Phase 2)	La propagande n'est pas autorisée dans les salles où sont installés les postes informatiques.	Du vendredi 6 novembre 2026 (16H00) au Jeudi 26 novembre 2026 (17H00) - Sans interruption

LA PRÉPARATION DU SCRUTIN		
OPÉRATIONS ÉLECTORALES	**OBSERVATIONS**	**ÉCHÉANCIER**
Envoi de la notice d'information détaillée aux électeurs et de leur moyen d'authentification leur permettant de participer au scrutin	Au moins quinze jours avant le premier jour du scrutin	Lundi 9 novembre 2026
Test du système de vote et de dépouillement	Avant le scellement des urnes électroniques	Lundi 23 novembre 2026 à 09H00
Scellement des urnes		Lundi 23 novembre 2026 à 09H00
Constitution des bureaux de vote électroniques		Vendredi 20 novembre 2026
Formation des membres des bureaux de vote et des délégués de liste		Lundi 23 novembre 2026 à 09H00

LE DEROULEMENT DU SCRUTIN ET SON DEPOUILLEMENT		
OPÉRATIONS ÉLECTORALES	**OBSERVATIONS**	**ÉCHÉANCIER**
Mise à disposition de postes informatiques dédiés (pour les électeurs ne disposant pas d'un poste informatique personnel ou à usage individuel)	Annexe *6*	Mardi 24, mercredi 25 et jeudi 26 novembre 2026 - De 09H00 à 17H00
Déroulement du scrutin		Du mardi 24 novembre 2026 (09H00) au jeudi 26 novembre 2026 (17H00) - Sans interruption
Centre d'appels	Assistance téléphonique gratuite et support en ligne	Accessible 7j/7 et 24h/24 pendant le déroulement du scrutin
Dépouillement		Jeudi 26 novembre 2026 à partir de 17H30
Procès-verbal établi par chaque bureau de vote + annexe des réclamations		Remis au Président à l'issue du vote

LA PROCLAMATION DES RESULTATS ET SES SUITES		
OPÉRATIONS ÉLECTORALES	**OBSERVATIONS**	**ÉCHÉANCIER**
Proclamation et affichage des résultats	Dans les 3 jours suivant la fin des opérations électorales	Vendredi 27 novembre 2026 (après avis du comité électoral)
Recours préalable devant la CCOE		Saisine de la CCOE au plus tard le 5ème jour suivant la proclamation des résultats
Recours devant le tribunal administratif		Au plus tard le 6ème jour à compter de la notification de la décision de la CCOE
Conservation des données		Deux ans

ANNEXE 2
-
COLLEGES ELECTORAUX

Conseil d'administration (CA) :

En vertu des dispositions du Code de l'éducation et notamment de ses articles D. 719-4, et D.719-5, **sont électeurs dans le collège des usagers, les personnes suivant une formation dans l'établissement.**

Ce collège comprend :
1° Les personnes régulièrement inscrites en vue de la préparation d'un diplôme ou d'un concours, ayant la qualité d'étudiants ;
2° Les personnes bénéficiant de la formation continue, sous réserve qu'elles soient régulièrement inscrites en vue de la préparation d'un diplôme ou d'un concours ;
3° Les personnes qui préparent des diplômes de l'enseignement supérieur par la voie de l'apprentissage ;
4° Les étudiants en formation initiale dans un établissement public d'enseignement supérieur recrutés par l'université pour des activités de tutorat ou de service de bibliothèque (code de l'Education, article L-811-2) ;
5° Les auditeurs, sous réserve qu'ils soient régulièrement inscrits à ce titre, et qu'ils suivent les mêmes formations que les étudiants et qu'ils en fassent la demande.

Les étudiants étrangers sont électeurs dans les mêmes conditions que les étudiants français. Les étudiants CPGE sont électeurs et éligibles dans l'université ayant passé une convention avec leur lycée. Les étudiants sages-femmes dont le diplôme est délivré par l'université sont électeurs et éligibles.

Les usagers votent en fonction de leur secteur de formation à la CFVU.

Ne sont pas inscrits dans le collège des usagers :
- les étudiants étrangers qui ne remplissent pas les conditions prévues pour les étudiants français.
- les étudiants en soins infirmiers qui ne suivent pas une formation dispensée par l'université en vue de la préparation d'un diplôme national de l'université.
- les personnels enseignants et personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers et de service qui se sont inscrits comme étudiants dans des formations dispensées par l'université de Limoges.

Commission de la recherche (CR) :

En vertu des dispositions du Code de l'éducation et notamment de son article D.719-6, sont électeurs dans le collège des usagers, les personnes suivant une formation de troisième cycle relevant de l'article L. 612-7. Les internes des formations de santé (médecine, pharmacie, odontologie) ne sont ni électeurs ni éligibles dans la mesure où ils ne suivent pas une formation au sens de l'article L.612-7.

Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) :

En vertu des dispositions du Code de l'éducation et notamment de ses articles D. 719-4, D.719-5 et D.719-6-1, le collège des usagers est le même pour la CFVU et pour le CA (cf ci-dessus).

Les électeurs sont toutefois amenés à voter en fonction de leur secteur de formation.

Sont électeurs dans les collèges susmentionnés et inscrits d'office sur les listes des électeurs :

- Les usagers remplissant les conditions susmentionnées, exception faite pour les auditeurs.

Cas particuliers :

- **Les auditeurs**, sous réserve qu'ils soient régulièrement inscrits à ce titre, qu'ils suivent les mêmes formations que les étudiants.

ANNEXE 3

-

Tableaux de répartition des représentants aux différentes instances

Tableau I : Répartition des représentants au Conseil d'Administration

Collège électoral				Personnalités extérieures	TOTAL
Enseignants chercheurs		Usagers	BIATSS		
A	B				
8	8	6	6	8	36

Tableau II : Répartition des représentants à la Commission de la Recherche

Secteurs de formation	Collège électoral							Pers. Extér.	Total
	PR et assimilés	Habilités	Docteurs	Autres personnels enseignants	Ingénieurs et Tech.	Autres personnels	Etudiants doctorants		
Juridique, Economique et de Gestion	2	1	1	2	4	1	1	6	
Lettres, Sciences Humaines et Sociales	2		2				1		
Scientifique et Technologique	5	1	3				2		
Santé	3	1	1				1		
TOTAL	12	3	7	2	4	1	5	6	40

Tableau III : Répartition des représentants à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Secteurs de formation	Collège électoral				Personnalités extérieures	TOTAL
	A	B	Usagers	BIATSS		
Lettres, Sciences Humaines et Sociales	2	2	3	4	4	40
Juridique, Economique et de Gestion	2	2	3			
Scientifique et Technologique	2	2	6			
Santé	2	2	4			
TOTAL	8	8	16	4	4	40

ANNEXE 4.1

-

Élections des représentants des usagers de l'Université de Limoges

(CA, CR, CFVU)

Formulaire pour les usagers inscrits d'office sur les listes électorales

□ DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

ou

□ DEMANDE DE RATTACHEMENT A UN SECTEUR DE FORMATION

Je soussigné(e), ...

Inscrit(e) à :.....

(composante et diplôme d'inscription pour les usagers),

Demande à être inscrit(e) sur les listes électorales dans le collège.....

Demande à être rattaché au secteur de formation.....

Instance concernée :

- □ Conseil d'administration
- □ Commission de la formation et de la vie universitaire
- □ Commission de la recherche

Je déclare satisfaire à toutes les conditions d'inscription à la date du scrutin.

Fait à Limoges, le ...../..... / 2026

Signature :

Document à retourner par voie électronique au plus tard le **vendredi 20 novembre 2026 à 16h00** à l'adresse mail suivante usagers2026@unilim.fr

ANNEXE 4.2

-

Élections des représentants des usagers de l'Université de Limoges

(CA, CR, CFVU)

Formulaire pour les usagers inscrits sur demande sur les listes électorales

DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Je soussigné(e), ...

Inscrit(e) à :.....

(composante et diplôme d'inscription pour les usagers),

Instance concernée :

- □ Conseil d'administration
- □ Commission de la formation et de la vie universitaire
- □ Commission de la recherche

Titre au motif duquel je demande mon inscription :

.....

.....

.....

.....

Fait à Limoges, le ...../..... / 2026

Signature :

Document à retourner par voie électronique, au plus tard le **mercredi 18 novembre 2026 à 9h00 (heure de Paris-France)** à l'adresse mail suivante usagers2026@unilim.fr

ANNEXE 5.1
-
FORMULAIRE DE DEPOT DES CANDIDATURES

Élections des représentants des usagers de l'Université de Limoges

(CA, CR, CFVU)

A DEPOSER DE PREFERENCE AVANT LE 30 OCTOBRE 2026 (16H00 AU PLUS TARD) ET EN TOUT ETAT DE CAUSE LE 5 NOVEMBRE 2026 (A 11H00 AU PLUS TARD)

Instance pour laquelle le dépôt de candidature est effectué (CA, CR ou CFVU) :.....

Secteur de formation :.....

INTITULE DE LA LISTE :.....

LISTE PRESENTEE ou **SOUTENUE PAR** :.....

Nom et coordonnées de la personne déléguée de liste SEULE habilitée à la représenter dans toutes les opérations électorales :

.....

Les listes de candidatures doivent obligatoirement être accompagnées des déclarations individuelles de candidature originales complétées et signées par les candidats, ainsi que de la copie de la carte professionnelle (ou d'un autre document justifiant la qualité d'électeur), de la carte étudiant, ou du certificat de scolarité de chaque candidat.

Chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Les candidats sont rangés par ordre préférentiel.

Pour le CA, chaque liste de candidats doit représenter au moins 3 des 4 secteurs disciplinaires suivants :

- Lettres, Sciences Humaines et Sociales ;
- Droit, Economie, Gestion ;
- Sciences et Techniques ;
- Santé.

les suppléants sont élus dans les mêmes conditions que les membres titulaires. Ils sont « déterminés » en fonction du résultat à l'élection et sont donc désignés, après les membres titulaires, en nombre égal aux sièges de titulaires obtenus. Chaque suppléant ainsi désigné est associé avec un membre titulaire dans l'ordre de présentation de la liste. Exemple de présentation d'une liste avec 4 candidats : A, B, C et D. Dans l'hypothèse où la liste remporte 2 sièges : A et B sont élus titulaires et C et D sont élus comme suppléants respectifs de A et B. Dans l'hypothèse où la liste remporte 3 sièges : A, B et C sont élus titulaires ; D est suppléant de A ; B et C n'ont pas de suppléant.

Lorsqu'un seul siège d'usager est à pourvoir, l'élection a lieu au scrutin majoritaire à un tour. Dans cette hypothèse, chaque candidat titulaire doit se présenter avec le suppléant qui lui est associé. Ne s'agissant pas d'un scrutin de liste, l'obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe ne s'applique pas.

Noms et prénoms des candidat(e)s par ordre préférentiel

PJ : Déclarations individuelles de candidature (modèle annexe 6.2).

ANNEXE 5.2

-

DECLARATION INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE

Élections des représentants des usagers de l'Université de Limoges
(CA, CR, CFVU)

Je soussigné(e) :

NOM PATRONYMIQUE.....

NOM D'USAGE.....

Prénom.....

Mail.....

Composante d'inscription : .....

Indiquer le secteur disciplinaire d'appartenance :
.....

Déclare être candidat(e) aux élections dans l'instance (CA, CR ou CFVU).....

Pour le collège : .....

Sur la liste intitulée : .....

Présentée ou soutenue par : .....

A....., **le** ...../...../**2026**

Signature

ANNEXE 6

-

Lieux des postes pour les électeurs ne disposant pas d'un poste informatique personnel ou à usage individuel

Élections des représentants des usagers de l'Université de Limoges

(CA, CR, CFVU)

CAMPUS	LOCALISATION	NOMBRE DE POSTES
Campus - Ester	Bâtiment A, rez-de-jardin, Bureau B4.4	1
Campus - Vanteaux	Salle H003	1
Campus - La Borie	Bâtiment A, rez-de-chaussée	1
Campus - Centre-ville	Limoges - FORUM A, Salle 202	1
Campus - Robert Badinter	Brive - Bâtiment CUB, bureau responsable administrative de site	1
Campus - Condorcet	Limoges - Salle de réunion- Bâtiment administration	1
Campus - Marcland	Limoges - Bureau n°132, premier étage	1
Campus - Maurois	Limoges - Bâtiment administration, Salle R 09	1
Campus - Génie Civil	Egletons - Local SSI	1
Campus - Souilhac	Tulle - Salle 118	1
Campus - Jules Ferry	Guéret - Salle 301	1

ANNEXE 7

-

Élections des représentants des usagers de l'Université de Limoges

(CA, CR, CFVU)

CHARTE DE BONNE CONDUITE ELECTORALE

Préambule

Le Président de l'Université est responsable de l'organisation des élections des représentants des usagers au sein des conseils centraux, dont la date du scrutin a été arrêtée du 24 au 26 novembre 2026. Pour l'ensemble des opérations d'organisation, il est assisté d'un Comité électoral consultatif, comprenant des représentants des enseignants – chercheurs, des personnels BIATSS et des étudiants désignés par le Conseil d'administration.

Durant la période électorale, le Président de l'université est garant de la libre expression des opinions, de la liberté de réunion et de l'égalité de traitement de tous les membres de la communauté universitaire. En tant que responsable de l'ordre public, il veille néanmoins à ce que ces droits et libertés s'exercent dans un climat de calme et de respect mutuel, propice au bon déroulement de la campagne.

La présente charte de bonne conduite électorale a été élaborée afin de concilier ces différents objectifs. Elle a été soumise à l'appréciation du Comité électoral consultatif qui a émis un avis en date du 11 septembre 2026.

Article 1 : Champ d'application et principes fondamentaux.

La présente charte s'applique à la campagne électorale relative au scrutin du 24 au 26 novembre 2026, dont les phases, les modalités générales et le calendrier sont précisés par l'arrêté d'organisation des élections.

Elle vise en particulier les voies d'expression des membres de la communauté universitaire investis dans la campagne électorale et les moyens matériels et numériques qui leur sont accordés par l'université de Limoges.

Dans ce cadre, la « bonne conduite » s'entend comme l'ensemble des comportements et des propos individuels ou collectifs qui ne sont pas susceptibles de porter atteinte aux parties prenantes de la campagne ou aux tiers, et ne perturbent ni le bon fonctionnement du service public universitaire, ni le déroulement régulier des opérations électorales dans leur acception la plus large.

Pour son signataire ainsi que pour tous les membres du groupe qu'il représente, la signature de la présente charte emporte le consentement aux droits et obligations qui y sont définis. Elle tient lieu de déclaration d'entrée en campagne électorale et demande d'accès aux moyens de propagande.

Article 2 : Propagande électorale :

La propagande constitue l'essence de toute campagne électorale en ce qu'elle permet aux candidats en campagne électorale de se faire connaître auprès des électeurs et de les informer sur leur programme.

La propagande est constituée de l'ensemble des documents, affiches, tracts, programmes et, plus généralement, moyens mis en œuvre par les candidats à l'élection auprès des usagers de l'université afin de recueillir leurs suffrages.

Elle est pratiquée librement et sur le fondement d'une égalité de traitement par toutes les personnes, groupes ou listes régulièrement déclarés et ce jusqu'à la date du scrutin lui-même. Toutefois, l'exercice de la propagande est interdit dans les salles où sont disposés les bureaux de vote et les postes dédiés au vote électronique.

Article 3 : Phases de campagne électorale

La première phase commence au lendemain du jour de la publication de l'arrêté portant organisation des opérations électorales. La seconde phase démarre après la validation des listes de candidats.

Les moyens et facilités ouverts aux listes de candidats déclarés (phase 1) puis officiels (phase 2) sont détaillés dans l'arrêté portant organisation des opérations électorales.

Article 4 : Egalité de traitement et d'accès aux moyens de l'université.

L'université assure une stricte égalité de traitement entre les candidats ou listes de candidats déclarés participant à la campagne électorale en phase 1 puis entre les listes de candidats officiels aux conseils en phase 2.

Les facilités de l'université sont exclusivement mises à disposition des listes de candidats régulièrement déclarés et officiels.

À ce titre, elle leur octroie les mêmes moyens et possibilités en termes de communication et d'accès aux locaux et installations universitaires. Cela concerne en particulier l'utilisation des listes de diffusion officielles, l'autorisation de distribuer des tracts dans les locaux, l'accès aux espaces d'affichage dédiés et la mise à disposition de salles pour y tenir des réunions. En phase 2 de la campagne électorale, l'université de Limoges assume en plus la publicité des professions de foi et des listes officiellement admises à participer au scrutin.

L'université ne saurait être tenue responsable d'une rupture de l'égalité de traitement et plus généralement de tout préjudice subi par un candidat, un électeur ou un tiers survenu du fait de l'utilisation de moyens de propagande privés ou obtenus en dehors du cadre défini par la présente charte.

Article 5 : Obligations éthiques et modération.

Les signataires de la présente charte s'engagent à faire preuve d'un comportement digne et de bonne foi dans la tenue de la campagne électorale. En particulier, les activités de propagande électorale ne doivent pas préjudicier au bon fonctionnement des activités d'enseignement et de recherche ni à celui des services de l'université.

Il est rappelé en outre que tout propos à caractère discriminatoire, injurieux, outrageant ou diffamatoire est susceptible d'entraîner des poursuites pénales au titre des articles L. 225-1 et suivants du code pénal.

Les messages et contenus destinés à être communiqués à la communauté universitaire par le canal des listes de diffusion officielles ou par voie d'affichage dans les locaux sont soumis à modération préalable dans les conditions l'arrêté portant organisation des opérations électorales.

L'université se réserve le droit de refuser la diffusion ou l'affichage de tout document de propagande dont le contenu et/ou la forme ne respecterait pas les obligations légales susmentionnées. Un document corrigé devra être de nouveau soumis à modération.

Article 6 : Procédure de déclaration et opposabilité.

La signature de la présente charte vaut permission d'accéder à la phase 1 de campagne électorale lorsqu'elle est accompagnée de la déclaration de participation à la phase 1 de la campagne électorale et demande d'accès aux moyens et outils de l'université de Limoges.

Au lendemain du jour de la publication de l'arrêté relatif à l'organisation des opérations électorales, la charte est téléchargeable à partir de l'intranet de l'université, rubrique « Elections ». Elle peut être également obtenue directement auprès de l'administration (Direction des affaires juridiques ou Direction des études).

En phase 1, la charte est renseignée et signée par tout représentant d'un groupe d'individus souhaitant prendre part à la campagne électorale. Les identités des individus constituant le groupe sont mentionnées sur ce même document pour être portés à la connaissance de l'administration.

Durant la phase 1 de la campagne, le signataire de la demande ci-après est seul habilité à effectuer auprès de l'administration toute demande de diffusion, d'affichage ou de réservation de salle.

La charte est renvoyée pour enregistrement à l'adresse mail suivante usagers2026@unilim.fr

En phase 2, les listes admises à participer au scrutin bénéficient de plein droit des facilités énoncées dans l'arrêté organisant les élections sans formalité supplémentaire.
Le Comité électoral consultatif est saisi de toute difficulté d'application de la présente charte.

ANNEXE 8

-

DECLARATION DE PARTICIPATION A LA PHASE 1 DE LA CAMPAGNE ELECTORALE

Identité et coordonnées du demandeur :

NOM : .....

Prénom : .....

Téléphone :.....

Adresse électronique :.....

*Instance(s) :.....

*Collège(s) :.....

*Nom du collectif et identité(s) du/des référent(s) de la liste :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

(facultatif)

Fait à ....., Le .....
Signature du représentant, précédée de la mention « lu et approuvé »

Partie réservée à l'administration

ANNEXE 9

Conformité de la Solution de LegaVote au RGAA

ATTESTATION CONFORMITE RGAA

Je soussigné Moise AKBARALY, ayant qualité pour représenter la société Ipedis, en tant que Directeur associé, déclare qu'Ipedis a réalisé :

En date du 21 janvier 2025, l'audit RGAA 4.1 de la plateforme de vote de démonstration mise en ligne par la société LegaVote sur les pages suivantes :

- Accueil (authentification)
- Tableau de bord électeur
- Vote sur une élection et envoi de bulletin
- Vote de résolutions et envoi du bulletin
- Problème de connexion
- Guide
- Mentions légales
- Plan du site
- Accessibilité

L'audit révèle que 100% des critères RGAA étaient respectés à cette date et sur ce périmètre.

A Paris, le 22 janvier 2025

Nom, Prénom : Moise AKBARALY

Qualité : Directeur associé

Signature :

Moise AKBARALY

Signature numérique de Moise AKBARALY
Date : 2025.01.27 11:50:53 +01'00'

Chez Ready Office - 1 passage du Génie - 75012 Paris
Tél. : 01 43 05 66 41 - contact@ipedis.com

R.C.S. Paris - Siret : 487 864 407 00035
SARL au capital de 21 000 euros

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Arrêté n° 576/2026/DAJI

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université de Limoges adoptés le 3 mai 2019 ;

Vu le règlement intérieur de l'université de Limoges adopté le 12 février 2010 ;

Vu les statuts de la faculté de droit et des sciences économiques adoptés en 2015 ;

Vu l'avis du comité électoral consultatif en date du 25 septembre 2026.

ARRETE

ARTICLE 1 - Date et lieu du scrutin..... 2
ARTICLE 2 - Mode de scrutin..... 2
ARTICLE 3 – Sièges à pourvoir et conditions de représentativité..... 2
ARTICLE 4 - Electeurs..... 3
ARTICLE 5 - Candidatures..... 3
ARTICLE 6 – Modalités du vote..... 3
ARTICLE 7 - Proclamation et affichage des résutats..... 3
ARTICLE 8 - Modalités de recours contre les élections……...3 et 4
ARTICLE 9 - Publicité et exécution…… 4

ARTICLE 1 - Date et lieu du scrutin

Le président de l'université de Limoges convoque le mardi 3 novembre 2026 l'ensemble des électeurs pour l'élection partielle des représentants du collège B des autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés, et l'élection partielle du collège des personnels BIATSS du conseil de gestion de la faculté de droit et des sciences économiques.

Le vote se déroulera le mardi 3 novembre 2026, de 9 heures à 17 heures au Forum A de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques, 5 Rue Felix Eboué, Limoges, en salle 202A (2ème étage du Forum A).

ARTICLE 2 - Mode de scrutin

L'élection s'effectue, pour l'ensemble des personnels, au scrutin majoritaire à un tour et attribue le siège au plus jeune des candidats en cas d'égalité de suffrages.
Les électeurs empêchés de voter personnellement sont admis à voter par procuration. Le mandataire doit être inscrit sur la même liste électorale que le mandant. Nul ne peut être porteur de plus de deux mandats. Le vote par correspondance n'est pas autorisé.

ARTICLE 3 - Sièges à pourvoir et conditions de représentativité

Le nombre de membres à élire pour les deux collèges est le suivant :

- Collège B : 1 siège
- Collège des personnels BIATSS : 1 siège

ARTICLE 4 - Electeurs

Les listes électorales sont affichées le mardi 13 octobre 2026 au plus tard.

ARTICLE 5 – Candidatures

Le dépôt des candidatures doit être effectué auprès du Responsable Administratif ou de l'Assistante de direction, à la Faculté de droit et des sciences économiques, 5 Rue Félix Eboué, Limoges, au plus tard le mardi 20 octobre 2026 à 12 h, afin de permettre leur affichage le jeudi 22 octobre 2026 au plus tard.

ARTICLE 6 – Modalité du vote

La faculté de droit et des sciences économiques porte à la connaissance des électeurs, à compter de la publication du présent arrêté, une notice d'information détaillée sur le déroulement des opérations électorales lui permettant de participer au scrutin.

ARTICLE 7 – Proclamation et affichage des résultats

Les résultats sont proclamés dans les trois jours suivants la fin des opérations électorales par le président de l'université de Limoges. Le doyen de la faculté de droit et des sciences économiques de l'université de Limoges procède immédiatement après la proclamation des résultats à leur affichage.

ARTICLE 8 - Modalités de recours contre les élections

Toute contestation dirigée contre les présentes élections est régie par les articles D. 719-38 à D. 719-40 du code de l'éducation.

Il est institué, à l'initiative de l'autorité rectorale, une commission de contrôle des opérations électorales (CCOE) qui exerce les attributions prévues par les articles D. 719-8 et D. 719-24.

La CCOE est saisie de toutes les contestations présentées par les électeurs, par le président ou par le recteur de région académique, sur la préparation et le déroulement des opérations de vote, ainsi que sur la proclamation des résultats du scrutin.

La CCOE est saisie au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats ; elle doit statuer dans un délai de quinze jours.

La CCOE peut :

1° Constater l'inéligibilité d'un candidat et substituer au candidat inéligible le candidat suivant de la même liste ;

2° Rectifier le nombre de voix obtenues par les listes ou les candidats, en cas d'erreur avérée ;

3° En cas d'irrégularité de nature à vicier le vote, annuler les opérations électorales du collège dans lequel l'irrégularité a été constatée.

Tout électeur, le Président ou le Recteur de région académique ont le droit d'invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif de Limoges.

Ce recours n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable devant la commission de contrôle des opérations électorales.

Le tribunal administratif doit être saisi au plus tard le sixième jour suivant la décision de la commission de contrôle auprès de laquelle est présenté un recours préalable.

Le tribunal administratif statue dans un délai maximum de deux mois.

ARTICLE 9 - Publicité et exécution

Le président de l'université de Limoges est chargé de l'exécution du présent arrêté qui devra être porté à la connaissance des électeurs.

Fait à Limoges, le 25 septembre 2026

Le président de l'université de Limoges,

Vincent JOLIVET.

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXCEPTIONNEL DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges, et notamment son article 10.5,
Vu l'article D719-3 du code de l'éducation.

Délibération enregistrée sous le numéro **: 840/2026/CAB**
Conseil d'Administration Exceptionnel du 11 septembre 2026

Sujet : **Renouvellement partiel et réattribution des sièges du Comité Electoral Consultatif**

Conformément aux statuts de l'établissement, et notamment son article 10.5, le comité électoral, présidé par le président de l'Université de Limoges ou son représentant, est composé de représentants de l'administration et de représentants élus du conseil d'administration.

Conformément à l'article D719-3 du code de l'éducation, le comité électoral consultatif comprend notamment des représentants des personnels et des usagers, désignés par et parmi chaque liste représentée au conseil d'administration, ainsi qu'un représentant désigné par le recteur de région académique.

Des représentants usagers ayant perdu leur qualité, et après un appel à candidature initié le vendredi 17 juillet 2026, auprès des élus usagers des listes représentées en CA, ils sont remplacés par les nouveaux membres ci-dessous.

La composition suivante est proposée au vote des membres du CA :

Président	Vincent Jolivet
Elu CA enseignant-chercheur	Marguerite Bienia
Elu CA enseignant-chercheur	Isabelle Sauviat
Elu CA BIATSS	Rozenn Salomon
Elu CA BIATSS	Jean-Louis Biletta
Elu CA usager	Jolann Métry
Elu CA usager	Aboudou Oketokoun
Représentant administration	Julia Faury
Représentant administration	Frédérique Luneau
Représentant du rectorat	Noémi Augu (titulaire) Marc Jardiné (suppléant)

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 24
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 24
Pour : 24
Contre : 0

Fait à Limoges, le 11 septembre 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

Publié au recueil des actes administratifs du mois de septembre 2026.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 14 septembre 2026.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

DELIBERATION DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu le règlement intérieur de l'Université de Limoges,

Conseil académique du 15 septembre 2026
Décision n° 841/2026/CAB

Sujet : Approbation du PV du Conseil Académique du 27 mai 2026

Le procès-verbal du Conseil Académique du 27 mai 2026 est proposé au vote.

- Nombre d'électeurs : 77
- Nombre de suffrages exprimés : 39
- Nombre de votes pour : 39
- Nombre de votes contre : 0
- Nombre de votes en abstention : 0

Fait à Limoges, le 15 septembre 2026

Le Président de l'Université de Limoges
Président du CAC

Vincent JOLIVET

Publié au recueil des actes administratifs du mois de septembre 2026.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

DELIBERATION DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu le règlement intérieur de l'Université de Limoges,

Conseil académique du 15 septembre 2026
Décision n° 842/2026/RECH

Sujet : Changement de nom de l'Institut de Recherche SHS

L'Institut de Recherche dénommé à ce jour « SHS (Sciences de l'Homme et de la Société) » prend désormais la dénomination suivante « Savoirs critiques pour la société ».

- Nombre d'électeurs : 77
- Nombre de suffrages exprimés : 39
- Nombre de votes pour : 39
- Nombre de votes contre : 0
- Nombre de votes en abstention : 0

Fait à Limoges, le 15 septembre 2026

Le Président de l'Université de Limoges
Président du CAC

Vincent JOLIVET

Publié au recueil des actes administratifs du mois de septembre 2026.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

DELIBERATION DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le code de l'éducation ;
Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L. 332-24 à L.332-28 ;
Vu le décret 86-83 du 17 janvier 1986 modifié, relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État ;
Vu les statuts de l'Université de Limoges ;
Vu le règlement intérieur de l'Université de Limoges ;
Vu l'avis du CSAE du 11 septembre 2026.

Conseil académique du 15 septembre 2026
Décision n° 843/2026/RH

Sujet : campagne d'emplois 2027 des personnels BIATSS, enseignants-chercheurs et enseignants

Le conseil académique approuve la campagne d'emplois 2027 des personnels BIATSS, enseignants-chercheurs et enseignants.

L'ensemble des annexes relatives à la campagne d'emplois 2027 des personnels BIATSS, enseignants-chercheurs et enseignants est joint à la présente délibération.

- Nombre d'électeurs : 77
- Nombre de suffrages exprimés : 40
- Nombre de votes pour : 26
- Nombre de votes contre : 14
- Nombre de votes en abstention : 0

Fait à Limoges, le 15 septembre 2026

Le Président de l'Université de Limoges
Président du CAC

Vincent JOLIVET

Publié au recueil des actes administratifs du mois de septembre 2026.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

NOTE

Objet : campagne d'emplois 2027

Destinataire : CAC

1. Contexte de la campagne d'emplois 2027

1.1 Le contexte : répondre à des cadres démographique et financier contraints par une logique RH pluriannuelle

Le contexte national de l'ESR se caractérise par une diminution attendue à moyen terme du nombre de bacheliers. Il nous revient d'anticiper cette évolution en préparant, notamment, l'adaptation de notre offre de formation. Ce chantier a déjà été initié sous le pilotage de la CFVU. Il devra aboutir pleinement pour la rentrée 2028. Toutefois, il convient dès aujourd'hui d'intégrer l'évolution de notre offre de formation dans nos réflexions sur la campagne d'emplois. En effet, les recrutements de personnels titulaires doivent être pensés sur un temps long car ils structurent nos capacités à répondre à nos missions actuelles et futures.

La situation financière de l'université est restée satisfaisante en 2025 sur les trois ratios prudentiels clés : trésorerie, fonds de roulement et masse salariale. Cette situation est notamment le résultat d'un engagement collectif qui a permis un niveau historiquement élevé de recettes propres, supérieur à 25 M€ (hors ANR, région et Europe).

Le fonds de roulement s'est ainsi maintenu au-dessus du seuil minimum de 30 jours et représente plus de 36 jours de charges hors CP d'investissement. Le niveau de la trésorerie, en augmentation par rapport à l'année 2025, permet de couvrir plus de 87 jours de charges hors CP d'investissement. Toutefois, cette trésorerie est désormais gagée à hauteur de 63,47%. Enfin, sur le plan de la masse salariale, le ratio Dizambourg s'établit à 79,25%. L'évolution de cet indicateur de gestion, qui doit rester sous le seuil de 83%, atteste d'une situation de plus en plus contrainte. C'est pourquoi il nous faut rester vigilants et conduire une politique maîtrisée de l'évolution de la masse salariale.

La variation de la masse salariale de 2024 à 2025 est de +4,3 M€. Si cette augmentation s'explique, pour une partie, par l'impact de la revalorisation du CAS Pensions, elle est également liée à l'extension en année pleine des campagnes d'emploi 2024-2025. Ainsi, la progression des effectifs constatée en 2024 s'est poursuivie en 2025 avec une évolution de plus de 34 ETPT (ETPT moyen sur l'année).

A cette contrainte s'ajoute la nécessité d'anticiper la hausse attendue des départs à la retraite de nos enseignants, enseignants-chercheurs et BIATSS. Entre 2026 et 20231, le nombre de départs en retraite anticipé devrait s'élever à 252 personnes. Sur la seule période 2026 - 2028, l'estimation des départs attendus est de 106 personnes.

Nous nous trouvons aujourd'hui dans la même situation que l'ensemble des universités : la contrainte financière nous oblige à des arbitrages sur chaque poste. Or, le renouvellement poste pour poste n'est plus une stratégie adaptée à notre établissement.

Nous devons remplacer cette approche par une stratégie de ressources humaines fondée sur une vision globale des besoins de l'établissement. C'est à travers une démarche collective de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) que nos campagnes de recrutement prendront désormais cette dimension stratégique.

Pour piloter au mieux notre activité et assurer la soutenabilité de notre offre de formation, il nous faut désormais réfléchir de façon pluriannuelle sur l'évolution de nos effectifs dans une logique de stabilisation progressive de notre masse salariale.

1.2 Le calendrier retenu : une réflexion sur un temps long afin de synchroniser les campagnes d'emplois

Les éléments ci-après détaillent l'organisation de la campagne d'emplois 2027. L'objectif visé est double. D'une part, il s'agit de synchroniser les campagnes d'emplois (hors ATER et enseignants contractuels) afin de disposer d'une vision d'ensemble partagée. Il s'agit, d'autre part, de renforcer les temps d'échanges et de partage. Il s'agit également de préciser le calendrier des étapes clés. Cela se traduit par le calendrier allongé suivant :

Etape 1 : détermination de la volumétrie de la campagne d'emplois 2026

- Avril : remontée par les composantes, instituts et services des besoins en ressources humaines ;
- Avril : consolidation par la direction des ressources humaines des données fournies par l'ensemble des composantes, instituts de recherche et services ;
- Juin : lettre de cadrage budgétaire 2027 et détermination de la volumétrie de la campagne d'emplois 2027 ;

Etape 2 : détermination des postes ouverts

- Juin – septembre
    - Dialogue avec les périmètres thématiques pour la campagne d'emplois des enseignants et enseignants-chercheurs ;
    - Dialogue avec les composantes, instituts de recherche et services pour la campagne d'emplois BIATSS.
- Septembre : présentation de la campagne d'emplois de l'université de Limoges pour les BIATSS, EC et ESAS dans les instances ;
- Janvier 2027 : présentation de la campagne d'emplois des ATER pour la rentrée de septembre 2027.

Ce calendrier a eu pour objectif de renforcer la cohérence entre la campagne d'emplois et l'élaboration du budget et de nous permettre une réflexion collective pluriannuelle.

Cette année, le dialogue sur la campagne d'emplois des personnels BIATSS a été traité au niveau de chaque composante, instituts de recherche et services. Comme l'année dernière, les périmètres thématiques ont porté les échanges sur les postes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs et présenté la synthèse des demandes sur les personnels BIATSS.

2. Schéma d'évolution de la masse salariale (2026-2031)

L'université de Limoges a fait le choix d'éclairer ses décisions en s'appuyant sur un travail d'estimation de l'évolution de la masse salariale dans une logique pluriannuelle. Les résultats de ce travail ont fait l'objet de plusieurs présentations. Après un rappel de la méthodologie utilisée, une actualisation des résultats présentés en juin est proposée.

2.1 Objectifs de l'étude

L'étude a porté sur l'évolution prévisionnelle de la masse salariale de l'université de Limoges à partir de différents scénarii d'évolution du volume d'emplois (en ETPT, équivalent temps plein travaillé) dans une logique pluriannuelle. Elle constitue le préalable à la mise en place d'un schéma triennal des emplois et d'un pilotage de la masse salariale. Cette étude s'inscrit dans une stratégie plus globale d'analyse prospective de la soutenabilité financière de l'activité de l'université de Limoges.

Pour mémoire, chaque université est aujourd'hui tenue de respecter trois critères prudentiels :

- Une trésorerie qui doit être supérieur à 30 jours de fonctionnement ;
- Un fonds de roulement qui doit être supérieur à 15 jours de fonctionnement ;
- Une masse salariale qui ne doit pas excéder 83 % des recettes encaissées (ratio Dizambourg).

A ces ratios s'ajoute un plafond d'emplois Etat à ne pas dépasser. Ce plafond s'élève à 1 644 ETPT par an pour l'université de Limoges.

L'objectif est d'identifier les conditions permettant de maîtriser l'évolution de la masse salariale de l'établissement tout en assurant les missions actuelles et évaluant la capacité à répondre à de nouvelles missions.

2.2 Méthodologie et hypothèses retenues

L'hypothèse d'une évolution annuelle de 1,2% de la charge salariale moyenne annuelle est retenue pour tenir compte de facteurs endogènes (revalorisation…).

Les hypothèses suivantes ont été retenues pour estimer les évolutions du volume d'emplois :

- L'évolution du volume d'emplois sur plafond d'emplois Etat est directement liée aux campagnes d'emplois. L'étude présente s'intéresse au paramètre suivant : le taux de remplacement des départs. Elle se limite aux départs en retraite anticipés ;
- L'évolution du volume d'emplois hors plafond Etat est directement liée décisions prises en CRAC ; le taux de renouvellement des DARAC est le paramètre qui permet de traduire l'évolution du volume d'emplois ;
- Les départs en retraite, pour une année donnée, sont pris en compte au mois de septembre ;
- Les départs à la retraite anticipés ne tiennent pas compte de la suspension de la réforme de la retraite. Il peut donc y avoir des agents partant avant ces projections. L'action de suspension de la réforme touche une catégorie de personnel née avant janvier 1968.
- Les départs en retraite sont évalués comme suit :
  - ✓ Pour les BIATSS : tout agent dont l'âge est compris entre 64 et 67 ans ;
  - ✓ Pour les enseignants et enseignants-chercheurs : tous les agents qui ont atteint 67 ans.

Le nombre de départs en retraite anticipé est le suivant :

Profils	2026	2027	2028	2029	2030	2031	**Total 2026-2031**
BIATSS	8	12	35	21	32	21	**129**
Enseignants et enseignants-chercheurs	11	21	19	19	23	30	**123**
Total	**19**	**33**	**54**	**40**	**55**	**51**	**252**

2.3 Scénarii proposés

3 scénarii sont proposés, en fonction des paramètres suivants :

- Le taux de remplacement des départs en retraite des BIATSS ;
- Le taux de remplacement des départs en retraite des enseignants et enseignants-chercheurs ;
- Le taux de renouvellement des DARAC.

L'évolution du profil des postes n'est pas abordée ici, l'étude ne portant que sur l'impact financier d'un volume global. Le tableau ci-dessous, liste, en fonction de chaque scénario, les hypothèses retenues.

Paramètres	Scénario 100%	Scénario 80%	Scénario 50%
Taux de remplacement des BIATSS	100%	80%	50%
Taux de remplacement des enseignants-chercheurs	100%	80%	50%
Taux de renouvellement des DARAC	100	100%	100%

Le scénario 100 % correspond à la trajectoire de l'université de Limoges dans l'hypothèse d'une stabilisation du volume d'emplois, à la fois sur plafond Etat et hors plafond Etat. Ce scénario constitue le scénario de référence, permettant la comparaison avec les autres scénarii. Les scénarii 80% et 50 % correspondent à un pilotage de l'activité dans une optique de stabilisation de l'évolution de la masse salariale. Ils conduisent à ne pas renouveler l'ensemble des postes. Pour chaque scénario, un double choix est fait : avoir un taux de remplacement unique et un taux de renouvellement des DARAC de 100 %.

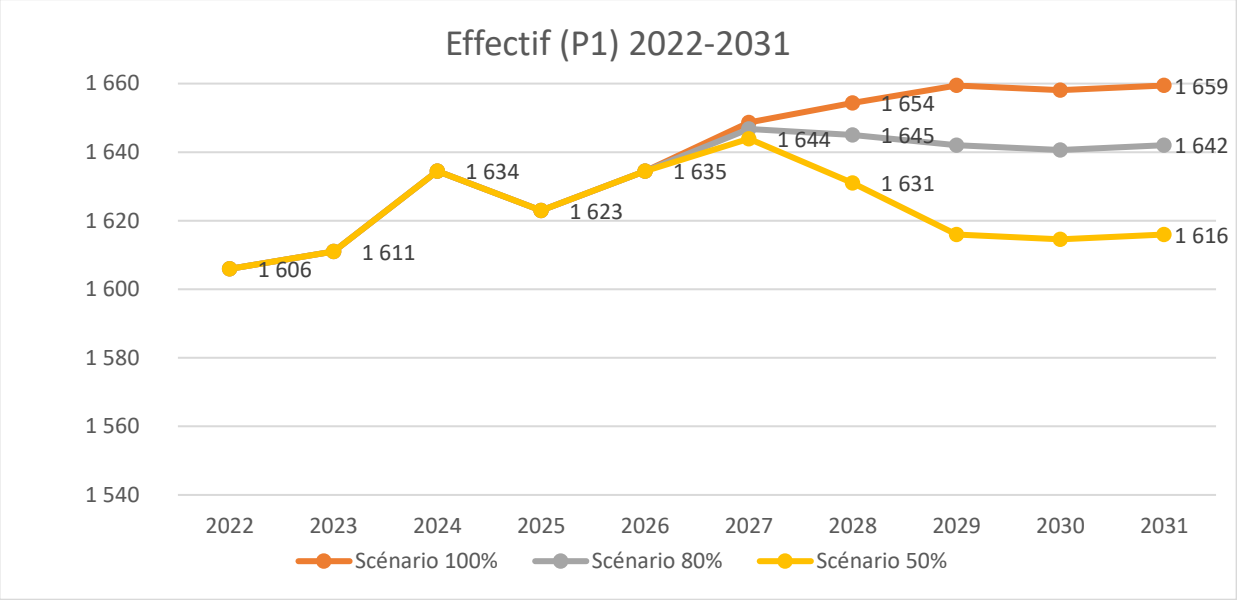
2.4 Limites de l'étude

Cette étude n'intègre pas la dimension relative à l'adéquation entre l'offre de formation de l'université et le volume d'emplois. Son périmètre se concentre sur la question de la soutenabilité financière de la masse salariale et du volume d'emplois.

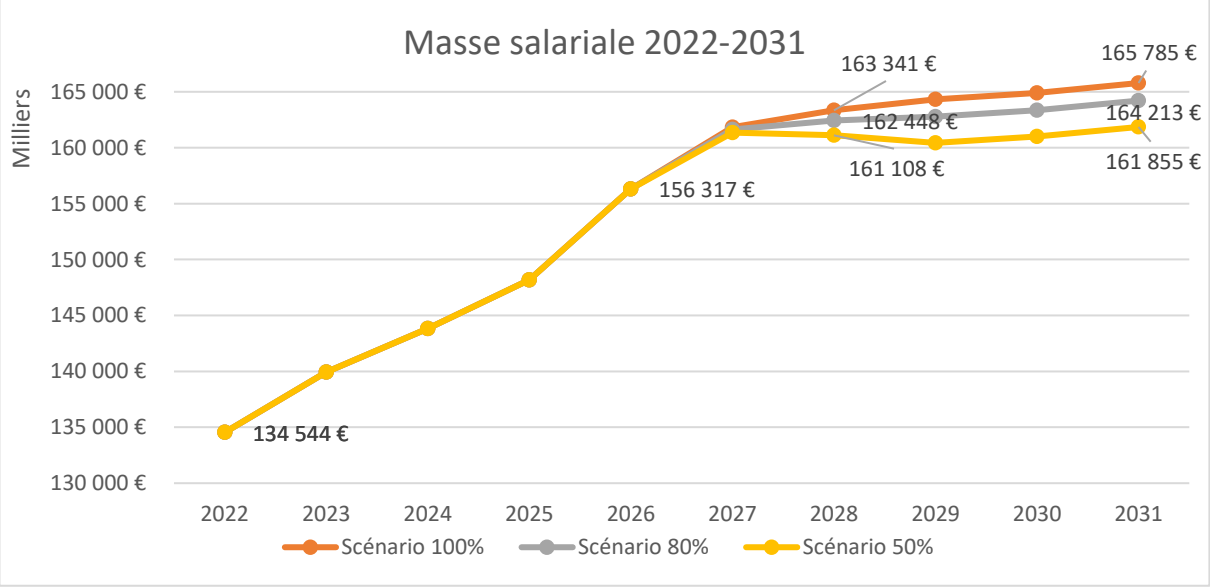
Cette étude intègre de nouveaux besoins RH nécessaires pour accompagner l'évolution des missions au sein de l'université à hauteur de 10 ETPT, sans préciser les profils recherchés. Dans chaque scénario, ces besoins ont été pris en compte de la même façon (+5 ETPT au 01/09/27 et +5 au 01/09/28 en P2).

2.5 Présentation des résultats

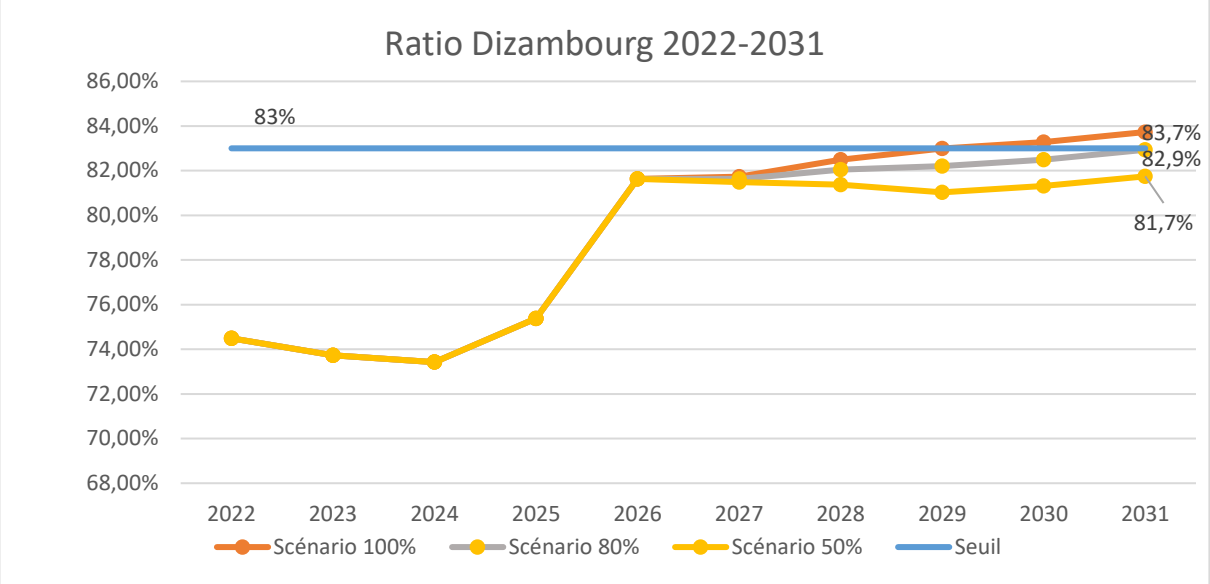
2.5.1 Evolution des effectifs (sur P1)



2.5.2 Evolution de la masse salariale



2.5.3 Evolution du ratio prudentiel Dizambourg



2.6 Eléments d'analyse

Le schéma d'évolution de la masse salariale, même s'il doit être pris avec prudence au regard de la projection effectuée (de 2026 à 2031) met en lumière les points suivants :

- Un décalage entre la variation des effectifs et la variation de la masse salariale
- Un écart croissant entre la masse salariale sur P1 et le financement assuré par la SCSP
    - Une contrainte forte : la SCSP ne permet pas de financer pas le nombre d'emplois maximum fixé par le plafond d'emplois Etat (1 644)
    - Un modèle actuel qui pèse sur la trésorerie et les marges d'action de l'établissement
    - Un modèle actuel qui devient non soutenable (scénario 100%)
        - En 2027 : plafond d'emplois Etat
        - En 2029 : ratio Dizambourg
    - Un modèle actuel peu compatible avec une politique d'attractivité

3. Orientation stratégique et volumétrie proposée

3.1 Orientation stratégique

Face au contexte démographique national et régional et à une situation financière contrainte nationalement, la stratégie de l'établissement repose sur un double mouvement : atténuer la baisse des effectifs par l'attractivité, l'internationalisation et le développement de nouvelles formations répondant aux besoins du territoire ; et, simultanément, adapter le format de l'université (son offre de formation, sa trajectoire d'emplois et son patrimoine immobilier) aux besoins futurs. C'est cette articulation qui rendra soutenable ce projet. Les éléments ci-dessous ont guidé la volumétrie proposée et votée dans les différentes instances de l'université en juin 2026.

- S'appuyer sur la mise en place d'un pilotage pluriannuel de la masse salariale
    - Concevoir une volumétrie de la campagne d'emplois qui s'appuie sur le nombre de départs anticipés
    - Assurer la soutenabilité financière de l'établissement par un pilotage de la masse salariale
        - Respecter les ratios prudentiels
        - Limiter l'écart croissant entre le montant de la masse salariale dite sur P1 et la part de la SCSP dédiée à la masse salariale
- Maintenir des marges d'actions stratégiques pour l'établissement
    - Mettre en place une politique d'attractivité
    - Maintenir la capacité d'investissement
- Anticiper les effets de la déprise démographique
    - Initier une logique pluriannuelle
        - Lisser l'évolution pour éviter le risque d'une année « 0 recrutement »
    - Préparer l'évolution de l'offre de formation
        - Stabiliser les effectifs dits sur P2
        - Travailler sur un scénario de remplacement de 80% des départs pour la campagne d'emplois 2027 et 2028

3.2 Volumétrie proposée et actualisée

Voici la volumétrie de la campagne d'emplois 2027 votée en juin 2026 et actualisée en fonction du nombre de départs réellement constatés.

	Nombre total de départs	Nombre de publications proposées (80 %)
Enseignants et enseignants-chercheurs	28	22
BIATSS	30	24

4. Publications proposées

4.1 Synthèse des publications proposées

4.1.1 Personnels BIATSS

Structure	Composante/ institut / Service	Nb de vacances confirmées	Nb de Publications proposées
DGS	DIEL	3	2
DGS	DSI	1	1
DGS	Pôle formation	1	1
DGS	Pôle international	2	1
DGS	Pôle recherche	1	0
DGS	DVEC	1	0
DGS	SCD	2	2
	Total DGS	**11**	**7**
Institut	GIO	1	1
Institut	IMPEO	1	1
Institut	XLIM	1	1
	Total instituts	**3**	**3**
Composante	ENSIL - ENSCI	1	1
Composante	FDSE	2	2
Composante	FLSH	4	3
Composante	FMP	2	2
Composante	IAE	1	1
Composante	INSPÉ	1	1
Composante	IUT	3	3
	Total composantes	**14**	**13**
Composante / DIEL	ENSIL - ENSCI / DIEL	1	1
	FLSH / DIEL	1	0
	Total composantes / DIEL	**2**	**1**
	Total université	**30**	**24**

4.1.2 Personnels enseignants et enseignants-chercheurs

Périmètre thématique	Nb de vacances confirmées	Nb de publications proposées
BCS	0	0
DEG	8	6
S&I	15	12
SHS	5	4
Total université	**28**	**22**

4.2 Publications proposées pour les personnels BIATSS

N°	Composante/ institut/ service	Nature de l'emploi demandé	Cat.	BAP (si ITRF)	Commentaire
1	DGS / DIEL	ATRF	C	G	
2	DGS / DIEL	IGE	A	G	
3	DGS / DSI	IGE	A	E	
4	DGS / SCD	MAG	C		
5	DGS / SCD	Bibliothécaire assistant spec.	B		
6	DGS / Pôle international	TECH ou SAENES	B	J	Rehaussement
7	DGS / Pôle formation	TECH	B	J	
8	FMP	ATRF	C	J	
9	FMP	TECH*	B	J	Rehaussement
10	ENSIL-ENSCI	IGE	A	C	
11	FDSE	TECH	B	F	
12	FDSE	ATRF	C	J	
13	FLSH	ATRF	C	J	
14	FLSH	TECH	B	J	
15	FLSH	TECH ou SAENES	B	J	
16	IAE	ADJENES	C		
17	INSPE	ATRF ou ADJENES	C	J	
18	IUT	ASI	A	J	
19	IUT	ATRF	C	C	
20	IUT	ATRF ou ADJENES	C	J	
21	ENSIL-ENSCI / DIEL	TECH	B	G	Rehaussement
22	IMPEO	TECH	B	A	
23	XLIM	IGE	A	C	Rehaussement
24	GIO	IGE	A	J	

4.3 Publications proposées pour les personnels enseignants et enseignants chercheurs

N°	PT	Composante	Emploi publié	Section CNU / Discipline 2nd degré	Unité de recherche (UR/UMR)	Commentaire
0	DEG	IUT	PRAG/ PRCE	Eco. gestion		
1	DEG	IAE	MCF	6	CREOP	
2	DEG	FDSE	MCF	3	OMIJ	
3	DEG	IUT	PRAG/ PRCE	Eco. gestion		
4	DEG	FDSE	PR	5	LAPE	Ex PRAG
5	DEG	IUT	MCF	6	CREOP	Ex PRAG
6	DEG	IUT	MCF	1	CREOP	
7	S&I	FST	PR	65	IMPEO/IRCER	
8	S&I	FST	MCF	25	XLIM	Ex PR
9	S&I	FST	PR	63/30	XLIM	
10	S&I	FST	MCF	63	XLIM	Ex PR
11	S&I	FST	MCF	27	XLIM	
12	S&I	FST	PR	62/32	IMPEO/E2LIM	
13	S&I	FST	PRAG/ PRCE	EPS		
14	S&I	IUT	MCF	63/30	XLIM	Ex PR
15	S&I	IUT	PR	63	XLIM	Ex MCF
16	S&I	ENSIL - ENSCI	PRAG/ PRCE	SII opt. ing. élec.		
17	S&I	ENSIL - ENSCI	PRAG/ PRCE	SII opt. Ing. Info.		
18	S&I	ENSIL - ENSCI	MCF	61	XLIM	Ex PRAG
19	SHS	FLSH	PRAG/ PRCE	Espagnol		
20	SHS	FLSH	PR	70	FRED	
21	SHS	INSPÉ	MCF	19	GRESCO	Ex PRAG
22	SHS	IUT	PRAG/ PRCE	Arts appliqués		Ex MCF

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le code de l'éducation ;
Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L. 332-24 à L.332-28 ;
Vu le décret 86-83 du 17 janvier 1986 modifié, relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État ;
Vu les statuts de l'Université de Limoges ;
Vu le règlement intérieur de l'Université de Limoges ;
Vu l'avis du CSAE du 11 septembre 2026.
Vu l'avis du Conseil académique du 15 septembre 2026

Délibération enregistrée sous le numéro **: 844/2026/RH**
Conseil d'Administration du 25 septembre 2026

Sujet : campagne d'emplois 2027 des personnels BIATSS, enseignants-chercheurs et enseignants

Le conseil d'administration approuve la campagne d'emplois 2027 des personnels BIATSS, enseignants-chercheurs et enseignants.

L'ensemble des annexes relatives à la campagne d'emplois 2027 des personnels BIATSS, enseignants-chercheurs et enseignants est joint à la présente délibération.

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 29
Abstention (s) : 1
Suffrages exprimés : 28
Pour : 20
Contre : 8

Fait à Limoges, le 25 septembre 2026

Le Président de l'Université de Limoges,

Vincent JOLIVET

Publié au recueil des actes administratifs du mois de septembre 2026.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 28 septembre 2026.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

NOTE

Objet : campagne d'emplois 2027

Destinataire : Conseil d'Administration

1. Contexte de la campagne d'emplois 2027

1.1 Le contexte : répondre à des cadres démographique et financier contraints par une logique RH pluriannuelle

Le contexte national de l'ESR se caractérise par une diminution attendue à moyen terme du nombre de bacheliers. Il nous revient d'anticiper cette évolution en préparant, notamment, l'adaptation de notre offre de formation. Ce chantier a déjà été initié sous le pilotage de la CFVU. Il devra aboutir pleinement pour la rentrée 2028. Toutefois, il convient dès aujourd'hui d'intégrer l'évolution de notre offre de formation dans nos réflexions sur la campagne d'emplois. En effet, les recrutements de personnels titulaires doivent être pensés sur un temps long car ils structurent nos capacités à répondre à nos missions actuelles et futures.

La situation financière de l'université est restée satisfaisante en 2025 sur les trois ratios prudentiels clés : trésorerie, fonds de roulement et masse salariale. Cette situation est notamment le résultat d'un engagement collectif qui a permis un niveau historiquement élevé de recettes propres, supérieur à 25 M€ (hors ANR, région et Europe).

Le fonds de roulement s'est ainsi maintenu au-dessus du seuil minimum de 30 jours et représente plus de 36 jours de charges hors CP d'investissement. Le niveau de la trésorerie, en augmentation par rapport à l'année 2025, permet de couvrir plus de 87 jours de charges hors CP d'investissement. Toutefois, cette trésorerie est désormais gagée à hauteur de 63,47%. Enfin, sur le plan de la masse salariale, le ratio Dizambourg s'établit à 79,25%. L'évolution de cet indicateur de gestion, qui doit rester sous le seuil de 83%, atteste d'une situation de plus en plus contrainte. C'est pourquoi il nous faut rester vigilants et conduire une politique maîtrisée de l'évolution de la masse salariale.

La variation de la masse salariale de 2024 à 2025 est de +4,3 M€. Si cette augmentation s'explique, pour une partie, par l'impact de la revalorisation du CAS Pensions, elle est également liée à l'extension en année pleine des campagnes d'emploi 2024-2025. Ainsi, la progression des effectifs constatée en 2024 s'est poursuivie en 2025 avec une évolution de plus de 34 ETPT (ETPT moyen sur l'année).

A cette contrainte s'ajoute la nécessité d'anticiper la hausse attendue des départs à la retraite de nos enseignants, enseignants-chercheurs et BIATSS. Entre 2026 et 2031, le nombre de départs en retraite anticipé devrait s'élever à 252 personnes. Sur la seule période 2026 - 2028, l'estimation des départs attendus est de 106 personnes.

Nous nous trouvons aujourd'hui dans la même situation que l'ensemble des universités : la contrainte financière nous oblige à des arbitrages sur chaque poste. Or, le renouvellement poste pour poste n'est plus une stratégie adaptée à notre établissement.

Nous devons remplacer cette approche par une stratégie de ressources humaines fondée sur une vision globale des besoins de l'établissement. C'est à travers une démarche collective de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) que nos campagnes de recrutement prendront désormais cette dimension stratégique.

Pour piloter au mieux notre activité et assurer la soutenabilité de notre offre de formation, il nous faut désormais réfléchir de façon pluriannuelle sur l'évolution de nos effectifs dans une logique de stabilisation progressive de notre masse salariale.

1.2 Le calendrier retenu : une réflexion sur un temps long afin de synchroniser les campagnes d'emplois

Les éléments ci-après détaillent l'organisation de la campagne d'emplois 2027. L'objectif visé est double. D'une part, il s'agit de synchroniser les campagnes d'emplois (hors ATER et enseignants contractuels) afin de disposer d'une vision d'ensemble partagée. Il s'agit, d'autre part, de renforcer les temps d'échanges et de partage. Il s'agit également de préciser le calendrier des étapes clés. Cela se traduit par le calendrier allongé suivant :

Etape 1 : détermination de la volumétrie de la campagne d'emplois 2026

- Avril : remontée par les composantes, instituts et services des besoins en ressources humaines ;
- Avril : consolidation par la direction des ressources humaines des données fournies par l'ensemble des composantes, instituts de recherche et services ;
- Juin : lettre de cadrage budgétaire 2027 et détermination de la volumétrie de la campagne d'emplois 2027 ;

Etape 2 : détermination des postes ouverts

- Juin – septembre
    - Dialogue avec les périmètres thématiques pour la campagne d'emplois des enseignants et enseignants-chercheurs ;
    - Dialogue avec les composantes, instituts de recherche et services pour la campagne d'emplois BIATSS.
- Septembre : présentation de la campagne d'emplois de l'université de Limoges pour les BIATSS, EC et ESAS dans les instances ;
- Janvier 2027 : présentation de la campagne d'emplois des ATER pour la rentrée de septembre 2027.

Ce calendrier a eu pour objectif de renforcer la cohérence entre la campagne d'emplois et l'élaboration du budget et de nous permettre une réflexion collective pluriannuelle.

Cette année, le dialogue sur la campagne d'emplois des personnels BIATSS a été traité au niveau de chaque composante, instituts de recherche et services. Comme l'année dernière, les périmètres thématiques ont porté les échanges sur les postes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs et présenté la synthèse des demandes sur les personnels BIATSS.

2. Schéma d'évolution de la masse salariale (2026-2031)

L'université de Limoges a fait le choix d'éclairer ses décisions en s'appuyant sur un travail d'estimation de l'évolution de la masse salariale dans une logique pluriannuelle. Les résultats de ce travail ont fait l'objet de plusieurs présentations. Après un rappel de la méthodologie utilisée, une actualisation des résultats présentés en juin est proposée.

2.1 Objectifs de l'étude

L'étude a porté sur l'évolution prévisionnelle de la masse salariale de l'université de Limoges à partir de différents scénarii d'évolution du volume d'emplois (en ETPT, équivalent temps plein travaillé) dans une logique pluriannuelle. Elle constitue le préalable à la mise en place d'un schéma triennal des emplois et d'un pilotage de la masse salariale. Cette étude s'inscrit dans une stratégie plus globale d'analyse prospective de la soutenabilité financière de l'activité de l'université de Limoges.

Pour mémoire, chaque université est aujourd'hui tenue de respecter trois critères prudentiels :

- Une trésorerie qui doit être supérieur à 30 jours de fonctionnement ;
- Un fonds de roulement qui doit être supérieur à 15 jours de fonctionnement ;
- Une masse salariale qui ne doit pas excéder 83 % des recettes encaissées (ratio Dizambourg).

A ces ratios s'ajoute un plafond d'emplois Etat à ne pas dépasser. Ce plafond s'élève à 1 644 ETPT par an pour l'université de Limoges.

L'objectif est d'identifier les conditions permettant de maîtriser l'évolution de la masse salariale de l'établissement tout en assurant les missions actuelles et évaluant la capacité à répondre à de nouvelles missions.

2.2 Méthodologie et hypothèses retenues

L'hypothèse d'une évolution annuelle de 1,2% de la charge salariale moyenne annuelle est retenue pour tenir compte de facteurs endogènes (revalorisation…).

Les hypothèses suivantes ont été retenues pour estimer les évolutions du volume d'emplois :

- L'évolution du volume d'emplois sur plafond d'emplois Etat est directement liée aux campagnes d'emplois. L'étude présente s'intéresse au paramètre suivant : le taux de remplacement des départs. Elle se limite aux départs en retraite anticipés ;
- L'évolution du volume d'emplois hors plafond Etat est directement liée décisions prises en CRAC ; le taux de renouvellement des DARAC est le paramètre qui permet de traduire l'évolution du volume d'emplois ;
- Les départs en retraite, pour une année donnée, sont pris en compte au mois de septembre ;
- Les départs à la retraite anticipés ne tiennent pas compte de la suspension de la réforme de la retraite. Il peut donc y avoir des agents partant avant ces projections. L'action de suspension de la réforme touche une catégorie de personnel née avant janvier 1968.
- Les départs en retraite sont évalués comme suit :
  - ✓ Pour les BIATSS : tout agent dont l'âge est compris entre 64 et 67 ans ;
  - ✓ Pour les enseignants et enseignants-chercheurs : tous les agents qui ont atteint 67 ans.

Le nombre de départs en retraite anticipé est le suivant :

Profils	2026	2027	2028	2029	2030	2031	**Total 2026-2031**
BIATSS	8	12	35	21	32	21	**129**
Enseignants et enseignants-chercheurs	11	21	19	19	23	30	**123**
Total	**19**	**33**	**54**	**40**	**55**	**51**	**252**

2.3 Scénarii proposés

3 scénarii sont proposés, en fonction des paramètres suivants :

- Le taux de remplacement des départs en retraite des BIATSS ;
- Le taux de remplacement des départs en retraite des enseignants et enseignants-chercheurs ;
- Le taux de renouvellement des DARAC.

L'évolution du profil des postes n'est pas abordée ici, l'étude ne portant que sur l'impact financier d'un volume global. Le tableau ci-dessous, liste, en fonction de chaque scénario, les hypothèses retenues.

Paramètres	Scénario 100%	Scénario 80%	Scénario 50%
Taux de remplacement des BIATSS	100%	80%	50%
Taux de remplacement des enseignants-chercheurs	100%	80%	50%
Taux de renouvellement des DARAC	100	100%	100%

Le scénario 100 % correspond à la trajectoire de l'université de Limoges dans l'hypothèse d'une stabilisation du volume d'emplois, à la fois sur plafond Etat et hors plafond Etat. Ce scénario constitue le scénario de référence, permettant la comparaison avec les autres scénarii. Les scénarii 80% et 50 % correspondent à un pilotage de l'activité dans une optique de stabilisation de l'évolution de la masse salariale. Ils conduisent à ne pas renouveler l'ensemble des postes. Pour chaque scénario, un double choix est fait : avoir un taux de remplacement unique et un taux de renouvellement des DARAC de 100 %.

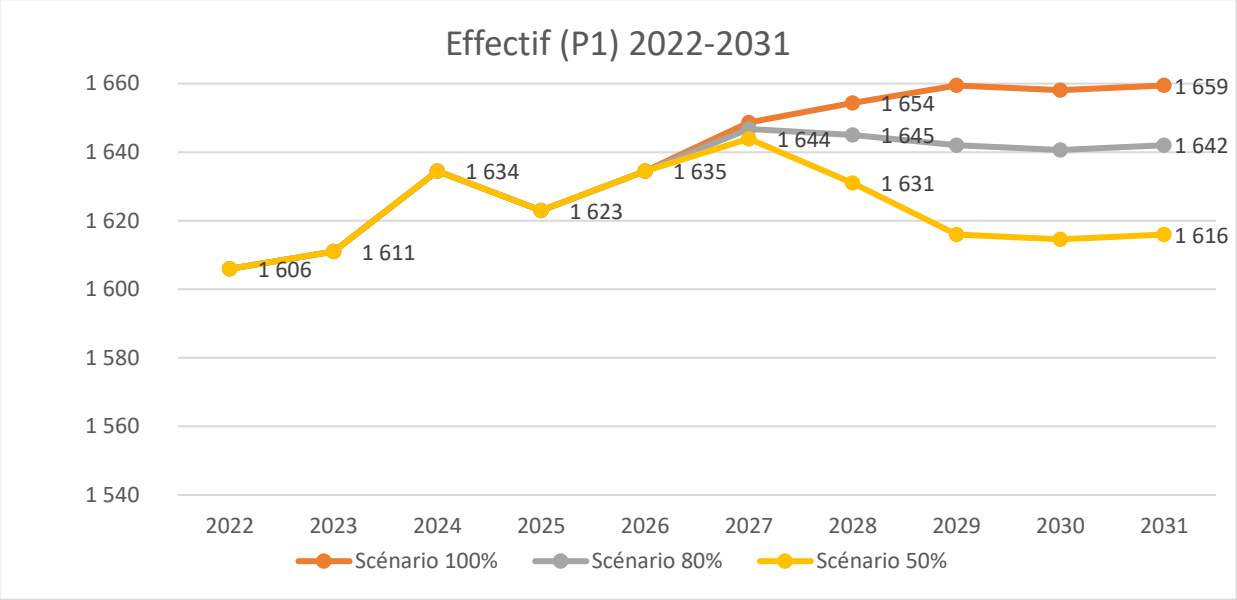
2.4 Limites de l'étude

Cette étude n'intègre pas la dimension relative à l'adéquation entre l'offre de formation de l'université et le volume d'emplois. Son périmètre se concentre sur la question de la soutenabilité financière de la masse salariale et du volume d'emplois.

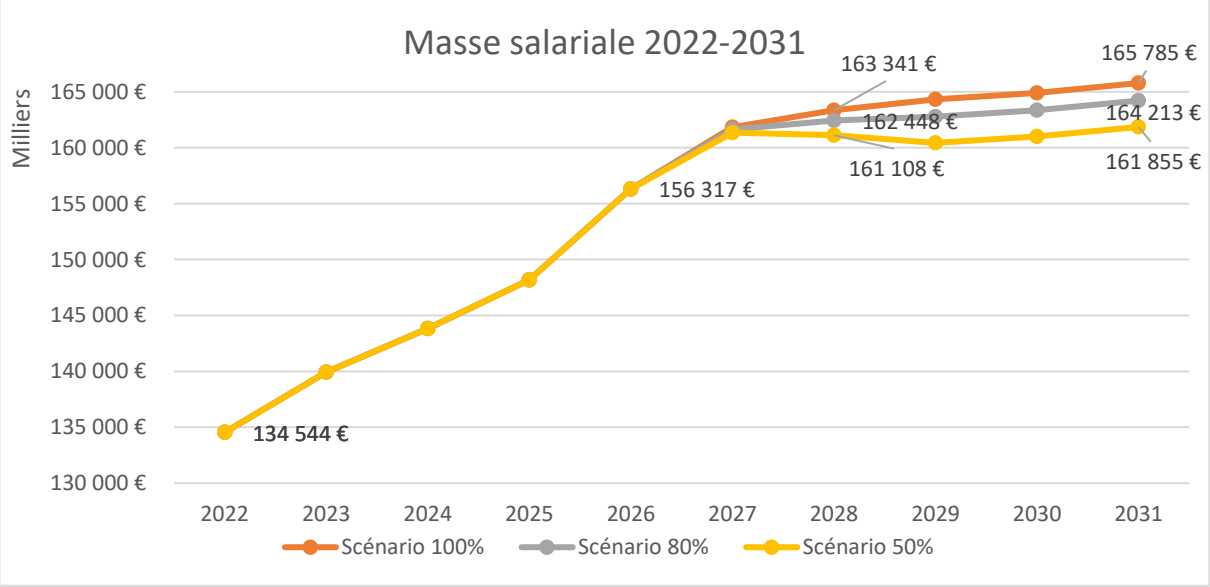
Cette étude intègre de nouveaux besoins RH nécessaires pour accompagner l'évolution des missions au sein de l'université à hauteur de 10 ETPT, sans préciser les profils recherchés. Dans chaque scénario, ces besoins ont été pris en compte de la même façon (+5 ETPT au 01/09/27 et +5 au 01/09/28 en P2).

2.5 Présentation des résultats

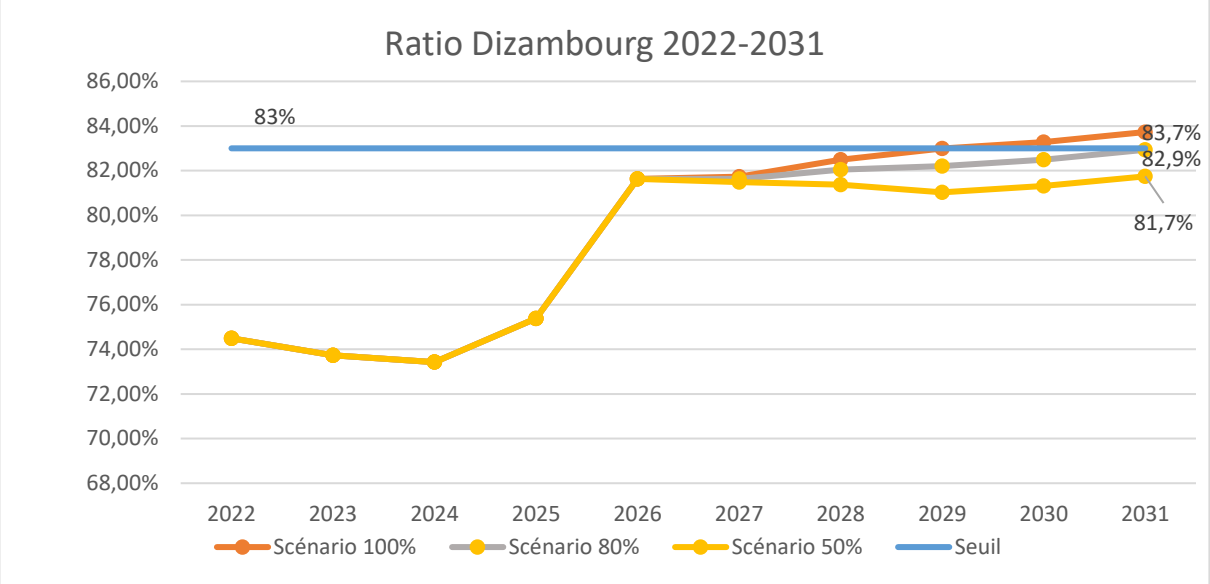
2.5.1 Evolution des effectifs (sur P1)



2.5.2 Evolution de la masse salariale



2.5.3 Evolution du ratio prudentiel Dizambourg



2.6 Eléments d'analyse

Le schéma d'évolution de la masse salariale, même s'il doit être pris avec prudence au regard de la projection effectuée (de 2026 à 2031) met en lumière les points suivants :

- Un décalage entre la variation des effectifs et la variation de la masse salariale
- Un écart croissant entre la masse salariale sur P1 et le financement assuré par la SCSP
    - Une contrainte forte : la SCSP ne permet pas de financer pas le nombre d'emplois maximum fixé par le plafond d'emplois Etat (1 644)
    - Un modèle actuel qui pèse sur la trésorerie et les marges d'action de l'établissement
    - Un modèle actuel qui devient non soutenable (scénario 100%)
        - En 2027 : plafond d'emplois Etat
        - En 2029 : ratio Dizambourg
    - Un modèle actuel peu compatible avec une politique d'attractivité

3. Orientation stratégique et volumétrie proposée

3.1 Orientation stratégique

Face au contexte démographique national et régional et à une situation financière contrainte nationalement, la stratégie de l'établissement repose sur un double mouvement : atténuer la baisse des effectifs par l'attractivité, l'internationalisation et le développement de nouvelles formations répondant aux besoins du territoire ; et, simultanément, adapter le format de l'université (son offre de formation, sa trajectoire d'emplois et son patrimoine immobilier) aux besoins futurs. C'est cette articulation qui rendra soutenable ce projet. Les éléments ci-dessous ont guidé la volumétrie proposée et votée dans les différentes instances de l'université en juin 2026.

- S'appuyer sur la mise en place d'un pilotage pluriannuel de la masse salariale
    - Concevoir une volumétrie de la campagne d'emplois qui s'appuie sur le nombre de départs anticipés
    - Assurer la soutenabilité financière de l'établissement par un pilotage de la masse salariale
        - Respecter les ratios prudentiels
        - Limiter l'écart croissant entre le montant de la masse salariale dite sur P1 et la part de la SCSP dédiée à la masse salariale
- Maintenir des marges d'actions stratégiques pour l'établissement
    - Mettre en place une politique d'attractivité
    - Maintenir la capacité d'investissement
- Anticiper les effets de la déprise démographique
    - Initier une logique pluriannuelle
        - Lisser l'évolution pour éviter le risque d'une année « 0 recrutement »
    - Préparer l'évolution de l'offre de formation
        - Stabiliser les effectifs dits sur P2
        - Travailler sur un scénario de remplacement de 80% des départs pour la campagne d'emplois 2027 et 2028

3.2 Volumétrie proposée et actualisée

Voici la volumétrie de la campagne d'emplois 2027 votée en juin 2026 et actualisée en fonction du nombre de départs réellement constatés.

	Nombre total de départs	Nombre de publications proposées (80 %)
Enseignants et enseignants-chercheurs	28	22
BIATSS	30	24

4. Publications proposées

4.1 Synthèse des publications proposées

4.1.1 Personnels BIATSS

Structure	Composante/ institut / Service	Nb de vacances confirmées	Nb de Publications proposées
DGS	DIEL	3	2
DGS	DSI	1	1
DGS	Pôle formation	1	1
DGS	Pôle international	2	1
DGS	Pôle recherche	1	0
DGS	DVEC	1	0
DGS	SCD	2	2
	Total DGS	**11**	**7**
Institut	GIO	1	1
Institut	IMPEO	1	1
Institut	XLIM	1	1
	Total instituts	**3**	**3**
Composante	ENSIL - ENSCI	1	1
Composante	FDSE	2	2
Composante	FLSH	4	3
Composante	FMP	2	2
Composante	IAE	1	1
Composante	INSPÉ	1	1
Composante	IUT	3	3
	Total composantes	**14**	**13**
Composante / DIEL	ENSIL - ENSCI / DIEL	1	1
	FLSH / DIEL	1	0
	Total composantes / DIEL	**2**	**1**
	Total université	**30**	**24**

4.1.2 Personnels enseignants et enseignants-chercheurs

Périmètre thématique	Nb de vacances confirmées	Nb de publications proposées
BCS	0	0
DEG	8	6
S&I	15	12
SHS	5	4
Total université	**28**	**22**

4.2 Publications proposées pour les personnels BIATSS

N°	Composante/ institut/ service	Nature de l'emploi demandé	Cat.	BAP (si ITRF)	Commentaire
1	DGS / DIEL	ATRF	C	G	
2	DGS / DIEL	IGE	A	G	
3	DGS / DSI	IGE	A	E	
4	DGS / SCD	MAG	C		
5	DGS / SCD	Bibliothécaire assistant spec.	B		
6	DGS / Pôle international	TECH ou SAENES	B	J	Rehaussement
7	DGS / Pôle formation	TECH	B	J	
8	FMP	ATRF	C	J	
9	FMP	TECH*	B	J	Rehaussement
10	ENSIL-ENSCI	IGE	A	C	
11	FDSE	TECH	B	F	
12	FDSE	ATRF	C	J	
13	FLSH	ATRF	C	J	
14	FLSH	TECH	B	J	
15	FLSH	TECH ou SAENES	B	J	
16	IAE	ADJENES	C		
17	INSPE	ATRF ou ADJENES	C	J	
18	IUT	ASI	A	J	
19	IUT	ATRF	C	C	
20	IUT	ATRF ou ADJENES	C	J	
21	ENSIL-ENSCI / DIEL	TECH	B	G	Rehaussement
22	IMPEO	TECH	B	A	
23	XLIM	IGE	A	C	Rehaussement
24	GIO	IGE	A	J	

4.3 Publications proposées pour les personnels enseignants et enseignants chercheurs

N°	PT	Composante	Emploi publié	Section CNU / Discipline 2nd degré	Unité de recherche (UR/UMR)	Commentaire
0	DEG	IUT	PRAG/ PRCE	Eco. gestion		
1	DEG	IAE	MCF	6	CREOP	
2	DEG	FDSE	MCF	3	OMIJ	
3	DEG	IUT	PRAG/ PRCE	Eco. gestion		
4	DEG	FDSE	PR	5	LAPE	Ex PRAG
5	DEG	IUT	MCF	6	CREOP	Ex PRAG
6	DEG	IUT	MCF	1	CREOP	
7	S&I	FST	PR	65	IMPEO/IRCER	
8	S&I	FST	MCF	25	XLIM	Ex PR
9	S&I	FST	PR	63/30	XLIM	
10	S&I	FST	MCF	63	XLIM	Ex PR
11	S&I	FST	MCF	27	XLIM	
12	S&I	FST	PR	62/32	IMPEO/E2LIM	
13	S&I	FST	PRAG/ PRCE	EPS		
14	S&I	IUT	MCF	63/30	XLIM	Ex PR
15	S&I	IUT	PR	63	XLIM	Ex MCF
16	S&I	ENSIL - ENSCI	PRAG/ PRCE	SII opt. ing. élec.		
17	S&I	ENSIL - ENSCI	PRAG/ PRCE	SII opt. Ing. Info.		
18	S&I	ENSIL - ENSCI	MCF	61	XLIM	Ex PRAG
19	SHS	FLSH	PRAG/ PRCE	Espagnol		
20	SHS	FLSH	PR	70	FRED	
21	SHS	INSPÉ	MCF	19	GRESCO	Ex PRAG
22	SHS	IUT	PRAG/ PRCE	Arts appliqués		Ex MCF

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro **: 845/2026/FVE**
Conseil d'Administration du 25 septembre 2026

Sujet : Préconisations de financement des projets présentés lors du Conseil CVEC Spécifique du 14 septembre 2026 :

Service demandeur	Titre du projet	Montant Total CVEC alloué	Dont	
			Au titre de L'exercice 2026	Au titre de L'exercice 2027
SSE	Agir pour la santé des étudiants (26-27)	35 000€	10 000€	25 000€
SSE	Masses salariales 26-27	196 069€	4 167€	191 902€

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 26
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 26
Pour : 26
Contre : 26

Fait à Limoges, le 25 septembre 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

Publié au recueil des actes administratifs du mois de septembre 2026.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 28 septembre 2026.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 15 septembre 2026,

Délibération enregistrée sous le numéro **: 846/2026/FVE**
Conseil d'Administration du 25 septembre 2026

Sujet : **Note de cadrage sur la transformation de l'offre de formation (voir note de cadrage en pièce jointe).**

Cette note de cadrage s'inscrit dans un contexte marqué par des évolutions majeures de l'enseignement supérieur et caractérisé par une concurrence accrue avec les établissements d'enseignements supérieurs publics et privés à l'échelle nationale et internationale. Ces évolutions imposent une adaptation de notre modèle académique, pédagogique et organisationnel afin de garantir durablement sa mission de service public, son attractivité et son rayonnement, de répondre aux mutations des métiers, aux besoins des territoires et aux grandes transitions sociétales.

Face à ces défis, l'ambition est de construire une offre de formation transformée, soutenable, humainement et financièrement, et singulière, articulant les besoins du territoire, les évolutions de la société et les expertises de recherche de l'Université. Cette offre devra demeurer pluridisciplinaire tout en renforçant sa cohérence, sa lisibilité et sa capacité à attirer de nouveaux publics.

La transformation poursuivra ainsi plusieurs objectifs stratégiques majeurs :

- renforcer l'attractivité de l'établissement en proposant des parcours plus visibles, plus différenciants et mieux identifiés à l'échelle régionale, nationale et internationale.
- diversifier les publics accueillis en développant l'attractivité auprès des étudiants internationaux, des publics en reprise d'études, des étudiants salariés, des sportifs de haut niveau ainsi que des publics éloignés des campus ou empêchés de suivre des formations selon les modalités traditionnelles.
- préserver l'excellence disciplinaire tout en répondant aux besoins émergents des territoires et de la société.
- renforcer le continuum entre formation et recherche, en s'appuyant davantage sur les laboratoires, les signatures scientifiques et les niches d'excellence de l'établissement. L'objectif est de mieux exposer les étudiants à la recherche, de favoriser leur poursuite d'études vers le master et le doctorat et de valoriser les domaines dans lesquels l'Université dispose d'un avantage compétitif reconnu.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de se prononcer sur les dispositions de la note de cadrage sur la transformation de l'offre de formation.

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 29
Abstention (s) : 3
Suffrages exprimés : 26
Pour : 24
Contre : 2

Fait à Limoges, le 25 septembre 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

Publié au recueil des actes administratifs du mois de septembre 2026.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 28 septembre 2026.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

Note de cadrage

Transformation de l'offre de formation

1. La stratégie de l'université

Cette démarche s'inscrit dans un contexte marqué par des évolutions majeures de l'enseignement supérieur et caractérisé par une concurrence accrue avec les établissements d'enseignements supérieurs publics et privés à l'échelle nationale et internationale. Ces évolutions imposent une adaptation de notre modèle académique, pédagogique et organisationnel afin de garantir durablement sa mission de service public, son attractivité et son rayonnement, de répondre aux mutations des métiers, aux besoins des territoires et aux grandes transitions sociétales.

Les attentes des étudiants évoluent profondément. Les nouvelles générations recherchent des formations davantage personnalisées, plus flexibles dans leurs modalités d'organisation, intégrant des pédagogies actives, des outils performants qu'ils soient numériques ou non, un accompagnement renforcé et une meilleure articulation entre les temps d'étude, de travail personnel et de vie étudiante. Les étudiants souhaitent être acteurs de leur formation, avec une vraie sécurisation de leurs parcours. L'émergence des nouvelles pratiques d'apprentissage, d'intelligence artificielle générative, de développement de l'enseignement hybride, impose aux enseignants également une adaptation des méthodes pédagogiques et des contenus de formation.

Cette transformation répond ensuite à des évolutions démographiques défavorables (annexe 1). Les projections nationales et régionales annoncent une diminution durable du nombre de jeunes accédant à l'enseignement supérieur, particulièrement marquée sur le territoire de l'académie de Limoges. Cette évolution accentue la concurrence entre établissements publics, mais également avec les acteurs privés de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle. Dans ce contexte, maintenir une université pluridisciplinaire adossée à une recherche de haut niveau suppose de repenser l'offre de formation afin de la rendre à la fois plus attractive, plus lisible et mieux adaptée aux attentes des publics.

C'est cette offre de formation transformée, qui s'inscrit dans le cadre des ambitions portées dans le cadre du Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performances 2026-2030, qui sera présentée lors de la prochaine accréditation.

2. L'ambition de l'université

Face à ces défis, l'ambition est de construire une offre de formation transformée, soutenable, humainement et financièrement, et singulière, articulant les besoins du territoire, les évolutions de la société et les expertises de recherche de l'Université. Cette offre devra demeurer pluridisciplinaire tout en renforçant sa cohérence, sa lisibilité et sa capacité à attirer de nouveaux publics.

La transformation poursuivra ainsi plusieurs objectifs stratégiques majeurs :

- renforcer l'attractivité de l'établissement en proposant des parcours plus visibles, plus différenciants et mieux identifiés à l'échelle régionale, nationale et internationale.
- diversifier les publics accueillis en développant l'attractivité auprès des étudiants internationaux, des publics en reprise d'études, des étudiants salariés, des sportifs de haut niveau ainsi que des publics éloignés des campus ou empêchés de suivre des formations selon les modalités traditionnelles.
- préserver l'excellence disciplinaire tout en répondant aux besoins émergents des territoires et de la société.
- renforcer le continuum entre formation et recherche, en s'appuyant davantage sur les laboratoires, les signatures scientifiques et les niches d'excellence de l'établissement. L'objectif est de mieux exposer les étudiants à la recherche, de favoriser leur poursuite d'études vers le master et le doctorat et de valoriser les domaines dans lesquels l'Université dispose d'un avantage compétitif reconnu.

3. Les orientations structurantes et les principes de soutenabilité

3.1 Les différents axes de transformation

La transformation de l'offre de formation s'articulera autour de 5 axes : une structuration par filières, une transformation de l'approche pédagogique, l'internationalisation des formations, le développement de parcours d'excellence et l'intégration des enjeux universels.

Structuration par filières dans le cadre des périmètres thématiques

Pour atteindre ces objectifs, la transformation s'appuiera sur une approche structurée par filières (annexe 2). Cette logique dépassera les frontières traditionnelles des composantes afin de fédérer les équipes pédagogiques et scientifiques autour de parcours cohérents couvrant l'ensemble du spectre de formation, du BUT et de la licence jusqu'au master et aux formations d'ingénieurs. Cette approche permettra d'identifier les complémentarités, de renforcer les synergies entre formations et de construire des parcours plus lisibles pour les étudiants en créant des passerelles entre les formations des différentes composantes de chaque filière.

La démarche ne se limitera pas à un ajustement des maquettes existantes. Elle pourra conduire à des mutualisations, des regroupements de formations, des évolutions de parcours, voire, lorsque cela sera nécessaire, à des ouvertures ou à des fermetures de formations.

Transformation de l'approche pédagogique

La transformation de l'approche pédagogique vise à mieux répondre aux attentes des étudiants en proposant des parcours plus engageants et mieux sécurisés afin de favoriser leur réussite, notamment en premier cycle. Elle s'appuie sur la taxonomie de Bloom et adapte les modalités d'enseignement au niveau des compétences visées (annexe 3). Il sera proposé de valoriser les différentes formes d'engagement étudiant en substitution de certaines matières existantes, plutôt qu'en supplément de celles-ci. Cette approche a vocation à être déployée dans l'ensemble des cursus de licence et de master, avec des adaptations selon les disciplines.

La structuration des formations en blocs de compétences constituera un autre levier majeur de la transformation pédagogique. Toutes les formations devront être totalement transformées en AP-DC pour la rentrée 2028 au plus tard (cf note de cadrage des licences et des masters). Cette évolution doit permettre une meilleure lisibilité des acquis de formation, favoriser la personnalisation des parcours, faciliter les mobilités et soutenir le développement de la formation tout au long de la vie. Dans cette perspective, l'établissement entend développer des formations courtes de haut niveau, des micro-certifications et des dispositifs permettant la capitalisation progressive des compétences, afin de répondre aux besoins des publics en activité ou en reconversion.

Internationalisation

L'internationalisation représente également un axe stratégique fort. L'université encouragera le développement de parcours internationaux, le renforcement de l'apprentissage des langues, le développement de l'interculturalité, la mobilité étudiante et la création de formations à forte visibilité internationale. Les dispositifs portés par l'alliance européenne EUPeace, les initiatives telles qu'EUTrack ou **Virtual European Exchange Programme (VEEP)** ainsi que le développement de masters Erasmus Mundus devront contribuer à accroître le rayonnement international de l'établissement.

Parcours d'excellence

Dans le même esprit, certains parcours pourront évoluer vers des formations d'excellence à recrutement sélectif, telles que les doubles licences ou les cycles pluridisciplinaires d'études supérieures. De nouveaux partenariats de double diplomation avec des établissements d'enseignement supérieur français ou étrangers pourront également être développés afin de renforcer l'attractivité et la visibilité de l'offre.

Enjeux universels

La transformation de l'offre de formation devra également intégrer de manière transversale les enjeux de transition écologique, de développement soutenable et de responsabilité sociétale. Ces dimensions devront progressivement irriguer l'ensemble des formations afin de préparer les étudiants aux défis environnementaux, économiques et sociaux auxquels ils seront confrontés dans leur vie professionnelle. De même, chacun de nos étudiants, quelle que soit la filière, aura une formation autour des usages responsables de l'IA, de manière à utiliser (ou pas), en conscience, cet outil.

Afin d'accompagner cette transformation des pratiques, il sera également demandé, pour le cycle licence, d'intégrer à hauteur minimum de 10% du volume horaire total des enseignements où l'autonomie de l'étudiant est mise en avant (hors stage). Elle regrouperait l'approche par problème et par projet, les pratiques pédagogiques utilisant des phases asynchrones (classe inversée, plateforme en autonomie, suivi individualisé sur plateforme, simulation et jeux pédagogiques)…

3.2 Un cadre de soutenabilité commun

L'ensemble de ces évolutions devra néanmoins s'inscrire dans un cadre strict de soutenabilité. Les coûts complets des formations, incluant notamment les activités d'évaluation des connaissances et des compétences, devront être pris en compte dans les arbitrages. Les équilibres pédagogiques entre cours magistraux, travaux dirigés et travaux pratiques devront être examinés dans une logique d'efficacité pédagogique et de maîtrise des ressources.

Un plafonnement des volumes horaires étudiants est défini à chaque niveau de formation :

Volume horaire maximum

	FI/FA/FC
Licence (3 ans)	1500
Licence professionnelle (pour un an)	450*
BUT (3 ans)	1800-2000*
Master 1 / Master 2	450 par an
Formation d'ingénieur (3 ans)	1800-2000
DU	200

* : volume horaire hors projet

3.3 Des outils de pilotage

Le pilotage de la transformation reposera sur un ensemble d'indicateurs partagés permettant d'objectiver les choix et d'éclairer les décisions. Ces indicateurs (annexe 4) porteront sur les effectifs étudiants et personnels, les volumes horaires, les taux d'encadrement, le recours aux heures complémentaires et aux vacataires, l'attractivité des formations, les taux de pression et de remplissage, la part des étudiants internationaux, la réussite étudiante, l'insertion professionnelle ainsi que les indicateurs de lien entre formation et recherche.

3.4 Identification des filières et concertation collective

Les réflexions relatives à la transformation de l'offre de formation seront structurées autour des filières identifiées comme devant être transformées prioritairement par l'établissement, en accord avec les composantes de formation (annexe 2). Pour chacune de ces filières, des groupes de travail dédiés seront mis en place afin d'analyser l'existant, d'identifier les perspectives d'évolution et de formuler des propositions en cohérence avec les orientations stratégiques de l'Université. Ils constitueront les instances opérationnelles de concertation et de co-construction de la future offre de formation.

Les travaux s'inscriront dans le cadre des grands périmètres thématiques de l'établissement (Biologie, Chimie du vivant et Santé ; Droit, Économie et Gestion ; Sciences Humaines et Sociales ; Sciences et Ingénierie), qui assureront la cohérence globale de la démarche et favoriseront l'identification de synergies entre filières. Chaque filière fera l'objet d'un pilotage identifié, chargé de coordonner les travaux, de garantir l'articulation avec les autres chantiers de transformation et de veiller à la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés.

La gouvernance du projet reposera sur une démarche de concertation continue. Les conseils de composantes, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et le Conseil d'Administration constitueront les espaces privilégiés de débat, d'expertise et de validation des

propositions. Le Conseil des Directeurs de Composantes (CDC) veillera à la cohérence stratégique globale et à l'équité de traitement entre les différentes filières.

3.5 Déploiement et calendrier

La démarche se déploiera progressivement selon plusieurs étapes : définition du cadre stratégique, diagnostic partagé des filières, travaux des groupes de travail, analyse de soutenabilité, concertation avec les instances puis mise en œuvre progressive. Cette démarche s'appuiera sur les premières transformations déjà initiées en 2025 et au premier semestre de l'année 2026 (double licence, parcours d'excellence) et une première phase de travail sera engagée dès septembre 2026 (pour la rentrée 2027) avant un déploiement finalisé dans le cadre de la nouvelle accréditation prévue à la rentrée 2028.

À travers cette transformation, l'Université entend construire une offre de formation plus attractive, plus agile, plus ouverte à la diversité des publics et davantage articulée aux besoins des territoires, aux attentes des étudiants et aux grandes priorités scientifiques et sociétales. Cette évolution constitue un levier essentiel pour garantir la pérennité d'une université pluridisciplinaire d'excellence, capable de concilier ambition académique, responsabilité collective et soutenabilité à long terme.

Annexe 1

Baisse démographique impactant l'enseignement supérieur à partir de 2030

RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

UNIVERSITÉ DE LIMOGES

Avril 2026

RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

Baisse démographique qui impactera l'enseignement supérieur à partir de 2030

En Région Académique Nouvelle aquitaine, la baisse démographique prévue à l'horizon 2035 est de :

- **61 000** élèves dans le 1er degré (**-14,5**%)
- **57 000** élèves dans le 2nd degré (**-15,4**%)

Cette baisse démographique qui impactera les lycées à la rentrée 2026, atteindra la première année d'étude supérieur à la rentrée 2029.

Les services statistiques de la région académiques ont donc réalisé un état des lieux des effectifs d'étudiants à la rentrée 2024 ainsi que des projections afin de mieux appréhender les effets, à moyens et longs termes, de cette baisse démographique dans notre région.

En complément, une étude réalisée en partenariat avec l'INSEE a permis d'analyser les mobilités à l'entrée dans l'enseignement supérieur des néobacheliers de Nouvelle-aquitaine.

(https://www.insee.fr/fr/statistiques/8653012)

Chiffres clés

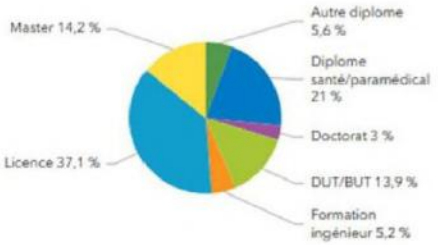
RÉGION ACADÉMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE

A la rentrée 2024, l'Université de Limoges scolarisait 16 611 étudiants
Soit 13,3 % des étudiants en universités ou écoles d'ingénieurs de la RANA

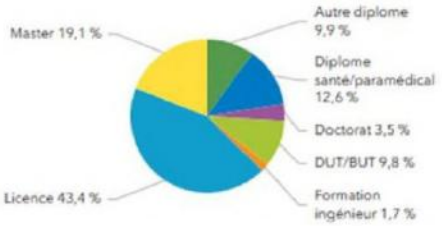
- Elle a accueilli 3 172 néobacheliers soit 14,5 % de l'ensemble hors post bac de la RANA
- Un poids moins important des licences et masters qu'en moyenne RANA

Effectifs selon le type de diplômes

Université de Limoges



Ensemble RANA



RÉGION ACADÉMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE

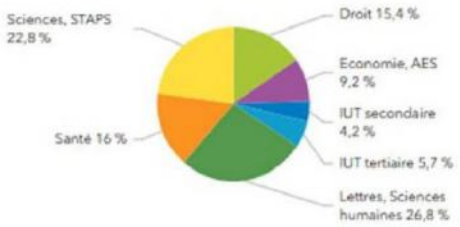
Des formations orientées vers les sciences, la santé et le paramédical

Effectifs selon les groupes disciplinaires

Université de Limoges

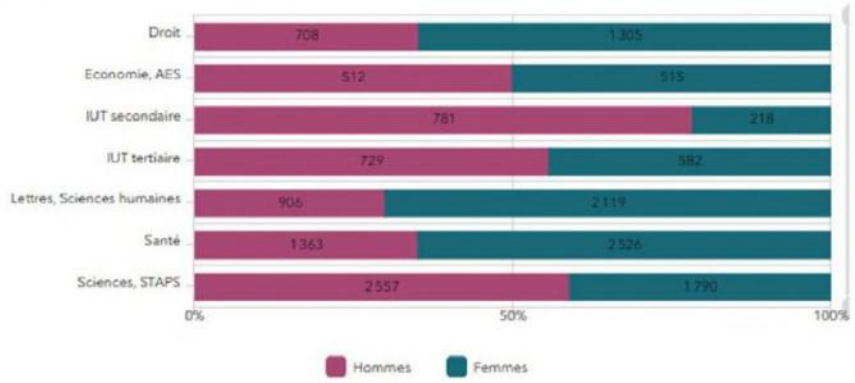


Ensemble RANA

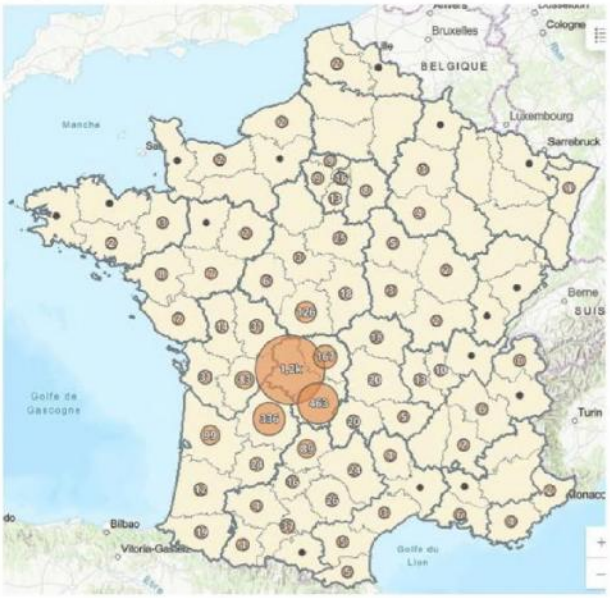


54,5 % d'étudiantes, un taux plus faible qu'en moyenne régionale en raison du poids des formations en sciences malgré la spécialisation en santé

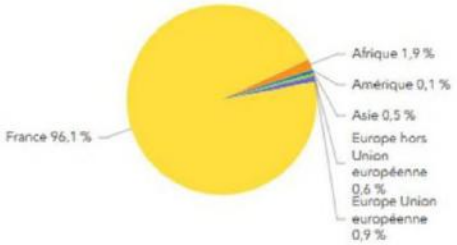
Effectifs selon les disciplines et le sexe



Départements d'origine des bacheliers



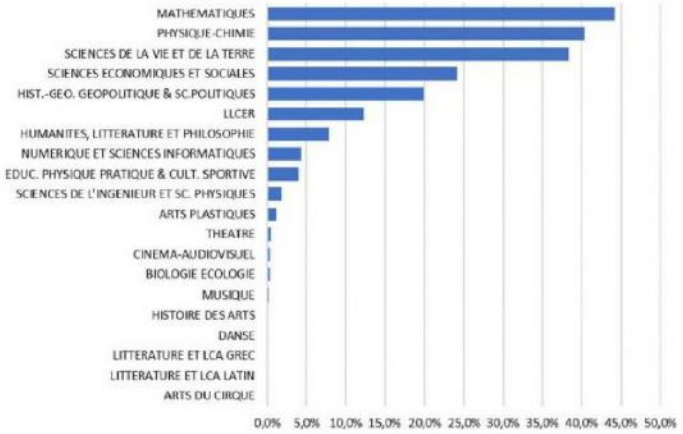
Le recrutement des néobacheliers est principalement local



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

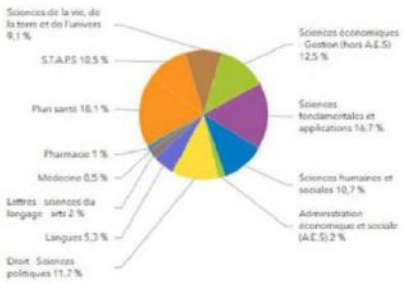
79,9% des néobacheliers ont un bac général, 17,5% un bac technologique et 2,6% un bac professionnel

Enseignements de spécialité suivis par les néobacheliers de la voie générale inscrits à l'Université de Limoges



Il n'y a que 53,2% des néobacheliers inscrits en licence soit 15,4 points de moins qu'en moyenne régionale. 24,2% sont inscrits en BUT (+6,5 pts) et 18,6% a un diplôme de santé/paramédical (+9,3pts)

Effectifs des néobacheliers selon la discipline suivie

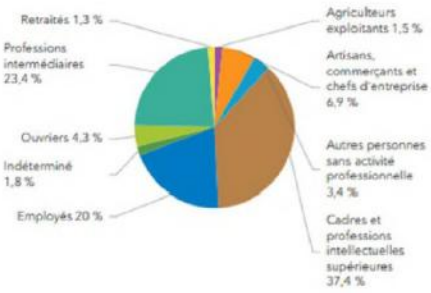


RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

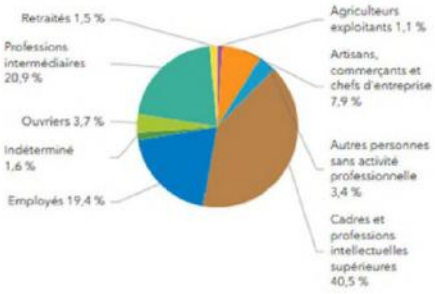
Un recrutement de néobacheliers d'origine sociale moins élevée qu'en moyenne au niveau de la RANA

37,4% des néobacheliers inscrits à l'Université de Limoges ont une origine sociale « cadres et professions intellectuelles supérieures » ce qui est 3,1 points inférieur à la moyenne de la Région académique. A l'inverse les étudiants dont les parents sont de professions intermédiaires sont sur-représentés de 2,5 points.

Université de Limoges



Ensemble RANA



Ratio des effectifs d'étudiants de 1ère année Université de Limoges/RANA

RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

Université de Limoges : **42 formations différentes** en 1ère année
~ 18 % des étudiants RANA sur ce périmètre
~ 29 % des étudiants UL ont eu le BAC hors de la RANA

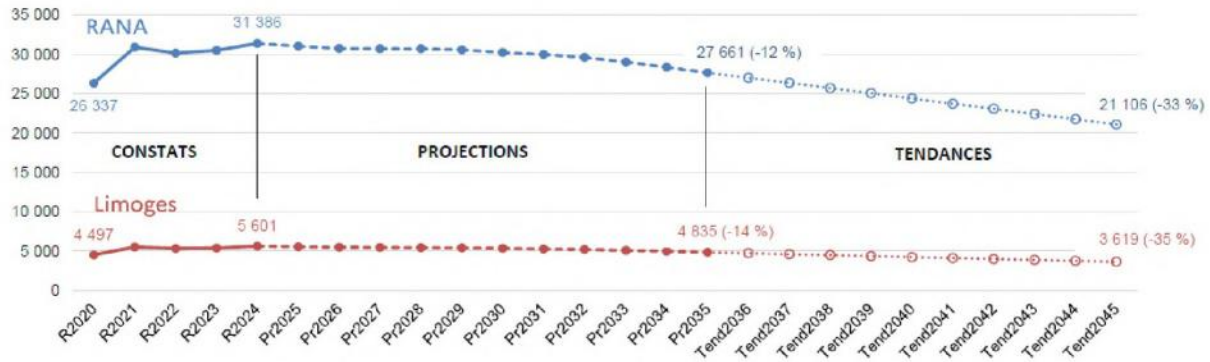
Type diplôme	RANA		R2024 R2020		Limoges R2024			
	R2020	R2024	Effectifs	Proportions	Effectifs	dont bacheliers hors RANA	Ratio étudiants UL / étudiants RANA	Ratio bacheliers hors RANA / étudiants UL
BUT CARRIERES SOCIALES	0	199	199	-	40	19	20,1%	47,5%
BUT GENIE BIOLOGIQUE	0	272	272	-	43	6	15,8%	14,0%
BUT GENIE CIVIL - CONSTRUCTION DURABLE	0	330	330	-	102	57	30,9%	55,9%
BUT GENIE ELECTRIQUE ET INFORMATIQUE INDUS	0	245	245	-	36	9	14,7%	25,0%
BUT GENIE INDUSTRIEL ET MAINTENANCE	0	61	61	-	23	12	37,7%	52,2%
BUT GENIE MECANIQUE ET PRODUCTIQUE	0	323	323	-	79	17	24,5%	21,5%
BUT GESTION DES ENTREPRISES ET ADM.	0	645	645	-	218	33	33,7%	15,1%
BUT HYGIENE SECU. ENVIRONNEMENT	0	189	189	-	47	33	24,9%	70,2%
BUT INFORMATIQUE	0	333	333	-	76	14	22,8%	18,4%
BUT MESURES PHYSIQUES	0	193	193	-	50	7	25,9%	14,0%
BUT METIERS MULTIMEDIA ET INTERNET	0	154	154	-	45	14	29,2%	31,1%
BUT TECHNIQUES DE COMMERCE	0	540	540	-	129	20	23,9%	15,5%
DEUST	159	639	480	301,9%	181	76	28,3%	42,0%
DIPLOME D'ETAT INFIRMIER GRADE LICENCE	2 570	3 586	1 016	39,5%	660	237	18,5%	35,7%
DIPLOME UNIVERSITE GENERIQUE	656	935	279	42,5%	7	2	0,7%	28,6%
FORMATION D'INGENIEUR CLASSIQUE	490	640	150	30,6%	75	30	11,7%	40,0%
LIC AES	1 214	1 053	-161	-13,3%	104	34	9,9%	32,7%
LIC CHIMIE	100	78	-22	-22,0%	32	18	41,0%	56,3%
LIC DROIT	4 121	4 734	613	14,9%	553	89	11,7%	16,1%
LIC ECONOMIE ET GESTION	1 823	1 431	-42	-2,8%	176	82	12,1%	34,6%
LIC GENIE CIVIL	124	102	-22	-17,7%	31	16	30,4%	51,6%
LIC GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT	481	341	-140	-29,1%	45	18	13,2%	40,0%
LIC HISTOIRE - HUMANITES	1 340	1 029	-311	-23,2%	86	23	8,4%	26,7%
LIC INFORMATIQUE, INFO. APPLIQUEES SC SOCIALES	735	660	-75	-10,2%	131	52	19,8%	52,9%
LIC LANGUES, LTT, CIVILISATION ETRANGERES	1 763	1 454	-309	-17,5%	130	30	8,9%	23,1%
LIC LEA - LETTRES LANGUES	2 317	1 935	-382	-16,5%	148	27	7,6%	18,2%
LIC LETTRES	862	783	-79	-9,2%	73	18	9,3%	24,7%
LIC MATH	349	334	-15	-6,0%	53	13	22,8%	24,5%
LIC PHYS. CHIMIE	267	236	-31	-11,6%	14	2	5,9%	14,3%
LIC PHYSIQUE	81	94	13	16,0%	25	9	26,6%	36,0%
LIC PORTAIL SC. POUR LA SANTE	171	238	67	39,2%	150	58	63,0%	38,7%
LIC PORTAIL STAPS	1 532	1 594	62	4,0%	392	71	24,6%	18,1%
LIC SC. DE LA VIE	1 004	814	-190	-18,9%	0	0	0,0%	-
LIC SC. DU LANGAGE	360	251	-09	-28,3%	41	13	16,3%	31,7%
LIC SC. EDUCATION ET FORMATION, SC. ET SOCIETE	229	210	-19	-8,3%	183	44	77,8%	27,0%
LIC SCIENCES, TECHNOLOGIES, SC. INGENIEUR	87	126	39	44,8%	50	5	39,7%	10,0%
LIC SOCIOLOGIE	542	430	-112	-20,7%	141	43	32,8%	30,5%
LIC SVT	0	281	281		281	89	100,0%	30,7%
LIC. ACCES SANTE	1 178	1 011	-167	-14,2%	120	53	11,9%	44,2%
LICENCE PROFESSIONNELLE EN 2 OU 3 ANS	0	55	55	-	55	33	100,0%	60,0%
PARA-MEDICAL	248	388	140	56,5%	23	13	6,3%	52,0%
PARCOURS SPECIFIQUE ACCES SANTE (PASS)	1 946	2 211	265	13,6%	805	201	36,4%	25,0%
Total général	**26 337**	**31 386**	**5 049**	**19,2%**	**5 601**	**1 641**	**17,8%**	**29,3%**

Les projections démographiques des étudiants de 1ère année

RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

Projections 2035 sur le même périmètre en 1ère année :
- 27 661 étudiants (-12 %) pour la RANA
- 4 835 étudiants (-14 %) pour l'université de Limoges

Historique et projection des effectifs d'étudiants de Nouvelle Aquitaine inscrits en 1ère année dans les formations définies (Université de Limoges)



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

(Projection 2035 - constat 2025) sur le même périmètre (1ère année) :
- - 3 379 étudiants (-11 %) pour la RANA
- - 703 étudiants (-13 %) pour l'université de Limoges

Type diplôme	RANA				Limoges			
	Pr2025	Pr2035	Pr2035-Pr2025		Pr2025	Pr2035	Pr2035-Pr2025	
			Effectifs	Proportions			Effectifs	Proportions
BUT CARRIERES SOCIALES	198	175	-23	-11.4%	39	35	-5	-11.6%
BUT GENIE BIOLOGIQUE	296	254	-32	-12.1%	42	36	-6	-14.8%
BUT GENIE CIVIL - CONTRUCTION DURABLE	324	287	-37	-11.4%	100	87	-13	-12.9%
BUT GENIE ELECTRIQUE ET INFORMATIQUE INDUS	243	217	-26	-10.8%	36	30	-5	-13.1%
BUT GENIE INDUSTRIEL ET MAINTENANCE	58	52	-7	-11.7%	28	25	-3	-12.3%
BUT GENIE MECANIQUE ET PRODUCTIQUE	318	281	-37	-11.8%	78	66	-11	-14.3%
BUT GESTION DES ENTREPRISES ET ADM	880	860	-76	-13.4%	213	182	-30	-14.3%
BUT HYGIENE SECU. ENVIRONNEMENT	188	168	-20	-10.9%	46	41	-6	-12.0%
BUT INFORMATIQUE	327	289	-38	-11.6%	75	64	-11	-14.8%
BUT MESURES PHYSIQUES	190	169	-21	-11.2%	49	42	-7	-14.0%
BUT METIERS MULTIMEDIA ET INTERNET	152	133	-19	-12.3%	44	38	-6	-13.9%
BUT TECHNIQUES DE COMMERCE	822	725	-97	-11.8%	126	108	-18	-14.1%
DEUST	640	576	-64	-10.0%	161	144	-17	-10.7%
DIPLOME D'ETAT INFIRMIER GRADE LICENCE	3 580	3 233	-348	-9.7%	683	608	-75	-11.0%
DIPLOME UNIVERSITE GENERIQUE	941	846	-95	-10.1%	7	6	-1	-10.3%
FORMATION D'INGENIEUR CLASSIQUE	624	566	-59	-11.0%	73	64	-10	-13.4%
LIC AES	1 049	941	-108	-10.3%	103	91	-12	-11.9%
LIC CHIMIE	78	69	-8	-10.9%	32	29	-3	-10.1%
LIC DROIT	4 676	4 163	-512	-11.0%	546	474	-72	-13.2%
LIC ECONOMIE ET GESTION	1 469	1 312	-156	-10.6%	177	157	-21	-11.8%
LIC GENIE CIVIL	101	90	-11	-11.3%	31	28	-3	-10.9%
LIC GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT	338	302	-36	-10.7%	44	39	-6	-12.6%
LIC HISTOIRE - HUMANITES	1 021	915	-106	-10.3%	85	76	-10	-12.0%
LIC INFORMATIQUE, INFO. APPLIQUEES SC SOCIALES	855	784	-71	-10.9%	131	116	-15	-11.2%
LIC LANGUES, LTT, CIVILISATION ETRANGERES	1 442	1 295	-147	-10.2%	129	113	-16	-12.3%
LIC LEA - LETTRES LANGUES	1 921	1 720	-201	-10.5%	146	127	-19	-13.1%
LIC LETTRES	778	692	-86	-10.6%	72	64	-8	-11.3%
LIC MATH	229	203	-27	-11.6%	52	45	-7	-13.2%
LIC PHYS. CHIMIE	231	206	-25	-10.9%	14	12	-2	-13.1%
LIC PHYSIQUE	93	81	-12	-12.6%	25	22	-3	-13.4%
LIC PORTAIL SC. POUR LA SANTE	235	208	-27	-11.6%	149	131	-18	-11.8%
LIC PORTAIL STAPS	1 564	1 371	-192	-12.3%	385	329	-56	-15.0%
LIC SC. DE LA VIE	799	706	-92	-11.5%	0	0	0	-
LIC SC. DU LANGAGE	249	223	-26	-10.6%	41	36	-5	-11.3%
LIC SC. EDUCATION ET FORMATION, SC. ET SOCIETE	208	183	-24	-11.8%	162	142	-20	-12.3%
LIC SCIENCES, TECHNOLOGIES, SC. INGENIEUR	126	109	-16	-12.1%	49	42	-7	-14.6%
LIC SOCIOLOGIE	427	382	-45	-10.5%	141	126	-15	-10.6%
LIC SVT	280	250	-30	-11.6%	280	250	-30	-11.8%
LIC. ACCES SANTE	989	869	-121	-12.2%	118	103	-15	-12.3%
LICENCE PROFESSIONNELLE EN 2 OU 3 ANS	55	49	-6	-11.6%	55	49	-6	-11.6%
PARA-MEDICAL	383	342	-41	-10.8%	25	22	-3	-12.3%
PARCOURS SPECIFIQUE ACCES SANTE (PASS)	2 172	1 929	-244	-11.2%	791	684	-107	-13.6%
Total général	**31 040**	**27 661**	**-3 379**	**-10.9%**	**5 538**	**4 835**	**-703**	**-12.7%**

NB : Du fait de leur attractivité, certaines formations seront en réalité moins impactées par la baisse démographique que d'autres.

Les filières attractives moins impactées par la baisse démographique que les autres

- Arts (plastiques, spectacle, design, cinéma)
- Droit
- Economie et gestion
- Information communication
- LAS
- LEA et LLCER Coréen
- PASS
- PPPE (à voir avec la réforme des LPE si cela se poursuit)
- Psychologie
- Sciences de la Vie
- Secteur paramédical (audioprothésiste, psychomotricien, orthophoniste, orthoptiste, ergothérapeute)
- Sociologie
- STAPS

- Ainsi que toutes les formations en IUT

Annexe 2
Filières par périmètre

Périmètre Biologie, Chimie du vivant et Santé

Composantes concernées : Faculté de Médecine ; Faculté de Pharmacie ; Faculté des Sciences et Techniques ; ILFOMER ; IUT (département GB)

- Transformation de la première année des études de santé (priorité 1)
- Paramédical (priorité 1 en concertation avec OF STAPS)
- Offre de formation master biologie, chimie, santé (BCS) et formation vétérinaire
- STAPS

Périmètre Droit, Economie et Gestion

Composantes concernées : Faculté de Droit et des Sciences Economiques ; IAE ; IPAG ; IUT (départements GEA, TC, Carrières Sociales) ; Faculté des Sciences et Techniques (STAPS)
5 domaines de formation associés aux domaines et équipes de recherche

- Gestion et administration des organisations (Priorité 1)
- Patrimoine, Notariat et immobilier (Priorité 1)
- Administration publique (Priorité 1)
- Banque/Finance
- Justice et conflictualités

Périmètre Sciences et Ingénierie

Composantes concernées : ENSIL-ENSCI ; Faculté des Sciences et Techniques ; IUT (départements GEII, Génie Civil, MP, GMP, HSE, GIM, Informatique, MMI)

- Génie Civil (Priorité 1)
- Sciences Physiques : Electronique, photonique, Mécanique (Priorité 1)
- Eau et environnement (Priorité 2)
- Sciences et Génie des Matériaux
- Maths/info

Périmètre Sciences Humaines et Sociales

Composantes concernées : Faculté des Lettres et des Sciences Humaines ; IUT (département Carrières Sociales)

- Arts, Lettres, Langues (Priorité 1)
- Sciences Humaines et sociales

Annexe 3

Transformation de l’approche pédagogique

La transformation reposera sur une évolution des pratiques pédagogiques en lien avec les attentes des étudiants : des parcours les impliquant davantage avec une meilleure sécurisation de ces parcours, gages de réussite étudiante surtout dans les premiers cycles.

Pour cela, nous nous appuierons sur les grandes lignes de la taxonomie de Bloom, en structurant l'acquisition des compétences en trois grandes phases : acquisition des connaissances via des dispositifs hybrides et des LMS (*learning management system*) permettant un apprentissage individualisé et un repérage précoce des difficultés, développement des compétences par la simulation et les travaux pratiques dans un cadre favorisant l’apprentissage par l’erreur, puis mise en application notamment en stage ou en SAE. Chacune de ces phases mobilise différemment l'enseignant, selon un principe de subsidiarité : plus le niveau de compétence visé est élevé et complexe, plus l'intervention directe de l'enseignant est nécessaire ; à l'inverse, les compétences plus simples peuvent être acquises avec davantage d'autonomie.

Dans un premier temps, pour des compétences simples telles que se souvenir et comprendre, les modalités hybrides peuvent être proposées, avec un auto-apprentissage grâce aux LMS tel que Moodle. Bien conçus, avec l'aide des ingénieurs en pédagogie numérique, ces enseignements permettent à l'étudiant d'apprendre à son rythme, avec des retours réguliers, synchrones ou asynchrones. Ces LMS permettent surtout une pédagogie de précision grâce à l’analyse des traces d’apprentissage qu’ils génèrent (learning Analytics). Il devient alors possible de repérer précocement les étudiants en difficulté, afin d'y remédier rapidement.

Dans un second temps, il s’agit d’appliquer et d’analyser, à travers des approches par simulation et par les travaux pratiques. Libérés des heures de formation de masse, les enseignants peuvent superviser les étudiants avec bienveillance, dans un cadre où l'erreur est autorisée et formatrice. Cette étape est essentielle pour sécuriser les parcours d'apprentissage, avant l'avant-dernière étape : les stages professionnels. Pendant ces stages, les étudiants arrivent mieux préparés, et les encadrants professionnels, informés en amont du parcours de formation et des compétences déjà acquises par les apprenants, peuvent les intégrer plus rapidement et plus efficacement dans les équipes.

Cette approche doit pouvoir être proposée à chaque cursus de licence et de master en faisant certainement, pour certaines disciplines, les aménagements ad hoc.

Annexe 4

Indicateurs partagés pour le pilotage de la transformation

1. Indicateurs liés aux effectifs (BIATSS, E, EC et étudiants), liés aux taux d'encadrement et de tension

- Volume horaire : enseignement (CM, TD, TP) et référentiel
- HCE
- Volume horaire effectué par des permanents ; volume horaire effectué par des vacataires
- Nombre d'enseignants (E+EC)/étudiants
- Nombre de BIATSS/étudiants
- Part de l'effectif étudiant de la composante dans le total de l'effectif étudiant (pour le niveau L et pour le niveau M)

2. Indicateurs liés à l'attractivité, la réussite et à l'insertion par diplôme (DU, Licence générale, LP, DUT/BUT, Prépa intégrée formation d'ingénieur, Master, Diplôme d'ingénieur)

- Candidatures :
    - capacité d'accueil de la formation,
    - candidatures déposées et retenues,
    - nombre d'inscrits,
    - nombre de diplômés
- Taux de pression (nombre de demandes sur ParcourSup ou MonMaster rapporté au nombre de places) et taux de remplissage (nombre d'inscrits par rapport au nombre de places théoriques)
- Taux d'attractivité interrégional
- Part des étudiants internationaux
- Mobilités sortantes
- Taux d'insertion professionnelle
- Taux de réussite (inscrits, présents)/taux de passage (IUT)

3. Lien formation recherche

- Taux de passage L3 vers M1 ou formation ingénieur (interne)
- Taux de passage de M2 vers le doctorat (interne)
- Nombre d'étudiants de Licence/Nombre d'étudiants de Master

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 15 septembre 2026,

Délibération enregistrée sous le numéro **: 847/2026/FVE**
Conseil d'Administration du 25 septembre 2026

Sujet : **- Tarifs DELF-DALF du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2027 ;**
- Tarifs TOEIC du 01/09/2026 au 01/09/2027 pour les étudiants et personnels de l'Université de Limoges.

- Les tarifs DELF-DALF du 01/01/2027 au 31/12/2027 sont les suivants :

	Tarifs étudiants et personnels Unilim	Tarifs personnes extérieures (tous publics)	Tarifs réduits : réfugiés / demandeurs d'asile / bénéficiaires de la protection subsidiaire
DELF A1	90,00 €		22,50 €
DELF A2			
DELF B1	120,00 €		30,00 €
DELF B2			
DALF C1	150,00 €		37,50 €
DALF C2			
Réédition de diplôme	30,00 €		30,00 €

- Les tarifs TOEIC du 01/09/2026 au 01/09/2027 pour les étudiants et personnels de l'Université de Limoges sont les suivants :

	Tarifs étudiants Unilim boursiers	Tarifs étudiants Unilim non boursiers	Tarifs Personnels Unilim
Tarifs inscription sessions TOEIC LISTENING AND READING (présentiel ou Online), organisées par la Maison des Langues	65 €	70 €	80 €
Tarif inscription session TOEIC 4 SKILLS (Online) organisée par la Maison des Langues	150 €		

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 29
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 29
Pour : 27
Contre : 2

Fait à Limoges, le 25 septembre 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

Publié au recueil des actes administratifs du mois de septembre 2026.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 28 septembre 2026.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 15 septembre 2026,

Délibération enregistrée sous le numéro **: 848/2026/FVE**
Conseil d'Administration du 25 septembre 2026

Sujet : **Maquette de formation du Master Enseignement et Education (M2E) mention conseiller principal d'éducation - parcours « préparation aux concours et professionnalisation » (PCP).**

Suite à la mise en place du Master Enseignement et Education (M2E), la maquette de formation du Master M2E mention conseiller principal d'éducation - parcours « préparation aux concours et professionnalisation » (PCP) pour l'année universitaire 2026-2027 est la suivante :

- voir document en pièce jointe.

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 29
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0

Fait à Limoges, le 25 septembre 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

Publié au recueil des actes administratifs du mois de septembre 2026.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 28 septembre 2026.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

MASTER M2E CPE (parcours PCP)	TOTAL MASTER	120		Heures étudiants			1094
ANNEE 1	Toutes les UE (et EC) sont mutualisées avec le parcours lauréat	ECTS	Coefficient	CM	TD	TP	ETD
Semestre 1	TOTAL Semestre 1						342
UE1 : Culture-métier commune	LVE	6	non évalué	0	10	0	10
	Anglais						
	Espagnol						
	Se situer dans l'école pour agir seul et collectivement (1)		2	0	20	0	20
	Connaître l'élève pour agir seul et collectivement (1)		2	0	20	0	20
	Cerner les enjeux du monde contemporain pour agir seul et collectivement (1)		2	0	20	0	20
UE2 : Culture disciplinaire	Gestes professionnels (1)	18					
	Autorité et confiance		8	3	5	0	9,5
	Fonctions et missions vie scolaire			2	4	0	7
	Suivi individuel et collectif des élèves			8	10	0	22
	Projet au service du pilotage			8	10	0	22
	Inclusion, EBEP, handicap (enjeux pratiques)			2	4	0	7
	Formation citoyenne (enjeux pratiques)			3	4	0	8,5
	Règles de métier			3	6	0	10,5
	Savoirs fondamentaux pour pratiquer (1)						0
	Compétences psychosociales		10	8	4	0	16
	Histoire éducation			12	6	0	24
	Sociologie des publics			11	3	0	19,5
	Histoire et évolution vie scolaire			6	2	0	11
	Philosophie de l'éducation			7	2	0	12,5
	Inclusion, EBEP, handicap (enjeux théoriques)			6	3	0	12
	CSE et droit vie scolaire			7	8,5	0	19
	Formation citoyenne (enjeux théoriques)			2	5	0	8
UE3 : Stage	Accompagnement de stage	4	2	0	8,5	0	8,5
	Enseignements appliqués au terrain		1				0
	Analyse de pratique			0	6	0	6
	Communication professionnelle		1	0	6	0	6
UE4 : Recherche & IA	Méthodologie et travail de recherche	2	2	6	4	0	13
UE5 : Préparation aux concours	Préparer les épreuves d'admissibilité des concours de recrutement**	NC	non évaluée	0	30	0	30,00
**heures créditées en M2 mais proposées également en M1*				94	201	0	295,00

Semestre 2	TOTAL Semestre 2						379,5
UE1 : Culture-métier commune	LVE	6	1	0	10	0	10
	Anglais						
	Espagnol						
	Se situer dans l'école pour agir seul et collectivement (2)		2	0	20	0	20
	Connaître l'élève pour agir seul et collectivement (2)		2	0	20	0	20
	Cerner les enjeux du monde contemporain pour agir seul et collectivement (2)		1	0	20	0	20
UE2 : Culture disciplinaire	Gestes professionnels (2)	18					
	Professionnalisation des AED		9	6	6	0	15
	Formation des délégués et représentants élèves			5	7	0	14,5
	Animation éducative et éduc pop			2	4	0	7
	Règles de métier			3	6	0	10,5
	Suivi individuel et collectif des élèves			0	6	0	6
	Animation équipes et service vie scolaire			5	7	0	14,5
	Prévention des conduites à risques			0	12,5	0	12,5
	Savoirs fondamentaux pour pratiquer (2)						
	Sociologie de la jeunesse		9	12	4	0	22
	Sociologie du handicap			4	2	0	8
	Sociologie des territoires			6	2	0	11
	Connaissance de l'enseignement professionnel			7	3	0	13,5
	Climat scolaire			3	3	0	7,5
	Valeurs de la République			4	5	0	11
	Compétences psycho-sociales			8	4	0	16
	Inclusion et différents publics apprenants (théorie)			8	4	0	16
	CSE et droit de la vie scolaire			8	4	0	16
UE3 : Stage	Accompagnement de stage	4	2	0	8,5	0	8,5
	Enseignements appliqués au terrain		2				
	Inclusion et différents publics apprenants (terrain)			0	12	0	12
UE4 : Recherche & IA	Méthodologie et travail de recherche (dont séminaire)	2	2	8	4	0	16
	IA dans la culture disciplinaire du parcours		non évalué	0	2	0	2
UE5 : Préparation aux concours	Préparer les épreuves d'admission des concours de recrutement**	NC	non évalué	0	60	0	60,00
UE6 : Enseigner en établissement à l'international (optionnel)	Enseigner en établissement à l'international	NC	non évalué	0	10	0	10,00
**heures créditées en M2 mais proposées également en M1*				89	246	0	335,00

ANNEE 2	Sauf mention contraire toutes les UE (et EC) sont mutualisées avec le parcours lauréat						
Semestre 3	TOTAL Semestre 3						174
UE1 : Culture-métier commune	LVE	7	1	0	10	0	10
	Anglais						
	Espagnol						
	Se situer dans l'école pour agir seul et collectivement (3)		2	0	9	0	9
	Connaître l'élève pour agir seul et collectivement (3)		2	0	9	0	9
	Cerner les enjeux du monde contemporain pour agir seul et collectivement (3)		2	0	9	0	9
UE2 : culture disciplinaire	Gestes professionnels (3)	7					
	Mise en œuvre des politiques publiques d'éducation		1	2	5	0	8
	Orientation scolaire (enjeux professionnels)		2	2	4	0	7
	Savoirs fondamentaux pour pratiquer						
	Philosophie de l'éducation		2	6	2	0	11
	Orientation scolaire (enjeux sociaux)		2	3	2	0	6,5
UE3 : stage	Accompagnement de stage***	2	1	0	16	0	16
	Réalisation du stage		1				0
	Enseignements appliqués au terrain	3					
	Entretiens élèves		non évalué	0	10	0	10
	Internats et espaces scolaires		1	5	7	0	14,5
	Partenariats monde éducatif		non évalué	0	7	0	7
	Portfolio numérique (Pix+Edu)		non évalué	0	0	0	0
UE4 : Recherche & IA	Travail de recherche (dont séminaire)	1	1	6	4	0	13
	IA dans la culture disciplinaire du parcours		non évalué	0	4	0	4
UE5 : Préparation aux concours	Préparer les épreuves d'admissibilité des concours de recrutement**	6	1	0	30	0	30
UE6 : Enseigner en établissement à l'international (optionnel)	Enseigner en établissement à l'international	NC	non évalué	0	10	0	10
**heures créditées en M2 mais proposées également en M1*				24	138	0	162
***6h non mutualisées avec le parcours lauréat*							

Semestre 4	TOTAL Semestre 4						198,5
UE1 : Culture-métier commune	LVE	4	1	0	10	0	10
	Anglais						
	Espagnol						
	Se situer dans l'école pour agir seul et collectivement (4)		1	0	6	0	6
	Connaître l'élève pour agir seul et collectivement (4)		1	0	7	0	7
	Cerner les enjeux du monde contemporain pour agir seul et collectivement (4)		1	0	7	0	7
UE2 : culture disciplinaire	Grands enjeux contemporains pour exercer	6					
	Questions de genres		1	3	5	0	9,5
	Developpement durable		2	3	4	0	8,5
	Savoirs fondamentaux pour pratiquer (2)						
	Savoirs et inégalités		3	13	6	0	25,5
UE3 : Professionnalisation	EC mutualisé avec un autre parcours de l'Université	NC	non évalué	0	20	0	20
				0	15	0	15
	Réalisation d'un stage hors milieu scolaire (optionnel)						
	Enseignements appliqués au terrain						
	Partenariats au sein du monde éducatif			0	7	0	7
UE4 : Recherche & IA	Travail de recherche (dont soutenance)	10	1	6	4	0	13
UE5 : Préparation aux concours	Préparer les épreuves d'admission des concours de recrutement**	14	1	0	60	0	60
UE6 : Enseigner en établissement à l'international (optionnel)	Enseigner en établissement à l'international	NC	non évalué	0	10	0	10
**heures créditées en M2 mais proposées également en M1*				25	161	0	186,00

total d'heures de formation				
M1 M2E	183	447	0	630
M2 M2E	49	299	0	348
Master M2E	232	746	0	978

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 15 septembre 2026,

Délibération enregistrée sous le numéro **: 849/2026/FVE**
Conseil d'Administration du 25 septembre 2026

Sujet : **Modification du Diplôme d'Université (DU) « Développement, psychopathologie et soins de l'enfant » (voir dossier d'habilitation en pièce jointe).**

Le DU « Développement, psychopathologie et soins de l'enfant », porté par la Faculté de Médecine et habilité pour la période 2022-2027, est modifié comme suit :

- Formation se déroulant sur une période d'un an au lieu de deux ans.

Les autres caractéristiques demeurent inchangées.

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 29
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0

Fait à Limoges, le 25 septembre 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

Publié au recueil des actes administratifs du mois de septembre 2026.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 28 septembre 2026.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

Université de Limoges

Dossier d'habilitation interne
DU et DIU
Période 2026-2027

Année universitaire
2026-2027

Intitulé du DU ou DIU :

Développement, psychopathologie et soins de l'enfant

1. Présentation du DU ou DIU

Intitulé précis du DU ou DIU	Développement, psychopathologie et soins de l'enfant
Création – Modification - Renouvellement	MODIFICATION
Composante(s) pilote(s)	UFR de Médecine
Le cas échéant, composante(s) associée(s)	
Si DIU, Université(s) associée(s)	
Si DIU, Université coordonnatrice	
Localisation des enseignements	• Site 1 : Centre Hospitalier Esquirol, Pôle Universitaire de l□ • Site 2 : • Autre(s) site(s) le cas échéant :
Si DIU, mode d'organisation adopté	Un groupe d'usagers dans chaque site universitaire Un groupe d'usagers, plusieurs sites d'enseignement, plusieurs sites d'inscription Un groupe d'usagers, plusieurs sites d'enseignement, un seul site d'inscription Autres modalités, à préciser :
Si DIU, service de formation continue concerné (si différent de la DFCA de l'Université de Limoges)	
Responsable de la formation	• Prénom, NOM : Bertrand Olliac • Fonction : PUPH • Email : bertrand.olliac@unilim.fr/clemence.bonnefond@ • Téléphone : 05.55.43.13.97
Coordonnateur pédagogique associé à la formation, le cas échéant	• Prénom, NOM : • Fonction : • Email : • Téléphone :
Dossier présenté en conseil de gestion le	

2. Budget et Tarification du DU ou DIU

Les DU et DIU sont organisés en autofinancement.

La Direction Continue et de l'Apprentissage accompagne obligatoirement chaque porteur de projet dans le calcul des coûts complets.

Contact : dfc@unilim.fr

Budget prévisionnel
Le budget prévisionnel permet le calcul du tarif et le suivi financier de la formation. Des heures de coordination peuvent être attribuées sous réserve que le financement des heures de cours et le fonctionnement du DU ou DIU soient possibles. Ces heures de coordination sont plafonnées à 24 heures.

Tarification		
Un tarif doit être prévu et élaboré en tenant compte des coûts réels de la formation. Tout changement de tarif en cours d'habilitation sera soumis au Conseil d'Administration.		
Tarif du DU ou DIU (1)	**Formation Initiale** **Tarif 1**	**Formation Continue** **Tarif 2 (2)**
	500	1500

(1) Hors droits d'inscription universitaire réglementaires annuels

(2) Avec frais de gestion DFCA (8% de la recette ou a minima 600€ par stagiaire)

NB : La publicité du DU/DIU ne pourra se faire qu'après la délibération du Conseil d'Administration.

3. Bilan quantitatif de la précédente habilitation

En cas de renouvellement, merci de compléter les 2 bilans suivants :

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Nombre de candidatures					
Nombre d'inscrits		10			
Nombre de diplômés					
Nombre d'abandons					
Nombre de stagiaires en formation continue					
Nombre d'étudiants en formation initiale					

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Nombre d'heures de formation prévues initialement dans le DU					
Nombre d'heures de formation affichées sur la fiche formation du DU					
Nombre d'heures de formation effectivement réalisées					

Si non concerné, cocher cette case :

4. Structure pédagogique de la formation

Présentation générale de la formation

Contexte / Environnement / Offre existante nationale et/ou locale

Une véritable spécificité de la pédopsychiatrie s'est dégagée, au cours du XXème siècle, dans le champ de la discipline psychiatrique dont elle fait partie. Toutefois, si les bases théoriques ont des fondements identiques, l'originalité de la clinique de la souffrance psychique du jeune âge, de ses moyens thérapeutiques et de la prévention se sont progressivement affirmés.
Il s'agit d'améliorer les conditions de développement psychoaffectif et intellectuel des enfants et adolescents en traitant précocement les troubles d'ordre psychopathologique, et en prenant en considération les risques évolutifs à plus long terme et leurs conséquences à l'âge adulte. C'est pourquoi la spécificité de la prise en charge des enfants et des adolescents doit pouvoir répondre au mieux aux problématiques de santé pendant ces périodes de plus grande vulnérabilité.

La demande d'accueil et de prise en charge hospitalière pour des enfants augmente dès l'âge pré pubertaire en raison de l'amplification des troubles du comportement. La maltraitance sous ses différentes formes est de plus en plus reconnue. L'origine, dans le plus jeune âge, d'un certain nombre de troubles est également avérée.
La santé mentale et le développement de l'enfant constituent des priorités de santé publique. En France, 1 enfant sur 5 présenterait des troubles psychiques (source : INSERM, 2023), avec une augmentation des demandes de prise en charge (autisme, TDAH, troubles anxieux, etc.).

La prise en charge des enfants en difficulté, et de leurs familles, ne se conçoit que dans la continuité de l'accompagnement des trajectoires. Cela nécessite une grande accessibilité de la pédopsychiatrie aux enfants et familles par divers chemins. L'approche de l'enfant ou de l'adolescent doit être globale, et donc s'appuyer sur un partenariat développé entre les divers services et professionnels amenés à intervenir auprès d'enfants et d'adolescents (Conseil général, justice, éducation nationale, pédiatrie, …) ou des adultes proches (psychiatrie adulte), afin de coordonner les interventions auprès de l'enfant ou de l'adolescent et de son cadre de vie.
L'intervention de la pédopsychiatrie se conçoit donc autant dans la prévention que dans le soin, aux différentes périodes de fragilité : périnatalité, petite enfance, adolescence.

Les formations continues sur cette thématique sont peu nombreuses.
Ce DU se caractérise par une approche globale : il intègre développement typique et atypique, psychopathologie, et soins.
il a vocation à un ouvert à un public large aux professionnels de santé, mais également du social et de l'éducation.
enfin, la formation sera assurée de manière pluridisciplinaire et partenariale: de nombreuses collaborations extra psychiatrie hospitalière sont prévues.

Objectif(s) de la formation et compétences attendues des diplômés

Si enregistrement au RNCP/RS envisagé : décliner en blocs de compétence

L'objectif de la formation est de permettre l'acquisition de connaissances dans les bases neuro-développementales, les théories psycho-dynamiques, les troubles psychologiques, les thérapeutiques.

Ces acquisitions de connaissance viseront à permettre le développement de compétences nécessaires pour appréhender les prises en charge d'enfants souffrant de troubles psychopathologiques.

Il s'agit d'abord d'améliorer les connaissances des professionnels, de faire un tour d'horizon des récentes études scientifiques, de permettre une meilleure compréhension des mécanismes et donc d'adapter avec plus de cohérence et d'efficacité les pratiques de soins et les interventions thérapeutiques en cas de difficultés. Enfin l'enseignement portera sur les pratiques des soignants dans le contexte professionnel de chacun.

Secteurs professionnels visés

Code ROME et Formacode :

- Le Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (ROME) est un référentiel conçu par France Travail. Il présente l'ensemble des métiers regroupés par fiches, organisées par domaines professionnels.
  Les codes ROME sont consultables sur le site : https://candidat.francetravail.fr/metierscope/
- Le Formacode est un code de description des formations qui établit des correspondances entre les nomenclatures "Emplois - ROME" et "Formations - NSF (nomenclature des spécialités de formation)."
  https://formacode.centre-inffo.fr/spip.php?page=thesaurus

Santé Services à la personne et à la collectivité
J11 : praticiens médicaux
J12 : praticiens médico-techniques
J14 : rééducation et appareillage
J15 : soins paramédicaux
K11 : accompagnement de la personne
K12 : action sociale, socio-éducative et socio-culturelle
K14 : conception et mise en oeuvre des politiques publiques.
K21 : Formation initiale continue
K24 : Recherche

Préciser quel dispositif de suivi des diplômés sera mis en place (obligatoire si un enregistrement au RNCP est envisagé) : interrogation des diplômés 6 mois après l'obtention du diplôme, enquête à moyen et long terme, autre dispositif.

- Formations complémentaires (information sur Conférence, colloques…)

Ce DU/DIU est-il inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) ou au RS (Répertoire Spécifique) ?

OUI RNCP RS

✔ NON

Si non, une inscription au RNCP ou au RS est-elle envisagée ?

OUI RNCP RS

✔ NON

Partenariats

Partenaires (une convention vient organiser la contribution, la commande, les engagements et rôles respectifs… : joindre le projet de convention ou de protocole)

non concerné

Soutien (une lettre vient confirmer l'intérêt porté à la formation, éventuellement la volonté d'accueillir des stagiaires, de favoriser l'inscription et/ou l'insertion professionnelle de publics parmi ceux attendus… : joindre la lettre de soutien)

Institutions les plus concernées par la formation sur la Région Nouvelle Aquitaine (hors DIU)

Etablissements médico sociaux accueillants des mineurs (ALSEA, foyer ASE, MECS.....)

Pour tout complément d'information sur les modalités d'enregistrement au RNCP et au RS, contacter le service Offre de Formation et de Qualité : qualite-of@unilim.fr

5. Modalités d'accès et niveau des enseignements

Un DU ou DIU se caractérise autant par son niveau d'accès que par son niveau de sortie.

Accès : Niveau requis à l'entrée de la formation				
Bac	✔ Bac+2	Bac+3	Bac+4	Bac+5

Diplômes exigés

-
-

Conditions supplémentaires éventuelles (dont expériences)

validation des dossiers par le responsable pédagogique : expérience et modalités d'exercice

Procédure de recrutement	✔ Sur dossier de candidature Sur entretien Sur dossier de candidature + entretien

Commission de recrutement et de validation d'acquis - VAPP : préciser la composition

NB : Diplômes exigés + Conditions supplémentaires = conditions en deçà desquelles il y aura accès par VAPP

Bertrand Olliac, PUPH

Niveau des enseignements suivis Un niveau des enseignements peut être renseigné pour qualifier le DU. Ce niveau est fixé en référence au LMD : https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/nomenclature-relative-au-niveau-de-diplome-45785	Bac (niveau 4) — Licence 1 Licence 2 (niveau 5) — ✔ Licence 3 (niveau 6) Master 1 — Master 2 3ème cycle Santé

Un conseil de perfectionnement est-il mis en place ?	OUI ✔ NON

Si oui, composition du conseil de perfectionnement

6. Organisation de la formation

Mode d'ouverture de la formation	✔ En Formation Initiale (FI) ✔ En Formation Continue (FC) En Formation Initiale et Continue (FI+FC)
Durée totale de la formation (y compris stage le cas échéant)	128 heures
Dont volume horaire d'enseignement à l'Université	heures
Si stage pratique, volume horaire de ce stage	heures
Durée de la formation	Entre 1 et 6 mois ✔ Entre 7 et 12 mois Entre 13 et 17 mois 18 mois 2 ans Autre :
Calendrier de la formation	Date de début des cours : 19 NOVEMBRE 2026 Date de stage (le cas échéant) : Période des sessions d'examen : JUIN 2027
Modalités d'enseignement	✔ Présentiel Distanciel Hybride
Part respective d'enseignement à distance	
Part respective de l'enseignement en présentiel	100%

Capacité à donner les preuves de suivi (FOAD)

La formation à distance doit notamment comprendre :

- Une assistance technique et pédagogique appropriée pour accompagner le bénéficiaire dans le déroulement de son parcours ;
- Des évaluations qui jalonnent ou concluent l'action de formation (Art. D6313-3-1 du Code du travail).

Il appartient donc à l'organisme de formation de démontrer que cet accompagnement a été mis en œuvre et que des évaluations ont été organisées.

NB : La feuille d'émargement n'est plus le seul document à produire pour attester de la participation à une FOAD. Un justificatif d'assiduité qui permet de valider la présence d'un stagiaire, sa participation à des évaluations, ses échanges avec le formateur, etc. est régulièrement demandé.

Non concerné

7. Organisation des enseignements

Équipe pédagogique : indiquer le nom des enseignants de l'équipe pédagogique, universitaires ou non, avec leur statut (PR, MCF, vacataire etc.)

Dr Rainelli psychiatre Vacataire
Rouihlac Julie neuropsychologue Vacataire
Pr Laurent Magy PUPH PUPH
Pr GUIGONIS Vincent Pédiatre PU/PH PUPH
Decorps Anne Psychomotricienne Vacataire
BOURRAT MM Pédopsychiatre Vacataire
LARROQUE Caroline Psychologue Vacataire
LAULIAC Coralie Pédopsychiatre Vacataire
MENSAT Jean Yves Psychologue Vacataire
MALHOMME Elodie Pédopsychiatre Vacataire
"GUY-MOYAT Aurélie" Pédopsychiatre Vacataire
Schadler Laurence Pharmacien Vacataire
"MAZURIER Katia" Psychologue Vacataire
PAUILLAC Pascale Pédopsychiatre Vacataire
ELIE DESCHAMPS Juliette orthophoniste Vacataire
VARNOUX Aurélien Pédopsychiatre Vacataire
VERBRUGGE Virginie Assistante sociale Vacataire
LESCURE Véronique cadre de santé Vacataire
CRIP Vacataire
PAUILHAC Pascale Pédopsychiatre Vacataire
PEUGNET Pédopsychiatre Vacataire
OLLIAC Bertrand Pédopsychiatre PU/PH PUPH
MARCEPOIL Benjamin psychologue Vacataire
DA CRUZ Laurence Infirmière Vacataire
MAUREIL Maryline enseignement 2ème cycle Vacataire
BIOGEAU Régine Médecin scolaire Vacataire
VANDERBERGUE Aline assistante sociale Vacataire

Maquette des enseignements

Mettre en annexe la maquette des enseignements.

7. Validation de la formation

Contrôle des connaissances

Mettre en annexe le règlement complet des modalités de contrôle des connaissances
(nature et modalités des épreuves. Il est important de définir précisément le nombre et le calendrier de la ou des sessions.)

Jury

Préciser la composition prévisionnelle du jury
(préciser leurs fonctions – associer des suppléants aux titulaires).

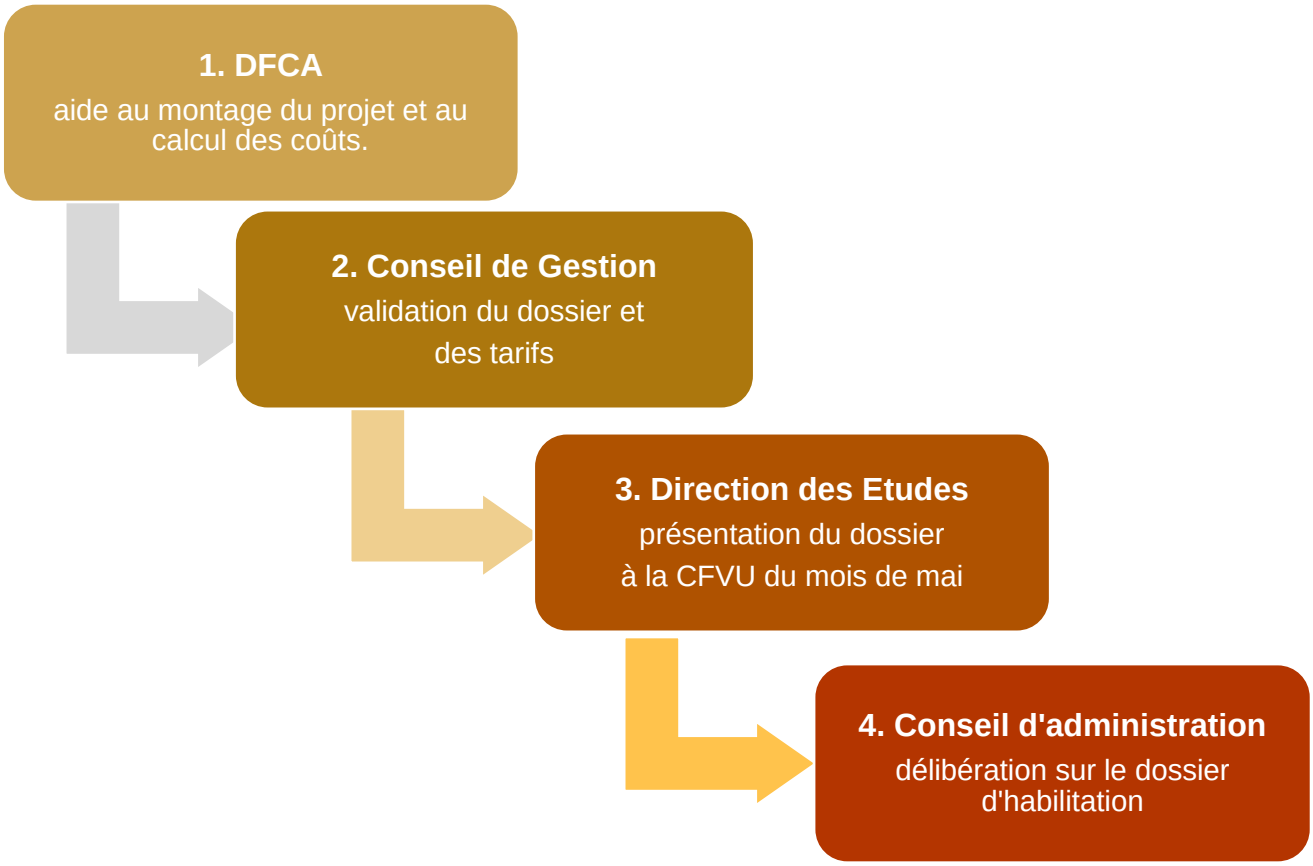
Le jury est arrêté annuellement par délégation, par le vice-président de la CFVU, sur proposition du Directeur de la composante de rattachement.
➔ Cette composition est à transmettre à la Direction des Etudes conformément à la procédure en vigueur.

8. Contacts et procédure de validation du dossier d'habilitation

Services à contacter pour élaborer le dossier :

- **DFCA (Direction de la Formation Continue et de l'Apprentissage) :** accompagne obligatoirement chaque porteur de projet dans le calcul des coûts complets du DU/DIU et le montage du projet.
  Contact : dfc@unilim.fr
- **OFQ (service Offre de Formation et de Qualité) :** informations et conseils sur les modalités d'enregistrement au RNCP et au RS.
  Contact : qualite-of@unilim.fr

Procédure de validation du dossier d'habilitation DU/DIU :



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu le Code de la santé publique,
Vu le Décret n°2026-609 du 9 juillet 2026 relatif aux conditions dérogatoires d'exercice de la gérance d'une pharmacie à usage intérieur d'un service d'incendie et de secours,
Vu l'arrêté du 5 août 2026 fixant le contenu, les conditions générales d'organisation et d'évaluation de la formation ainsi que l'autorité compétente et les pièces constitutives des demandes d'exercice dérogatoire de la gérance des pharmacies à usage intérieur des services d'incendie et de secours,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 15 septembre 2026,

Délibération enregistrée sous le numéro **: 850/2026/FVE**
Conseil d'Administration du 25 septembre 2026

Sujet : **Mise en place du Certificat Universitaire Modulaire (CUM) « Consolidation des compétences pharmaceutiques pour l'exercice en Pharmacie à Usage Intérieur (PUI) de Service d'Incendie et de Secours (SIS) ».**

Le Certificat Universitaire Modulaire (CUM) « Consolidation des compétences pharmaceutiques pour l'exercice en Pharmacie à Usage Intérieur (PUI) de Service d'Incendie et de Secours (SIS) » répond à une demande exprimée par le ministère de l'Intérieur, via la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC), visant à structurer la formation des pharmaciens sapeurs-pompiers volontaires appelés à exercer des responsabilités pharmaceutiques au sein des SIS.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du décret n°2026-609 du 9 juillet 2026 relatif aux conditions dérogatoires d'exercice de la gérance d'une pharmacie à usage intérieur d'un service d'incendie et de secours, ainsi que de son arrêté d'application du 5 août 2026, qui fixe notamment le contenu, les conditions générales d'organisation et d'évaluation de la formation requise.

Désignée par les textes réglementaires comme établissement porteur de cette formation, conjointement avec Aix-Marseille Université, l'Université de Limoges assure la mise en œuvre de ce dispositif national en lien avec les acteurs professionnels des services d'incendie et de secours et les services de l'État concernés. Ce positionnement confère à la formation une place spécifique dans l'offre universitaire française et répond à un besoin directement identifié au niveau national.

Dans un contexte marqué par l'évolution des prises en charge préhospitalières, l'augmentation des exigences réglementaires relatives aux produits de santé et le développement de nouveaux dispositifs médicaux, les SIS doivent disposer de pharmaciens formés aux spécificités de leur environnement opérationnel. Cette formation vise ainsi à consolider les compétences cliniques, réglementaires et organisationnelles nécessaires à l'exercice pharmaceutique en contexte de secours et d'urgence, conformément au cadre réglementaire nouvellement défini.

Au sein de l'offre de formation de l'Université de Limoges, ce CUM s'inscrit dans le champ de la pharmacie hospitalière, de la pharmacie clinique et de la gestion des produits de santé, tout en apportant une spécialisation spécifiquement dédiée à l'exercice pharmaceutique au sein des services d'incendie et de secours, qui n'est pas couverte par les formations actuellement proposées au sein de l'établissement.

Les frais d'inscription au Certificat Universitaire Modulaire s'élèvent à 600 euros par candidat et seront pris en charge par les Services d'Incendie et de Secours.

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 29
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0

Fait à Limoges, le 25 septembre 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

Publié au recueil des actes administratifs du mois de septembre 2026.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 28 septembre 2026.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu le décret n°2026-130 du 20 février 2026 relatif aux modalités de délivrance du diplôme d'Etat d'infirmier,
Vu l'arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 15 septembre 2026,

Délibération enregistrée sous le numéro **: 851/2026/FVE**
Conseil d'Administration du 25 septembre 2026

Sujet : **Dossier de demande d'accréditation à délivrer le diplôme d'Etat d'infirmier à compter de la rentrée universitaire 2026-2027 - Groupement IFSI – Université de Limoges.**
(voir dossier en pièce jointe)

Le diplôme d'Etat d'infirmier est désormais délivré par les universités accréditées à cet effet par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Un groupement réunit, dans une même région, une université accréditée disposant d'une composante santé et les instituts de formation en soins infirmiers (IFSI).

Le groupement de formation en soins infirmiers de l'Académie de Limoges s'inscrit dans un partenariat structuré entre l'Université de Limoges et les Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) du territoire.

L'Université de Limoges constitue le partenaire universitaire du groupement. La formation infirmière est portée, au sein de l'Université, par la Faculté de Médecine et plus particulièrement par le Département Universitaire de Sciences Infirmières (DUSI).

Le DUSI associe l'Université de Limoges et six IFSI, 5 publics et 1 privé, répartis sur huit sites de formation implantés dans les trois départements Haute-Vienne, Corrèze et Creuse :

- IFSI du Centre Hospitalier de Brive-la-Gaillarde, implanté à Brive-la-Gaillarde (Corrèze) ;
- IFSI Croix-Rouge Compétence Nouvelle-Aquitaine – site de Limoges, implanté à Limoges (Haute-Vienne) ;
- IFSI du CHU de Limoges, comprenant le site de Limoges et l'antenne de Saint-Yrieix-la-Perche (Haute-Vienne) ;
- IFSI du Centre Hospitalier de Guéret, implanté à Guéret (Creuse) ;
- IFSI du Centre Hospitalier de Tulle, implanté à Tulle (Corrèze) ;
- IFSI du Centre Hospitalier de Haute-Corrèze – Ussel, comprenant le site d'Ussel (Corrèze) et une antenne implantée dans les locaux des Facultés de Médecine et de Pharmacie de Limoges.

Cette organisation permet d'articuler une gouvernance universitaire commune avec un maillage territorial de proximité, tenant compte des caractéristiques démographiques, sanitaires et sociales du territoire.

Les IFSI du groupement disposent tous d'une autorisation valide dont le renouvellement vient d'être redéposé au Conseil Régional et à l'Agence Régionale de Santé.

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 29
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0

Fait à Limoges, le 25 septembre 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

Publié au recueil des actes administratifs du mois de septembre 2026.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 28 septembre 2026.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

DOSSIER DE DEMANDE D'ACCRÉDITATION DE L'UNIVERSITÉ DE LIMOGES

À DÉLIVRER LE DIPLOME D'ÉTAT INFIRMIER

Groupement IFSI – Université de Limoges

Rentrée universitaire 2026-2027

Liste des abréviations

ARS : Agence Régionale de Santé

CVEC : Contribution de Vie Étudiante et de Campus

CFVU : Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

DEI : Diplôme d'État Infirmier

DUSI : Département Universitaire de Sciences Infirmières

FPC : Formation Professionnelle Continue

IFSI : Institut de Formation en Soins Infirmiers

MCCC : Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences

UE : Unité d'Enseignement

Table des matières

1. STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION ET ÉCOSYSTEME TERRITORIAL 6

1.1. Université et composante universitaire 6

1.2. Instituts de Formation en Soins Infirmiers composant le groupement 7

2. MODALITÉS DE GOUVERNANCE DU GROUPEMENT IFSI-UNIVERSITÉ 9

2.1. Gouvernance partenariale et processus d'universitarisation 9

2.2. Construction régionale et au sein du groupement de Limoges 9

2.2.1. Première phase : construction à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine 10

2.2.2. Seconde phase : opérationnalisation au sein du groupement de Limoges 10

2.3. Instances de gouvernance du DUSI et de la formation Infirmière 11

2.3.1. Comité de direction 11

2.3.2. Conseil de Département du DUSI 11

2.4. Commissions spécialisées assurant la déclinaison opérationnelle de la réforme infirmière 12

2.4.1. Commission pédagogique et logistique 12

2.4.1.1. Commission d'admission 13

2.4.1.2. Commission d'évaluation 14

2.4.2. Commission des stages 15

2.4.2.1. Organisation et harmonisation territoriale de l'offre de stages 15

2.4.2.2. Construction concertée de l'alternance 15

2.4.2.3. Information et accompagnement des terrains dans la mise en œuvre du référentiel 2026 16

2.4.2.4. Accompagnement de la démarche d'agrément des terrains de stage 16

2.4.2.5. Développement d'une politique commune d'encadrement 17

2.4.2.6. Évaluation de la qualité des terrains et amélioration continue 17

2.4.3. Commission vie étudiante 18

2.4.4. Commission recherche 19

2.5. Gouvernance et opérationnalisation 20
2.6. Jurys 20
2.6.1. Jurys semestriels 20
2.6.2. Jury du diplôme d'État d'infirmier 21
2.7. Évaluation de la qualité de la formation et amélioration continue 21
2.8. Conseil de perfectionnement 22
3. PROJET PÉDAGOGIQUE 23
3.1. Maquettes pédagogiques cadre national 23
3.2. Cadre de consolidation 25
3.3. Mutualisation avec d'autres professions de santé 26
4. MOYENS AFFECTÉS A LA FORMATION EN LIEN AVEC LES INSTITUTS ASSURANT LA FORMATION 27
4.1. Conventionnement et organisation partenariale 27
4.2. Moyens mobilisés pour la mise en œuvre de la formation 27
5. NOM ET QUALITÉ DES MEMBRES DU BINÔME RESPONSABLE DE LA FORMATION DU GROUPEMENT 29
5.1. Directeur référent des instituts de formation 29
5.2. Responsable universitaire de la formation 29
6. PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE 30
7. DISPOSITIF D'AIDE A LA RÉUSSITE MIS EN PLACE PAR L'ÉTABLISSEMENT OU L'UFR EN LIEN AVEC LES INSTITUTS 31
7.1. Une aide méthodologique intégrée à la formation 31
7.2. Un accompagnement individualisé tout au long du parcours 31
7.3. Accessibilité et besoins spécifiques 31
7.4. Une démarche coordonnée à l'échelle du groupement 32
8. DISPOSITIF D'ÉVALUATION DE LA FORMATION ET DES ENSEIGNEMENTS EN LIEN AVEC LES INSTITUTS 33
9. PARTENARIATS MIS EN PLACE OU ENVISAGÉS 34
10. AVIS DES INSTANCES 35

10.1. Université de Limoges – CFVU et Conseil d'administration 35

10.2. Avis de l'Agence régionale de santé 35

Annexes 36

1. STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION ET ÉCOSYSTEME TERRITORIAL

1.1. Université et composante universitaire

Le groupement de formation en soins infirmiers de l'Académie de Limoges s'inscrit dans un partenariat structuré entre l'Université de Limoges et les Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) du territoire.

L'Université de Limoges constitue le partenaire universitaire du groupement. La formation infirmière est portée, au sein de l'Université, par la Faculté de Médecine et plus particulièrement par le Département Universitaire de Sciences Infirmières (DUSI).

Créé en 2019 au sein de la Faculté de Médecine, le DUSI constitue la structure universitaire de référence pour l'enseignement et le développement des sciences infirmières à l'échelle du territoire. Il contribue à l'universitarisation des formations infirmières et assure, en partenariat avec les IFSI, la coordination des enseignements universitaires, le développement de la formation à et par la recherche ainsi que l'intégration progressive de la discipline infirmière dans l'environnement universitaire.

Le DUSI associe l'Université de Limoges et six IFSI répartis sur huit sites de formation implantés dans les trois départements de l'ancienne région Limousin : Haute-Vienne, Corrèze et Creuse. Cette organisation permet d'articuler une gouvernance universitaire commune avec un maillage territorial de proximité, tenant compte des caractéristiques démographiques, sanitaires et sociales du territoire.

Le DUSI participe également à la structuration d'une filière universitaire en sciences infirmières et au développement de la recherche dans la discipline : master infirmier en pratique avancée, master Infirmier de Bloc Opératoire et est impliqué dans le master de Santé Publique en tant que responsable de la mention Recherche en Sciences Infirmières dans les Pays du Nord et du Sud. Cette dynamique s'inscrit dans l'environnement plus large des formations en santé et de la recherche développées au sein de l'Université de Limoges.

La gouvernance du DUSI repose notamment sur un comité de direction et un conseil de département, ainsi que sur quatre commissions consacrées respectivement à la pédagogie et à la logistique, aux stages, à la vie étudiante et à la recherche. Cette organisation favorise une gouvernance partagée entre l'Université et les instituts de formation et permet la construction d'orientations communes à l'échelle du groupement. Un poste de Maitre de Conférences en Sciences Infirmières (CNU 92) est occupé depuis le 01/09/2026.

1.2. Instituts de Formation en Soins Infirmiers composant le groupement

Le groupement comprend six IFSI, 5 publics et 1 privé dont certains disposent de plusieurs sites de formation, soit huit sites de formation sur le territoire (cf cartographie plus bas) :

- **IFSI du Centre Hospitalier de Brive-la-Gaillarde**, implanté à Brive-la-Gaillarde (Corrèze) ;
- **IFSI Croix-Rouge Compétence Nouvelle-Aquitaine – site de Limoges**, implanté à Limoges (Haute-Vienne) ;
- **IFSI du CHU de Limoges**, comprenant le site de Limoges et l'antenne de Saint-Yrieix-la-Perche (Haute-Vienne) ;
- **IFSI du Centre Hospitalier de Guéret**, implanté à Guéret (Creuse) ;
- **IFSI du Centre Hospitalier de Tulle**, implanté à Tulle (Corrèze) ;
- **IFSI du Centre Hospitalier de Haute-Corrèze – Ussel**, comprenant le site d'Ussel (Corrèze) et une antenne implantée dans les locaux des Facultés de Médecine et de Pharmacie de Limoges.

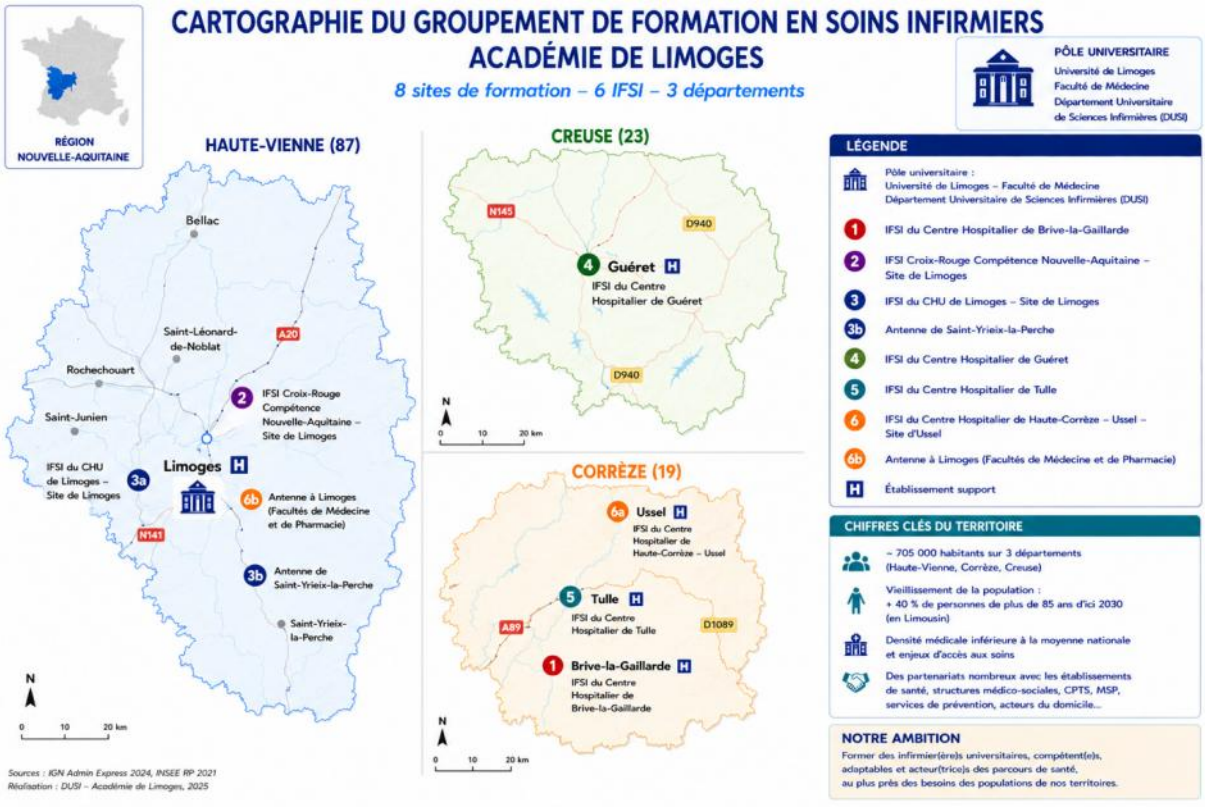


Figure 1 : Cartographie des IFSI présents sur le territoire du Groupement de Limoges (Image générée par intelligence artificielle, le contenu a été vérifié par l'auteur)

Les IFSI du groupement disposent tous d'une autorisation valide dont le renouvellement vient d'être redéposé au le Conseil Régional et à l'Agence Régionale de Santé.

Cette implantation permet au groupement de couvrir les trois départements de la Haute-Vienne, de la Corrèze et de la Creuse et de proposer une offre de formation infirmière répartie sur l'ensemble du territoire.

2. MODALITÉS DE GOUVERNANCE DU GROUPEMENT IFSI-UNIVERSITÉ

2.1. Gouvernance partenariale et processus d'universitarisation

La gouvernance du groupement repose sur une organisation partenariale associant l'Université de Limoges, par l'intermédiaire de la Faculté de Médecine et du Département Universitaire de Sciences Infirmières (DUSI), les six Instituts de Formation en Soins Infirmiers du territoire ainsi que les partenaires institutionnels concernés par la formation infirmière.

Cette gouvernance s'inscrit dans une dynamique engagée depuis plusieurs années. Le DUSI a été institué en 2019 afin de structurer et coordonner l'enseignement et la recherche en sciences infirmières à l'échelle territoriale. Il associe les six IFSI du territoire et l'Université de Limoges.

Ses statuts lui confient notamment des missions de coordination pédagogique, d'harmonisation des pratiques, d'organisation de procédures d'évaluation partagées, de sélection des étudiants et de développement de la recherche en sciences infirmières.

La préparation de la mise en œuvre du référentiel de formation 2026 a conduit à renforcer cette organisation et à intensifier le travail conjoint entre les IFSI et l'Université.

Cette démarche a bénéficié d'un accompagnement institutionnel transversal au sein de l'Université de Limoges, mobilisant notamment la vice-présidence en charge de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU), la Direction Générale des Services et le chargé de mission universitarisation des professions paramédicales. Cet accompagnement a permis d'articuler les dimensions académiques, réglementaires, administratives et pédagogiques de la réforme.

La gouvernance retenue repose ainsi sur un principe de co-construction entre les acteurs universitaires, sa gouvernance et les acteurs des instituts, complété par l'association des partenaires institutionnels et territoriaux concernés.

2.2. Construction régionale et au sein du groupement de Limoges

La déclinaison du référentiel 2026 s'est construite selon une organisation à deux niveaux complémentaires suivant les travaux entrepris depuis les pré-textes publiés au sein du groupement de Limoges et du DUSI.

2.2.1. Première phase : construction à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine

Une démarche de concertation a d'abord été conduite à l'échelle régionale entre les groupements universitaires de Bordeaux, Limoges et Poitiers, les IFSI et les acteurs institutionnels concernés.

De nombreuses réunions de travail ont permis de définir une proposition d'architecture pédagogique partagée concernant la répartition annuelle des unités d'enseignement entre les trois groupements universitaires de Nouvelle-Aquitaine.

Des groupes de travail associant directeurs d'IFSI, formateurs et universitaires ont ensuite été constitués afin d'élaborer les contenus pédagogiques correspondants.

Cette organisation régionale répond à un objectif de cohérence et de mutualisation tout en préservant la capacité de chaque groupement à adapter la mise en œuvre pédagogique aux caractéristiques de son territoire.

2.2.2. Seconde phase : opérationnalisation au sein du groupement de Limoges

Les orientations issues des travaux régionaux ont ensuite été déclinées à l'échelle du groupement de Limoges.

Un groupe de travail associant l'ensemble des directeurs des IFSI du groupement, l'enseignant-chercheur en sciences infirmières responsable universitaire de la formation infirmière et les membres du comité de direction du DUSI s'est réuni selon un rythme hebdomadaire pendant la phase de construction du nouveau dispositif.

Ce groupe a constitué l'espace opérationnel principal de construction de la réforme à l'échelle du territoire. Il a notamment permis de décliner l'architecture régionale en organisation semestrielle, de construire le projet pédagogique commun, d'organiser les enseignements et de définir les principes de mutualisation et d'évaluation.

Cette organisation a ensuite été prolongée par des groupes pédagogiques associant formateurs, directeurs d'IFSI et enseignants universitaires responsables des enseignements pour la création des maquettes de chaque unité d'enseignement (UE).

Chaque UE fait ainsi l'objet d'une fiche opérationnelle, élaborée conjointement, précisant notamment les objectifs, contenus, modalités pédagogiques, volumes horaires et principes d'évaluation.

Ce fonctionnement permet d'assurer la continuité entre : le référentiel national, la coordination régionale proposée pour une harmonisation des contenus, le projet pédagogique du

groupement, les fiches d'UE, la mise en œuvre dans les IFSI et la réalisation d'évaluations communes.

2.3. Instances de gouvernance du DUSI et de la formation Infirmière

La gouvernance du groupement s'appuie sur les instances du Département Universitaire de Sciences Infirmières.

Les statuts prévoient que le DUSI est administré par un directeur, enseignant-chercheur en sciences infirmières, assisté d'un directeur adjoint, directeur d'IFSI et d'un comité de direction. Ils instituent également quatre commissions spécialisées : recherche, stages, pédagogique et logistique, et vie étudiante crées afin de répondre aux attentes liées à la formation infirmière**.**

2.3.1. Comité de direction

Le comité de direction constitue l'instance resserrée de préparation et de coordination de la gouvernance du DUSI.

Sa composition associe notamment la direction du DUSI, sa direction adjointe issue des directions d'institut, la responsabilité de la recherche, un enseignant-chercheur médecin ainsi que des directeurs d'IFSI. Ses statuts lui attribuent notamment la préparation des orientations pédagogiques et de recherche, l'instruction des projets, la création des commissions nécessaires et l'examen des propositions émanant de celles-ci.

Dans le contexte de déploiement de la réforme 2026, le comité s'est réuni initialement toutes les semaines durant les premiers mois puis tous les 15 jours**.** Il s'inscrit dans une organisation plus large dans laquelle le groupe opérationnel réunissant l'ensemble des directions d'IFSI et les responsables universitaires joue, durant cette phase de transition, un rôle particulièrement important dans la construction du dispositif.

2.3.2. Conseil de Département du DUSI

Le Conseil de Département du DUSI constitue l'instance collégiale élargie du département. Sa composition traduit la volonté d'associer l'ensemble des parties prenantes : représentants universitaires, directeurs et formateurs des IFSI, responsables des commissions, Conseil régional, ARS, représentants des établissements de santé, étudiants et usagers du système de santé.

Il donne son avis sur la politique conduite par le DUSI, évalue le dispositif de formation, délibère sur les questions administratives et pédagogiques et approuve les orientations

pédagogiques et de recherche ainsi que le rapport d'activité. Il se réunit au minimum deux fois par an.

Les statuts prévoient également la possibilité de constituer des groupes de travail thématiques dont les conclusions sont présentées au Conseil de Département, permettant d'articuler gouvernance institutionnelle et travail opérationnel.

2.4. Commissions spécialisées assurant la déclinaison opérationnelle de la réforme infirmière

La mise en œuvre de la formation repose sur des commissions spécialisées qui permettent d'associer, selon les thématiques, les directions d'institut, les équipes pédagogiques, les universitaires, les étudiants et les partenaires territoriaux.

Un principe de pilotage partagé entre IFSI et Université est recherché afin que les décisions pédagogiques intègrent conjointement les exigences de professionnalisation et les exigences universitaires.

2.4.1. Commission pédagogique et logistique

La commission pédagogique et logistique constitue l'espace central de coordination de la mise en œuvre pédagogique du projet.

Elle associe notamment :

- une présidence assurée par une direction d'IFSI ;
- une vice-présidence issue d'une direction d'IFSI ;
- une vice-présidence responsable pédagogique ;
- le responsable universitaire de la formation infirmière, enseignant-chercheur en sciences infirmières et directeur du DUSI ;
- le médecin enseignant-chercheur référent du DUSI ;
- l'ensemble des directeurs d'IFSI ;
- un coordonnateur ou formateur titulaire et suppléant par IFSI ;
- des représentants étudiants de première année pour chaque IFSI, y compris les antennes ;
- la conseillère pédagogique de l'ARS.

Cette composition garantit une représentation conjointe des dimensions pédagogique, professionnelle, universitaire, institutionnelle et étudiante.

Deux dispositifs opérationnels lui sont notamment articulés : la commission d'admission et la commission d'évaluation**.** La commission pédagogique propose également le calendrier général de la formation.

2.4.1.1. Commission d'admission

La commission d'admission organise la mise en œuvre des modalités d'accès à la formation prévues par le nouveau référentiel (article 6 de l'arrêté du 20 février 2026 relatif au DEI).

Sa composition a fait l'objet d'un arrêté du président de l'Université de Limoges en date du 15 juillet 2026, constituant une formalisation institutionnelle de la gouvernance commune du groupement (Annexe 1).

Elle associe la présidence issue d'une direction d'IFSI, les directions et formateurs des instituts, l'enseignant-chercheur de la filière sciences infirmières, le médecin référent du DUSI, un représentant des directeurs des soins (gestion), la conseillère pédagogique de l'ARS Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'un représentant du Conseil régional. Par ailleurs, en fonction de l'ordre du jour, des invités pourront être associés à la commission (rectorat...).

Cette composition permet une instruction collégiale des questions d'admission et garantit la représentation des différentes parties prenantes du groupement.

Ses missions portent notamment sur :

- la sélection des candidats relevant de la formation initiale, notamment dans le cadre de la procédure Parcoursup ;
- la sélection des candidats relevant de la formation professionnelle continue (FPC) et l'établissement, à partir des résultats aux épreuves de sélection, du classement des candidats retenus ;
- l'établissement, dans le respect des capacités d'accueil autorisées, d'une liste principale et d'une liste complémentaire des candidats admis ;
- l'examen des dossiers relevant de la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels (VEEPAP) et la formulation des avis correspondants ;
- l'examen et la formulation d'un avis sur les demandes de report d'entrée en formation ;
- l'examen des demandes de dispense d'enseignement ou de semestre, au regard notamment des formations antérieures validées, certifications, titres, diplômes et parcours professionnels des candidats ou étudiants, et la formulation d'une proposition à l'autorité universitaire compétente ;

- l’examen des situations des candidats admis directement en deuxième année et la formulation de propositions concernant les dispenses d’unités d’enseignement, d’examens et de stages de première année, dans les conditions prévues par le référentiel ;
- l’examen de l’intégration en deuxième année des aides-soignants expérimentés ayant validé le parcours spécifique prévu par les textes, et la formulation de l’avis correspondant.

Le dossier de VEEPAP a fait l’objet d’une validation par la direction de la formation continue de l’Université de Limoges, le processus a été décrit et le dossier mis à disposition, via les IFSI, des établissements partenaires.

2.4.1.2. Commission d’évaluation

La commission d’évaluation constitue un élément central du dispositif d’harmonisation au sein du groupement.

Elle est pilotée conjointement par une direction des soins/directrice d’IFSI et l’enseignant chercheur en sciences infirmières, responsable universitaire de la formation infirmière, selon un principe de co-pilotage institut–Université.

Elle associe un directeur d’IFSI ou coordonnateur pédagogique par IFSI, le médecin enseignant-chercheur référent du DUSI ainsi qu’un appui administratif chargé notamment de la centralisation des sujets, de leur mise en forme, de leur circulation pour relecture et validation et du suivi des échéances.

Elle a notamment pour missions :

- d’établir le calendrier commun des évaluations ;
- d'élaborer le rétroplanning de construction des sujets ;
- d’organiser la production collective des évaluations ;
- de valider les sujets et les grilles de correction ;
- d'assurer l’harmonisation des modalités d’évaluation entre les différents sites.

Cette organisation se traduit concrètement dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) communes au groupement (Annexe 2). Celles-ci prévoient notamment des évaluations mutualisées entre plusieurs unités d’enseignement.

Les MCCC ont été soumises aux délibérations du Conseil de gestion de la Faculté de Médecine le 28 mai 2026 et votées en CFVU le 30/06/2026 (Annexe 3).

2.4.2. Commission des stages

La commission dédiée aux stages constitue l'instance de coordination territoriale de la formation clinique. Elle contribue à définir et mettre en œuvre une politique commune des stages à l'échelle du groupement, afin de garantir une offre suffisante, diversifiée, équitablement accessible et conforme aux exigences du référentiel de formation.

Présidée par un directeur d'IFSI, elle associe l'ensemble des directeurs d'IFSI du groupement, l'enseignant-chercheur en sciences infirmières responsable universitaire de la formation infirmière, le médecin enseignant-chercheur référent du DUSI, un directeur des soins représentant les structures de santé du territoire, un représentant de l'ARS et des représentants étudiants de chaque IFSI.

La commission exerce plusieurs missions complémentaires qui couvrent l'ensemble du processus, depuis la planification territoriale de l'alternance jusqu'à l'évaluation de la qualité des terrains de stage. Elle examine les demandes de mobilité des étudiants au cours de la formation. Elle permet également de faire le lien entre les expériences des IFSI et les services dédiés à l'Université.

2.4.2.1. Organisation et harmonisation territoriale de l'offre de stages

La commission tend à développer une vision partagée de l'offre de stages disponible sur l'ensemble du territoire couvert par le groupement. Elle contribue à recenser et caractériser les capacités d'accueil, à identifier les éventuelles tensions ou insuffisances et à favoriser une répartition équilibrée des ressources entre les différents IFSI et sites de formation. Le travail de recensement des terrains de stage disponibles sur le territoire est en cours.

Cette coordination permet également d'identifier les secteurs dans lesquels l'offre doit être consolidée ou développée et de rechercher de nouveaux partenariats afin de diversifier les expériences cliniques proposées aux étudiants.

Elle a la volonté de participer à la mise en œuvre d'une politique territoriale des stages, partagée entre les IFSI et articulée avec les capacités et besoins des structures sanitaires, médico-sociales et ambulatoires du territoire.

2.4.2.2. Construction concertée de l'alternance

La commission participe à la construction d'une alternance commune et coordonnée entre les IFSI du groupement. L'organisation des périodes de formation théorique et clinique est pensée afin d'éviter, autant que possible, une présence simultanée excessive des différentes

promotions sur les mêmes terrains de stage. De manière pratique, les IFSI ont défini une alternance commune en se regroupant trois par trois. Cette organisation tend à lisser les besoins en places de stage sur l'année universitaire et à optimiser les capacités d'accueil disponibles.

Elle vise notamment à permettre au plus grand nombre d'étudiants de bénéficier d'expériences dans des structures spécialisées ou à forte technicité, notamment au CHU et dans les établissements hospitaliers spécialisés, dont les capacités d'accueil peuvent être contraintes.

La construction concertée de l'alternance constitue un levier de régulation territoriale, au service de l'équité des parcours et de la diversification des expériences cliniques.

2.4.2.3. Information et accompagnement des terrains dans la mise en œuvre du référentiel 2026

La commission assure l'information des établissements, services et professionnels accueillant les étudiants concernant les évolutions introduites par le nouveau référentiel.

Ce travail d'information et d'accompagnement a d'ores et déjà été engagé auprès des terrains de stage du territoire, afin d'anticiper la mise en œuvre de la réforme et de préparer les partenaires aux évolutions relatives à l'organisation de la formation clinique, aux compétences attendues, à l'encadrement, au tutorat et aux modalités d'évaluation des étudiants.

Cette démarche permet également de recueillir les interrogations et besoins des structures afin d'accompagner progressivement leur appropriation du nouveau référentiel.

2.4.2.4. Accompagnement de la démarche d'agrément des terrains de stage

La commission contribue à la mise en œuvre de la procédure d'agrément des terrains de stage prévue par le nouveau référentiel.

Dans cette perspective, le groupement travaille à la construction d'une trame commune de dossier de demande d'agrément, destinée à harmoniser les pratiques à l'échelle territoriale, à faciliter l'instruction des demandes et, surtout, à accompagner les structures partenaires dans cette nouvelle démarche.

La démarche retenue vise à aider les terrains à identifier et à formaliser leurs ressources pédagogiques, les activités accessibles aux étudiants, les compétences pouvant être développées, les modalités d'encadrement et les conditions permettant de répondre aux critères d'agrément.

2.4.2.5. Développement d'une politique commune d'encadrement

En concertation avec les structures accueillant les étudiants, la commission contribue au développement d'une politique commune d'encadrement des étudiants en stage.

Cette démarche vise à favoriser le partage de principes communs concernant l'accueil, l'accompagnement et le tutorat des étudiants, tout en tenant compte des spécificités des différents secteurs d'exercice.

Elle permet également d'identifier les besoins exprimés par les professionnels participant à l'encadrement et de réfléchir, avec les structures partenaires, aux actions susceptibles de les accompagner dans leurs missions pédagogiques.

L'objectif est de renforcer progressivement une culture partagée de l'encadrement clinique entre les IFSI et les terrains de stage du groupement au bénéfice de la qualité de l'apprentissage des étudiants.

2.4.2.6. Évaluation de la qualité des terrains et amélioration continue

La commission participe au suivi de la qualité des terrains de stage et à l'analyse des besoins d'évolution de l'offre.

Dans cette perspective, le groupement prévoit la construction d'un support commun d'évaluation des lieux de stage à partir des fiches thématiques proposées par la DGOS et des supports existants de certains IFSI. Cet outil doit permettre d'harmoniser le recueil de l'expérience des étudiants et de disposer d'informations comparables concernant notamment les conditions d'accueil, d'encadrement et d'apprentissage.

Les retours des étudiants sont mis en perspective avec ceux des équipes pédagogiques et des professionnels accueillant les étudiants afin d'alimenter une démarche d'amélioration continue de la qualité de la formation clinique.

L'analyse partagée de ces données doit permettre d'identifier les points forts, les éventuelles difficultés et les actions d'amélioration à engager avec les structures concernées. Elle contribue également au suivi de la politique d'agrément et au développement de l'offre de stages.

2.4.3. Commission vie étudiante

La commission vie étudiante constitue l'instance de concertation du groupement consacrée aux conditions de vie et d'études, aux droits des étudiants et à leur intégration dans l'environnement universitaire.

Présidée par un directeur d'IFSI, elle associe les directions des instituts du groupement, l'enseignant-chercheur en sciences infirmières, ainsi que des représentants des étudiants de chaque IFSI. Cette représentation étudiante permet d'intégrer directement l'expérience et les besoins des apprenants dans les réflexions conduites à l'échelle du groupement.

En concertation avec les représentants des différents IFSI, la commission a notamment pour missions :

- de veiller à la mise en œuvre effective des droits des étudiants et à leur harmonisation au sein du groupement ;
- de conduire une réflexion sur les modalités d'utilisation de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) au bénéfice des étudiants en soins infirmiers ;
- de travailler en concertation avec les services et acteurs de l'Université de Limoges sur les questions relatives au bien-être étudiant, afin de favoriser l'accès des étudiants en soins infirmiers aux dispositifs et ressources universitaires ;
- de favoriser la participation des étudiants à l'amélioration de leurs conditions de formation et de vie étudiante ;
- de travailler sur projets de mobilités étudiantes en Europe et à l'international, en lien avec les IFSI et l'Université, afin d'accompagner le développement et la sécurisation de ces parcours.

Cette commission contribue ainsi à renforcer l'appartenance universitaire des étudiants en soins infirmiers, indépendamment de leur IFSI ou de leur site de formation, et à rechercher une plus grande équité d'accès aux droits, aux services universitaires, aux dispositifs favorisant le bien-être et aux opportunités de mobilité.

Elle constitue également un espace privilégié de participation étudiante à la gouvernance du groupement, en permettant que les décisions relatives à la vie étudiante soient élaborées en concertation avec leurs représentants.

Une réunion avec le Service de Santé des Étudiants a permis de fixer le contour de la disponibilité des services pour les étudiants du groupement, permettant d'assurer a minima un accès aux consultations médicales sur l'ensemble des sites.

2.4.4. Commission recherche

La commission recherche constitue l'instance du DUSI dédiée au développement d'une culture scientifique partagée et de la recherche en sciences infirmières au sein du groupement.

Elle est présidée par la directrice de la recherche du DUSI. Sa composition associe l'enseignant-chercheur en sciences infirmières, des formateurs des différents IFSI intéressés par les activités de recherche ainsi que les directeurs d'IFSI souhaitant participer à ses travaux. Contrairement à d'autres commissions du DUSI, la participation de l'ensemble des directeurs d'IFSI n'y est donc pas systématique : sa composition privilégie l'implication des professionnels souhaitant contribuer aux dynamiques scientifiques et aux projets de recherche.

Ses missions s'articulent autour de plusieurs axes :

- développer une culture de la recherche en sciences infirmières au sein des équipes pédagogiques et, plus largement, du groupement ;
- favoriser les échanges entre formateurs, professionnels et universitaires autour des méthodes, travaux et résultats de recherche ;
- faire émerger et accompagner des projets de recherche communs entre les différents IFSI et l'Université ;
- encourager la constitution de collaborations et d'équipes autour de problématiques partagées, notamment en lien avec les enjeux de formation, de soins et de santé du territoire ;
- accompagner la valorisation scientifique des travaux réalisés, notamment en favorisant la rédaction et la soumission d'articles scientifiques ainsi que la diffusion des résultats ;
- contribuer progressivement au renforcement des compétences en recherche des professionnels participant à la formation infirmière.

La commission organise notamment une journée annuelle consacrée à la recherche et aux sciences infirmières. Cette manifestation constitue un temps fédérateur à l'échelle du groupement, permettant d'aborder des thématiques scientifiques, de présenter et discuter des travaux de recherche et de favoriser les échanges entre IFSI, universitaires et professionnels. À titre d'exemple, cette année, une conférence sera organisée sur l'enseignement de l'examen clinique en partenariat avec l'Université Québec à Trois Rivières.

Au-delà de cet événement annuel, la commission cherche à inscrire la recherche dans une dynamique continue en favorisant l'émergence de projets multicentriques ou communs aux différents instituts, ainsi que leur valorisation par des communications et des publications scientifiques.

2.5. Gouvernance et opérationnalisation

La gouvernance du groupement repose sur un circuit organisé de concertation, de décision, de mise en œuvre et d'évaluation.

Les orientations stratégiques et réglementaires sont traduites en propositions opérationnelles par les groupes de travail et commissions. Elles sont discutées entre les directions d'IFSI et les responsables universitaires, puis intégrées au projet pédagogique et aux outils communs du groupement.

La mise en œuvre est ensuite assurée conjointement par les équipes pédagogiques des IFSI et les enseignants universitaires.

Les évaluations, retours des étudiants, travaux des commissions et bilans pédagogiques permettent en retour d'alimenter l'évolution du dispositif.

Cette organisation vise ainsi à garantir simultanément une formation commune à l'échelle du groupement, une équité entre les étudiants des différents sites, une articulation effective entre Université et IFSI et la possibilité d'adaptations pédagogiques tenant compte des réalités territoriales.

Elle constitue également le cadre retenu pour accompagner la période de transition liée à la mise en œuvre du référentiel 2026 et faire évoluer progressivement les modalités de gouvernance dans l'attente de l'actualisation du cadre réglementaire national.

De manière pratique des échanges concernant l'interopérabilité des logiciels de scolarité des IFSI et Pégase ont eu lieu avec la Direction du Système informatique. Ces échanges ont permis d'organiser la vérification des inscriptions administratives des étudiants à l'Université par les IFSI. Les travaux autour de l'interopérabilité se poursuivent autour du suivi de la scolarité des étudiants et notamment concernant transmission automatique des notes.

2.6. Jurys

2.6.1. Jurys semestriels

Les jurys semestriels assurent la validation réglementaire des parcours individuels des étudiants**.**

Conformément à l'article 46 de l'arrêté du 20 février 2026, la validation des unités d'enseignement et l'attribution des crédits correspondants sont attestées par le jury semestriel,

à l'exception des résultats du semestre 6 des étudiants présentés au jury du diplôme d'État. Le jury semestriel valide également le passage dans l'année supérieure.

Il est nommé par le directeur de l'institut après avis du président de l'Université. Présidé par le directeur de l'IFSI ou, en cas d'empêchement, par son représentant désigné dans les conditions réglementaires, il associe au moins deux formateurs permanents de l'institut, au moins un enseignant-chercheur en sciences infirmières ou, à défaut, un enseignant-chercheur intervenant dans la formation, ainsi que des professionnels participant à la formation, dont un cadre de santé de la filière infirmière, un tuteur de stage et un infirmier diplômé d'État en exercice depuis au moins trois ans accueillant des étudiants en stage.

Ils s'inscrivent dans un cadre pédagogique harmonisé à l'échelle du groupement : le projet pédagogique prévoit déjà une organisation commune des évaluations, un calendrier partagé, la validation des sujets et des grilles de correction et l'harmonisation des pratiques entre IFSI. Les statuts du DUSI inscrivent également parmi ses missions l'harmonisation des modalités d'évaluation et l'organisation de procédures d'évaluation partagées au sein du groupement.

2.6.2. Jury du diplôme d'État d'infirmier

Le jury du diplôme d'État constitue l'instance de certification intervenant au terme du parcours de formation.

À la différence des jurys semestriels organisés pour chaque institut, le jury du DEI et son président sont nommés par le président de l'Université. Sa composition traduit directement la gouvernance partenariale du groupement : son président est un enseignant-chercheur en sciences infirmières ou à défaut d'une autre discipline et le jury associe le directeur référent du groupement ou son représentant, des formateurs issus de plusieurs instituts, des enseignants-chercheurs dont un en sciences infirmières, ainsi que des professionnels participant à la formation, dont un enseignant médecin, un cadre de santé de la filière infirmière et un infirmier accueillant des étudiants en stage.

Le jury du DEI se réunit au moins deux fois par an**,** une session étant obligatoirement organisée en juin.

2.7. Évaluation de la qualité de la formation et amélioration continue

La gouvernance du groupement intègre une démarche structurée d'évaluation de la qualité de la formation et d'amélioration continue, complémentaire des travaux conduits par les différentes commissions du DUSI.

Les MCCC prévoient un dispositif d'évaluation de la formation par les étudiants, mis en place à l'échelle du groupement et articulé avec le conseil de perfectionnement. Il concerne les enseignements théoriques et pratiques ainsi que l'accueil, l'intégration et l'encadrement lors des stages. Cette orientation est également inscrite dans le projet pédagogique, qui identifie la participation des étudiants comme un levier d'évaluation et d'amélioration continue de la formation.

Dans le cadre de la mise en œuvre du référentiel 2026, le groupement retient le principe d'une évaluation à l'issue de chaque semestre, commune aux différents IFSI et sites de formation. Elle porte notamment sur la qualité et la cohérence des enseignements, leur organisation, les modalités pédagogiques, l'articulation entre formation théorique, pratique et clinique, l'accompagnement des étudiants et les conditions générales de mise en œuvre de la formation.

L**'**évaluation des stages complète ce dispositif et permet de recueillir de manière harmonisée l'appréciation des étudiants sur les conditions d'accueil, d'intégration, d'encadrement et d'apprentissage clinique. Les éléments recueillis alimentent notamment les travaux de la commission dédiée aux stages.

2.8. Conseil de perfectionnement

Un conseil de perfectionnement de la formation infirmière est organisé annuellement à l'échelle du groupement, en articulation étroite avec la commission pédagogique du DUSI.

Il constitue le temps d'analyse globale du dispositif de formation. Il réalise la synthèse des évaluations conduites au cours des deux semestres et les met en perspective avec les retours relatifs aux stages, les travaux des commissions du DUSI, les constats des équipes pédagogiques et universitaires ainsi que les contributions des partenaires de la formation.

Cette analyse permet d'identifier les points forts, les difficultés récurrentes et les priorités d'amélioration. Le conseil formule des préconisations, qui sont orientées vers les commissions compétentes du DUSI afin d'être traduites en actions opérationnelles ou, lorsqu'elles nécessitent une décision plus générale, vers les instances de gouvernance du DUSI.

Les évaluations ultérieures permettent d'apprécier les effets des actions engagées et d'inscrire ainsi le dispositif dans une démarche d'amélioration continue.

3. PROJET PÉDAGOGIQUE

L'ensemble du projet pédagogique du groupement est disponible dans l'Annexe 4.

3.1. Maquettes pédagogiques cadre national

La répartition des unités d'enseignements sur les 3 années de formation prévue à l'échelle régionale est comme suit :

REPARTITION UE/DOMAINES, HEURE, ECTS, COPIL régional								
Domaine A- Sciences infirmières et raisonnement clinique	Nombre ECTS	1°A		2°A		3°A		TOTAL
		NB H	ECTS	NB H	ECTS	NB H	ECTS	ECTS
UE A.1 « Fondements des sciences infirmières et raisonnement clinique »	9	110	5	30	2	30	2	9
UE A.2 « Législation, déontologie, éthique »	6 dt 2 Cons	66	3			15	1	4
UE de consolidation A2		0		15	1	10	1	2
TOTAL	15	176	8	45	3	55	4	15
Domaine B « Pratiques cliniques infirmières, qualité et gestion des risques »	Nombre ECTS	1°A		2°A		3°A		TOTAL
		NB H	ECTS	NB H	ECTS	NB H	ECTS	ECTS
UE B.1 « Sciences biomédicales »	18 dt 3cons	220	10	36	2	45	3	15
UE B.2 « Sciences humaines et sociales »	6 dt 2cons	44	2	30	2	0		4
UE B.3 « Pratiques et interventions infirmières » dont PSSM 14h en S1et AFGU 21h	18 dt 6cons	132	6	40	2	60	4	12
UE B.4 « Démarche qualité et gestion des risques »	3	22	1	0		15	1	2
UE consolidation B4	1 cons	0		0		10	1	1
UE consolidation B1		22	1	15	1	10	1	3
UE consolidation B2		0		30	2	0		2
UE consolidation B3		0		45	3	30	3	6
TOTAL	45	440	20	196	12	170	13	45
Domaine C « Prévention et promotion de la santé »	Nombre ECTS	1°A		2°A		3°A		TOTAL
		NB H	ECTS	NB H	ECTS	NB H	ECTS	ECTS
UE C.1 « Santé publique, promotion de la santé et prévention, éducation thérapeutique »	15 dt 4 cons et 5 SSES et 4	30	2	90	9			11
UE C.2 « Santé et transition écologique » environnementale	6 dt 1 cons et 3 trans	80	5					5
UE Consolidation C1				15	1	30	3	4
UE Consolidation C2		15	1					1
TOTAL	21	125	8	105	10	30	3	21
Domaine D : Communication, travail en équipe et leadership	Nombre ECTS	1°A		2°A		3°A		TOTAL
		NB H	ECTS	NB H	ECTS	NB H	ECTS	ECTS
UE D.1 « Savoir-être, communication professionnelle et leadership »	6 dt 3 cons	44	2	15	1	0		3
UE D.2 « Coordination des activités et des soins et gestion d'une structure »	2			0		30	2	2
UE D.3 « Formation, développement des compétences et analyse des pratiques	2 dt 1 cons			15	1	0		1
UE D.4 « Numérique en santé »	2	40	2	0		0		2
UE Consolidation D1				30	2	10	1	3
UE Consolidation D3						10	1	1
TOTAL	12	84	4	60	4	50	4	12
Domaine E : Démarche scientifique, initiation à la recherche et méthodologie	Nombre ECTS	1°A		2°A		3°A		TOTAL
		NB H	ECTS	NB H	ECT	NB H	ECT	ECTS
UE E.1 « Recherche, méthodes, analyse critique et données probantes »	12	66	3	54	3	90	6	12
UE E.2 « Langue vivante »	6 dt 1cons	45	3	15	1	15	1	5
UE E.3 « Méthodes de travail et aide à la réussite »	3 dt 1 cons	44	2					2
UE Consolidation E2						10	1	
UE Consolidation E3				15	1			
TOTAL	21	155	8	84	5	115	8	19
UE Libre	1 cons							0
UE Libre	1cons							0
UE Libre	1 cons							0
TOTAL / ANNEE		980	48	490	34	420	32	
Domaine : Stage	Nombre ECTS	1°A		2°A		3°A		
		NB H	ECTS	NB H	ECTS	NB H	ECTS	
STAGE PROFESSIONNEL		420	12	910	26	980	28	
TOTAL		1400	60	1400	60	1400	60	

La répartition détaillée par semestre pour la première année déclinée au sein du groupement et votée en CFVU est la suivante, des modifications, notamment en lien avec l'absence d'UEs de consolidation en première année ont été effectuées par rapport à la maquette proposée au niveau régional.

ENSEIGNEMENTS 2026/2027		Modalités pédagogiques						
		CM	TD	EL	TPS PERSO	EVAL	TOTAL (sans travail perso et TD projet)	ECTS
Semestre 1	UE A.1 « Fondements des sciences infirmières et raisonnement clinique »	17	39		7,5	2,5	58,5	3
	UE A.2 « Législation, déontologie, éthique »	14	14	10	4	2	40	2
	UE B.1 « Sciences biomédicales »	12	35	45	14	4	96	5
	UE B.2 « Sciences humaines et sociales »	5	7,5	5	2,5	2	19,5	1
	UE B.3 « Pratiques et interventions infirmières » dont PSSM 14h en S1et AFGU 21h en S2	11	47		7,5	0,5	58,5	3
	UE C.1 « Santé publique, promotion de la santé et prévention, éducation thérapeutique »	9	13	2	5	1	25	2
	UE C.2 « Santé environnementale et transition écologique »	8	13	4	5	2	27	2
	UE D.1 « Savoir-être, communication professionnelle et leadership »	8	10,5		2,5	1	19,5	1
	UE D.4 « Numérique en santé »		7,5	10	2,5	0	17,5	1
	UE E.1 « Recherche, méthodes, analyse critique et données probantes »	4	14		2	2	20	1
	UE E.2 « Langue vivante »		25		5	0	25	2
	UE E.3 « Méthodes de travail et aide à la réussite »		19,5		2,5		19,5	1
	STAGE		210				210	6
	TOTAL - (semestre 1)	88	455	76	60	17	636	30
Semestre 2	UE A.1 « Fondements des sciences infirmières et raisonnement clinique »	4,5	30,5		6	3	38	2
	UE A.2 « Législation, déontologie, éthique »	9	10	0	2	1	20	1
	UE B.1 « Sciences biomédicales »	25	33	38	10,5	3,5	99,5	5
	UE B.2 « Sciences humaines et sociales »	5	7,5	5	2,5	2	19,5	1
	UE B.3 « Pratiques et interventions infirmières » dont PSSM 14h en S1et AFGU 21h en S2	7	51,5		7,5	0	58,5	3
	UE B.4 « Démarche qualité et gestion des risques »	2	12,5	4	2,5	1	19,5	1
	UE C.1 « Santé publique, promotion de la santé et prévention, éducation thérapeutique »	6	14	4	5	1	25	2
	UE C.2 « Santé environnementale et transition écologique »	7	25	5	8	3	40	3
	UE D.1 « Savoir-être, communication professionnelle et leadership »	6	12,5		2,5		18,5	1
	UE D.4 « Numérique en santé »	7,5	10		2,5		17,5	1
	UE E.1 « Recherche, méthodes, analyse critique et données probantes »	6	30	1	5	2	39	2
	UE E.2 « Langue vivante »		12,5		2,5		12,5	1
	UE E.3 « Méthodes de travail et aide à la réussite »		19,5		2,5		19,5	1
	STAGE		210				210	6
	TOTAL - Tronc Commun (semestre 2)	85	268,5	57	59	16,5	637	30
	TOTAL - Annuel	173	723,5	133	119	33,5	1273	60

L'ensemble des maquettes détaillées par UEs de première année est disponible en Annexe 5.

3.2. Cadre de consolidation

Le cadre de consolidation constitue la part personnalisable du parcours de formation. Sa déclinaison au sein du groupement IFSI–Université de Limoges sera construite en cohérence avec le cadre national et avec les orientations territoriales proposées par l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine.

Le groupement dispose à cet effet du document d'appui élaboré par l'ARS Nouvelle-Aquitaine relatif au cadre de consolidation (Annexe 6). Celui-ci constitue le cadre de référence retenu pour conduire les travaux de déclinaison territoriale**.** Il invite à articuler les aspirations et le projet professionnel de l'étudiant, le développement progressif de ses compétences, les besoins de santé du territoire ainsi que les secteurs d'exercice prioritaires ou en tension.

Pour le groupement de Limoges, l'ARS identifie plus particulièrement des enjeux liés au vieillissement et à l'autonomie, à l'isolement territorial, à la santé mentale et à la prévention du suicide, à l'accès aux soins, à l'exercice coordonné, à la santé environnementale, à la vaccination, aux situations de fragilité et de précarité ainsi qu'au maintien à domicile et au virage domiciliaire.

À partir de ces constats, plusieurs pistes de déclinaison sont spécifiquement proposées pour le territoire : soins de proximité et démarches d'« aller-vers » ; coordination territoriale et exercice coordonné ; prévention et repérage des fragilités et de la perte d'autonomie ; accompagnement des parcours de maintien à domicile ; soutien aux aidants ; repérage en santé mentale et du risque suicidaire ; prise en compte des inégalités sociales de santé ; télésanté et outils numériques ; analyse critique des outils d'intelligence artificielle en santé**.**

Ces orientations sont cohérentes avec les enjeux territoriaux déjà identifiés dans le projet pédagogique du groupement, notamment le vieillissement de la population, le développement des maladies chroniques et des polypathologies, les problématiques de santé mentale, les inégalités territoriales d'accès aux soins, le développement des organisations coordonnées et les transformations numériques du système de santé. Elles constitueront donc le socle de réflexion pour la construction du cadre de consolidation du groupement**.**

À la date du dépôt du dossier d'accréditation, la déclinaison opérationnelle du cadre de consolidation n'est pas encore finalisée. Ce calendrier est notamment lié à la progressivité de la mise en œuvre du nouveau référentiel : les enseignements et parcours concernés seront principalement déployés à partir de la deuxième année de formation pour la première promotion relevant du référentiel 2026**.**

L'année universitaire 2026-2027 sera ainsi mise à profit pour finaliser, dans le cadre de la gouvernance pédagogique du DUSI, les thématiques retenues, les enseignements concernés,

les modalités pédagogiques, les ressources mobilisables et l'articulation avec les parcours de stage.

3.3. Mutualisation avec d'autres professions de santé

La mutualisation avec les autres professions de santé s'inscrit dans la volonté du groupement de développer progressivement une culture interprofessionnelle dès la formation initiale et de préparer les étudiants infirmiers à exercer au sein d'équipes pluriprofessionnelles et de parcours de santé coordonnés.

À ce jour, le service sanitaire des étudiants constitue le principal dispositif structuré de mutualisation interprofessionnelle à l'échelle du territoire de Limoges. Il associe des étudiants issus des formations en médecine, pharmacie, maïeutique, masso-kinésithérapie et soins infirmiers.

Le service sanitaire constitue ainsi un espace privilégié de rencontre et de collaboration entre futurs professionnels de santé. Il permet aux étudiants de croiser leurs approches disciplinaires, de mieux connaître les compétences et champs d'intervention des autres professions et d'apprendre à concevoir et conduire collectivement des actions de prévention et de promotion de la santé auprès des populations.

Cette organisation contribue à développer précocement des compétences de communication, de coopération et de travail en équipe pluriprofessionnelle, en cohérence avec les évolutions des organisations de santé et avec le projet pédagogique du groupement, qui accorde une place importante à la prévention, à la promotion de la santé et à l'interprofessionnalité.

Au-delà du service sanitaire, l'intégration croissante des différentes formations de santé dans l'environnement universitaire constitue une opportunité de développement de nouvelles mutualisations. L'universitarisation des formations relevant notamment du champ de la rééducation ouvre des perspectives de collaborations avec les étudiants en soins infirmiers.

Le groupement souhaite ainsi favoriser progressivement, lorsque les objectifs pédagogiques et les calendriers de formation le permettent, le développement d'enseignements, de séquences pédagogiques, de travaux en simulation, de projets ou d'actions communes associant plusieurs professions de santé. Ces évolutions seront construites en fonction des compétences partagées ou complémentaires entre les différents référentiels de formation et des possibilités offertes par l'organisation universitaire.

4. MOYENS AFFECTÉS A LA FORMATION EN LIEN AVEC LES INSTITUTS ASSURANT LA FORMATION

4.1. Conventionnement et organisation partenariale

La convention entre l'Université de Limoges, la Région Nouvelle-Aquitaine et chaque IFSI du groupement, prévue dans le cadre de la réforme 2026, n'est pas encore finalisée.

Des échanges préparatoires ont néanmoins déjà eu lieu entre l'Université, la Région et les IFSI. Une réunion associant l'ensemble des parties prenantes sera programmée début octobre 2026 afin d'engager les travaux de conventionnement et de préciser les modalités organisationnelles et les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la réforme.

Dans un courrier du 17 août 2026 (Annexe 7), la Région Nouvelle-Aquitaine confirme son soutien à cette démarche et son engagement à rechercher, avec les acteurs concernés, des solutions permettant de sécuriser l'organisation de la formation à court, moyen et long terme, dans un contexte budgétaire contraint.

Sans attendre la finalisation de la convention, l'Université a pris les dispositions nécessaires pour sécuriser la rentrée 2026 et l'inscription universitaire des étudiants infirmiers. Le Conseil d'administration du 3 juillet 2026 a ainsi adopté la délibération n°818/2026/FVE fixant les droits d'inscription universitaire, les dispositions relatives à la CVEC et les modalités applicables aux étudiants relevant de la formation professionnelle continue (Annexe 8). Ce dispositif s'applique à l'ensemble des étudiants des IFSI partenaires, publics comme privés.

Ces dispositions ont vocation à alimenter le futur conventionnement. La convention sera transmise dès son adoption.

4.2. Moyens mobilisés pour la mise en œuvre de la formation

La mise en œuvre de la formation repose sur la mobilisation conjointe des moyens des IFSI et de l'Université de Limoges, dans une logique de complémentarité et de mutualisation.

Les IFSI du groupement assurent la mise en œuvre de proximité de la formation et mobilisent leurs équipes de direction, formateurs, personnels administratifs, locaux et ressources pédagogiques ainsi que leurs réseaux de terrains de stage. Cette organisation territoriale est structurée par le DUSI qui assure la coordination entre les instituts et l'Université.

L'Université mobilise notamment les enseignants-chercheurs participant à la formation, dont l'enseignant-chercheur en sciences infirmières responsable universitaire de la formation et le médecin enseignant-chercheur référent du DUSI. D'autres enseignants universitaires

interviennent dans les unités d'enseignement en fonction de leur champ d'expertise. Le DUSI permet d'organiser et de coordonner ces interventions et de favoriser leur mutualisation à l'échelle du groupement. Ses missions statutaires comprennent notamment la coordination des ressources pédagogiques et universitaires et l'harmonisation de la formation entre les différents instituts.

Les étudiants infirmiers bénéficient par ailleurs de leur inscription à l'Université de Limoges et de l'accès aux ressources et services universitaires associés, dans les conditions prévues pour la rentrée 2026-2027. L'environnement universitaire permet également de mobiliser des ressources pédagogiques et numériques et de développer progressivement les interactions avec les autres formations de santé.

Enfin, les moyens consacrés à la formation reposent sur un important réseau territorial de structures sanitaires, médico-sociales, ambulatoires et autres structures d'accueil en stage. La commission dédiée aux stages assure la coordination de cette offre à l'échelle du groupement et accompagne son adaptation aux exigences du référentiel 2026.

Les modalités de répartition et d'évolution des moyens entre les différentes parties seront précisées dans le cadre des travaux relatifs à la nouvelle convention.

5. NOM ET QUALITÉ DES MEMBRES DU BINÔME RESPONSABLE DE LA FORMATION DU GROUPEMENT

La responsabilité de la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier est assurée, conformément à l'article 27 de l'arrêté du 20 février 2026 relatif au DEI, à l'échelle du groupement, par un binôme associant un directeur référent des instituts de formation et un enseignant-chercheur responsable universitaire de la formation, garantissant l'articulation entre la mise en œuvre de la formation au sein des IFSI et sa responsabilité académique universitaire.

5.1. Directeur référent des instituts de formation

Mme Florence GIRARD

Directrice des soins – Directrice de l'IFSI du Centre hospitalier de Haute-Corrèze d'Ussel et de son antenne de Limoges, Directrice adjointe du DUSI.

Elle assure la fonction de directrice référente des instituts du groupement et contribue, en lien avec le responsable universitaire, à la coordination de la mise en œuvre du référentiel de formation au sein des différents IFSI.

5.2. Responsable universitaire de la formation

M. Jean TONIOLO

Enseignant-chercheur en sciences infirmières (Maitre de Conférences – section 92 du CNU)
Directeur du Département Universitaire des Sciences Infirmières (DUSI) de l'Université de Limoges.

Il assure la fonction de responsable universitaire de la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier et, à ce titre, contribue à la coordination académique de la formation et à son articulation avec les différents IFSI du groupement.

L'arrêté du Président de l'Université de Limoges portant désignation du responsable universitaire de la formation est disponible en Annexe 9.

6. PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE

Les tableaux présentant les équipes enseignantes de chacun des IFSI du groupement sont joints en Annexe 10. Ils font actuellement l'objet d'une mise à jour et d'une finalisation, afin de prendre en compte les mouvements récents et en cours au sein de certaines équipes. Les versions disponibles à la date du dépôt du dossier sont transmises en annexe lors du dépôt final du dossier d'accréditation.

7. DISPOSITIF D'AIDE A LA RÉUSSITE MIS EN PLACE PAR L'ÉTABLISSEMENT OU L'UFR EN LIEN AVEC LES INSTITUTS

L'aide à la réussite constitue une dimension transversale du projet pédagogique du groupement.

7.1. Une aide méthodologique intégrée à la formation

Dès la première année, l'UE E.3 « Méthodes de travail et aide à la réussite » permet d'accompagner les étudiants dans l'acquisition de méthodes de travail adaptées aux exigences de l'enseignement supérieur et de la formation infirmière. Les MCCC prévoient 39 heures d'enseignement pour cette UE en première année.

Cette démarche s'inscrit dans les principes pédagogiques retenus par le groupement, qui privilégient une pédagogie différenciée, tenant compte de la diversité des capacités et des modes d'apprentissage et mobilisant des outils pédagogiques diversifiés afin de favoriser l'engagement actif de l'étudiant.

7.2. Un accompagnement individualisé tout au long du parcours

L'accompagnement individualisé constitue un axe fort du projet pédagogique. Il vise à soutenir l'engagement dans les apprentissages, à sécuriser les parcours, à favoriser l'autonomie et à accompagner progressivement la construction du projet professionnel en tenant compte du rythme, des besoins et des ressources de chaque étudiant.

Le suivi pédagogique, assuré au sein de chaque IFSI par le formateur référent pédagogique de l'étudiant, permet notamment de repérer avec lui ses acquis, ses ressources et les éventuelles difficultés rencontrées afin de définir les réajustements nécessaires. Cette démarche associe, selon les situations, le formateur référent du suivi pédagogique, les tuteurs de stage et les professionnels participant à l'encadrement clinique. Elle s'inscrit dans une logique de soutien à la réussite et de prévention des ruptures de parcours**.**

7.3. Accessibilité et besoins spécifiques

Une attention particulière est portée aux étudiants présentant des besoins spécifiques ou une situation de handicap, temporaire ou durable. Chaque IFSI dispose d'un référent handicap, participant à l'identification des besoins et à l'accompagnement de l'étudiant, en collaboration

avec les acteurs compétents, notamment le Service de santé étudiante de l'Université et le service handicap en cas de besoins.

Les aménagements des études sont mis en œuvre conformément à l'article 37 de l'arrêté du 20 février 2026. Dans l'attente de l'installation de l'instance compétente prévue par le nouveau dispositif de gouvernance, les demandes relèvent, conformément aux dispositions transitoires de l'article 60 III, de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants de chaque IFSI.

Les aménagements retenus peuvent concerner notamment l'organisation des enseignements, les modalités d'évaluation, le déroulement du cursus ou les conditions de stage et sont formalisés dans le cadre prévu par la réglementation.

7.4. Une démarche coordonnée à l'échelle du groupement

Le dispositif d'aide à la réussite associe ainsi prévention, repérage précoce des difficultés, accompagnement individualisé et adaptation des modalités pédagogiques. L'objectif est de proposer un socle commun à l'échelle du groupement tout en maintenant la proximité nécessaire à l'accompagnement individuel au sein de chaque IFSI. Le tutorat (pair-aidance), déjà en place dans certains IFSI poursuit son développement. Il pourra être envisagé entre sites dans les années à venir.

8. DISPOSITIF D'ÉVALUATION DE LA FORMATION ET DES ENSEIGNEMENTS EN LIEN AVEC LES INSTITUTS

Le groupement met en œuvre une démarche commune d'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants, inscrite dans une logique d'amélioration continue de la qualité. Le projet pédagogique prévoit d'ailleurs que la participation des étudiants contribue directement à l'évaluation et à l'amélioration continue du dispositif de formation.

À compter de la mise en œuvre du référentiel 2026, une évaluation est organisée à l'issue de chaque semestre à l'échelle du groupement. Elle porte notamment sur les enseignements théoriques et pratiques, leur organisation, leur articulation et les conditions d'apprentissage. Elle est complétée par l'évaluation de l'accueil, de l'intégration et de l'encadrement à l'issue des stages. Le principe d'un dispositif d'évaluation commun au groupement et de son articulation avec le conseil de perfectionnement est inscrit dans les MCCC votées en CFVU.

Les informations recueillies font l'objet d'une analyse partagée à l'échelle du groupement. Elles permettent d'identifier les points forts, les difficultés rencontrées et les ajustements nécessaires. Les résultats sont mobilisés par les commissions concernées du DUSI afin de faire évoluer, lorsque cela est nécessaire, l'organisation pédagogique, les enseignements ou les conditions de formation.

Un conseil de perfectionnement est organisé annuellement à l'échelle du groupement, en articulation avec la commission pédagogique du DUSI. Il réalise une synthèse des évaluations des deux semestres, des retours relatifs aux stages et des éléments issus des équipes et partenaires. Il définit les principaux axes d'amélioration et permet d'en suivre la mise en œuvre et les effets lors des évaluations suivantes.

9. PARTENARIATS MIS EN PLACE OU ENVISAGÉS

Dans le cadre du renforcement de l'adossement de la formation infirmière à la recherche, un partenariat est envisagé avec l'unité de recherche EpiMaCT – Épidémiologie des Maladies Chroniques en zone Tropicale (Inserm U1094 – IRD UMR270) de l'Université de Limoges. Cette unité développe notamment des activités de recherche et de formation en épidémiologie et en santé publique et est associée au Master Santé publique de l'Université de Limoges.

Ce partenariat aurait vocation à contribuer au renforcement de la formation à la recherche des étudiants infirmiers, notamment dans le cadre d'une UE libre dédiée à l'approfondissement de la recherche. Il pourrait également permettre de proposer à certains étudiants des stages à orientation santé publique et recherche, favorisant la découverte d'un environnement de recherche et l'initiation aux démarches épidémiologiques et scientifiques.

Des premiers échanges ont eu lieu avec la direction de l'unité, qui s'est montrée favorable au principe de cette collaboration. Les modalités du partenariat restent à préciser et devront être présentées et formalisées au sein des instances de direction de l'unité EpiMaCT.

10. AVIS DES INSTANCES

10.1. Université de Limoges – CFVU et Conseil d'administration

La mise en œuvre de la réforme de la formation conduisant au DEI a déjà fait l'objet de plusieurs présentations et validations au sein des instances de l'Université et la Faculté de Médecine de Limoges, au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Les éléments nécessaires à la mise en œuvre de la rentrée 2026 ont notamment été soumis aux instances compétentes. Les MCCC de la première année, intégrant la nouvelle architecture de formation, ont été approuvées le 30 Juin 2026. Le Conseil d'administration du 3 juillet 2026 a par ailleurs adopté les dispositions relatives aux droits d'inscription universitaire des étudiants en soins infirmiers, permettant de sécuriser leur inscription à compter de la rentrée 2026-2027 (Annexe 8).

Le dossier d'accréditation dans sa globalité a vocation à être présenté à la CFVU puis au Conseil d'administration de l'Université. Cette présentation interviendra lorsque les travaux relatifs à la convention tripartite entre l'Université, la Région Nouvelle-Aquitaine et les IFSI auront suffisamment abouti pour permettre aux instances universitaires de se prononcer sur un dispositif complet, incluant ses modalités organisationnelles et conventionnelles.

Les avis et délibérations correspondants seront ajoutés au dossier d'accréditation dès leur adoption.

10.2. Avis de l'Agence régionale de santé

L'ARS Nouvelle-Aquitaine a été associée aux travaux préparatoires à la mise en œuvre de la réforme, tant à l'échelle régionale qu'au niveau du groupement IFSI–Université de Limoges, notamment lors de réunions associant les représentants ministériels.

Le choix a été fait de finaliser préalablement les travaux relatifs au cadre de consolidation avant de solliciter l'avis formel de l'ARS sur l'articulation entre le projet pédagogique et les priorités du Projet régional de santé.

Cet avis sera sollicité dès que le cadre de consolidation aura fini d'être établis par le groupe travail.

Annexes

Annexe 1. Arrêté de composition de la commission d’admission

POLE FORMATION
Direction des Etudes
88 rue du Pont Saint Martial
Campus des Jacobins
87000 LIMOGES
M : scolarite@unilim.fr
S : www.unilim.fr

Université de Limoges

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- **VU** le Code de l'Education ;
- **VU** le Code de la Santé publique ;
- **VU** le décret n°2026-130 du 20 février 2026 relatif aux modalités de délivrance du diplôme d'Etat d'infirmier ;
- **VU** l'arrêté du 20 février 2026 relatif au Diplôme d'Etat d'infirmier ;
- **Sur proposition**, en date du 13 juillet 2026, de Madame la Directrice de l'IFSI-IFAS du site d'Ussel et Directrice IFSI de l'antenne de Limoges, référente désignée pour organiser la commission d'admission ;

Affaire suivie par :
DE/FL/LU/N°**448/2026/DE**

ARRETE

ARTICLE 1 - La commission d'admission du Département Universitaire de Sciences Infirmières pour l'accès à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'infirmier est composée ainsi qu'il suit :

Présidence	IFSI USSEL	Florence GIRARD	titulaire
	IFSI GUERET	Céline VALERIAUD	suppléante
Directeurs des Instituts	IFSI BRIVE-LA-GAILLARDE	Laurence BLANCO	titulaire
		Mylène NEYRET	suppléante
	IFSI TULLE	Laurence BLANCO	titulaire
		Maria PACHECO	suppléante
	IFSI CHU LIMOGES	Bruno HIEZ	titulaire
		Nadège CROUZY	suppléante
	IFSI CRF LIMOGES	Leila BENATMANE	titulaire
		Valérie BONNET	suppléante
Formateurs	IFSI BRIVE-LA-GAILLARDE	Elodie MAYNE	titulaire
		Delphine SAUSSAIS	suppléante
	IFSI TULLE	Delphine TAFFIN	titulaire
		Valérie AGNOUX	suppléante
	IFSI CHU LIMOGES	Richard GARNIER	titulaire
		Sylvie GRARD	suppléante
	IFSI CRF	Marjolaine PRADEL	titulaire
		Alicia PICHON	suppléante
	IFSI GUERET	Madison BARBAIRE	titulaire
		Jérôme CASSIER	suppléant
	IFSI USSEL	Fabien PELAT	titulaire
		Virginie LEVACHER	suppléante
	IFSI CHHC, Antenne	Sandrine PERIOU	titulaire
		Christelle ROUX-PARRAT	suppléante

Enseignant chercheur	Filière sciences infirmières	Jean TONIOLO	
Enseignant chercheur	Médecin référent	Jérémy TRICARD	
Directeur des soins		Jessica COUDERT	titulaire
		Patricia CHAMPEYMONT	suppléante
Conseillère pédagogique	ARS Nouvelle-Aquitaine	Christine NOÉ	titulaire
		Corinne STROUSSER- DAMENE	suppléante
Représentant région		Alexandra FAROUX	titulaire

En fonction des thèmes, des invités seront présents selon leur expertise.

ARTICLE 2 - La composition de cette commission est valable pour l'année universitaire en cours.

ARTICLE 3 - Le Directeur Général des Services de l'Université de Limoges et la Directrice de l'IFSI-IFAS du site d'Ussel et Directrice IFSI de l'antenne de Limoges sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Limoges, le 15 juillet 2026

Le Président de l'Université de Limoges

Vincent JOLIVET

Vincent Jolivet
e 16/07/2026 12:12:58 +02:00

Copies délivrées par courriels à :
- *Madame la Directrice de l'IFSI-IFAS du site d'Ussel et Directrice IFSI de l'antenne de Limoges*
- *Madame la Responsable de la Direction des Etudes*

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à déposer sur la plateforme :

  https://demarches.adullact.org/commencer/recours-gracieux-aupres-de-l-universite-de-limoges

- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

Annexe 2. Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences

CURRICULUM 2026-2027

Licence 1 – Diplôme d'État Infirmier

Article 1 : OBJECTIFS et DÉBOUCHÉS

La formation conduisant au Diplôme d'État d'Infirmier a pour finalité de former des professionnels capables d'exercer de manière autonome et responsable dans les différents champs d'intervention des soins infirmiers, en conformité avec les référentiels nationaux en vigueur et notamment en lien avec la loi infirmière de 2025.

Elle vise l'acquisition des connaissances, compétences et postures professionnelles nécessaires à l'exercice infirmier, dans une approche globale, scientifique, éthique et interprofessionnelle.

Conformément à l'arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'État d'infirmier, la formation permet l'acquisition des cinq domaines de compétences déclinés en treize compétences.

1/ Objectifs de la formation

Domaine de compétences 1 : Raisonnement clinique et élaboration du projet de soins

Les étudiants sont formés à :

- **Compétence 1** : Élaborer un diagnostic infirmier pour une personne ou un groupe de personnes, à partir de l'analyse de données cliniques, scientifiques et contextuelles
- **Compétence 2** : Définir les interventions à mettre en œuvre dans le respect des principes éthiques, déontologiques et de la co-construction avec la personne soignée

Domaine de compétences 2 : Mise en œuvre des soins et interventions infirmières

Les étudiants développent leur capacité à :

- **Compétence 3 :** Réaliser des soins à visée préventive, diagnostique, thérapeutique et palliative, fondés sur des données probantes, dans le respect des règles de qualité et de sécurité
- **Compétence 4 :** Prescrire des produits de santé, dispositifs médicaux et examens complémentaires, dans le cadre du champ de compétences infirmier

Domaine de compétences 3 : Prévention, promotion de la santé et éducation

Les étudiants sont formés à :

- **Compétence 5 :** Concevoir et conduire des actions de promotion de la santé et de prévention en santé publique, à l'échelle individuelle et populationnelle
- **Compétence 6 :** Mettre en œuvre des démarches d'éducation thérapeutique, de prévention, de dépistage et d'accompagnement des personnes
- **Compétence 7** : Concevoir et conduire des actions intégrant les enjeux environnementaux, notamment dans une approche d'éco-soins et de développement durable



Domaine de compétences 4 : Organisation, coordination et management des activités de soins

Les étudiants acquièrent les compétences nécessaires pour :

- **Compétence 8** : Gérer et organiser une structure ou une activité de soins, en optimisant les ressources disponibles
- **Compétence 9 :** Coordonner les parcours de soins et les activités des équipes pluriprofessionnelles, dans une logique de continuité et de qualité des prises en charge
- **Compétence 10 :** Accompagner les professionnels, les pairs et les apprenants dans le développement de leurs compétences

Domaine de compétences 5 : Démarche scientifique et amélioration des pratiques

Les étudiants sont formés à :

- **Compétence 11 :** Mettre en œuvre une démarche d'amélioration continue des pratiques professionnelles fondée sur l'analyse de l'activité
- **Compétence 12 :** Analyser des données scientifiques et professionnelles afin d'optimiser la qualité et la sécurité des soins
- **Compétence 13 :** Produire des écrits professionnels et scientifiques dans le cadre d'une démarche réflexive et de recherche

2/ Principes transversaux

L'acquisition de ces compétences repose sur :

- une alternance intégrative entre enseignements théoriques, pratiques et stages cliniques
- une approche par compétences adossée à des situations professionnelles
- l'utilisation de données probantes et de la démarche scientifique
- l'intégration des enjeux éthiques, numériques et environnementaux
- le développement de l'autonomie, du raisonnement critique et de la réflexivité
- le développement de l'interdisciplinarité

Le diplôme est :

- de niveau 6 (grade Licence), 180 ECTS
- inscrit dans le système LMD
- accessible en formation initiale, continue ou par apprentissage

4/ Débouchés :

Le Diplôme d'État d'Infirmier confère à ses titulaires la capacité d'exercer l'ensemble des activités relevant du champ des soins infirmiers, dans le respect des dispositions du code de la santé publique et des référentiels professionnels en vigueur.

Les diplômés sont en mesure d'intégrer une grande diversité de secteurs d'exercice, caractérisés par la pluralité des contextes de soins, des publics et des organisations :

- établissements de santé publics et privés, dans les champs de la médecine, chirurgie, obstétrique, psychiatrie et soins de suite et de réadaptation
- structures relevant du secteur médico-social (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, structures pour personnes en situation de handicap, dispositifs d'accompagnement à domicile)



- exercice ambulatoire, notamment en cabinet libéral, centres de santé ou maisons de santé pluriprofessionnelles
- structures de prévention, de santé publique et d'éducation à la santé
- environnements spécifiques (santé scolaire, santé au travail, milieu pénitentiaire, dispositifs d'urgence et de secours)

Dans ces différents contextes, les diplômés interviennent dans des fonctions de soins, de coordination, d'éducation, de prévention, de promotion de la santé et d'accompagnement, au sein d'équipes pluriprofessionnelles.

4/ Évolutions professionnelles et poursuites d'études

Le diplôme ouvre également des perspectives d'évolution professionnelle et académique, notamment :

- accès à des formations de spécialisation (spécialités infirmières : bloc opératoire, anesthésiste, puéricultrice)
- poursuite d'études universitaires dans le cadre du système LMD (Master, doctorat), en particulier dans les domaines des sciences infirmières, infirmier en pratique avancée, de la santé publique ou des sciences de l'éducation...
- accès aux formations de cadre de santé ou à des fonctions d'encadrement, de coordination ou d'expertise
- engagement dans des activités de recherche, d'innovation ou d'ingénierie en santé

Article 2 : ORGANISATION DE LA FORMATION

1/ Principes Généraux

Elle repose sur une alternance intégrative entre :

- des enseignements théoriques et pratiques
- des enseignements dirigés et travaux pratiques
- des périodes de formation en milieu professionnel (stages)

L'ensemble de ces activités pédagogiques concourt à l'acquisition progressive des compétences définies dans le référentiel de formation. Elle permet à l'étudiant d'obtenir 60 ECTS par année.

La répartition générale des enseignements théoriques et pratiques et de l'enseignement clinique est organisée comme suit :

Enseignement théorique et pratique	Enseignement clinique
1 890 h – 114 ECTS	2 310 h – 66 ECTS
1A : 28 semaines 2A : 14 semaines 3A : 12 semaines	1A : 12 semaines 2A : 26 semaines 3A : 28 semaines
¾ cadre national soit 86 ECTS ¼ cadre de consolidation soit 28 ECTS dont 3 ECTS pour les UE libres	85 % de cadre national soit 56 ECTS 15 % de cadre de consolidation soit 10 ECTS
Appropriation des connaissances en autonomie : 420 heures	



1 / Enseignements théoriques et pratiques

Les enseignements sont organisés sous forme de :

- cours magistraux (enseignements hybrides ou à distance, le cas échéant)
- travaux dirigés
- simulation

Ils visent l'acquisition des savoirs fondamentaux nécessaires à la compréhension des situations de soins, au développement du raisonnement clinique et à l'appropriation des gestes professionnels. Ces cours sont assurés à la fois par des enseignants universitaires et des formateurs des instituts de formation selon le projet pédagogique définit au sein du groupement.

2/ Formation en milieu professionnel (stages)

La formation clinique constitue une composante essentielle du cursus et participe, au même titre que les enseignements théoriques, à l'acquisition des compétences et sont organisés en fonction des obligations réglementaires.

Les stages :

- sont obligatoires
- se déroulent dans des structures sanitaires, sociales, établissements scolaires, cabinets libéraux, structure de soins à domicile, centre de prévention et de santé publique, ou médico-sociales agréées...
- donnent lieu à un encadrement par un tuteur de stage de filière infirmière, à défaut un encadrement renforcé est assuré par un cadre de santé formateur permanent ou formateur permanent de l'institut de formation
- font l'objet d'une évaluation des compétences acquises

Article 3 : ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS :

L'organisation détaillée des unités d'enseignement, leur répartition semestrielle, leurs coefficients ainsi que les modalités de contrôle des connaissances sont précisées dans le tableau des enseignements annexé au présent règlement.

Article 4 : MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES :

1/ Principe Généraux

L'évaluation des connaissances et des compétences est organisée conformément au référentiel de formation et peut prendre la forme :

- d'un contrôle continu
- d'épreuves terminales
- ou d'une combinaison de ces modalités

Le détail pour chaque unité d'enseignement est disponible dans le tableau des enseignements annexé au présent règlement.

Chaque semestre fait l'objet de deux sessions d'examen.

2/ Validation des unités d'enseignement

Une unité d'enseignement est validée lorsque :

- la note obtenue est supérieure ou égale à 10/20
- ou par compensation entre unités d'enseignement d'un même semestre, sous réserve que :
  - les notes soient supérieures ou égales à 9/20 pour les UEs concernées en tenant compte des coefficients attribués aux UEs
  - la compensation est autorisée uniquement à l'intérieur d'un même semestre
  - les compensations ne s'appliquent qu'entre les UE d'un même domaine de compétences à l'exception du domaine E relatif à la démarche scientifique.

La validation d'une unité d'enseignement entraîne l'attribution des crédits ECTS correspondants, définitivement acquis.

Un stage est validé par le jury semestriel lorsque :

- le temps de présence requis est au minimum 80 %
- l'étudiant à acquis les compétences attendues en fonction du niveau de formation (1ère année : situation simple, 2ième année : situation stabilisée, 3ième année : situation complexe)
- le formateur référent pédagogique de l'étudiant a donné un avis favorable

Un stage non validé à l'issue des délibérations de fin de semestre entrainera un stage de rattrapage de 4 semaines dont les modalités seront définies en accord avec l'institut de formation de l'étudiant.

Aucune compensation n'est possible pour la validation des stages.

3/ Validation du semestre

Un semestre est validé lorsque :

- l'ensemble des unités d'enseignement est validé
- et les compétences associées, notamment en stage, sont acquises

La validation d'un semestre permet l'acquisition de 30 crédits ECTS.

4/ Session de rattrapage

Les étudiants n'ayant pas validé une ou plusieurs unités d'enseignement en première session sont autorisés à se présenter à une seconde session.

Pour chaque unité d'enseignement, la meilleure des deux notes est retenue.

En cas d'absence à une épreuve :

- l'étudiant est autorisé à se rendre en deuxième session
- en cas de nouvelle absence, l'unité est considérée comme non validée

5/ Passage en deuxième année

Le passage en deuxième année est prononcé lorsque l'étudiant a validé :

- les deux semestres de la première année
  ou

- au moins 51 crédits ECTS sur 60

Article 5 : VALIDATION DE L'ANNÉE

La première année est validée lorsque l'étudiant a acquis les 60 crédits ECTS correspondant aux semestres 1 et 2.

Les crédits sont capitalisables.

Article 6 : REDOUBLEMENT

Le redoublement d'une année de formation est prononcé par le jury semestriel, après avis de l'instance compétente (conseil d'institut), conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

1/ Conditions de redoublement

Peuvent être autorisés à redoubler :

- les étudiants n'ayant pas validé l'année de formation, notamment lorsqu'ils ont acquis moins de 60 crédits ECTS ;
- les étudiants ayant acquis moins de 51 crédits ECTS à l'issue des deux semestres de l'année considérée ;
- les étudiants n'ayant pas validé un ou plusieurs stages obligatoires.

La décision de redoublement tient compte de la progression pédagogique de l'étudiant, de ses résultats et de l'acquisition des compétences.

2/ Modalités de redoublement

Un étudiant est autorisé à redoubler lorsqu'il a acquis entre 30 et 50 ECTS au cours des semestres d'une même année. Si l'étudiant a acquis moins de 30 ECTS, il peut être autorisé à redoubler par le jury semestriel après avis de l'instance compétente.

L'étudiant autorisé à redoubler :

- conserve le bénéfice des unités d'enseignement validées et des crédits ECTS correspondants ;
- se réinscrit aux seules unités d'enseignement non validées ;
- peut être amené à réaliser un ou plusieurs stages complémentaires visant le maintien et le développement des compétences professionnelles.

Les modalités du parcours de redoublement sont définies par l'équipe pédagogique et, en fonction des cas les étudiants peuvent être autorisés à suivre des UE de l'année supérieure s'ils sont autorisés par le jury semestriel après avis de l'instance compétente.

3/ Refus de redoublement

En cas de refus de redoublement, l'étudiant est informé par écrit.
Ce refus peut être motivé notamment par :

- une insuffisance majeure dans l'acquisition des connaissances et des compétences ;
- des absences répétées ou injustifiées ;
- un non-respect des obligations pédagogiques ou professionnelles.

4/ Interruption de formation

Une interruption ne peut excéder 3 ans durant lesquels l'étudiant conserve le bénéfice des ECTS acquis. Il conserve pendant 2 années supplémentaires le bénéfice de son admission dans l'institut de formation.
L'interruption n'est possible qu'une seule fois sur toute la durée de la formation sur demande de l'étudiant auprès du directeur de l'institut.

Article 7 : ASSIDUITE et ABSENCE

L'assiduité constitue une obligation réglementaire dans le cadre de la formation conduisant au Diplôme d'État d'Infirmier, en raison de son caractère professionnalisant.

1/ Principe général d'assiduité

La présence des étudiants est obligatoire, indépendamment de la modalité (synchrone / asynchrone) :

- aux travaux dirigés ;
- aux enseignements par simulation ;
- aux stages ;
- et, le cas échéant, à certains enseignements magistraux identifiés comme obligatoires dans le projet pédagogique.

Toute absence doit être justifiée auprès de l'institut de formation dans les délais fixés par celui-ci.

2/ Absences en enseignements

Toute absence doit faire l'objet d'un justificatif valide (certificat médical, convocation administrative, événement exceptionnel).

Les absences non justifiées et répétées empêchent la validation du semestre sauf sur décision du jury semestriel.

Le directeur de l'institut peut, à titre exceptionnel et sur présentation de justificatifs, accorder une dispense d'assiduité partielle.

La gestion et le suivi des absences est assuré par l'institut de formation de l'étudiant.

3/ Absences en stage

Les absences en stage sont strictement encadrées :

- toute absence doit être justifiée ;
- une absence supérieure à 20 % de la durée totale d'un stage entraîne sa non-validation ;
- les absences cumulées ne peuvent excéder 10 % de la durée totale annuelle des stages, sauf décision exceptionnelle du jury.

Lorsque ces seuils sont dépassés, les périodes non effectuées font l'objet d'un stage de rattrapage de 4 semaines.

4/ Situations particulières et aménagements

Des aménagements de scolarité peuvent être accordés aux étudiants en situation particulière (étudiants salariés, situation de handicap, besoins éducatifs particuliers, maternité, engagement spécifique...).
Ces aménagements font l'objet d'un contrat pédagogique individualisé, validé par le directeur de l'institut.

5/ Participation aux évaluations en cas d'absence

En cas d'absence justifiée pour raisons médicales, l'étudiant peut être autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation, sous réserve de la production d'un certificat médical attestant de la compatibilité de son état de santé avec la participation à l'épreuve.

En cas d'absence à une épreuve :

- l'étudiant est autorisé à se présenter en seconde session ;
- une seconde absence entraîne la non-validation de l'unité d'enseignement concernée.

En cas d'absence à une évaluation de contrôle continu, ou à l'évaluation finale l'étudiant ira en deuxième session.

6/ Ponctualité et organisation

Les étudiants sont tenus de respecter les horaires des enseignements et des stages.
Des dispositifs de contrôle de présence sont mis en place selon la spécificité de l'institut de formation dont dépend l'étudiant (feuilles d'émargement, outils numériques).

Article 8 : USAGE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Les étudiants peuvent recourir à des outils d'intelligence artificielle (IA) générative uniquement à titre d'appui, notamment pour la relecture, la clarification du langage ou l'aide à la structuration.
Toutefois, le contenu, les raisonnements, les analyses cliniques ou les « dires » doivent rester l'expression personnelle de l'étudiant.
Tout usage d'IA doit être déclaré de façon transparente (indiquant l'outil, la finalité et le type d'aide obtenu) à la fin de votre travail. Chaque travail rendu sera analysé par la solution Compilatio Magister® permettant la mise en avant de l'utilisation de l'IA.
L'étudiant est responsable de vérifier l'exactitude et la pertinence des informations issues de l'IA.
A noter que l'équipe pédagogique valorise un usage critique et éthique de l'IA, compatible avec l'authenticité des compétences professionnelles évaluées et attendues. Recourir à l'IA pour toute autre modalité et notamment pour produire du contenu revient à contourner les exigences pédagogiques peut être considéré comme une forme de plagiat et sanctionné.

Article 9 : USAGE DES CALCULATRICES

L'usage de calculatrices alpha-numériques dans les salles d'examen est autorisée uniquement pour les épreuves dont l'utilisation est spécifiée sur le calendrier des examens et sur le sujet de l'évaluation.

Article 10 : INTERDICTION DES APPAREILS ÉLECTRONIQUES ET NUMÉRIQUES

Les téléphones portables doivent être éteints et enfermés dans les sacs ou porte-documents ainsi que les ordinateurs, les baladeurs, les oreillettes, les bouchons d'oreille, les montres électroniques connectées et tout autre matériel électronique..., le tout déposé dans un endroit spécifique avec les vêtements et effets personnels.

Les étudiants porteurs d'un couvre-chef feront l'objet d'un contrôle visant à s'assurer qu'aucun moyen de télétransmission ne s'y trouve dissimulé. Ces contrôles seront effectués avant et pourront l'être pendant les épreuves, sur demande d'un surveillant.

Le non-respect des dispositions ou des instructions données par l'enseignant responsable pourra être considéré comme une tentative de fraude et une procédure disciplinaire pourra être engagée contre son auteur.

Article 11 : COMMUNICATION DES NOTES

Les notes ne peuvent être communiquées aux candidats qu'après délibération du jury.

Article 12 : POLITIQUE QUALITÉ

Un dispositif d'évaluation de la formation par les étudiants est mis en place au sein du groupement, en lien avec le conseil de perfectionnement mentionné à l'article L. 611-2 du code de l'éducation.

Dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la qualité, les étudiants évaluent :

- les enseignements théoriques et pratiques à l'issue de l'année de formation ;
- l'accueil, l'intégration et l'encadrement à l'issue de chaque stage.

SOUMIS AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL DE GESTION DE LA FACULTE DE MEDECINE le 28/05/2026

APPROUVE LE : 28/05/2026

ENSEIGNEMENTS ET MODALITÉS DE CONTROLE ET DE CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES
L1 – DIPLOME D'ÉTAT INFIRMIER
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Modalités pédagogiques et contrôle des connaissances

	ENSEIGNEMENTS	ECTS	CM	TD	EL	TRAV PERSO	Nature 1ère session	Durée 1ère session	Nature 2ème session	Durée 2ème session	TOTAL UE
SEMESTRE 1	UE A.1 « Fondements des sciences infirmières et raisonnement clinique » *Évaluation mutualisées A1, A2, B1, B2*	3	17	39	-	7,5	CC (coef 0,25) DE (coef 0,75)	30 min 2h	DE	2h	66
	UE A.2 « Législation, déontologie, éthique » *Évaluation mutualisées A1, A2, B1, B2*	2	14	14	10	4	CC (coef 0,5) DE (coef 0,5)	60 min -	DE	1h	44
	UE B.1 « Sciences biomédicales » *Évaluation mutualisées A1, A2, B1, B2*	5	12	35	45	14	CC (coef 0,5) DE (coef 0,5)	5x30 min 1,5h	DE	1,5h	110
	UE B.2 « Sciences humaines et sociales » *Évaluation mutualisées A1, A2, B1, B2*	1	5	7,5	5	2,5	CC (coef 0,5) DE (coef 0,5)	30 min 1,5h	DE	1,5h	2
	UE B.3 « Pratiques et interventions infirmières »	3	11	47	0	7,5	Calculs de dose en situation simulée	30 min	Calculs de dose en situation simulée	30 min	66
	UE C.1 « Santé publique, promotion de la santé et prévention, éducation thérapeutique »	2	9	13	2	5	DE (QCM + QROC)	1h	DE (QCM + QROC)	1h	30
	UE C.2 « Santé environnementale et transition épidémiologique »	2	8	13	4	5	DE	2h	DE	2h	32
	UE D.1 « Savoir-être, communication professionnelle et leadership »	1	8	10,5	-	2,5	DE	1h	DE	1h	22
	UE D.4 « Numérique en santé »	1	-	7,5	10	2,5	CC	/	CC	/	20
	UE E.1 « Recherche, méthodes, analyse critique et données probantes » *Évaluation mutualisée avec E3*	1	4	14	-	2	DM	2h	DM	2h	22
	UE E.2 « Langue vivante »	2	-	25	-	5	CC	/	CC	/	30
	UE E.3 « Méthodes de travail et aide à la réussite » *Évaluation mutualisée avec E1*	1	-	19,5	-	2,5	DM	-	DM	-	22
	Stage	6		210							210
	TOTAL Tronc commun										

ECRIT (QCM ou rédactionnel) ; PO (présentation orale) *; CC (Contrôle Continu)*

	ENSEIGNEMENTS	ECTS	CM	TD	EL	TRAV PERSO	Nature 1ère session	Durée 1ère session	Nature 2ème session	Durée 2ème session	TOTAL UE
SEMESTRE 2	UE A.1 « Fondements des sciences infirmières et raisonnement clinique » *Évaluation mutualisées A1, A2*	2	4,5	30,5		6	PO	3h	PO	3h	44
	UE A.2 « Législation, déontologie, éthique » *Évaluation mutualisées A1, A2*	1	9	10		2	CC (coef 0,5) PO (coef 0,5)	60 min -	PO	1h	22
	UE B.1 « Sciences biomédicales » *Évaluation mutualisées B1, B2*	5	25	33	38	10,5	CC (coef 0,5) DE (coef 0,5)	4x30 min 2h	DE	2h	110
	UE B.2 « Sciences humaines et sociales » *Évaluation mutualisées B1, B2*	1	5	7,5	5	2,5	CC (coef 0,5) DE (coef 0,5)	30 min 1,5h	DE	1,5h	2
	UE B.3 « Pratiques et interventions infirmières » dont PSSM 14h en S1et AFGU 21h	3	7	51,5	-	7,5	Validation AFGSU et Calculs de dose en situation simulée	/	Validation AFGSU et Calculs de dose en situation simulée	/	66
	UE B.4 « Démarche qualité et gestion des risques »	1	2	12,5	4	2,5	DE	1h	DE	1h	22
	UE C.1 « Santé publique, promotion de la santé et prévention, éducation thérapeutique »	2	6	14	4	5	DE	1h	DE	1h	30
	UE C.2 « Santé environnementale et transition épidémiologique »	3	7	25	5	8	DM (livrable en groupe restreint)	3h	DM (livrable en groupe restreint)	3h	48

	UE D.1 « Savoir-être, communication professionnelle et leadership »	1	6	12,5	-	2,5	PO	1h	PO	1h	21
	UE D.4 « Numérique en santé »	1	7,5	10	0	2,5	CC	/	CC	/	20
	UE E.1 « Recherche, méthodes, analyse critique et données probantes » *Évaluation mutualisée avec E3*	2	6	30	1	5	CC (coef 0,5) DE (coef 0,5)	30 min 1,5h	DE	1,5	44
	UE E.2 « Langue vivante »	1	-	12,5	-	2,5	CC	/	CC	/	15
	UE E.3 « Méthodes de travail et aide à la réussite » *Évaluation mutualisée avec E1*	1	-	19,5	-	2,5	DE	/	DE	/	22
	Stage	6		210							210
TOTAL Tronc commun											

SOUMIS AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL DE GESTION MEDECINE SIEGEANT EN FORMATIONS PLENIERE LE : 28/05/2026

APPROUVE LE : 28/05/2026

Annexe 3. Relevé de décisions CFVU concernant les Modalités de Contrôle des Connaissances

Université de Limoges

Relevé de décisions de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 30 juin 2026

Ce relevé de décisions ne se substitue pas au compte-rendu de séance

Points abordés	Commentaires	Décisions
COMPTE-RENDU CFVU DU 2 JUIN 2026	**Approbation du compte-rendu de la CFVU du 2 juin 2026.** En tenant compte des modifications demandées, le compte-rendu est adopté à l'unanimité. Document consultable ici.	**Adoption avec :** 24 voix POUR
CALENDRIER CFVU 2026-2027	**Présentation du calendrier prévisionnel des CFVU pour 2026-2027 (par Catherine Mounet-Péricard, VP CFVU).** Document consultable ici.	**Point d'information**
MISSION DE M. PHILIPPE ALLEE	**Présentation de la mission « Mise en œuvre de la réforme de la formation initiale des professeurs à l'Université de Limoges » (par Philippe Allée, chargé de mission) :** - Assurer, en lien avec la VP CFVU, le suivi du projet au sein de l'Université ; - Accompagner l'INSPÉ dans la mise en place de la Licence Professorat des Écoles et du Master Enseignement et Éducation ; - Accompagner l'INSPÉ et les autres composantes concernées (FLSH et FST) dans les travaux visant à intégrer des parcours de préparation aux concours Bac + 3 dans les licences disciplinaires ; - Faciliter le dialogue entre l'Université et le Rectorat de l'académie de Limoges sur les questions relatives au suivi de la mise en œuvre de la réforme. Document consultable ici.	**Point d'information**
INTEGRATION DES IFSI ET REFORME DE LA FORMATION INFIRMIERE	**Présentation de l'intégration des IFSI et de la réforme de la formation infirmière (par Anaïck Perrochon, chargé de mission pour l'universitarisation des formations paramédicales, et Jean Toniolo, du Département Universitaire de Sciences Infirmières) :** Le décret du 20 février 2026 relatif aux modalités de délivrance du diplôme d'État d'infirmier acte le transfert de certification vers les universités accréditées, avec la délivrance du diplôme par les universités. La durée de la formation est maintenue à 3 ans et la formation est évaluée dans le cadre de l'évaluation réalisée par l'Hcéres. Document consultable ici.	**Point d'information**
BILAN DISPOSITIF D'AUTOPOSITIONNEMENT	**Bilan du dispositif d'autopositionnement (par Catherine Mounet-Péricard, VP CFVU, Bertrand Liagre, VPD pilotage de la transformation de l'offre de formation, Carinne Belzanne et Pauline Gouzon du service Offre de Formation et Qualité du Pôle Formation) :** 78 auto-positionnements ont été réalisés, soit 79% des mentions Licences, Licences Pro, BUT et Masters. Une synthèse des auto-positionnements par objectif et par type de diplôme, ainsi qu'un tableau de bord dynamique DATAVIV, ont été réalisés et sont consultables par les composantes. Documents consultables ici.	**Point d'information**
MISE EN PLACE DU REPAS A 1€ AU CROUS	**Présentation de la mise en place du repas à 1€ au CROUS (par Christophe Avril, directeur adjoint du CROUS de Limoges) :** La mesure a été mise en œuvre à partir du 4 mai 2026 dans tous les restaurants universitaires, afin de permettre à un maximum d'étudiants d'accéder au repas à 1€ et limiter à 1 repas par service. Document consultable ici.	**Point d'information**

BILAN DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP	**Présentation du bilan de l'accompagnement des étudiants en situation de handicap (par Céline Givelet, responsable du Service Accueil et Accompagnement des étudiants en situation de handicap du Pôle Formation) :** En 2025-2026, 876 étudiants en situation de handicap ont été recensés à l'Université de Limoges, et 733 étudiants ont bénéficié d'aménagements ; 98 apprentis en situation de handicap ont été identifiés et 20 sont accompagnés par le SAAEH ; 26 stagiaires de la formation continue ont été identifiés et 10 stagiaires sont suivis par la référente handicap DFCA. Des actions de sensibilisation destinées aux étudiants et aux personnels ont été mises en place. Document consultable ici.	**Point d'information**
CALENDRIERS VAE ET VAPP	**Présentation des calendriers VAE et VAPP (par Claire Vannier, directrice de la DFCA).** Documents consultables ici.	**Adoption avec :** 24 voix POUR
ACTIONS DE FORMATION COURTES	**Présentation des actions de formation courtes (par Claire Vannier, directrice de la DFCA) :** - Mise à niveau pour infirmiers en endoscopie - Education thérapeutique du patient Documents consultables ici.	**Adoption avec :** 24 voix POUR
CONVENTION AVEC LA CROIX-ROUGE	**Présentation de la convention avec la Croix-Rouge concernant le DE d'Assistant de Service Social (par Michel Senimon, DGSA - Directeur des Stratégies et des Partenariats, et Valérie Boisserie, directrice de la filière sociale Croix-Rouge Limoges) :** La convention a pour objet de définir les principes généraux de développement d'un partenariat entre l'Université de Limoges et Croix-Rouge Compétence, permettant aux étudiants d'acquérir le grade de licence pour le DE assistant de service social (ASS). Documents consultables ici.	**Adoption avec :** 5 voix POUR 18 ABSTENTIONS
CONVENTION AVEC POLARIS FORMATION	**Présentation de la convention avec Polaris Formation relative à la mise en œuvre du DU "Actualisation des connaissances et des pratiques en prévention et protection de l'enfance (ACPPPE)" dans le cadre de l'universitarisation des formations du travail social (par Michel Senimon, Directeur des Stratégies et des Partenariats, Laurie Sompayrac, responsable de la licence Sciences de l'Education et de la Formation, et Catherine Loubriat, directrice de Polaris Formation) :** La Faculté des Lettres et des Sciences Humaines (Département des sciences de l'éducation et de la formation), et Polaris Formation partagent le constat d'un besoin de formation, actuellement non pourvu sur le Nord de la Nouvelle-Aquitaine et dans les départements limitrophes, dans le domaine de la prévention et de la protection de l'enfance. Elles conviennent de mettre en commun leurs expertises pour répondre à ce besoin en créant, en partenariat, un Diplôme d'Université « Actualisation des connaissances et des pratiques en prévention et protection de l'enfance » (AC3PE), d'une durée de 168 heures, réalisables en un an ou deux ans. Documents consultables ici.	**Adoption avec :** 24 voix POUR
AUTRES CONVENTIONS DE PARTENARIAT	**Autres conventions de partenariat (par Catherine Mounet-Péricard, VP CFVU) :** - Convention spécifique d'accueil diplômant (double diplôme) entre la Faculté des Sciences et Techniques et la Faculté des sciences de l'Université de Sherbrooke (Québec) - Convention d'extension de l'accord de double diplôme entre l'Université de Limoges et l'Université du Pays Basque / Euskal Herriko Unibertsitatea pour le « diplôme d'ingénierie électronique » et le « double diplôme de physique et d'ingénierie électronique » (upv/ehu) et la « licence de physique-parcours ixeo » et le « master de physique appliquée et d'ingénierie physique – parcours ixeo » (unilim) - Avenant à l'accord de coopération interuniversitaire entre Faculté des Sciences et Techniques de l'Université de Limoges et le Département des Technologies de l'Information et de la Communication de l'Université des Sciences et Technologies de Hanoï (USTH) pour la mise en place d'un double diplôme de Licence - Convention de partenariat de double diplôme entre l'IAE de Limoges et l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion (ENCG) El Jadida – Université Chouaib Doukkali d'El Jadida (Maroc) Document consultable ici.	**Adoption avec :** 24 voix POUR

CHARTE DE BON USAGE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE	**Présentation de la Charte de bon usage de l'Intelligence Artificielle (par Laurent Fourcade, VPD Usages numériques) :** La charte est un premier outil d'accompagnement et dans tous les cas, l'enseignant reste maitre des consignes d'usage. Elle est adaptable par les composantes et sera amenée à évoluer au fil du temps. Document consultable ici.	**Adoption avec :** 25 voix POUR
MODIFICATIONS DU REGLEMENT GENERAL DES ETUDES 2026-2027	**Modifications du Règlement Général des Etudes 2026-2027 (par Frédérique Luneau, responsable de la Direction des Etudes du Pôle Formation).** Document consultable ici.	**Adoption avec :** 24 voix POUR
PROFILS EXONERANTS POUR L'ANNEE 2026-2027	**Profils exonérants pour l'année 2026-2027 (par Frédérique Luneau, responsable de la Direction des Etudes du Pôle Formation).** Document consultable ici.	**Adoption avec :** 24 voix POUR
PRIME DE RESPONSABILITES PEDAGOGIQUES	**Prime de Responsabilités Pédagogiques - Régularisation de fonctions (par Arnaud Beauzon, responsable du service RH-Enseignants).** Document consultable ici.	**Adoption avec :** 25 voix POUR
HABILITATIONS DU ET DIU POUR LA RENTREE 2026	**Présentation des habilitations de DU pour la rentrée 2026 (par Catherine Mounet-Péricard, VP CFVU, et Laurent Bourdier, directeur du Pôle International) :** IAE : - DU Lean management et Amélioration Continue dans les Organisations de Santé et Médico-sociales - DU Diplôme Etudiant Entrepreneur-D2E Faculté de Médecine et de Pharmacie : - DU Microbiote et médicaments - DU Antibiothérapie Pôle international : - DU Classes Internationales Document consultable ici.	**Adoption avec :** 22 voix POUR 3 ABSTENTIONS
TARIFS FLE 2026-2027	**Présentation des tarifs Français Langue Etrangère en formation initiale pour 2026-2027 (par Laurent Bourdier, directeur du Pôle International) :** Document consultable ici.	**Adoption avec :** 25 voix POUR
MODIFICATION DES MAQUETTES DE FORMATION	**Présentation des modifications des maquettes de formation (par Catherine Mounet-Péricard, VP CFVU, et François Gravié-Plandé, directeur des études de l'IAE) :** IAE et INSPE. Document consultable ici.	**Adoption avec :** 18 voix POUR 3 voix CONTRE 3 ABSTENTIONS
MODIFICATION DEUST PREPARATEUR TECHNICIEN EN PHARMACIE	**Présentation de la modification du DEUST de Préparateur/Technicien en Pharmacie (par Serge BATTU, responsable du DEUST) :** La création d'un parcours individualisé d'accès au DEUST Préparateur/Technicien en Pharmacie se traduit par la mise en place d'une année préparatoire (D0). Cette année préparatoire s'inscrit dans une logique de continuum bac–3/+3 et vise à accompagner la transition vers l'enseignement supérieur. Elle propose un renforcement ciblé des compétences fondamentales (sciences, mathématiques, expression écrite), ainsi qu'une première acculturation aux savoirs disciplinaires et professionnels (sciences biologiques, sciences pharmacotechniques, droit pharmaceutique, etc.). Documents consultables ici.	**Adoption avec :** 24 voix POUR
MCCC VAGUE 1	**Présentation des Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences et règlements généraux au titre de l'année universitaire 2025-2026 - vague 1 (par Catherine Mounet-Péricard, VP CFVU) :** ENSIL-ENSCI, IAE, IPAG, FMP. Document consultable ici.	**Adoption avec :** 18 voix POUR 3 voix CONTRE 3 ABSTENTIONS
QUESTIONS DIVERSES	**Présentation du contrat d'accueil d'un maître de conférences (par Catherine Mounet-Péricard, VP CFVU) :** Un dispositif spécifique d'accueil des maîtres de conférences nouvellement recrutés a été mis en place à l'Université de Limoges depuis 2009. Ce dispositif permet au maître de conférences de bénéficier d'un service allégé et d'un accompagnement Documents consultables ici.	**Point d'information**

Le Président de l'Université de Limoges
Vincent JOLIVET

Annexe 4. Projet Pédagogique du Groupement IFSI-Université de Limoges

Projet pédagogique IFSI-Université groupement Académie de Limoges
Réforme Infirmière 2026

1. Contexte : Spécificités territoriales de la Nouvelle Aquitaine et de l'ex région du Limousin

Le projet pédagogique du Département Universitaire de Sciences Infirmières (DUSI) s'inscrit dans les orientations nationales de la formation infirmière ainsi que dans les priorités définies à l'échelle régionale par le Projet Régional de Santé (PRS) Nouvelle-Aquitaine. Il prend en compte les caractéristiques démographiques, sanitaires, sociales et territoriales propres à l'Académie de Limoges, composée des départements de la Haute-Vienne, de la Corrèze et de la Creuse. Dans ce contexte, la formation infirmière doit accompagner les transformations des besoins de santé de la population, des modalités de prise en soins et des organisations professionnelles. Plusieurs évolutions structurantes sont à prendre en compte :

- Sur un plan démographique : vieillissement de la population. En Limousin il est prévu une progression de 40 % des plus de 85 ans d'ici 2030 ;
- Au niveau épidémiologique : augmentation des maladies chroniques, des polypathologies et des pathologies en santé mentale conduisant à développer de plus en plus la promotion de la santé, la prévention, l'éducation thérapeutique ;
- Au niveau technologique : l'usage des outils numériques dans le suivi des patients et la réalisation des soins, mais aussi la place de l'intelligence artificielle dans la formation ;
- Au niveau professionnel : apparition de modes d'exercice spécifiques comme dans le cadre de Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) ;
- Au niveau de la démocratie sanitaire avec une place importante de la parole de l'usager ;
- Les approches « Une seule santé » (One Health), les questions de santé environnementale, les impacts du changement climatique sur la santé des populations et le développement de pratiques de soins plus durables.

Ces évolutions conduisent le groupement à construire un projet pédagogique commun aux Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) permettant de former des professionnels capables d'exercer dans des environnements diversifiés et coordonnés, en réponse aux besoins de santé de la population, aux enjeux de prévention, de maintien à domicile, d'accès aux soins et de réduction des inégalités territoriales de santé.



2. Genèse du partenariat entre les IFSI du groupement : construction du DUSI

Depuis la création du Département Universitaire de Sciences Infirmières (DUSI) en 2019, l'Université de Limoges et les six IFSI du territoire ont construit une dynamique de travail commune visant à accompagner l'universitarisation de la formation infirmière et le développement des sciences infirmières.
Créé au sein de l'UFR de Médecine, le DUSI structure l'enseignement et la recherche en sciences infirmières à l'échelle du Limousin. Il associe l'Université de Limoges et six IFSI, répartis sur huit sites en Haute-Vienne, en Corrèze et en Creuse, dans l'objectif d'inscrire pleinement la formation infirmière dans l'environnement universitaire.
Le DUSI est dirigé par un enseignant-chercheur relevant de la section 92 du CNU, nommé pour cinq ans renouvelables, qui représente le département. Il est assisté d'un directeur adjoint issu de la direction de l'un des IFSI du groupement.
Son ambition est de contribuer à la structuration d'une filière universitaire complète en sciences infirmières, de la licence au doctorat, et de soutenir le développement de la recherche dans ce champ disciplinaire.

Son fonctionnement repose sur quatre commissions :

- pédagogique et logistique , comprenant notamment les sous-commissions relatives à l'admission et à l'évaluation;
- stage ;
- vie étudiante ;
- recherche.

Sa gouvernance s'organise autour de deux instances principales. Le comité de direction prépare les travaux, propose les orientations et coordonne l'activité des différentes commissions. Le conseil de département, instance stratégique, se réunit au moins deux fois par an ; il définit les orientations générales, évalue les formations et valide notamment les budgets et les rapports d'activité.

Au-delà de cette organisation institutionnelle, le DUSI constitue un espace de coopération entre l'Université et les IFSI du groupement. Cette gouvernance partagée a progressivement permis de structurer le partenariat et de l'inscrire dans des pratiques de travail communes. Des espaces de concertation, des groupes de travail, des instances partagées et des projets communs ont ainsi contribué à l'élaboration d'une vision collective de la formation infirmière.

Les travaux conduits conjointement ont favorisé l'émergence d'une culture pédagogique commune, tout en préservant l'identité, les spécificités et l'ancrage territorial de chaque institut. Ils ont également contribué à instaurer une relation de confiance entre les différents partenaires.

Cette organisation partenariale permet aujourd'hui de mutualiser les compétences et les ressources, de partager les expériences pédagogiques, de favoriser la convergence des pratiques et de construire collectivement les évolutions du curriculum infirmier. Elle constitue ainsi un levier pour garantir la cohérence et l'équité de la formation des étudiants à l'échelle

du groupement, tout en soutenant l'innovation pédagogique, la recherche et le développement de projets communs.

3. Présentation des IFSI intégrés au DUSI

3.1. IFSI du CH de Brive-la-Gaillarde

L'IFSI est rattaché au Centre Hospitalier de Brive-la-Gaillarde, lui-même rattaché à la direction commune des Hôpitaux de Corrèze. L'IFSI accueille 67 étudiants par promotion. Il est implanté au cœur du campus universitaire de Brive depuis 2021 dans le pôle de formation en santé qui accueille également un Institut de Formation d'Aides-Soignants (IFAS). L'IFSI de Brive est en direction commune avec les instituts de formation de Tulle et l'IFAS de Brive.

3.2. IFSI Croix-Rouge compétence site de Limoges

L'IFSI Croix-Rouge compétence (CRC), implanté en Haute Vienne depuis 1906 est situé à Limoges. L'IFSI CRC Nouvelle Aquitaine, site de Limoges est rattaché à la Croix-Rouge française Association à but non lucratif, loi 1901. Il accueille 113 étudiants par promotion.

3.3. IFSI du CHU de Limoges et antenne de Saint-Yrieix-la-Perche

L'IFSI est constitué de 2 entités : le site de Limoges sur le Campus des formations sanitaires de Limoges –Vanteaux et le site de Saint-Yrieix-La-Perche au sein de la cité scolaire Darnet depuis la rentrée universitaire 2022 dans le cadre du Ségur de la santé. La direction de l'institut de formation est assurée par le coordinateur général des soins en charge des Instituts et Ecoles de Formation Paramédicales du CHU. Une cadre supérieure de santé est responsable pédagogique de l'IFSI. L'équipe pédagogique est composée de 19 équivalents temps plein de formateurs. L'équipe est complétée par 4,5 équivalents temps plein d'adjoints administratifs qui assurent le secrétariat. Lors de la rentrée 2024, la capacité d'accueil de l'IFSI était de 143 étudiants en première année. L'ouverture de l'antenne à Saint-Yrieix-La-Perche porte cette capacité d'accueil à 163 étudiants.

3.4. IFSI du CH de Guéret

L'IFSI de Guéret est implanté au sein du Centre hospitalier de Guéret, dans la ville de Guéret, préfecture du département de la Creuse, en région Nouvelle-Aquitaine. Cet IFSI est rattaché au Centre hospitalier de Guéret, établissement public de santé de référence du territoire creusois. L'IFSI accueille 81 étudiants par promotion. Il constitue l'unique institut de formation en soins infirmiers du département de la Creuse.

3.5. IFSI du CH de Tulle

L'IFSI est rattaché à l'hôpital de Tulle, lui-même rattaché à la direction commune des Hôpitaux de Corrèze. L'IFSI est situé sur le campus universitaire de la ville de Tulle dans un bâtiment qui accueille plusieurs organismes de formation dont la Bibliothèque universitaire depuis 2021. Il est en direction commune avec les instituts de Brive et les instituts de manipulateurs d'électroradiologie médicale et des aides-soignants de Tulle. L'IFSI accueille 60 étudiants par promotion.



3.6. IFSI du CH d'Ussel et antenne de Limoges

L'IFSI d'Ussel est implanté au cœur de la ville d'Ussel, commune de 9 000 habitants située dans le département de la Corrèze en région Nouvelle Aquitaine. Cet IFSI est rattaché eu Centre hospitalier de Haute Corrèze, lui-même rattaché à une direction commune. L'IFSI accueille 56 étudiants par promotion. En janvier 2022, une antenne s'est ouverte dans les locaux des facultés de Médecine et de Pharmacie de Limoges, accueillant en septembre 30 étudiants par promotion.

4. Conception du partenariat au sein du DUSI

Dans une relation partenariale, les expertises de chacun sont reconnues et se complètent dans un rapport égalitaire. Cette démarche sous-tend un partage des responsabilités, des compétences et des décisions afin d'atteindre les objectifs visés par le projet partagé. Le partenariat est un processus permanent de négociation et de co-construction, où les ressources des uns et des autres sont mises au service « du travailler ensemble ». Si la collaboration (faire avec d'autres) peut permettre d'aboutir plus rapidement à l'atteinte des objectifs, le partenariat (faire ensemble), s'instaure dans le temps et s'appuie sur le développement d'une confiance mutuelle.

4.1. Partenariat avec les terrains de stages

Les établissements de santé, les structures médico-sociales, les professionnels exerçant en secteur ambulatoire, les structures de prévention et de promotion de la santé, en secteur libéral ainsi que l'ensemble des acteurs impliqués dans les parcours de soins contribuent à l'acquisition progressive des compétences professionnelles. Les tuteurs, maîtres de stage, professionnels de proximité et équipes d'encadrement participent activement à l'accompagnement, à l'évaluation et à la professionnalisation des étudiants.

4.2. Partenariat avec les étudiants et les usagers

La formation repose sur une participation active des étudiants. Considéré comme acteur de sa formation, l'étudiant est invité à s'engager dans une démarche réflexive et participative lui permettant de contribuer à son parcours de professionnalisation. Sa représentation au sein des différentes instances participe à la dynamique d'amélioration continue de la formation. Leur participation contribue à l'évaluation des dispositifs, à l'ajustement des parcours et à l'amélioration continue de la qualité de la formation au sein du groupement.

4.3. Partenariat avec les usagers du système de santé

Par ailleurs, les usagers et leurs représentants contribuent à enrichir la compréhension des besoins de santé, des parcours de soins et des attentes sociétales à l'égard des professionnels de santé. Leur place dans les dispositifs de formation participe au développement d'une approche centrée sur la personne, respectueuse de ses droits, de son autonomie et de son expertise expérientielle.



5. Déclinaison de la réforme

La mise en œuvre du curriculum infirmier 2026 s'inscrit dans une dynamique régionale associant les Universités de Bordeaux, Limoges et Poitiers ainsi que les IFSI de Nouvelle-Aquitaine.

À la demande du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, un travail de concertation a été engagé afin de construire un cadre commun de formation favorisant la cohérence des parcours, la qualité des enseignements et la mobilité des étudiants au sein du territoire régional.

Cette démarche a conduit à l'élaboration d'une architecture pédagogique commune définissant les grands principes du curriculum, la répartition annuelle des unités d'enseignement, les volumes horaires de référence ainsi que les modalités générales d'organisation de la formation.

Dans un second temps, chaque groupement universitaire a décliné ce cadre régional en tenant compte de ses spécificités territoriales, de ses ressources pédagogiques et des besoins de santé de son territoire. Cette articulation entre harmonisation régionale et adaptation locale permet de garantir à la fois l'équité de formation des étudiants et la prise en compte des réalités propres à chaque territoire de santé

6. Conceptions pédagogiques et principes fondamentaux

Le projet pédagogique du groupement repose sur une conception commune de la formation, fondée sur les sciences infirmières, la recherche, l'approche par compétences, la professionnalisation progressive, l'analyse réflexive et une pédagogie active permettant à l'étudiant de devenir progressivement acteur de ses apprentissages et de son projet professionnel.

6.1. Sciences infirmières et la discipline infirmière

Les sciences infirmières produisent des savoirs qui permettent de comprendre les expériences de santé vécues par les personnes, les familles, les communautés et les populations afin d'orienter les soins infirmiers.

Dans ce contexte, la discipline infirmière se caractérise par un regard spécifique porté sur les situations de santé et de soins. Elle considère la personne dans sa globalité, en interaction avec son environnement et s'intéresse aux processus de santé, de maladie, de rétablissement, d'autonomie et de vulnérabilité. Elle mobilise des modèles conceptuels et des théories permettant d'éclairer la compréhension des situations de santé et d'orienter les interventions infirmières.

Cette approche contribue au développement du raisonnement clinique infirmier et à la construction progressive de l'identité professionnelle des étudiants. Elle constitue un repère

structurant de la formation et participe à l'acquisition d'une pratique réflexive, centrée sur la personne et adaptée à la complexité des situations rencontrées.

6.2. Recherche

La recherche occupe une place essentielle dans la formation infirmière, notamment dans le contexte de la réforme des études en soins infirmiers. Il permet aux étudiants de développer une démarche réflexive, un esprit critique et la capacité à questionner leurs pratiques professionnelles. L'initiation à la recherche favorise l'utilisation des données probantes (Evidence-Based Practice) afin d'appuyer les décisions cliniques sur les meilleures connaissances scientifiques disponibles, tout en prenant en compte l'expertise du professionnel et les besoins du patient. Ainsi, former les futurs infirmiers à la recherche contribue à développer une pratique fondée sur des preuves, à améliorer la qualité et la sécurité des soins et à favoriser l'évolution des pratiques professionnelles.

6.3. Approche par les compétences et les situations de soins

La compétence ou « savoir agir en situation » est, selon Tardif (2006, 2017), un système de connaissances déclaratives, conditionnelles, procédurales organisées en schèmes opératoires et qui permettent à l'intérieur d'une famille de situations, l'identification de problèmes et leur résolution par une action efficace.

Pour développer ses compétences, l'étudiant doit être confronté à des situations suffisamment fréquentes et significatives pour repérer des invariants au sein de différentes familles de situations, afin de pouvoir ensuite s'adapter à la singularité de chaque contexte de soins.

6.4. Professionnalisation et la construction de l'identité professionnelle

La professionnalisation s'inscrit dans un processus progressif qui articule acquisition de savoirs, expériences cliniques, analyses réflexives et confrontations à des situations de soins. Elle vise à permettre à l'étudiant de construire progressivement son identité professionnelle, d'intégrer les valeurs, responsabilités et spécificités du métier infirmier, et de développer une posture adaptée à la complexité des situations rencontrées (Duboys Fresney, C., & Perrin, G., 2017). Cette construction s'appuie sur les interactions avec les pairs, les formateurs, les professionnels de terrain et les usagers. L'alternance intégrative contribue à cette construction. Elle permet à l'étudiant de comprendre les situations d'y répondre pour ensuite transférer ses acquis dans d'autres situations.

6.5. Pédagogie différenciée : apprendre à apprendre

Chaque étudiant a des capacités et des modes d'apprentissage différents. La pédagogie différenciée prend en compte ses différences et s'appuie sur des valeurs humanistes. Ainsi les outils utilisés en pédagogie sont diversifiés permettant aux étudiants d'atteindre les objectifs visés. L'accompagnement du formateur prend en compte la diversité des modes d'apprentissage. Cette pédagogie permet l'engagement actif de l'étudiant dans son apprentissage (Meirieu, P., 1985) .

6.6. Méthodes pédagogiques dans un modèle socio-constructiviste

Les caractéristiques de ce modèle sont les suivantes (Vygotsky, 1978) :

- Les connaissances sont construites par celui qui apprend ;
- La construction des connaissances passe par une activité réflexive sur ce qu'il sait déjà, en adaptant ses connaissances à la singularité de la situation ;
- Une activité cognitive d'analyse des résultats d'une action ;
- Une mise à jour des connaissances ;
- Des interactions sociales provoquant le conflit socio-cognitif.

Les méthodes pédagogiques peuvent être :

- La simulation en santé, dont la large potentialité formative se réalise dans un climat sécuritaire sans mise en danger pour le patient. Ce mode d'apprentissage dans l'action facilite l'ancrage des acquisitions et permet de travailler sur l'erreur, qui devient source d'apprentissage ;
- L'intelligence artificielle est envisagée comme un objet de formation et un outil pédagogique, dans une approche critique attentive à la fiabilité des données, aux biais, aux enjeux éthiques, à la protection des données et au maintien du raisonnement clinique ;
- L'analyse de pratique, de situation dans une démarche réflexive qui place l'étudiant en tant qu'acteur de sa formation dans l'apprentissage de l'autonomie professionnelle.

7. Grands axes d'orientation

7.1. Développement du raisonnement clinique à partir des sciences infirmières

Le raisonnement clinique constitue une compétence centrale de l'exercice infirmier. Il permet à l'étudiant de mobiliser de manière intégrée les savoirs issus des sciences infirmières, les connaissances biomédicales, les données probantes, les éléments contextuels ainsi que les préférences et besoins de la personne soignée afin de prendre des décisions adaptées à chaque situation.

Son développement s'inscrit dans une progression tout au long de la formation, à partir de situations authentiques rencontrées en stage, de simulations, d'analyses de situations et d'activités pédagogiques favorisant la réflexion et l'argumentation clinique.

Cette approche s'appuie notamment sur les travaux de Tanner (2006) relatifs au raisonnement clinique infirmier. Ce modèle met en évidence un processus dynamique fondé sur l'observation des situations, leur interprétation, la mise en œuvre d'actions adaptées et l'analyse réflexive de leurs effets. Il contribue à développer chez l'étudiant une posture professionnelle réflexive lui permettant d'ajuster progressivement ses décisions aux singularités des personnes accompagnées et à la complexité des situations de soins.

L'apprentissage du raisonnement clinique s'appuie également sur le modèle trifocal, qui permet d'organiser l'analyse des situations selon trois dimensions complémentaires : les problèmes relevant du rôle propre infirmier, les risques traités en collaboration avec les autres professionnels de santé et les problèmes liés aux thérapeutiques et aux prescriptions. Ce

cadre favorise l'identification des différents niveaux de responsabilité professionnelle et contribue à la construction d'une pensée clinique spécifiquement infirmière.

L'ensemble du dispositif pédagogique vise ainsi à accompagner l'étudiant dans la construction d'un raisonnement clinique mobilisant le regard propre aux sciences infirmières et favorisant une prise en soins globale, individualisée et adaptée à la complexité des situations rencontrées.

7.2. Formation par la recherche : travail en transversalité tout au long de la formation

La formation par la recherche constitue un fil conducteur du parcours de formation. Elle vise à développer progressivement chez l'étudiant une culture scientifique lui permettant de questionner sa pratique, d'analyser les situations de soins avec rigueur et de mobiliser les connaissances les plus actualisées au service de la qualité et de la sécurité des soins.

Cette démarche s'inscrit de manière transversale dans l'ensemble des enseignements, des travaux dirigés, des stages et des situations d'apprentissage. L'étudiant est progressivement accompagné dans l'acquisition des compétences nécessaires à la recherche, à l'analyse critique et à l'utilisation des données probantes. Il apprend à repérer, comprendre, évaluer et mobiliser les connaissances scientifiques en complément des savoirs disciplinaires, de son expérience et de celle des personnes accompagnées.

La mobilisation des données probantes participe au développement du raisonnement clinique infirmier. Elles contribuent à éclairer l'observation des situations, à étayer leur interprétation, à argumenter les décisions de soins et à analyser les résultats des actions mises en œuvre. Ainsi, la recherche n'est pas envisagée comme un domaine distinct de la pratique, mais comme une ressource mobilisée au service de la compréhension des situations de santé et de l'amélioration continue des pratiques professionnelles.

Cette progression conduit l'étudiant à développer une posture réflexive, critique et scientifique lui permettant de devenir un professionnel capable d'adapter ses interventions aux évolutions des connaissances et aux besoins des personnes accompagnées.
La finalité visée au travers de ces axes est de former des futurs professionnels aptes à anticiper les évolutions et à s'y adapter.

7.3. Santé Publique et Promotion de la Santé :

La santé publique et la promotion de la santé constituent des dimensions structurantes du projet pédagogique du groupement. Elles visent à préparer les étudiants à intervenir dans une logique de prévention, d'éducation, de repérage précoce, d'approche populationnelle et de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Cette orientation prend en compte les priorités régionales et territoriales. Elle s'appuie sur les enseignements, les stages, les analyses de situation et les partenariats territoriaux.

Des stages de santé publique et à visée recherche pourront renforcer les compétences et savoirs acquis afin de participer au cadre de consolidation de la formation.

7.4. Interprofessionnalité : service sanitaire a minima, philosophie de travail en collaboration, compétences transversales

L'interprofessionnalité constitue un axe majeur de la formation. Elle vise à développer chez l'étudiant une compréhension des rôles et compétences des différents acteurs du système de santé, une capacité à coopérer dans des organisations coordonnées et une aptitude à contribuer à la continuité des parcours, à se coordonner et à travailler en équipe. Elle trouve notamment sa traduction dans les enseignements partagés, le service sanitaire, la connaissance des dispositifs d'exercice coordonné, des CPTS, des coopérations ville-hôpital, ainsi que dans la construction de compétences transversales génériques comme les compétences en communication, et travail en équipe ainsi que dans le cadre de la recherche.

7.5. Accompagnement individualisé des étudiants

L'accompagnement individualisé des étudiants constitue un axe fort du projet pédagogique du groupement. Il vise à soutenir l'engagement dans les apprentissages, à sécuriser les parcours, à favoriser l'autonomie et à permettre à chaque étudiant de construire progressivement son projet professionnel en tenant compte de son rythme, de ses besoins et de ses ressources.

Le formateur, qu'il soit référent du suivi pédagogique, tuteur de stage, ou encadrant de proximité suit l'étudiant tout au long de son cheminement et l'aide à développer sa capacité d'analyse critique dans une visée constructive. Il repère avec l'étudiant ses capacités afin de les mobiliser pour mettre en œuvre des réajustements Cette orientation s'inscrit dans une logique de soutien à la réussite, de qualité de vie en formation et de prévention des ruptures de parcours. Le bien-être de l'étudiant constitue une dimension transversale du projet pédagogique. Il est pris en compte dans l'organisation des parcours, l'accompagnement pédagogique, les conditions de stage et les dispositifs d'aide à la réussite.

7.6. Accessibilité et prise en compte des situations de handicap

L'accessibilité constitue un principe fondamental du projet pédagogique et vise à garantir à chaque étudiant un accès équitable à la formation. Une attention particulière est portée aux étudiants en situation de handicap, temporaire ou durable, afin de favoriser leur inclusion, leur autonomie et leur réussite. Chaque institut dispose d'un référent handicap, interlocuteur privilégié des étudiants et des équipes pédagogiques, chargé de faciliter l'identification des besoins et la mise en œuvre des adaptations nécessaires. Ces référents travaillent en réseau à l'échelle du territoire, favorisant le partage de pratiques, la cohérence des accompagnements et l'harmonisation des réponses apportées aux étudiants. En lien avec les dispositifs universitaires, comme le Service de Santé Etudiant (SSE) et les partenaires compétents, des aménagements raisonnables peuvent être proposés concernant les enseignements, les évaluations, l'environnement matériel ou l'organisation des stages. Cette démarche s'inscrit dans une logique d'accompagnement individualisé, attentive à la qualité de vie en formation et à la prévention des ruptures de parcours.

8. Mise en œuvre

La mise en œuvre vise à garantir un socle commun de formation, une cohérence d'ensemble du curriculum et une équité de traitement entre les étudiants. Néanmoins, elle demeure influencée par le projet propre de chaque institut. En effet, elle s'adapte aux ressources humaines, aux expertises disponibles ainsi qu'aux capacités logistiques et organisationnelles locales, permettant une déclinaison contextualisée tout en préservant la cohérence d'ensemble

8.1. Construction et mise en œuvre des maquettes (annexe : MCC)

La construction des maquettes s'appuie ainsi sur un double principe : d'une part, sur la cohérence régionale et d'autre part, sur une appropriation territoriale par le DUSI permettant de prendre en compte les ressources pédagogiques, universitaires, logistiques et cliniques mobilisables sur l'ensemble du périmètre du groupement.
L'articulation entre capsules, enseignements présentiels et éventuellement distanciels vise à favoriser l'appropriation progressive des contenus, à soutenir le travail personnel de l'étudiant et à rendre possible une mobilisation plus active des temps d'échange, d'analyse et d'approfondissement. Une mise en commun de certains intervenants à l'échelle du groupement favorisera l'accès équitable aux expertises et aidera à l'appropriation du contenu.

8.2. Alternance intégrative

L'alternance intégrative constitue un principe structurant de la formation. L'organisation des stages a pour objectif de favoriser l'accès aux terrains de stage, de limiter les tensions sur le terrain entre effectifs étudiants, de soutenir la diversité des expériences cliniques et de renforcer la cohérence entre enseignements théoriques, apprentissages cliniques et progression des compétences en respectant autant que faire se peut le référentiel de formation.

La qualité de l'alternance repose sur une identification claire de la place et du rôle de chacun des acteurs impliqués dans la formation clinique :

- le formateur, à l'IFSI et en stage, accompagne l'étudiant dans la mise en lien entre les apprentissages théoriques, les situations rencontrées et l'analyse réflexive ;
- les tuteurs assurent un accompagnement pédagogique de proximité et contribuent à l'évaluation du développement des compétences ;
- les maîtres de stage garantissent les conditions d'accueil, d'organisation et de professionnalisation sur le terrain ;
- les professionnels de proximité participent à l'encadrement quotidien de l'étudiant ;
- l'étudiant est acteur de sa formation et s'inscrit dans une dynamique progressive d'engagement, d'auto-évaluation et de professionnalisation ;
- le référent handicap veille à la prise en compte des besoins spécifiques de l'étudiant dans une logique d'inclusion.

Le parcours de l'étudiant est conçu dans une logique de progression, de professionnalisation et de construction progressive du projet professionnel. La formation clinique y occupe une

place structurante. Elle permet à l'étudiant de développer ses compétences dans des situations authentiques, de confronter ses apprentissages théoriques aux réalités du terrain, d'affiner son raisonnement clinique et de construire progressivement son identité professionnelle.

La progression en stage s'inscrit dans une logique pédagogique construite, articulée au niveau d'acquisition des compétences, à l'évolution du parcours de formation et à la diversification des situations rencontrées. Elle vise à permettre à l'étudiant d'accéder progressivement à des activités de soins, de coordination, de prévention, d'accompagnement et d'analyse, en cohérence avec les attendus du référentiel.

La simulation, qu'elle soit réalisée à l'IFSI ou, lorsque cela est possible, en stage in situ, constitue un levier complémentaire de préparation et d'analyse des situations professionnelles. Elle contribue à sécuriser les apprentissages, à développer la réflexivité et à renforcer l'articulation entre formation théorique et formation clinique.

L'apprentissage clinique prend également en compte les évolutions du métier infirmier, notamment en matière de raisonnement clinique, d'examen clinique, de prescription infirmière, de consultation infirmière, de coordination des parcours et d'adaptation aux nouveaux contextes d'exercice.

L'ensemble de ces éléments contribue à donner du sens au parcours de formation et à soutenir la professionnalisation progressive de l'étudiant.

8.3. Cadre de consolidation et UE libres

Le cadre de consolidation constitue la part personnalisable du parcours de formation. Il articule les aspirations de l'étudiant, la progression des compétences, les besoins de santé du territoire et les secteurs d'exercice prioritaires ou en tension. Il contribue à l'ancrage territorial des étudiants et à l'attractivité des exercices professionnels sur le territoire. Le groupement propose des thématiques de consolidation en cohérence avec les ressources disponibles et les priorités territoriales de santé publique.

Les UE libres sont recensées à l'échelle du groupement afin de favoriser l'équité d'accès et la diversification des parcours. Le dispositif d'affectation doit concilier motivation documentée de l'étudiant, équité entre étudiants et cohérence pédagogique des parcours.

9. Evaluation

L'évaluation s'inscrit dans une démarche d'harmonisation à l'échelle du groupement et vise à garantir l'équité de traitement entre les étudiants des différents IFSI. Elle contribue à assurer la cohérence entre le curriculum de formation, les attendus des unités d'enseignement, la progressivité des apprentissages, les modalités pédagogiques mises en œuvre et les compétences à acquérir.

L'organisation commune des évaluations participe également à la sécurisation du dispositif et à l'amélioration continue de la qualité du projet pédagogique.

9.1. Composition

La commission d'évaluation comprend :

- les pilotes de la commission (représentant des directeurs d'IFSI et responsable universitaire de la formation) ;
- un directeur d'IFSI ou un coordonnateur pédagogique par IFSI ;
- l'enseignant-chercheur en sciences infirmières responsable universitaire de la formation ;
- le médecin référent universitaire de la formation ;
- un appui administratif chargé notamment de la centralisation, de la mise en forme et de la diffusion des sujets ainsi que du suivi des échéances.

La désignation des membres est actualisée en fonction des responsabilités exercées, sans que leur identification nominative soit intégrée au présent projet pédagogique.

9.2. Missions

La commission d'évaluation a pour missions de :

- définir le calendrier commun des évaluations ;
- établir le rétroplanning nécessaire à la construction, à la transmission et à la validation des sujets ;
- vérifier l'adéquation des sujets et des éléments de correction avec les attendus des unités d'enseignement, la maquette et le curriculum de formation ;
- s'assurer de la cohérence des modalités d'évaluation et de la répartition des points, notamment lorsque l'évaluation associe contrôle continu et évaluation finale ;
- valider les sujets d'évaluation ainsi que les grilles ou éléments de correction pour les première et seconde sessions ;
- contribuer à l'harmonisation des pratiques d'évaluation entre les IFSI du groupement ;
- réaliser un bilan annuel de son activité et proposer, le cas échéant, les ajustements nécessaires dans une logique d'amélioration continue.

9.3. Fonctionnement

Pour chaque unité d'enseignement concernée, les formateurs référents des IFSI élaborent les propositions de sujets ainsi que les grilles ou éléments de correction correspondants. Les sujets des première et seconde sessions sont transmis à la commission selon un calendrier et un rétroplanning définis en amont.

La commission se réunit au minimum une fois par semestre afin d'examiner et de valider les évaluations du semestre suivant. Les sujets sont finalisés dans les délais fixés par le calendrier commun.

9.4. Contrôle continu

Le contrôle continu est organisé par chaque IFSI pour ce qui relève de sa programmation, dans le respect du cadre commun défini à l'échelle du groupement.
Les questions sont élaborées par les formateurs et universitaires référents de l'unité d'enseignement à partir des contenus effectivement dispensés, que les enseignements soient proposés sous forme d'e-learning à l'échelle régionale ou réalisés localement, notamment en travaux dirigés.
Elles alimentent progressivement une banque de données commune, constituée et enrichie par les formateurs référents. Les questions mobilisées dans le cadre du contrôle continu sont soumises à la validation de la commission d'évaluation.
Les évaluations sont réalisées en présentiel sur la plateforme numérique e-Notitia. Des supports papier sont prévus afin d'assurer la continuité de l'évaluation en cas de dysfonctionnement technique ou d'indisponibilité du réseau.

9.5. Évaluation finale

Pour les unités d'enseignement autres que l'unité pratique professionnelle B3, l'évaluation finale est élaborée par les formateurs et universitaires référents de l'unité d'enseignement à partir des contenus effectivement dispensés, que les enseignements soient proposés sous forme d'e-learning à l'échelle régionale ou réalisés localement, notamment en travaux dirigés.

Elle est organisée au cours de la semaine de validation définie dans le calendrier commun.
Pour l'unité pratique professionnelle B3, une grille d'évaluation commune est élaborée et utilisée à l'échelle du groupement.

10. Références bibliographiques

Duboys Fresney, C., & Perrin, G. (2017). Le métier d'infirmière en France (6e éd.). Paris: Presses Universitaires de France (coll. « Que sais-je ? »)

Tanner, C. (2006). Thinking like a nurse: A research-based model of clinical judgment in nursing. The Journal of Nursing Education, 45(6), 204-211. https://doi.org/10.3928/0148483420060601-04

Tardif, J. (2006). L'évaluation des compétences. Documenter le parcours de développement. Montréal : Chenelière Éducation.

Tardif, J. (2017) « Chapitre 1. Des repères conceptuels à propos de la notion de compétence, de son développement et de son évaluation ». Organiser la formation à partir des compétences Un pari gagnant pour l'apprentissage dans le supérieur, De Boeck Supérieur, pp.15-37. https://doi-org.acces.bibl.ulaval.ca/10.3917/dbu.pouma.2017.01.0015

Vygotsky, L. S. (1978). *Mind in Society: Development of Higher Psychological Processes* (M. Cole, V. Jolm-Steiner, S. Scribner, & E. Souberman, Eds.). Harvard University Press. https://doi.org/10.2307/j.ctvjf9vz4

Annexe 5. Fiches UEs des unités d'enseignement de première année

UE A1-S1 « Fondements des sciences infirmières et raisonnement clinique »

	NOM Prénom :	Courriel :
- IFSI BRIVE :	MAYNE Elodie	elodie.mayne@ch-comeze.fr
- IFSI CHU :	LOUIS Sandrine	sandrine.louis@chu-limoges.fr
- Antenne IFSI CHU :		
- IFSI CRF :	BOUTET Nathalie, PICHON Alicia	nathalie.boutet@croix-rouge.fr , alicia.pichon@croix-rouge.fr
- IFSI GUERET :	LECOUR Guillaume	g.lecour@ch-gueret.fr
- IFSI USSEL :	FANTON Johan	j.fanton@ch-ussel.fr
- Antenne IFSI USSEL :	PARRAT ROUX Christelle	christelle.roux.aff@unilim.fr
- IFSI TULLE :	PEREIRA Thérèse	pereira@ch-tulle.fr
- Universitaire :	TONIOLO Jean	jean.toniolo@unilim.fr

Modalités pédagogiques	Volume horaire
Crédit Européen	3
Cours magistral	17
Elearning	
TD	39
TD projet	
Travail personnel	7,5
Evaluation	2,5
TOTAL	66

Évaluation	Session 1	Session 2
Durée	CC : 30 min / DE : 2h	2h
Modalité	CC (0,25) + DE analyse de situation (0,75)	Analyse de situation

Note : sujet d'évaluation partagé avec A2

1ECTS = 22H

Objectifs Pédagogiques
Connaître l'historique et l'évolution de la profession et des sciences infirmières
Identifier la culture et l'identité infirmière au sein d'un environnement professionnel national européen et international :
Comprendre la méthodologie du raisonnement clinique pour orienter la pratique professionnelle
Faire un recueil de données
Evaluer l'autonomie d'une personne dans une situation simple et stabilisée
Structurer une démarche de raisonnement et de jugement clinique
Définir et comprendre l'utilité des données probantes (posture scientifique)

Contenu pédagogique			Intervenant Pressenti							
Thème	Type	Nb d'heure	BRIVE	CHU	Antenne CHU	CRF	GUERET	USSEL	Antenne USSEL	TULLE
Connaître l'historique et l'évolution de la profession et des sciences infirmières : * Histoire des professions de santé et leur contribution à la structuration du système de santé * Histoire et évolution de la profession infirmière Lien avec stage S1 + UE D1	CM	2 h	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI
Film F. Nightingale + Débriefing ? (proposition du 02/06/2026)	TD	2h	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI
Identifier la culture et l'identité infirmière au sein d'un environnement professionnel national européen et international : sensibilisation Identifier le rôle et les missions de l'infirmière : Périmètre des différentes professions, place dans le parcours de soins en fonction de leur champ d'exercice Roles et missions de l'infirmière (rôle prescrit/ rôle propre) : * Lecture du décret de compétences IDE (extrait guidé) * Identifier les rôles / missions de l'infirmier lors du stage, rôle propre / prescrit Lien avec stage S1 + UE A2	TD post stage en présentiel	2h	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI
Connaître l'historique et l'évolution de la profession et des sciences infirmières : * Epistémologie des sciences infirmières Notions de concept, paradigme, modèle, courant de pensée ... Concepts fondamentaux des sciences infirmières * Méta paradigme infirmier (personne, environnement, soins, santé) Epistémologie des soins infirmiers, métaparadigme de Fawcett avec les 4 méta-concepts	CM	2h	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI
Méta paradigme infirmier (personne, environnement, soins, santé)	TD	2h	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI
Présentation Théorie de soins : Marjorie Gordon	CM	2h	universitaire	universitaire	universitaire	universitaire	universitaire	universitaire	universitaire	universitaire
Appropriation de la théorie de Marjorie Gordon	TD	4h	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI
Faire un recueil de données : * Observation clinique * Examen clinique infirmier * Paramètres vitaux * Entretien de recueil de données Données objectives et subjectives Données retrouvées dans le dossier de soins + transmissions ... Observation / inspection, auscultation, percussion, palpation Structure d'un entretien de recueil et exercices d'application	CM	4h	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI
Faire un recueil de données : * Observation clinique * Examen clinique infirmier * Paramètres vitaux * Entretien de recueil de données Données objectives et subjectives Données retrouvées dans le dossier de soins + transmissions Observation / inspection, auscultation, percussion, palpation Structure d'un entretien de recueil et exercices d'application Lien avec B1 et B3 Proposition des situations : cardio, pneumo, infectieux...	TD	6h	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI
Présentation de la théorie des symptômes	CM	1h	universitaire	universitaire	universitaire	universitaire	universitaire	universitaire	universitaire	universitaire
Vignette clinique pour remobilisation de la théorie des symptômes	TD	2h	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI
Evaluer l'autonomie d'une personne dans une situation simple et stabilisée : Evaluation de l'autonomie à l'aide d'un outil validé : grille AGIR Situation en lien avec la personne âgée. Lien avec UE D1 et D2	TD présentiel : exercice d'application	4h	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI
Structurer une démarche de raisonnement et de jugement clinique : Présentation du modèle Ts-Focal + NANDA	CM obligatoire	6h	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI
Appropriation du modèle Tri-focal à travers d'une situation clinique Définir et comprendre l'utilité des données probantes (posture scientifique) Etre capable de rechercher des données probantes Utilisation de données probantes en lien avec les situations prévalentes (recommandations, NANDA, NIC, articles scientifiques : * Rechercher des données probantes en lien avec les situations prévalentes : recommandations des instances, articles scientifiques à partir des bases de données reconnues (Pubmed, Cochrane, Caim .. * Identifier les données probantes (en lien avec la situation prévalente) à partir d'un article scientifique Proposer une évaluation formative	TD	11h	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI
Structurer une démarche de raisonnement et de jugement cliniques Elaborer un projet de soins adapté à lasituation Raisonnement à partir d'une situation de stage : * Faire un recueil de données en utilisant plusieurs sources de données * Analyser les données selon la méthodologie enseignée * Identifier le jugement clinique Lien stage S1	TD présentiel	6h	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI

UE A2-S1 « Législation, déontologie, éthique »

	NOM Prénom :	Courriel :
- IFSI BRIVE :	DOS-SANTOS Mickael	comeze.fr
- IFSI CHU :	BAUDRY Jean-François / BORNET Muriel	jean-francois.baudry.ifsi@unilim.fr ;
- Antenne IFSI CHU :	BOUTET Nathalie	nathalie.boutet@croix-rouge.fr
- IFSI CRF :	PICHON Alicia	alicia.pichon@croix-rouge.fr;
- IFSI GUERET :	DENIS Christophe	c.denis@ch-gueret.fr
- IFSI USSEL :	MARINIER Julie	j.marinier@ch-ussel.fr
- Antenne IFSI USSEL :	ROUX Christelle	christelle.roux.aft@unilim.fr
- IFSI TULLE :	AGNOUX Valérie	vagnoux@ch-tulle.fr
- Universitaire :	TONIOLO Jean	jean.toniolo@unilim.fr

Modalités pédagogiques	Volume horaire
Crédit Européen	2
Cours magistral	14
Elearning	10
TD	14
TD projet	
Travail personnel	4
Evaluation	2
TOTAL	44

1ECTS = 22H

Évaluation	Session 1	Session 2
Durée	CC : 2x30min / DE : 2h	2h
Modalité	CC (0,5) + DE analyse de situation (0,5)	Analyse de situation

Note : sujet d'évaluation partagé avec A1

Objectifs Pédagogiques
Distinguer les notions de droit, morale et éthique
Comprendre l'organisation du système juridique français
Comprendre la distinction et les règles d'engagement des responsabilités civile, pénale et disciplinaire / capacité à respecter
Connaître l'organisation de la profession et sa déontologie
Collaborer avec d'autres professionnels de santé dans le respect des normes légales et réglementaires
Connaître et respecter les droits fondamentaux de la personne soignée et de son entourage et l'implication de ces droits dans
Développer une réflexion éthique et en appliquer les principes dans la prise en soin / amorcer, initier une réflexion dans le

Contenu pédagogique			Intervenant Pressenti							
Thème	Type	Nb d'heure	BRIVE	CHU	Antenne CHU	CRF	GUERET	USSEL	Antenne USSEL	TULLE
Clarification des concepts (Représentation des étudiants et apports théoriques)	TD	3h	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Notions élémentaires de droit (Hiérarchie des normes - Distinction droit public/droit privé et organisation juridictionnelle)	EL	2h	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
Exercice professionnel et responsabilité (les notions de responsabilité : civile, administrative, disciplinaire)	EL	1h	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
Exercice professionnel et responsabilité (Droits et devoirs des étudiants : appropriation du projet pédagogique et du règlement intérieur et différentes chartes - présentation des instances de l'université)	CM	3h	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Exercice professionnel et responsabilité (Posture de l'étudiant en stage)	TD	3h	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Cadre juridique de l'exercice professionnel (Ordre infirmier et Code de déontologie =Devoirs des IDE envers les patients et envers les confrères (à mutualiser ?))	TD	3h	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Cadre juridique de l'exercice professionnel (Code de la santé publique= actes professionnels et zones de responsabilité (dle sur prescription et rôle propre,))	CM	3h	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Collaboration IDE/AS (Se situer dans son champ de compétences et connaitre le champ de compétence de ses collaborateurs)	TD	3h	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Devoirs du professionnel et droits de l'usager (information et recueil du consentement, y compris le refus de soins - désignation de la personne de confiance)	EL	5h	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
Devoirs du professionnel et droits de l'usager (respect vie privée, confidentialité et secret professionnel)	EL	1h	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
Devoirs du professionnel et droits de l'usager (respect vie privée, confidentialité et secret professionnel)	TD	2h	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Protection juridique des personnes vulnérables (Les régimes de protection (curatelle, tutelle, sauvegarde de justice...)	EL	1h	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
Développer une réflexion éthique et en appliquer les principes dans la prise en soin / amorcer, initier une réflexion dans le cadre de situations de soins simples ou stabilisées (Fondements de l'approche éthique et courants philosophiques)	CM	3h	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Développer une réflexion éthique et en appliquer les principes dans la prise en soin / amorcer, initier une réflexion dans le cadre de situations de soins simples ou stabilisées (Questionnement éthique : autonomie, non-malfaisance, bienfaisance, justice)	CM	3h	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Ethique de Care et éthique de la discussion	CM	2h	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur

UE [illegible] « Sciences biomédicales »

	NOM Prénom :	Courriel :
IFSI BRIVE :	[illegible]	[illegible]
IFSI CHU :		
Antenne IFSI CHU :		
IFSI CRF :		
IFSI GUERET :	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
IFSI USSEL :	[illegible]	[illegible]
Antenne IFSI USSEL :	[illegible]	[illegible]
IFSI TULLE :	[illegible]	[illegible]
Universitaire :	[illegible]	[illegible]

Modalités pédagogiques	Volume horaire
Crédit Européen	[illegible]
Cours magistral	[illegible]
Elearning	[illegible]
TD	[illegible]
TD projet	
Travail personnel	[illegible]
Evaluation	[illegible]
TOTAL	[illegible]

[illegible]

Evaluation	Session 1	Session 2
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]

[illegible]

Objectifs Pédagogiques
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

Contenu pédagogique			Intervenant Pressenti							
Thème	Type	Nb d'heure	BRIVE	CHU	Antenne CHU	CRF	GUERET	USSEL	Antenne USSEL	TULLE
[illegible]										
[illegible]	EL [illegible]	1	universitaire	universitaire	universitaire	universitaire	universitaire	universitaire	universitaire	universitaire
[illegible]	EL [illegible]	[illegible]	universitaire	universitaire	universitaire	universitaire	universitaire	universitaire	universitaire	universitaire
[illegible]	EL	[illegible]	Universitaire		universitaire	universitaire	universitaire	universitaire	universitaire	universitaire
[illegible]	EL [illegible]	[illegible]	universitaire	universitaire	universitaire	universitaire	universitaire	universitaire	universitaire	universitaire
[illegible]	TD	[illegible]	universitaire	universitaire	universitaire	universitaire	universitaire	universitaire	universitaire	universitaire
[illegible]	CM	[illegible]	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
[illegible]	TD	[illegible]	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Sous Total		[illegible]								
[illegible]										
[illegible]	EL	[illegible]	Universitaire	Universitaire	EL	EL	EL	EL	EL	EL
Sous Total		[illegible]								
[illegible]										
[illegible]	EL [illegible]	1	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
[illegible]	EL [illegible]	[illegible]	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
[illegible]	EL	[illegible]	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
[illegible]	CM	1	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur
[illegible]	TD	[illegible]	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
[illegible]	EL	[illegible]	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
[illegible]	TD	[illegible]	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
[illegible]		[illegible]								
[illegible]										
[illegible]	EL	[illegible]	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
[illegible]	CM	[illegible]	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur
[illegible]	TD	[illegible]	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
[illegible]	EL	[illegible]	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
[illegible]	TD	[illegible]	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
[illegible]		[illegible]								
[illegible]										
[illegible]	EL [illegible]	[illegible]	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
[illegible]	EL [illegible]	[illegible]	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
[illegible]	TD	[illegible]	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur
[illegible]	EL [illegible]	[illegible]	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
[illegible]	EL [illegible]	[illegible]	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
[illegible]	CM	[illegible]	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur
[illegible]	EL	[illegible]	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
[illegible]	EL	[illegible]	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
[illegible]	TD	[illegible]	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur
[illegible]	EL	[illegible]	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
[illegible]	TD	[illegible]	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
[illegible]	CM	[illegible]	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur
[illegible]	CM	[illegible]	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur
[illegible]	EL	[illegible]	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire

B1E : Appareils ORL-Ophtalmo / les organes des sens										
Anatomie physiologie Anatomie physiologie de l'ORL et de l'ophtalmo (Bouche/ Oreille/ nez)	EL	2	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
ORL Examens complémentaires Audiogramme, autoscopie, épreuve de Weber, tympanométrie, dépistage surdité Les traitements Parasynthèse (volet pédiatrique), tt ATB en lien	EL	2	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
ORL **Soins IDE** Prévention diabolo, prévention des otites, prévention du bruit (en lien avec la surdité), mèches *(entretien appareils auditifs => fait en B3)*	TD	1	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Ophtalmo Anatomie et physiologie de l'oeil, Anatomie et physiologie de l'oeil, fonctionnement du cristallin, reconstitution de l'image **Physiopathologie Exple** : du nerf optique **Pathologies** : glaucome, rétine, inflammatoire et infectieuse du cristallin et réfractive (cataracte, DMLA, orgelet, conjonctivite, chalazion, migraine ophtalmique **Examens complémentaires** : Fond d'oeil/ angiographie, fluoroscéine.... **Les traitements** Collyre (ATB, anti-inflammatoire), chirurgie, tt non médicamenteux, laser, pommades ophtalmiques	EL	2	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
Soins IDE Administration des tt et en fonctions des pathologies => Identification des Problèmes et des Risques spécifiques à la pathologie concernée (Glaucome, Cataracte, DMLA, conjonctivite)	TD	2	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
B1E : Le vieillissement physiologique										
Vieillissement physiologique, fragilité, Vieillissement en santé Définition du vieillissement (physiologique), effet du vieillissement sur le corps (sur les différents système) + Vieillissement réussi (différence avec pathologique, théorie « 1+2+3 de Bouchon ») + Notion de fragilité réversibilité (Rockwood/Fried) + définition SFGG + Introduction prévention perte autonomie + Introduction Programme ICOPE	EL	2	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
Approche gériatrique globale / Dépistage des fragilités Programme ICOPE (OMS qui a développé pour le repérage précoce des fragilités, Définition de l'EGG avec différentes grilles évaluation, Dépistage des fragilités	EL	2	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
Nutrition/Dénutrition Apport théorique sur dénutrition (surv poids, albumine, compléments nutritionnel) HAS : critère étiologique, critère phénotypique et le critère de gravité. Déshydratation + examens cliniques associés Hygiène bucco-dentaire, Prévention des fausses routes	TD	1	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Cognition, Psychologie Grille (MOCA + MMSE + 5 mots de Dubois + horloge, GDS) Risque suicidaire Prévention et conseils en lien Entretenir sa mémoire	TD	1	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Capacité auditive et Visuelle Grille et repérage Prévention et conseils en lien	CM	0,5	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Mobilité Grille et repérage (SPPB, Appui unipodal, FRIED) Prévention et conseils en lien	CM	0,5	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Autonomie et Dépendance Perte d'autonomie Grille de dépendance : ADL, IADL, AGGIR, APA Valorisation des ressources/ l'existant (Aides humaines, matérielles, financières)	TD	2	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Iatrogénie médicamenteuse Ressources = Vidéo CMEDIT Normandie => « Et si on mettait en jeu nos erreurs : EHPAD médoc »	EL	1	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Approche gériatrique globale / Dépistage des fragilités **Cas clinique** 6 domaines de fragilité => Rôle IDE step 1 ICOPE => Si test positif => Evaluation du domaine d'où est issu la fragilité d'un point de vue de réversibilité. => actions IDE en collaboration avec les autres pro. Examen clinique en lien avec l'EGG	TD	2	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
B1H : Pharmacologie générale										
Caractéristiques essentielles des médicaments : Introduction sur les médicaments (Définitions, fonctions, dénominations, classification, sources faibles) *(Existant : Capsules : introduction pharmaco 22 min Médicament déf et classification : 38 min)*	EL	1	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
Comprendre leurs mécanismes d'action, leurs indications, leurs modes d'administration : Notions de pharmacologie Voies d'administration et formes galéniques Pharmacodynamie Pharmacocinétique Variabilité de la réponse aux médicaments *Anxiolytiques sur exemple Médicament aspect galénique 38 min :* *Devenir dans l'organisme : 34 min* *Choix : concentration, solubilité : 1h* *Pharmacocinétique : (6 capsules) : 2h10* *Pharmacodynamie : (5 capsules) : 1h35* *Forme galénique : (8 capsules) 2h20* *délai du médicament = 1 5min* *Prescription : 30 min* *Risque et danger de la médication (3 capsules) 45 min* *interactions médicamenteuses 28 min* *Facteurs de variabilité de la réponse aux médicaments (1h)* *1 x 30 min*	EL	1,5	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
Remobilisation : Comprendre leurs mécanismes d'action, leurs indications, leurs modes	TD	1	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Comprendre les effets secondaires, les interactions et les iatrogénies possibles : Risque et danger des médicaments Ei, IM, Pharmacodépendance, Pharmacovigilance, erreurs médicamenteuses	EL	1,5	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
Intégrer le cadre réglementaire et les pratiques de sécurité dans la gestion et la prescription des produits de santé : Réglementation concernant les médicaments Listes 1, 2 et stupéfiants Prescription médicale, Législation et conformité Prescription infirmière Législation et responsabilité	EL	1	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
Remobilisation : Intégrer le cadre réglementaire et les pratiques de sécurité dans la gestion et la prescription des produits de santé	CM	1	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Calcul de doses Exercices mathématiques Conversion Proportionnalité (% PA dans une ampoule par ex) Règle de 3 Calcul de débit *RTD de 2h Fournisseur les groupes restreints*	TD	8	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Préparation et administration des médicaments Règles de BP Législation relative à l'autonomie IDE ou sur prescription médicale	CM	1	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur

UE B2-1 « Sciences humaines et sociales »

	NOM Prénom :	Courriel :
- IFSI BRIVE :	Cécile CARBONNET	cecile.carbonnet@ch-perigueux.fr
- IFSI CHU :	Jérôme PERRIER Anne-Claire DUVAL	jerome.perrier@chu-limoges.fr anne-claire.duval@chu-limoges.fr
- Antenne IFSI CHU :	Céline CAPPELLO	celine.cappello@chu-limoges.fr
- IFSI CRF :	Marjolaine PRADEL Rachel KANTER	marjolaine.pradel@croix-rouge.fr rachel.kanter@croix-rouge.fr
- IFSI GUERET :	Christine VAURS	c.vaurs@ch-gueret.fr
- IFSI USSEL :	Johan FANTON	j.fanton@ch-ussel.fr
- Antenne IFSI USSEL :	Sandrine PERIOU	sandrine.periou.aff@unilim.fr
- IFSI TULLE :	Delphine TAFFIN	d.taffin@ch-tulle.fr
- Universitaire :	BELONI Pascale	pascale.beloni@chu-limoges.fr

Modalités pédagogiques	Volume horaire
Crédit Européen	
Cours magistral	5
Elearning	5
TD	7,5
TD projet	
Travail personnel	2,5
Evaluation	2
TOTAL	22

Évaluation	Session 1	Session 2
Durée	CC : 30 min - DE : 1,5H	1,5H
Modalité	CC (coef 0,5) + DE final (coef 0,5) (Analyse situation + QROC)	DE (Analyse situation + QROC)

Note : sujet d'évaluation partagé avec B1

1ECTS = 22H

Objectifs Pédagogiques
Comprendre l'intérêt des sciences psychologiques dans les soins/ Soins infirmiers
Comprendre les étapes du développement et leurs implications pour les soins
Différencier les disciplines d'ethnologie et d'anthropologie
Comprendre les caractéristiques socioculturelles des groupes humains et leurs effets sur les comportements de santé
Comprendre les représentations culturelles de la maladie et des pratiques de soins
Développer une posture professionnelle adaptée aux situations interculturelles
Relier les concepts psychologiques à la pratique soignante

Contenu pédagogique			Intervenant Pressenti							
Thème	Type	Nb d'heure	BRIVE	CHU	Antenne CHU	CRF	GUERET	USSEL	Antenne USSEL	TULLE
Séquence 1 : Introduction au SHS Contenus : - Représentations initiales Définitions et enjeux de la psychologie pour les professions de santé Introduction à l'approche biopsychosociale culturelle et religieux Eléments de compétences à développer : - Mobiliser le raisonnement clinique en intégrant la dimension psychologique - Identifier les besoins psychologiques du patient - Adopter une posture réflexive sur ses propres représentations	EL CM TD	0,5 0,25 présentation de l'unité 1	Universitaire Cadre formateur Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur Cadre formateur
Séquence 2 : Psychologie du développement Contenus : - Stades du développement de l'enfance à l'âge adulte Développement cognitif (Piaget, Chomsky) et psychosocial (Erikson) ... Implications cliniques selon l'âge du patient Impact sur la santé mentale Approche développementale de la communication soignant-soigné - Reconnaissance de la diversité des genres et des sexualités et enjeux de stigmatisation Eléments de compétences à développer : - Adapter les soins et la communication au stade de développement du patient - Analyser une situation clinique à travers le prisme développemental - Intégrer les données théoriques aux besoins concrets du patient	EL CM	1 1,25	Universitaire Psychologue	Universitaire Psychologue	Universitaire Psychologue	Universitaire Psychologue	Universitaire Psychologue	Universitaire Psychologue	Universitaire Psychologue	Universitaire Psychologue
Séquence 3 : Introduction Ethnologie - Anthropologie Contenus : - Ethnologie : définitions, objets, méthodes Anthropologie : définitions, objets, méthodes - Concepts fondamentaux en ethnologie - Concepts fondamentaux en anthropologie culturelle - Influence des concepts en ethno-anthropologie sur la perception de la santé	EL CM TD	0,5 1,5 1,5	Universitaire Universitaire Cadre formateur	Universitaire Universitaire Cadre formateur	Universitaire Universitaire Cadre formateur	Universitaire Universitaire Cadre formateur	Universitaire Universitaire Cadre formateur	Universitaire Universitaire Cadre formateur	Universitaire Universitaire Cadre formateur	Universitaire Universitaire Cadre formateur
Séquence 4 : Ethnologie : diversité des groupes humains Contenus : - Origine et caractéristiques socio-culturelles des groupes humains : histoire, comportements, migrations, métissages Religions, croyances, rites et rituels - Place et approche du corps Elément de compétences à développer : - Identifier l'impact des caractéristiques socio culturelle religieuse dans les soins	EL TD	1 1,5	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur
Séquence 5 : Anthropologie de la santé et du soin Contenus -Principe de l'anthropologie culturelle (étude des cultures humaines, diversité des modes de vie, et rapport à la santé et aux soins) - Anthropologie de la santé et du soin : perceptions culturelles de la maladie, guérison, pratiques de soins traditionnels et médecines alternatives ; Elément de compétences à développer : - Analyser la diversité des systèmes de soins dans une perspective comparative - Intégrer les représentations culturelles de la maladie dans l'analyse des situations clinique - Développer une ouverture réflexive sur ses propres références culturelles	EL CM T. Perso	1 1 1	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
Séquence 6 : Approche interculturelle du soin Contenus: - Approche Théorie de soins : M.LEININGER - Communication interculturelle : principes et outils - Gestion des croyances et pratiques culturelles en contexte de soins - Éthique soignante et respect de la diversité Compétences à développer : - Expérimenter les ajustements relationnels nécessaires en contexte interculturel - Adopter une communication adaptée, non discriminante et éthique - Développer sa réflexivité professionnelle sur les enjeux interculturels	CM EL TD T. Perso	1 1 1,5 1,5	Universitaire Universitaire Cadre formateur	Universitaire Universitaire Cadre formateur	Universitaire Universitaire Cadre formateur	Universitaire Universitaire Cadre formateur	Universitaire Universitaire Cadre formateur	Universitaire Universitaire Cadre formateur	Universitaire Universitaire Cadre formateur	Universitaire Universitaire Cadre formateur
Séquence 7 : Synthèse et consolidation des apprentissages Contenus : - Synthèse des 6 séquences - Interprétation et analyse d'une situation clinique Eléments de Compétences à développer : - Mobiliser l'ensemble des connaissances en psychologique dans une pensée clinique intégrative	TD	2	Cadre formateur	Cadre formateur	Cadre formateur	Cadre formateur	Cadre formateur	Cadre formateur	Cadre formateur	Cadre formateur
Evaluation	Contrôle Continu Fin de semestre	0,5 1,5	Groupe de travail Evaluation*	Groupe de travail Evaluation*	Groupe de travail Evaluation*	Groupe de travail Evaluation*	Groupe de travail Evaluation*	Groupe de travail Evaluation*	Groupe de travail Evaluation*	Groupe de travail Evaluation*

UE B3-S1 « Pratiques et interventions infirmières »

	NOM Prénom :	Courriel :
- IFSI BRIVE :	SAUSSAIS Delphine	DELPHINE.SAUSSAIS@ch-cornouaille.fr
- IFSI CHU :	PAUZET Catherine	catherine.pauzet@chu-limoges.fr
- Antenne IFSI CHU :		
- IFSI CRF :	PRADEL Maïwenn KANTER Rachel	maiwenn.pradel@crois-rouges.fr rachel.kanter@crois-rouges.fr
- IFSI GUERET :	BARBAIRE Madison	m.barbaire@ch-gueret.fr
- IFSI USSEL :	PERONNEAU David	d.peronneau@ch-ussel.fr
- Antenne IFSI USSEL :	DUBOSC-MARCHENAY	marchenay.af@unilim.fr
- IFSI TULLE :	FLOCH Clemence	cfloch@ch-tulle.fr
- Universitaire :	PERY Pauline	Pauline.PERY@chu-limoges.fr

Modalités pédagogiques	Volume horaire
Crédit Européen	2
Cours magistral	11
Elearning	
TD	47
TD projet	
Travail personnel	7,5
Evaluation	0,5
TOTAL	66

Evaluation	Session 1	Session 2
Durée	30 min	30 min
Modalité	Calcul de dose en situation simulée	Calcul de dose en situation simulée

ECTS = 22H

Objectifs Pédagogiques
Identifier une situation d'urgence somatique et/ou psychiatrique à caractère médical et initier sa prise en charge dans l'attente de l'arrivée de l'équipe médicale spécialisée ;
Repérer les signes précoces de détresse psychologique et de troubles psychiques afin d'intervenir de manière adaptée pour répondre aux besoins immédiats et orienter les personnes en souffrance vers les structures ou professionnels compétents ;
Participer à la réponse à une urgence collective ou une situation sanitaire exceptionnelle ;
Appliquer les principes fondamentaux de l'hygiène et de l'asepsie dans la réalisation des soins, en respectant les protocoles pour prévenir les infections nosocomiales, assurer la sécurité des personnes et maintenir un environnement de soins propre et sécurisé ;
Diagnostiquer et évaluer les différents syndromes douloureux et situations de soins potentiellement douloureuses.

Contenu pédagogique			Intervenant Presson8							
Thème	Type	Nb d'heure	BRIVE	CHU	Antenne CHU	CRF	GUERET	USSEL	Antenne USSEL	TULLE
Vieillissement B1a : TD 14h30 dont 5h de TP										
Stéréotype lié à l'âge et représentations	TD	1H	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants
Vieillissement en pratique : adapté en fonction de l'âge et des besoins spécifiques à chaque étape de la vie.	TD	1H								
Toilette : - Soins de la peau et phanères et prévention des escarres - Prévention et gestion de l'incontinence (rééducation périnéale ?) :	TP	2H	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs
Ergonomie : Aide- lever- mobilisation	TP	2H	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants
Mobilité et prévention des chutes	TD	1H	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants
Nutrition/Dénutrition	TD	1H30								
Troubles du décubitus : Prévention du risque de constipation/ infection urinaire/ stase respiratoire/Fonte musculaire/ Risque TVP	TD	1H	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants
Hygiène bucco dentaire Fausses Routes + Hygiène des appareils de l'audition et de la vision	TP	1H	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs
Soins éducatifs, relationnels et psychologiques en lien avec la gériatrie / concepts : Autonomie/dépendance, pudeur/intimité, dignité/respect. Communication avec la personne âgée (médiation animale, place des animaux en structures, les animations, entretenir sa mémoire, intergénérationnel…). Consentement aux soins, recensement des besoin (recueil de données, besoin spirituel, sexualité).	TD	2H	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants
Accompagnement des aidants, dispositifs spécialisés pour la prise en charge du sujet âgé : Intégration des aidants dans les soins y compris en structure. Attention au risque de l'épuisement de l'aidant ; Le « statut » de l'aidant en lien avec la définition de l'aidant. Village Carpediem canadien de Nicola Poster	TD	1H	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants
Approche multidisciplinaire incluant la PEC de la douleur, de l'anxiété, du soutien psychologique, des soins de confort et l'accompagnement de l'entourage.	TD	1H	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants
Système immunitaire + peau B1c : 7H dont 2H de TP et 4H CM										
Réinvestissement du CM sur les examens complémentaires (les bonnes pratiques de prélèvements en infectiologie…)	TD	1H	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants
Analyse d'une situation : - résidente d'un EHPAD qui se plaint de brûlures mictionnelles,pollakiurie, avec une hyperthermie et des douleurs lombaires droites (ECBU, BS, surveillances signes de gravité, exploitation des résultats et mise en alerte). -Patient présentant une toux chronique avec expectoration, un amaigrissement, des sueurs nocturnes, associée à un schéma vaccinal incomplet (absence de BCG) (suspicion BK avec BS, ECBC, tubage gastrique, VVP). choisir une des situations	TD	1H si récupérer temps nutrition séparer les deux situations	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs
Situation simulé d'une S/C ou une IM : Rappels sur les pré-requis : peau, précautions d'hygiène à respecter pour la réalisation de l'acte (précautions "standard", antiseptiques, gestuel), circuit des déchets.	TP	2H	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs
analyse de situation de situations : patient hospitalisé pour hyperthermie persistante, fièvre et altération de l'état général (suspicion infection systémique avec BS, hémoc, pose VVP, surveillances, exploitation des résultats et mise en alerte).	TD	1H	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs
Principales plaies et processus de cicatrisation *Chirurgie, Ulcères artériels, ulcères veineux, brulûres, escarres, rétrorse : phases de réparation (détersion, bourgeonnement, fibrine, etc).	CM	2H	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants
Description plaies aigues : traumatiques (Brûlures) et chirurgicales, plaies chroniques : escarres, ulcères, * moyens de prévention * types de pansements , rôle ide dans la prescription et renouvellement des pansements	CM	2H	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants
Vignettes cliniques : Enfant de 3 ans amené aux urgences après renversement d'eau très chaude sur l'avant-bras (brulure thermique) * Patients atteints d'un lupus qui présente durant son hospitalisation: rougeur au pli inguinal, macération, prurit, lésions blanchâtres (mycose). * patient qui présente : plaque rouge chaude douloureuse à la jambe, oedème, fièvre à 39°C (antécédent de plaie au tibia sur une chute dans son jardin) Erysipèle. pour chacun : vocabulaire professionnel, aspect des lesions, soins associés, surveillances et mise en alerte.	TD	2H	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs
Cardio respiratoire 5H TD ; 1H CM										
Bilan structuré d'un patient : Recueil complet des données Evoquer l'examen clinique : (Proposer / Introduire Méthode XABCDE – sera axée sur le C)	CM	1H	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs
Paramètres cardio vasculaires • Pression artérielle (& Diurèse) • Fréquence cardiaque • Pouls périphériques • Evocation / Ctrr : Temps de recoloration capillaire, Température Signes hypoperfusion + anémies : Marbrures • Extrémités froides • Confusion • Oligurie • Surveillance clinique : Pâleur, Asthénie, Dyspnée, Bruits Etc • Surveillance biologique NFS (fer/ttrve-Fer) - Coagulation (tests) : NFS abordée dans UE traumato/neuro (examens complémentaires) • Évoquer seulement Groupes sanguins & transfusion • Surveillance des traitements & Éducation thérapeutique (alimentation riche en fer ; observance …) En pratique : l'examen clinique normal et pathologique (inspection, palpation, percussion, auscultation) en lien avec la consultation IDE. Aborder en A1	TD	1H30	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs
Bilan respiratoire structuré d'un patient : Recueil complet des données (Méthode XABCDE – sera axée sur le B) revu légèrement en AFGSU ; ici très bref + paramètres : Fréquence respiratoire • Amplitude respiratoire • SpO2 • Utilisation des muscles inspiratoires accessoires • Coloration cutanée Signes d'une aggravation de la fonction ventilatoire : identification/sémio (gestion de l'urgence plus tard) Bradypnée - Polypnée – tachypnée • Désaturation • Agitation (atteinte du D) • Cyanose • Sueurs	TD	2H	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants
Surveillance d'un patient sous oxygénothérapie: • Débit / interface (lunettes – masque simple- masque à haute concentration) • Humidificateur • Aérosol, etc Surveillances liées aux traitements dont VNI Conseil au patient et prévention : Conseils aérosols, O2, inhalateurs : soins par kiné (collaboration inter-pro)	TD	1H30	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs
Prévention infection asso aux soins B1a : 8h30 TD ; 6H CM										
Précautions standards et complémentaires : Modes de transmission, hygiène des mains (friction), EPI, gestion des déchets et de l'environnement (désinfection du matériel, gestion des excrétats	CM	3H	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants
Circuits du propre et du sale Maîtrise des risques environnementaux lien avec UE C2 : Grands principes du linge, des déchets, de la désinfection et de la stérilisation	CM	3H	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants
Pratique sur l'hygiène des mains : Boite à lampe à UV	TP	1H	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs
Découverte et manipulation des EPI + préparation chariot relai à son entrée	TP	1H	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs
situation de stage rencontrée Simulation possible : Analyses de situations en interprofessionnel ; Partir d'un cas patient B1	TD	1H30	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs
situation de stage rencontrée Simulation possible en interprofessionalité : Précautions complémentaires	TD	1H30 possibilité de faire une situation commune précautions standard et complémentaires avec 2 patients par ex	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs
situation de stage rencontrée Simulation possible en interprofessionalité : Précautions standards	TD	1H30	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs
PSSM ou alternative : 14H TD	TD	14H	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants

UE C1-S1 « Santé publique, promotion de la santé et prévention, éducation thérapeutique »

	NOM Prénom :	Courriel :
- IFSI BRIVE :	PILLIEN Christine	christine.pillien@ch-comprze.fr
- IFSI CHU :	DELERON Isabelle	isabelle.deleron.ifsi@unilim.fr
- Antenne IFSI CHU :	CAPPELLO Céline	celine.cappello@chu-limoges.fr
- IFSI CRF :	VILMONT Cécile	cecile.vilmont@croix-rouge.fr
- IFSI GUERET :	CRESSON Nathalie	n.cresson@ch-gueret.fr
- IFSI USSEL :	CABELLO DESLANDES Doryane	d.cabello@ch-ussel.fr
- Antenne IFSI USSEL :	MARCHAT Noemie	noemie.marchat.aff@unilim.fr
- IFSI TULLE :	TAFFIN Delphine	d.taffin@ch-tulle.fr
- Universitaire :	MARCHAT Noemie	noemie.marchat.aff@unilim.fr

Modalités pédagogiques	
	Volume horaire
Crédit Européen	2
Cours magistral	9
Elearning	2
TD	13
TD projet	
Travail personnel	5
Evaluation	1
TOTAL	30

1ECTS = 15H

Évaluation	Session 1	Session 2
Durée	1H	1h
Modalité	DE (QCM + QROC)	DE (QCM + QROC)

Objectifs Pédagogiques
Définir et mobiliser les concepts clés en santé publique et santé communautaire (prévention, promotion de la santé, indicateurs, déterminants).
Repérer les élements influencant les comportements individuels et collectifs concernant la santé.
Identifier les grands problèmes de santé publique en France et repérer les liens entre les déterminants environnementaux et les problèmes de santé dans une population.
Identifier les principes fondamentaux éthiques en santé publique et des conflits de valeurs possibles
Repérer les principales thématiques de santé publique afin d'intégrer ses connaissances dans sa pratique professionnelle et son rôle d'acteur de santé

Contenu pédagogique			Intervenant Pressenti							
Thème	Type	Nb d'heure	BRIVE	CHU	Antenne CHU	CRF	GUERET	USSEL	Antenne USSEL	TULLE
Séquence introductive : présentation de la maquette	EL : diaporama sonorisé ou capsule "propos introductif à la santé publique d'Hélène Trappy"	0,5	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
Séquence 1 : Concepts et représentations : déterminants de santé, indicateurs et état de la santé de la population, prévention, rôles infirmiers en fonction des niveaux de prévention éducation et promotion de la santé, représentations sociales.	CM TD Tperso	5,5 5 2,5	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur
Séquence 2 : Comportement de santé : représentations, freins et leviers aux changements d'attitudes et de comportements	TD	3	Cadre formateur	Cadre formateur	Cadre formateur	Cadre formateur	Cadre formateur	Cadre formateur	Cadre formateur	Cadre formateur
Séquence 3 : Approche écologique et milieux de vie, approche salutogénique	EL CM	1,5 1,5	Universitaire Universitaire	Universitaire Universitaire	Universitaire Universitaire	Universitaire Universitaire	Universitaire Universitaire	Universitaire Universitaire	Universitaire Universitaire	Universitaire Universitaire
Séquence 4 : Question éthique en santé publique	TD	2	Cadre formateur	Cadre formateur	Cadre formateur	Cadre formateur	Cadre formateur	Cadre formateur	Cadre formateur	Cadre formateur
Séquence 5 : Repères sur les thématiques de santé publique notamment alimentation, activités physiques, vaccinations, sommeil, exposition aux écrans, santé environnementale, vie affective, relationnelle et sexuelle, addictions	CM TD Tperso	2 3 2,5	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur

UE C2-S1 « Santé environnementale et transition écologique »

	NOM Prénom :	Courriel :
- IFSI BRIVE :	CARBONNET Cécile	comaza.fr
- IFSI CHU :	GRARD Sylvie et DELERON Isabelle	isabelle.deleron.ifsi@unilim.fr
- Antenne IFSI CHU :	GRARD Sylvie et DELERON Isabelle	sylvie.grard.ifsi@unilim.fr
- IFSI CRF :	VILMONT Cécile	cecile.vilmont@croix-rouge.fr
- IFSI GUERET :	DENIS Christophe	c.denis@ch-gueret.fr
- IFSI USSEL :	DUBOSC MARCHENAY Nathalie	nathalie.dubosc-marchenay.ifsi@unilim.fr
- Antenne IFSI USSEL :	DUBOSC MARCHENAY Nathalie	
- IFSI TULLE :	ZARAGOZA Elodie	ezaragoza@ch-tulle.fr
- Universitaire :	AUDITEAU Émilie	emilie.auditeau@unilim.fr

Modalités pédagogiques	
	Volume horaire
Crédit Européen	2
Cours magistral	8
Elearning	4
TD	13
TD projet	
Travail personnel	5
Evaluation	2
TOTAL	32

1ECTS = 16H

Évaluation	Session 1	Session 2
Durée	2H	2H
Modalité	DE (Analyse d'un article en lien avec la thématique)	DE (Analyse d'un article en lien avec la thématique)

Objectifs Pédagogiques
Identifier le concept de santé environnementale et l'organisation de la politique de santé environnementale en France et dans le monde
Identifier l'impact des facteurs environnementaux sur la santé humaine : pollution intérieure (solvants, produits chimiques, produits d'hygiène, etc) et pollution extérieure (pollens, tabac, particules, produits chimiques, etc)
Analyser les risques environnementaux afin de mettre en place des mesures préventives et/ou correctives
Mobiliser les connaissances liées à la transition écologique et des outils, dans la pratique clinique, pour préserver l'environnement et transformer les trajectoires de santé et de maladie
Participer à la réponse sanitaire et environnementale après une catastrophe d'origine naturelle ou technologique

Contenu pédagogique			Intervenant Pressenti							
Thème	Type	Nb d'heure	BRIVE	CHU	Antenne CHU	CRF	GUERET	USSEL	Antenne USSEL	TULLE
Transition Ecologique pour un Développement Soutenable TEDS										
Socle commun accessible via la plateforme Moodle	TD	10h	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Séquence 1 : fondements de la santé environnementale										
Identification de problématiques en lien avec la santé environnementale	CM	2h	Formateur permanent	Formateur permanent	Formateur permanent	Formateur permanent	Formateur permanent	Formateur permanent	Formateur permanent	Formateur permanent
Concepts de pathogénèse et de salutogénèse - Charte d'Ottawa	MOOC - Module 1	2h pour les 4 capsules	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Définition de la santé environnementale	MOOC - Module 1		Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Les concepts d'exposition, de risque et de danger	MOOC - Module 1		Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
L'exposome	MOOC - Module 1		Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Importance de la vision One Health / Une seule santé	CM	2h	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Les déterminants de santé et l'exposome	CM	2h	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Bilan de la séquence	CM	2h	Formateur permanent	Formateur permanent	Formateur permanent	Formateur permanent	Formateur permanent	Formateur permanent	Formateur permanent	Formateur permanent
Séquence 2 : les déterminants environnementaux										
Les milieux (air, sol, eau)	MOOC - Module 6	2h pour les 4 capsules	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
L'habitat	MOOC - Module 6		Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
L'emploi et le logement (partie logement)	MOOC - Module 5		Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Le bruit	MOOC - Module 7		Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Travaux Dirigés*	TD	3h	Formateur permanent	Formateur permanent	Formateur permanent	Formateur permanent	Formateur permanent	Formateur permanent	Formateur permanent	Formateur permanent
* Les travaux dirigés sont organisés par les IFSI et peuvent s'appuyer sur des études de cas, des projets, des recherches documentaires, des actions de prévention...										
RESSOURCES PRESENTIES pour tout le groupement	Université de Limoges ; IFSEN ; Service de Santé Universitaire (SSU) ; Sages-femmes de l'Eco-maternité de Guéret; ARS ; Organismes locaux de santé au travail									

UE D1-S1 « Savoir-être, communication professionnelle et leadership »

	NOM Prénom :	Courriel :
- IFSI BRIVE :	C. CARBONNET	comaze.fr
- IFSI CHU :	B. PRELADE / M. DENDRI	limoges.fr /
- Antenne IFSI CHU :	B. PRELADE / M. DENDRI	limoges.fr /
- IFSI CRF :	M. MADELRIEUX / M-N. PREVERAUD	marion.madelrieux@croix-rouge.fr / marienoelle.preveraud@croix-rouge.fr
- IFSI GUERET :	M. MAUBERT	m.maubert@ch-gueret.fr
- IFSI USSEL :	N. ROUX	n.roux@ch-ussel.fr
- Antenne IFSI USSEL :	S. PERIOU	sandrine.periou.afi@unilim.fr
- IFSI TULLE :	C. FLOCH	cfloch@ch-tulle.fr
- Universitaire :	TONIOLO Jean	jean.toniolo@unilim.fr

Modalités pédagogiques	Volume horaire
Crédit Européen	1
Cours magistral	8
Elearning	
TD	10,5
TD projet	
Travail personnel	2,5
Evaluation	1
TOTAL	22

1ECTS = 22H

Évaluation	Session 1	Session 2
Durée	1h	1h
Modalité	DE (explication d'un texte au regard des concepts	DE (explication d'un texte au regard des concepts

Objectifs Pédagogiques
Communiquer de manière claire, respectueuse, non stigmatisante et adaptée avec les personnes soignées et leurs familles en tenant compte de leurs connaissances, besoins, croyances et préférences et en mobilisant les techniques d'entretien et de transmission orale et écrite.
Mobiliser des compétences d'empathie clinique, d'écoute active, de communication interpersonnelle et d'adaptabilité pour instaurer et maintenir des relations thérapeutiques de qualité.
Renforcer ses compétences psychosociales pour favoriser l'adaptation, le bien-être et l'efficacité dans les situations professionnelles et relationnelles.

Contenu pédagogique			Intervenant Pressenti							
Thème	Type	Nb d'heure	BRIVE	CHU	Antenne CHU	CRF	GUERET	USSEL	Antenne USSEL	TULLE
Projet pédagogique / Présentation du règlement intérieur / Gestion des absences	CM	2H	Responsable pédagogique / Formateurs IFSI	Responsable pédagogique / Formateurs IFSI	Responsable pédagogique / Formateurs IFSI	Responsable pédagogique / Formateurs IFSI	Responsable pédagogique / Formateurs IFSI	Responsable pédagogique / Formateurs IFSI	Responsable pédagogique / Formateurs IFSI	Responsable pédagogique / Formateurs IFSI
Présentation du portfolio / Attendus savoir être en stage	TD	2H30	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur
Communication	CM	4H	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur
Concepts des compétences psychosociales	CM	2H	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur
Atelier communication	TD	4H	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur
Compétences sociales et émotionnelles	TD	2H	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur
Repérage des émotions et du stress	TD	2H	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur

UE D4-S1 « Numérique en santé »

	NOM Prénom :	Courriel :
- IFSI BRIVE :	Marie BRUN	marie.brun@ch-perreze.fr
- IFSI CHU :	Jean-Yves FAUBERT	jean-yves.faubert.ifsi@unilim.fr
- Antenne IFSI CHU :		
- IFSI CRF :	Marion MADELRIEUX	marion.madelrieux@croix-rouge.fr
- IFSI GUERET :	Sandrine GRENOUILLOUX	s.grenouilloux@ch-gueret.fr
- IFSI USSEL :	Fabien PELAT	f.pelat@ch-ussel.fr
- Antenne IFSI USSEL :	Sandrine PERIOU	sandrine.perou.aff@unilim.fr
- IFSI TULLE :	Nathalie FIRMIN	firmin@ch-tulle
- Universitaire :	FOURCADE Laurent	laurent.fourcade@unilim.fr

Modalités pédagogiques	Volume horaire
Crédit Européen	1
Cours magistral	
Elearning	10
TD	7,5
TD projet	
Travail personnel	2,5
Evaluation	
TOTAL	20

Évaluation	Session 1	Session 2
Durée	-	-
Modalité	CC	CC

1ECTS = 20H

Contenu selon fiche nouvelle aquitaine

Objectifs Pédagogiques
Appréhender les enjeux liés à la santé numérique ;
Mobiliser les connaissances et compétences nécessaires pour travailler dans un contexte de digitalisation de l'exercice
Identifier et intégrer les usages pertinents de l'intelligence artificielle (IA) en santé, afin de soutenir le raisonnement clinique
Communiquer efficacement avec les acteurs de la santé en utilisant des outils numériques adaptés ;
Conduire des projets de télésanté adaptés aux besoins des personnes soignées et des équipes de prévention et de soins.

Contenu pédagogique			Intervenant Pressenti							
Thème	Type	Nb d'heure	BRIVE	CHU	Antenne CHU	CRF	GUERET	USSEL	Antenne USSEL	TULLE
SEQUENCE 1 - Introduction au numérique en santé Objectif pédagogique : Comprendre l'intérêt du développement des compétences numériques en santé nécessaires à l'exercice infirmier Contenus : -Représentations initiales Enjeux du numérique en santé dans la prise en soin -Définition de la e-santé -Historique et impact du numérique sur le système de santé Eléments de compétences à développer : Identifier la compétence numérique dans la	TD	1h	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
SEQUENCE 2 - Découverte des données de santé Objectif pédagogique : Définir les données de santé et leur cycle de vie Contenus : -Types de données de santé (DPI, DMP…) -Cycle de vie de la donnée -Parcours numérique du patient hospitalisé	TD EL	1h 2h	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA
SEQUENCE 3 **- Principes d'identification du patient Objectif pédagogique :** Appliquer les règles d'identitovigilance **- Création et gestion de l'identité numérique** Objectif pédagogique : Créer et gérer une identité numérique dans le SIH - **Identitovigilance** Objectif pédagogique : Sécuriser l'identité dans un Service Intra Hospitalier en situation critique. **- Gestion des risques liés à l'identité** Objectif pédagogique : Identifier et prévenir les risques dans la gestion des identités numériques Contenus : - 5 traits stricts d'identité - Procédures d'identification avant tout acte - Conséquences d'une erreur d'identité-Création d'identité administrative -Admission aux urgences -Gestion des doublons / homonymies -Périmètre de l'identitovigilance -Procédures dans le Système d'Information Hospitalier -Gestion des situations d'urgence / patient non identifiable -Risques liés aux erreurs d'identité -Procédures de signalement et correction	TD EL	3 4h	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA
SEQUENCE 5 **- Introduction à la cybersecurité** Objectif pédagogique : Identifier les risques de cybersécurité dans un service de soins Contenus : -Types de cyberattaques en santé (ransomware, phishing…) -Enjeux pour la continuité des soins -Responsabilité du soignant	TD EL	1h30 2h00	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA
SEQUENCE 6 **- Securisation de l'environement numérique** Objectif pédagogique : Adopter des pratiques professionnelles numériques sécurisées Contenus : -Bonnes pratiques numériques (mots de passe, messagerie, messagerie sécurisée, accès…) -Charte informatique hospitalière -Comportements sécurisés en service	TD EL	1h 2h	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA

UE E1-S1 « Recherche, méthodes, analyse critique et données probantes »

	NOM Prénom :	Courriel :
- IFSI BRIVE :	MAYNE Elodie	elodie.mayne@ch-comeze.fr
- IFSI CHU :	BAUDRY Jean-François/ LARDUDIE Bérangère	jean-francois.baudry.ifsi@unilim.fr
- Antenne IFSI CHU :		
- IFSI CRF :	PERIGAUD Fabienne	fabienne.perigaud@croix-rouge.fr
- IFSI GUERET :	BARBAIRE Madison	m.barbaire@ch-gueret.fr
- IFSI USSEL :	LEVACHER Virginie	v.levacher@ch-ussel.fr
- Antenne IFSI USSEL :	MARCHAT Noémie	noemie.marchat.aff@unilim.fr
- IFSI TULLE :	FIRMIN Nathalie	firmin@ch-tulle.fr
- Universitaire :	TONIOLO Jean	jean.toniolo@unilim.fr

Modalités pédagogiques	Volume horaire
Crédit Européen	1
Cours magistral	4
Elearning	
TD	14
TD projet	
Travail personnel	2
Evaluation	2
TOTAL	22

Évaluation	Session 1	Session 2
Durée	2h	2h
Modalité	DM Fiche de lecture	DM Fiche de lecture

Note : sujet d'évaluation partagé avec E3 (fiche de lecture avec choix entre 2 articles + usage de l'IA en lien avec E3 + word + zotero)

1ECTS = 22H

Objectifs Pédagogiques
Mobiliser des données probantes et actualisées en sciences infirmières pour étayer le raisonnement et guider la pratique clinique de l'étudiant (en lien avec les domaines A et B)
Comprendre le rôle et l'importance de la recherche dans la pratique infirmière et dans la formation
Identifier les principes et l'organisation de la recherche en sciences expérimentales et SHS
Comprendre les étapes d'une démarche scientifique: indicateurs épidémiologiques, variables d'étude, principaux test statistiques, principales limites méthodologique et biais potentiels
Savoir rechercher et sélectionner des recommandationsde bonnes pratiques (HAS, sociétés savantes...) et des données professionnelles (revues professionnelles, bases de données)
Conduire une recherche bibliographique scientifique à partir de mots clés et d'équations de recherche dans des données scientifiques
Lire, analyser et synthétiser les articles scientifiques: développer une lecture critique (méthodologie, résultats, pertinence, et synthétiser les informations pour une application pratique)
S'initier à l'élaboration d'une revue de la littérature scientifique à partir d'un questionnement professionnel, en mobilisant des sources variées et pertinentes

Contenu pédagogique			Intervenant Pressenti								
Thème	Sous Thème	Type	Nb d'heure	BRIVE	CHU	Antenne CHU	CRF	GUERET	USSEL	Antenne USSEL	TULLE
Séquence1: Repérer l'importance de la place de la recherche dans l'évaluation des pratiques soignantes et dans la formation infirmière.représentation sur la recherche et évolution des pratiques de soins à partir des données scientifiques	Représentations sur la recherche Evolution des pratiques de soins à partir des données scientifiques Introduction aux sciences infirmières, sciences expérimentales et sciences humaines et sociales (généralités)	TD	2H				IFSI				
Séquence 2: les grandes étapes de la démarche scientifique (généralités)	Etapes de la démarche de recherche de données scientifiques. Initiation au principe de l'Evidence Based Nursing	CM	1H30				IFSI				
	Stratégie de recherche documentaire	TD	1H								
	Initiation à l'utilisation d'un gestionnaire bibliographique Zotero	TD	2H								
	Généralité sur IA	CM	0H30								
Séquence 3: l'utilisation des recommandations de bonnes pratiques	Recommandations des bonnes pratiques (HAS, sociétés savantes...)	TD	3H				IFSI				
Séquence 4: Structuration des articles scientifiques	Structure des articles scientifiques	CM	1H				IFSI				
	Normes de présentation des références	TD	2H								
Séquence 5: Résultats principaux d'une étude scientifique	Repérer la structuration d'un article scientifique identification des résultats pricipaux (donnée probante)	TD	4H				IFSI				
	Méthodologie et élaboration d'une fiche de lecture d'un article scientifique	CM	1H								

UE E2-S1 « Langue vivante »

	NOM Prénom :	Courriel :
- IFSI BRIVE :	FEYDEL Isabelle	isabelle.feydel.ifsi@unilim.fr
- IFSI CHU :	PERRIER Jérome	jerome.perrier@chu-limoges.fr
- Antenne IFSI CHU :	PERRIER Jérome	jerome.perrier@chu-limoges.fr
- IFSI CRF :	PERIGAUD Fabienne	fabienne.perigaud@croix-rouge.fr
- IFSI GUERET :	GRENOUILLOUX Sandrine	sandrine.grenouilloux@ch-comeze.fr
- IFSI USSEL :	ROUX Nathalie	n.roux@ch-ussel.fr
- Antenne IFSI USSEL :	DUBOSC-MARCHENAY Nathalie	nathalie.dubosc-marchenay.aff@unilim.fr
- IFSI TULLE :	ZARAGOZA Elodie	ezaragoza@ch-tulle.fr
- Universitaire :	TONIOLO Jean	jean.toniolo@unilim.fr

Modalités pédagogiques	Volume horaire
Crédit Européen	1
Cours magistral	
Elearning	
TD	25
TD projet	
Travail personnel	5
Evaluation	0
TOTAL	30

Évaluation	Session 1	Session 2
Durée		
Modalité	CC	CC

1ECTS = 15H

Objectifs Pédagogiques
Connaître le niveau d'anglais des étudiants afin de réaliser des groupes hétérogènes
Remobiliser les bases de grammaires & vocabulaire
Acquérir et utiliser du vocabulaire dans le domaine de la santé et des soins
Communiquer en anglais dans le domaine de la santé et des soins
Compréhension orale et écrite
Expression orale et écrite

Contenu pédagogique			Intervenant Pressenti							
Thème	Type	Nb d'heure	BRIVE	CHU	Antenne CHU	CRF	GUERET	USSEL	Antenne USSEL	TULLE
Séquence 1 : Connaître le niveau d'anglais des étudiants afin de réaliser des groupes hétérogènes	TD en présentiel ou en distanciel Test pour évaluer le niveau https://ldeflum3d.uoh.univ-montp3.fr/test/ (option de remise à niveau en ligne)	1	Test de niveau d'anglais en ligne e-learning (logiciel professionnel d'anglais)	Formateur anglais et/ou formateurs IFSI	Formateur anglais et/ou formateurs IFSI	Test de niveau d'anglais en ligne e-learning (logiciel professionnel d'anglais)	Formateur anglais (professeur)	Formateur anglais et/ou formateurs IFSI	Formateur anglais et/ou formateurs IFSI	Test de niveau d'anglais en ligne e-learning (logiciel professionnel d'anglais)
Séquence 2 : Remobiliser les bases de grammaires & vocabulaire médical (termes courants), lié aux soins (anatomie, physiologie, pathologies, médicaments,...)	TD en présentiel ou en distanciel ex : exercices, activités + QUIZ	8	Logiciel professionnel d'anglais (=plateforme) et formateur IFSI	Formateur anglais et/ou formateurs IFSI	Formateur anglais et/ou formateurs IFSI	Logiciel professionnel d'anglais (=plateforme) et/ou formateurs IFSI	Formateur anglais (professeur)	Formateur anglais et/ou formateurs IFSI	Formateur anglais et/ou formateurs IFSI	Logiciel professionnel d'anglais (=plateforme) et/ou formateurs IFSI
Séquence 3 : Acquérir et utiliser du vocabulaire dans le domaine de la santé et des soins Vocabulaire professionnel courant des domaines couverts par les autres UE, ex: La profession d'infirmière, Entretien d'accueil, Anatomie, Maladies, Symptômes, Environnement de travail (ex : chambre, hôpital, cabinet, etc), Equipements médicaux, Hygiène, Aide à la Toilette d'un personne anglophone	TD en présentiel ou en distanciel ex : exercices, activités + QUIZ Méthodes de pédagogie active (jeux de rôle, simulations d'entretien,...)	8	Logiciel professionnel d'anglais (=plateforme) et formateur IFSI	Formateur anglais et/ou formateurs IFSI	Formateur anglais et/ou formateurs IFSI	Logiciel professionnel d'anglais (=plateforme) et formateur IFSI	Formateur anglais (professeur)	Formateur anglais et/ou formateurs IFSI	Formateur anglais et/ou formateurs IFSI	Logiciel professionnel d'anglais (=plateforme) et formateur IFSI
Séquence 4 : Communiquer en anglais dans le domaine de la santé et des soins (Techniques de communication adaptées aux soins : questionner, écouter activement, répondre aux préoccupations de l'usager,...) Expression orale et écrite	TD en présentiel ou en distanciel (visio) ex : exercices, activités + QUIZ + **VISIO**	8	Logiciel professionnel d'anglais (=plateforme) et formateur IFSI	Formateur anglais et/ou formateurs IFSI	Formateur anglais et/ou formateurs IFSI	Logiciel professionnel d'anglais (=plateforme) et formateur IFSI	Formateur anglais (professeur)	Formateur anglais et/ou formateurs IFSI	Formateur anglais et/ou formateurs IFSI	Logiciel professionnel d'anglais (=plateforme) et formateur IFSI

UE E3-S1 « Méthodes de travail et aide à la réussite »

	NOM Prénom :	Courriel :
- IFSI BRIVE :	DOS SANTOS Mickaël	[illegible]
- IFSI CHU :	DUVAL Anne Claire	[illegible]
- Antenne IFSI CHU :	LAROUDIE Bérangère	[illegible]
- IFSI CRF :	PERIGAUD Fabienne	fabienne.perigaud@croix-rouge.fr
- IFSI GUERET :	CASSIER Jérome	j.cassier@ch-gueret.fr
- IFSI USSEL :	Virginie LEVACHER	v.levacher@ch-ussel.fr
- Antenne IFSI USSEL :	MARCHAT Noemie	noemie.marchat.aff@unilim.fr
- IFSI TULLE :	ZARAGOZA Elodie	ezaragoza@ch-tulle.fr
- Universitaire :	TONIOLO Jean	jean.toniolo@unilim.fr

Modalités pédagogiques	
	Volume horaire
Crédit Européen	1
Cours magistral	
Elearning	
TD	19,5
TD projet	
Travail personnel	2,5
Evaluation	0
TOTAL	22

1ECTS = 22H

Évaluation	Session 1	Session 2
Durée		
Modalité	DM Fiche de lecture	DM Fiche de lecture

Note : sujet d'évaluation partagé avec E1 (fiche de lecture avec choix entre 2 articles + usage de l'IA en lien avec E3 + word + zotero)

Objectifs Pédagogiques
Consolider les connaissances et compétences nécessaires au suivi de la formation de l'autoévaluation réalisée et des besoins identifiés
Construire son projet et son identité professionnels
Acquérir une méthodologie de travail en lien avec les exigences de la formation
Se positionner comme futur professionnel de santé et s'engager en tant qu'acteur de santé

Contenu pédagogique			Intervenant Pressenti							
Thème	Type	Nb d'heure	BRIVE	CHU	Antenne CHU	CRF	GUERET	USSEL	Antenne USSEL	TULLE
Atelier « Bilan de départ » : Passation d'outils de positionnement sur les méthodes de travail et les représentations de la formation	TD	1	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Session de diagnostic disciplinaire : Tests courts sur les fondamentaux (Math, Français, Numérique,...)	TD	0,5	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Cognition/Métacognition : Comprendre les mécanismes de la mémoire, les stratégies d'apprentissage, le sentiment d'auto-efficacité Gestion de projet personnel : construction d'un planning équilibré et d'un planning de révision intégrant l'alternance	TD	2	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Boîte à outils : techniques de prise de notes actives, fiches de révision, cartes mentales, méthode SMART	TD	1,5	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Méthodes de travail : ressources documentaires, logiciels bureautiques, norme de présentation, Zotero,...	TD	3	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Laboratoire numérique : utilisation critique de l'IA générative, vérification des sources, ENT, E-Nottia, bases de données scientifiques	TD	1	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Méthodologie APP : analyse de situations, lien situations cliniques/apports théoriques	TD	2,5	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Élaboration des objectifs co-construction du Plan Personnalisé de Réussite (PPR)	TD	1	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Présentation des référentiels de formation et de compétences	TD	1	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Premier entretien individuel de suivi pédagogique	TD	1	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Entretien collectif et/ou individuel de suivi : préparation au stage, objectifs d'apprentissage, livret d'accueil, règles professionnelles	TD	1	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Entretien collectif et/ou individuel de suivi : débriefing post-stage, articulation théorie/pratique, premiers jalons du raisonnement professionnel	TD	1	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Groupes d'analyse de pratiques professionnelles : retour sur situations de stage ou de cours	TD	2	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Point collectif de mi-parcours : régulation du tutorat et remédiation	TD	1	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur

UE A1-S2 « Fondements des sciences infirmières et raisonnement clinique »

	NOM Prénom :	Courriel :
- IFSI BRIVE :	MAYNE Elodie	elodie.mayne@ch-correze.fr
- IFSI CHU :	LOUIS Sandrine	sandrine.louis@chu-limoges.fr
- Antenne IFSI CHU :		
- IFSI CRF :	BOUTET Nathalie, PICHON Alicia	nathalie.boutet@croix-rouge.fr ; alicia.pichon@croix-rouge.fr
- IFSI GUERET :	LECOUR Guillaume	g.lecour@ch-gueret.fr
- IFSI USSEL :	FANTON Johan	j.fanton@ch-ussel.fr
- Antenne IFSI USSEL :	PARRAT ROUX Christelle	christelle.roux.afl@unilim.fr
- IFSI TULLE :	PEREIRA Thérèse	pereira@ch-tulle.fr
- Universitaire :	TONIOLO Jean	jean.toniolo@unilim.fr

Modalités pédagogiques	Volume horaire
Crédit Européen	2
Cours magistral	4,5
Elearning	
TD	30,5
TD projet	
Travail personnel	6
Evaluation	3
TOTAL	44

1ECTS = 22H

Évaluation	Session 1	Session 2
Durée	3	3
Modalité	PO : Analyse de situation	PO : Analyse de situation

Note : sujet d'évaluation partagé avec A2

Objectifs Pédagogiques
Structurer une démarche de raisonnement clinique et de jugement cliniques
Elaborer un projet de soins adapté à la situation
Transmettre des informations fiables

Contenu pédagogique			Intervenant Pressenti							
Thème	Type	Nb d'heure	BRIVE	CHU	Antenne CHU	CRF	GUERET	USSEL	Antenne USSEL	TULLE
Présentation de la théorie de l'incertitude dans la maladie de M. Mischel	CM : capsule interactive	1h	universitaire	universitaire	universitaire	universitaire	universitaire	universitaire	universitaire	universitaire
Appropriation de la théorie	TD	2h30	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI
Présentation de Madeleine Leninger (Sunrise model) + appplication Raisonnement clinique de l'analyse au jugement clinique d'une situation prévalente simple et stabilisée en utilisant une théorie de soins infirmiers Lien B2	TD	4h	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI
Présentation du projet de soin	CM	2h	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI
Exercice d'application en lien avec le RC : Comprendre l'utilité des données probantes (posture scientifique) Etre capable de rechercher des données probantes Utilisation de données probantes en lien avec les situations prévalentes (recommandations, NANDA, NIC, articles scientifiques : * Rechercher des données probantes en lien ave les situations prévalentes : recommandations des instances, articles scientifiques à partir des bases de données reconnues (Pubmed, Cochrane, Caim ... * Identifier les données probantes (en lien avec la situation prévalente) à partir d'un article scientifique Lien avec UE E1 1 article ou recommandations par situation (fourni par le formateur ou recherché par ESI) 2h par situation (x4)	TD	8h	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI
Structurer une démarche de raisonnement et de jugement cliniques Elaborer un projet de soins adapté à lasituation Raisonnement à partir d'une situation de stage : * Faire un recueil de données en utilisant plusieurs sources de données * Analyser les données selon la méthodologie enseignée * Identifier le jugement clinique * Identifier les interventions prévalentes des problèmes du jour Proposer une évaluation formative de 3h Lien stage S2	TD	13h	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI
Transmettre des informations fiables Présentation synthétique Transmissions ciblées : * Structure d'une présentation synthétique *Méthode CDAR Lien avec D1	CM	1h30	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI
Exercices d'application Méthode CDAR	TD	3h	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI	Formateur IFSI

UE A2-S2 « Législation, déontologie, éthique »

	NOM Prénom :	Courriel :
- IFSI BRIVE :	DOS-SANTOS Mickael	correze.fr
- IFSI CHU :	Muriel	francois.baudry.rhi@unilim.fr ;
- Antenne IFSI CHU :	BOUTET Nathalie	nathalie.boutet@croix-rouge.fr
- IFSI CRF :	PICHON Alicia	alicia.pichon@croix-rouge.fr
- IFSI GUERET :	DENIS Christophe	c.denis@ch-gueret.fr
- IFSI USSEL :	MARINIER Julie	j.marinier@ch-ussel.fr
- Antenne IFSI USSEL :	ROUX Christelle	christelle.roux.afl@unilim.fr
- IFSI TULLE :	AGNOUX Valérie	vagnoux@ch-tulle.fr
- Universitaire :	TONIOLO Jean	jean.toniolo@unilim.fr

Modalités pédagogiques	Volume horaire
Crédit Européen	1
Cours magistral	9
Elearning	
TD	10
TD projet	
Travail personnel	2
Evaluation	1
TOTAL	22

1ECTS = 22H

Évaluation	Session 1	Session 2
Durée	1	1
Modalité	CC (0,75) + PO analyse de situation (0,25)	PO :Analyse de situation

Note : sujet d'évaluation partagé avec A1

Objectifs Pédagogiques
Connaître les principes fondamentaux qui encadrent la pratique infirmière
Collaborer avec d'autres professionnels de santé dans le respect des normes légales et réglementaires
Connaître et respecter les droits fondamentaux de la personne soignée et de son entourage et l'implication de ces droits dans
S'engager dans la prévention de la maltraitance ordinaire et dans la politique de bientraitance
Mettre en œuvre un raisonnement et une démarche de questionnement éthique dans le contexte de soin professionnel / soins
Maîtriser les enjeux éthiques et déontologiques liés aux outils numériques / Mobiliser les différents outils de démarches
Maîtriser les principes de l'éthique de la profession infirmière, en référence à la déontologie et aux droits des personnes que

Contenu pédagogique			Intervenant Pressenti							
Thème	Type	Nb d'heure	BRIVE	CHU	Antenne CHU	CRF	GUERET	USSEL	Antenne USSEL	TULLE
Cadre juridique de la prescription infirmière (Examens, dispositifs médicaux, vaccins, thérapeutiques...)	TD	2H	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Coopération avec d'autres professionnels de santé (protocole de coopération)	TD	2H	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Protection juridique des personnes vulnérables (EL)	CM	1H	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Protection juridique des personnes vulnérables (exemple pratique)	CM	2H	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Violences envers les professionnels de santé	CM	2H	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Violences sexistes et sexuelles	CM	2H	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Gestion des dilemmes éthiques en contexte de soins	TD	3H	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Enjeux bioéthiques : recherches implicant la personne humaine, don et utilisation des éléments et produits du corps humain	CM	2H	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Enjeux bioéthiques : recherches implicant la personne humaine, don et utilisation des éléments et produits du corps humain	TD	3H	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur

UE B1-S2 « Sciences biomédicales »

	NOM Prénom :	Courriel :
- IFSI BRIVE :	Bex Alice	ALICE.BEX@ch-cornaze.fr
- IFSI CHU :		
- Antenne IFSI CHU :		
- IFSI CRF :		
- IFSI GUERET :	Grenouilleux Sandrine	s.grenou@ouv@ch-gueret.fr
- IFSI USSEL :	Personneau David Vedrine Marie Pierre	d.personneau@ch-ussel.fr mp.vedrine@ch-ussel.fr
- Antenne IFSI USSEL :	Pamat Roux Christelle	christelle.roux.st@orpilio.fr
- IFSI TULLE :	Legarde Delphine	dlegarde@ch-tulle.fr
- Universitaire :	TRICARD Jérémy	jeremy.tricard@chu-limoges.fr

Modalités pédagogiques	Volume horaire
Crédit Européen	5
Cours magistral	25
Elearning	38
TD	33
TD projet	
Travail personnel	10,5
Evaluation	3,5
TOTAL	110

1ECTS = 22H

Evaluation	Session 1	Session 2
Durée	CC : 2H (4x30min) - DE : 1,5H	1,5H
Modalité	CC (x4) (coef 0,5) + DE final (coef 0,5) (Analyse situation + QROC)	DE (Analyse situation + QROC)

Note : sujet d'évaluation partagé avec B2

Objectifs Pédagogiques

B1) : Comprendre l'anatomie et la physiologie humaines
"Acquérir une connaissance approfondie des pathologies spécifiques à chaque étape de la vie (épidémiologie, physiopathologie, étiologie, séméiologie, diagnostics différentiels, thérapeutiques, complications, évolution) afin d'anticiper et reconnaitre les manifestations pathologiques propres à chaque population"
"Connaitre la physiopathologie, les mécanismes de la douleur aigüe et chronique, les répercussions psychologiques et les facteurs influençant le vécu douloureux d'une situation de soins ou en Bi système locomoteur ou B3 prise en charge de la douleur aigüe ou chronique"
Promouvoir une approche interdisciplinaire et pluri professionnelle du parcours de santé

B1D : "Mobiliser les données des sciences de la vie utiles à l'approche systémique du corps humain ;
Comprendre l'anatomie et la physiologie humaines ;
Acquérir une connaissance approfondie des pathologies spécifiques à chaque étape de la vie (épidémiologie, physiopathologie, étiologie, séméiologie, diagnostics différentiels, thérapeutiques, complications, évolution) afin d'anticiper et reconnaître les manifestations pathologiques propres à chaque population ;
Promouvoir une approche interdisciplinaire et pluriprofessionnelle du parcours de santé.E22"

Contenu pédagogique			Intervenant Pressenti							
Thème	Type	Nb d'heure	BRIVE	CHU	Antenne CHU	CRF	GUERET	USSEL	Antenne USSEL	TULLE
B1) : Système locomoteur et douleur										
Système locomoteur Connaissances en anat physio Apport en anatomie musculosquelettique. Ostéologie, articulation, cartilage, (tissus musculaires) mouvement Arthrose, ostéoporose+A30 K50	EL M.Biller	1	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
Système locomoteur Connaissances en anat physio Les tissus musculaires Les tissus osseux	EL M.Biller, Mme Poupée	1,5	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
Système locomoteur **Remobilisation des Connaissances en anat physio** Complétude de fiches révision/synthèse.	TD	1	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Système locomoteur Pharmaco Antalgique (ATC)	EL 2.11 Mme Lefay-Chebassier	1	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
Système locomoteur Pharmaco AINS	EL 2.11 Mme Lefay-Chebassier	0,5	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
Système locomoteur **Les principes anesthésiques (bloc anesthésique)** **+ MEOPA**	CM	1	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur
QUIZ + Cas clinique **Surveillance post-opératoire** **Surveillance anesthésie (générale et Bloc)**	TD	2	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Système locomoteur Pathologies prévalentes arthrose Apport sur PTH +/- PTG Définitions, épidémio étiologie, (focus arthrose), sémio, diag	EL (à créer en attendant journée capsule arthrose et fracture supérieure du fémur)	1	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
Système locomoteur Pathologies prévalentes arthrose PEC chirurgicale + Soins IDE avec apport/prothèse/ + rééducation (abord travail avec d'autres professionnels) + Remobilisation Anat phy /exam/ tit / douleur	TD	2	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Généralité sur les fractures : les différents types, complications, et traitement (cible dans le B3)	CM	2	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur
Pathologies prévalentes ostéoporose Apport fractures membres inf + ostéoporose> Fracture de l'extrémité supérieure du fémur (col et trochanter) et tit	EL M.Débeaune Geriaux	1	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
Situation clinique Pers âgée avec PEC fracture col fémur + Remobilisation Anat phy /exam/ tit + tit ostéoporose/douleur	TD	2	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Système locomoteur : Fracture Membre supérieur	EL Dr Rame Chauvin	0,5	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
Système locomoteur : **Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse fémorale**	EL à créer	0,5	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
Système locomoteur : entorse et luxation	EL Dr Autin	1	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
Syst locomoteur : amputation traumatique	EL Dr Portelli	1	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
Physiopathologie de **la douleur Douleur aigue**	EL 2.4 D Gabrski	0,5	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
Douleur chronique/ nociceptive/neurogène	CM	2	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur
Pathologies prévalentes : Trauma crânien Situation de TC + PCI Remob séméio, anat-phy PEC IDE A construire avec plytraumatisé	TD	1,75	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Pathologies prévalentes Trauma Rachis + lésions médullaires Apport Trauma Rachis + lésions médullaires sans complication A voir plus tard	EL	0,5								
Pathologies prévalentes Trauma Rachis + lésions médullaires Situation de trauma rachis sa Remob séméio, anat-phy PEC IDE + lien avec lésions médullaires + cours A voir plus tard	TD	1,75								
B1D : Système endocrinien										
Anatomie physiologie 1) Identifier et localiser les glandes endocriniennes 2) Nommer les principales hormones (Insuline, oestrogènes, testostérone, cortisol, thyroïdienne) **3)** Expliquer le fonctionnement physiologique : régulation hormonale Thyroïde, diabète puis obésité	EL Jean-Benoit Corcuff	1	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
Remobilisation des connaissances glandes endocrinniennes et hormones	TD	1	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Pathologie Prévalente Diabète : Décrire l'épidémiologie du diabète et expliquer les mécanismes physiopathologiques ainsi que les principales étiologies (Insulinopénie, insulinorésista nce) (DT1, DT2) Capsules existantes : Généralités 35 min, alimentation diab : 30min, complication aigu : 20 min, Complication chronique 1h, Pied diabétique 30 min	EL Universitaire	3	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
Pharmacologie Insulines **1)** Décrire les différents types d'insulines Expliquer leurs profils pharmacocinétiques et les schémas d'utilisation et les effets indésirables. Présentation des insulines lentes/rapides/ mixtes **2)** Identifier les indications de l'insulinothérapie, Analyser une prescription simple et reconnaître les signes d'un déséquilibre glycémique **3)** Expliquer les modalités d'administration, prévenir les effets indésirables et identifier les situations à risque.	EL Claire Lefay Chebassier	0,5	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
Pharmacologie Anti Diabétique : **1)** Citer les principales classes et expliquer leurs mécanismes d'action **2)** Identifier les indications selon le profil du patient, Analyser une prescription simple et reconnaître les contre -indications majeures et interactions fréquentes **3)** Expliquer les effets indésirables principaux, organiser la surveillance (efficacité, effets indésirable, ETP) et adapter les règles hygiéno -diététiques associée	EL Claire Lefay Chebassier	0,5	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
Remobilisation : insulines les différentes insulines et (courbe insulinique) + antidiabétiques oreux Vignettes cliniques	TD	1	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Pathologie Prévalente Diabète : Expliquer les principes de la prise en charge, identifier les complications aiguës et chroniques et décrire les grandes lignes de l'évolution : (Règles hygiéno diététiques, traitements). **Situation emblématique «** Patient présentant une hyperglycémie inaugurale ou des signes évocateurs (polyurie, polydipsie, asthénie). À développer. **Situation emblématique :** Cas clinique : pied diabétique **Situation emblématique :** Cas clinique : hypoglycémie	TD (PS)	3	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Pathologie Prévalente Hyper et hypo thyroïdie Décrire l'épidémiologie et expliquer les mécanismes physiopathologiques des dysthyroïdies, ainsi que leurs principales étiologies (Basedow, Hashimoto…) identifier les signes cliniques caractéristiques, interpréter un bilan thyroïdien simple	EL Corcuff	1	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
Pharmacologie pathologies thyroïdiennes : **1)** Décrire les traitements thyroïdiens utilisées Expliquer leur mécanisme d'action (Lévothyroxin, anti-thyroïdiens) **2)** Identifier les indications du traitement, interpréter un bilan biologique simple dans le suivi et reconnaître les situations de déséquilibre **3)** Expliquer les modalités de prise prévenir les erreurs de traitement, identifier les signes de surdosage ou sous -dosage et décrire la surveillance. (à jeun, régularité)	EL Claire Lefay Chebassier	0,5	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
Pathologie Prévalente Hyper et hypo thyroïdie Expliquer les principes des traitements (substitution ou freination), identifier les complications graves et décrire l'évolution des pathologies. (TSH, T3, T4) **Situation emblématique «** Patient présentant des signes de dysthyroïdie (fatigue, variation de poids, troubles du rythme, frilosité ou intolérance à la chaleur).»	TD	2	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Obésité Décrire l'épidémiologie de l'obésité et expliquer les mécanismes physiopathologiques ainsi que les déterminants (Déséquilibre énergétique, facteurs hormonaux, environnementaux, génétiques) Définir l'obésité, mesurer et interpréter les indicateurs identifier les comorbidités et évoquer les diagnostics différentiels. (IMC, tour de taille) Traitement de l'obésité (médicamenteux et chirurgical)	CM	2	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur
Obésité et image corporelle	CM	2	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur
Syndrome métabolique	CM	1	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur

B1D : systèmes génitaux, reproducteur										
Anatomie physiologie 1) Identifier et localiser les organes des systèmes génitaux, reproducteur 2) Relier anatomie, physiologie et situations cliniques simples 3) Expliquer le fonctionnement physiologique : 1- cycle menstruel 2- reproduction 3- ménopause	EL	1 *E. Chevret*	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
Pharmacologie : contraception	EL *H.Geniaux*	0,75	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
Généralités 1) Définir la Contraception et ses enjeux en santé publique 2) Identifier les différentes méthodes contraceptives : hormonales, mécaniques, naturelles, TTT hormonal dans l'endométriose et la ménopause (Pilule, patch, implant... Préservatif, DIU...) 3) Prescription IDE et contraception (Légalité/domaine de compétences) 4) les effets indésirables de la contraception	CM	2	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur
Grossesse, accouchement, allaitement	EL *C. Minh, N. Szymenski, E. Roux, L. Lugat*	1	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
Pathologie Prévalente endométriose Définir l'endométriose, décrire son épidémiologie et expliquer ses mécanismes physiopathologiques simples. Identifier les signes cliniques, analyser leur retentissement sur la qualité de vie et évoquer les diagnostics différentiels (Douleurs, infertilité...)	EL *Universitaire (à créer)*	0,5	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
Pathologie Prévalente endométriose Citer les principes de prise en charge, identifier les complications possibles et décrire l'évolution de la maladie. (Douleurs, infertilité...) **Situation emblématique** « Patiente consultant pour douleurs pelviennes chroniques et/ou dysménorrhées invalidantes.À développer»	TD *IFSI*	2	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Pathologie Prévalente pré/per/post partum : Décrire les principales complications, leur épidémiologie et expliquer leurs mécanismes physiopathologiques simples. (prééclampsie, hémorragie, infection...) Identifier les signes d'alerte selon le contexte, analyser une situation clinique simple et évoquer les diagnostics différentiels.(pré, per, post-partum)	CM	2	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur
Pathologie Prévalente pré/per/post partum : Identifier les situations d'urgence, expliquer les grands principes de prise en charge et décrire les complications et l'évolution **Situation emblématique** « Patiente enceinte ou en post-partum présentant un signe d'alerte (hypertension, hémorragie, fièvre...).À développer»	TD	2	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Pathologie Prévalente IST : Citer les principales IST, décrire leur épidémiologie et expliquer leurs modes de transmission. (chlamydia, VIH, HPV...) Identifier les signes cliniques évocateurs, analyser une situation à risque et évoquer les diagnostics différentiels.	EL	2,5	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
Pathologie Prévalente IST Expliquer les principes de prévention, citer les grandes lignes des traitements et identifier les complications et l'évolution. **Situation emblématique** « Patient consultant pour symptômes génitaux ou dans le cadre d'un dépistage. À développer »	TD	2	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Pathologie Prévalente infertilité Définir l'infertilité, décrire son épidémiologie et expliquer les principales étiologies (féminines, masculines, mixtes). Identifier les facteurs de risque, analyser une situation clinique simple et évoquer les diagnostics différentiels.	CM	1	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
Pathologie Prévalente infertilité Décrire les principes de la prise en charge, expliquer les options thérapeutiques et identifier les impacts et l'évolution (psychologiques, médicaux) **Situation emblématique** « Couple consultant pour difficulté à concevoir après 12 mois d'essais. À développer»	TD	1	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
B1D : Développement enfant / adolescent										
Anatomie physiologie : 1)Décrire les étapes de la croissance et du développement psychomoteur (1h) 2) Identifier les étapes du neurodéveloppement (1h) 3) Expliquer les besoins fondamentaux du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent. (1h) 4) Décrire les enjeux de santé chez l'adolescent : santé mentale, comportements à risque, hygiène de vie. (1h)	EL	4	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
Pathologie Infectieuses : Angine, otite, gastroentérite virale, laryngite, maladies éruptives (varicelle, Rubéole, Roséole, rougeole)	EL	1,5	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
Pathologie Maladies vaccinales : Rougeole, Rubéole Oreillons Coqueluche Diphtérie Tétanos Poliomyélite Hépatite B Infections à Haemophilus influenzae b Pneumocoque Méningocoque HPV (adolescent)	EL	1	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
Pathologie Respiratoires : Bronchiolite (VRS), asthme,	EL	1,5	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
Pathologie Neurologiques (convulsions, épilepsie, méningite)	EL	1,25	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
Pathologie Endocriniennes et métaboliques en pédiatrie (diabète, Obésité)	EL	1	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
Pathologie Décrire les troubles du neurodéveloppement : TSA, TDAH, troubles des apprentissages, ...	EL *Universitaire (2, 4 S2)*	1	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
langage et communication, surdité de l'enfant	CM	2	Intervenant ext (Puer)	Intervenant ext (Puer)	Intervenant ext (Puer)	Intervenant ext (Puer)	Intervenant ext (Puer)	Intervenant ext (Puer)	Intervenant ext (Puer)	Intervenant ext (Puer)
Pathologie Citer et décrire les maladies génétiques fréquentes : Trisomie 21, mucoviscidose, drépanocytose	EL	1	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
Pathologie Identifier les signes d'alerte des situations à risque : Maltraitance,Syndrome du bébé secoué, harcèlement *S5 ? S1 traité en S5 changer par un CM spécifique aux pathologies de l'enfant*	CM	3	Intervenant ext	Intervenant ext	Intervenant ext	Intervenant ext	Intervenant ext	Intervenant ext	Intervenant ext	Intervenant ext (PMI)
Pharmacologie spécifique à l'enfant Préparer et administrer les traitements en pédiatrie en respectant les règles de sécurité. Surveiller les effets des traitements antidiabétiques 4 X 30 minutes	EL (à créer) *Claire Lafay Chebassier*	2	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
Pharmacologie Adapter les posologies au poids et à l'âge de l'enfant. TD en B3	EL *Claire Lafay Chebassier*	1	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
Pharmacologie Exposition in utero aux substances médicamenteuses	EL (à créer) *Claire Lafay Chebassier*	1	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
La triade : Patient (enfant), parents, soignant	CM	2	Intervenant ext (Puer)	Intervenant ext (Puer)	Intervenant ext (Puer)	Intervenant ext (Puer)	Intervenant ext (Puer)	Intervenant ext (Puer)	Intervenant ext (Puer)	Intervenant ext (Puer)
Les droits de l'enfant	CM	2	Intervenant ext (Puer)	Intervenant ext (Puer)	Intervenant ext (Puer)	Intervenant ext (Puer)	Intervenant ext (Puer)	Intervenant ext (Puer)	Intervenant ext (Puer)	Intervenant ext (Puer)
Pharmacologie Connaître le rôle infirmier dans la vaccination (préparation, administration, surveillance).	CM	1								
Pathologie infectieuse courante : Expliquer les principes de prise en charge, identifier les complications et décrire l'évolution habituelle. **Situation emblématique** « Enfant présentant fièvre, douleur ORL, éruption cutanée ou troubles digestifs. À développer »	TD	2	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Maladies à prévention vaccinale : Expliquer les principes de la vaccination, argumenter son intérêt individuel et collectif et identifier les complications évitables. **Situation emblématique** « Enfant ou adolescent avec statut vaccinal incomplet ou suspicion de maladie évitable. À développer »	TD	2	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Pathologies respiratoires (bronchiolite, asthme) Identifier les situations d'urgence, expliquer les principes de prise en charge et décrire les complications et l'évolution **Situation emblématique** « Nourrisson ou enfant présentant une détresse respiratoire ou des épisodes de sifflements. À développer »	TD	2	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Pathologies neurologiques (convulsions, épilepsie, méningite) Identifier une urgence vitale, expliquer les conduites à tenir et décrire les complications et l'évolution. **Situation emblématique** Identifier une urgence vitale, expliquer les conduites à tenir et décrire les complications et l'évolution.	TD	2	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Troubles du neuro développement Identifier les signes d'alerte, analyser une situation simple et différencier les troubles. Expliquer les principes de prise en charge, orienter vers les professionnels adaptés et décrire l'évolution **Situation emblématique** « Enfant présentant des difficultés scolaires, comportementales ou de communication. À développer »	TD	2	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Maladies génétiques fréquentes : Décrire les principes de prise en charge, identifier les complications et expliquer l'évolution. **Situation emblématique** « Enfant présentant un retard de développement ou des signes évocateurs d'une maladie génétique. À développer »	TD	2	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur

UE B2-S2 « Sciences humaines et sociales »

	NOM Prénom :	Courriel :
- IFSI BRIVE :	Cécile CARBONNET	cecile.carbonnet@ch-comeze.fr
- IFSI CHU :	Jérôme PERRIER Anne-Claire DUVAL	jerome.perrier@chu-limoges.fr anne-claire.duval@chu-limoges.fr
- Antenne IFSI CHU :	Céline CAPPELLO	celine.cappello@chu-limoges.fr
- IFSI CRF :	Marjolaine PRADEL Rachel KANTER	marjolaine.pradel@croix-rouge.fr rachel.kanter@croix-rouge.fr
- IFSI GUERET :	Christine VAURS	c.vaurs@ch-gueret.fr
- IFSI USSEL :	Johan FANTON	j.fanton@ch-ussel.fr
- Antenne IFSI USSEL :	Sandrine PERIOU	sandrine.periou.aff@unilim.fr
- IFSI TULLE :	Delphine TAFFIN	d.taffin@ch-tulle.fr
- Universitaire :	BELONI Pascale	pascale.beloni@chu-limoges.fr

Modalités pédagogiques	
	Volume horaire
Crédit Européen	1
Cours magistral	5
Elearning	5
TD	7,5
TD projet	
Travail personnel	2,5
Evaluation	2
TOTAL	22

1ECTS = 22H

Évaluation	Session 1	Session 2
Durée	CC : 30min - DE : 1,5H	1,5H
Modalité	CC (coef 0,5) + DE final (coef 0,5) (Analyse situation + QROC)	DE (Analyse situation + QROC)

Note : sujet d'évaluation partagé avec B1

Objectifs Pédagogiques
Comprendre les phénomènes psychosociaux influençant la relation de soin
Identifier l'impact du stress et les stratégies d'adaptation face à la maladie
Distinguer le normal du pathologique dans les réac
Comprendre les processus de deuil pour adapter les attitudes professionnelles
Consolider les apprentissages en psychologie, ethnologie et anthropologie
Identifier les données en lien avec les pratiques addictives et leurs enjeux

Contenu pédagogique			Intervenant Pressenti							
Thème	Type	Nb d'heure	BRIVE	CHU	Antenne CHU	CRF	GUERET	USSEL	Antenne USSEL	TULLE
Séquence 1 : Psychologie Sociale Contenus : - Principaux phénomènes psychosociaux impactant la relation de soin, d'accompagnement et d'inclusion, stratégies d'adaptation, relations intergroupes et interindividuelles Stigmatisation (Goffman), stéréotypes et biais implicites - Normes sociales et influence de groupe, inclusion Eléments de compétences à développer : - Identifier les mécanismes de stigmatisation et leurs effets sur la prise en soins - Adapter sa posture professionnelle face à des situations de vulnérabilité sociale	EL TD/CM T.Perso	0,5 de tps univ + 0,75 de temps ESI 2 1	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur
Séquence 2 : Psychologie de la santé Contenus : - Santé mentale et facteurs individuels, impact des facteurs psychiques sur le déclenchement et l'évolution de la maladie, , approche centrée sur la personne - Définition et modèles du stress (Selye, Lazarus & Folkman) - Stratégies de coping : centré problème vs centré émotion - Impact du stress sur le comportement du patient - Rôle soignant dans le soutien psychologique - Les différentes interventions en psychologie Eléments de compétences à développer : - Reconnaître les réactions émotionnelles et les comportements de coping - Adapter son intervention aux stratégies d'adaptation du patient - Développer son intelligence émotionnelle et sa régulation professionnelle	EL TD/CM	0,5 de tps univ + 0,5 de temps ESI 1,5	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur
Séquence 3 : Évaluations psychologiques et différences interindividuelles : du normal au pathologique Contenus : - Évaluations psychologiques et différences interindividuelles : psychométrie - Psychopathologie : du normal au pathologique - Différences interindividuelles : psychométrie, vulnérabilité Réf. auteurs :J Lautrey /G Canguilhem - Repères nosographiques de base (CIM-11) Signes d'alerte psychologiques à repérer en soins infirmiers Eléments de Compétences à développer : - Mobiliser le raisonnement clinique pour distinguer une réaction normale d'un trouble - Construire une démarche d'évaluation psychologique infirmière - Collaborer avec l'équipe soignante pluriprofessionnelle	EL TD/CM	0,5 tps univ + 0,50 ESI 1,5	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur
Séquence 4 : Le deuil et l'accompagnement des patients Contenus : - Les étapes du deuil - Modèles du deuil (Freud, Kübler-Ross, Strobe, Cyrulnik) - Accompagnement (M Paul) - Deuil normal vs deuil compliqué - Posture empathique et limites professionnelles - Accompagnement des proches et communication en situation de perte Eléments de compétences à développer : - Adopter une posture professionnelle empathique et contenante - Communiquer de façon adaptée avec un patient ou un proche en deuil - Identifier les limites de son rôle infirmier et orienter vers les ressources adaptées	EL TD/CM T.Perso	0,5 tps univ + 0,75 ESI 3	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur
Séquence 5 : Synthèse des apprentissages en psycho-ethno anthropologie Contenus : - Synthèse des 5 séquences - Interprétation et analyse d'une situation clinique Eléments de Compétences à développer : - Mobiliser l'ensemble des connaissances en psychologique dans une pensée clinique intégrative	TD/CM : - création de support de synthèse - exploitation T.Perso	3 1,5 1,5	Cadre formateur	Cadre formateur	Cadre formateur	Cadre formateur	Cadre formateur	Cadre formateur	Cadre formateur	Cadre formateur
Introduction les pratiques addictives : données et enjeux	EL	0,5	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire

UE B3-S2 « Pratiques et interventions infirmières »

	NOM Prénom :	Courriel :
- IFSI BRIVE :	SAUSSAIS Delphine	[illegible]
- IFSI CHU :	VAUCHER Nathalie	nathalie.vaucher@chu-limoges.fr
- Antenne IFSI CHU :	PAUZET Catherine	catherine.pauzet@chu-limoges.fr
- IFSI CRF :	PRADEL Marjolaine KANTER Rachel	marjolaine.pradel@croix-rouge.fr rachel.kanter@croix-rouge.fr
- IFSI GUERET :	BARBAIRE Madison	m.barbaire@ch-gueret.fr
- IFSI USSEL :	PERONNEAU David	d.peronneau@ch-ussel.fr
- Antenne IFSI USSEL :	DUBOSC-MARCHENAY	marchenay.af@unilim.fr
- IFSI TULLE :	FLOCH Clemence	cfloch@ch-tulle.fr
- Universitaire :	PERY Pauline	Pauline.PERY@chu-limoges.fr

Modalités pédagogiques	Volume horaire
Crédit Européen	3
Cours magistral	7
Elearning	
TD	51,5
TD projet	
Travail personnel	7,5
Evaluation	0
TOTAL	66

Evaluation	Session 1	Session 2
Durée		
Modalité	ValidationAFGSU + Calcul de dose en situation simulée	ValidationAFGSU + Calcul de dose en situation simulée

1ECTS = 22H

Objectifs Pédagogiques
Identifier une situation d'urgence somatique et/ou psychiatrique à caractère médical et initier sa prise en charge dans l'attente de l'arriv
Repérer les signes précoces de détresse psychologique et de troubles psychiques afin d'intervenir de manière adaptée pour répondre aux
Participer à la réponse à une urgence collective ou une situation sanitaire exceptionnelle ;
Appliquer les principes fondamentaux de l'hygiène et de l'asepsie dans la réalisation des soins, en respectant les protocoles pour préven
Diagnostiquer et évaluer les différents syndromes douloureux et situations de soins potentiellement douloureuses.

Contenu pédagogique			Intervenant Pressenti							
Thème	Type	Nb d'heure	BRIVE	CHU	Antenne CHU	CRF	GUERET	USSEL	Antenne USSEL	TULLE
Système locomoteur, nerveux et douleur : 19H30 TD dont 8H TP ; 6H CM										
Cours associé avec plâtre/surveillance + Soins IDE pré et post op : Soins pré – per et post opératoire + lien législatif + approche pluri pro avec rôle anesth + chir + constitution dossier preop + risques post op généraux expliqué	CM	2H	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants
Analyse de situation avec surveillance plâtre + soins pré et post op	TD	1H30	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs
Examens complémentaires en lien avec système loco et nerveux : Examen /Bilan sanguin (dont NFS, bilan coag, iono, CRP) **+ règles identito/bonnes pratiques**	CM	1H30	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs
Examens complémentaires en lien avec système loco et nerveux : examen d'imagerie (dont Rx, scanner, IRM, scint, echo, arthroscopie) + exam spécifique neuro : EMG – EEG + **ostéodensitométrie**	CM	1H30	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs
Douleur : Evaluation de la douleur ; Différents types d'échelle + remobil # types douleur **(alternative non médicamenteuse)** À partir de situations cliniques ou vidéos	CM TD	1H 2H	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants
Pathologies prévalente/fracture : analyse de situation Situation clinique + patient enfant avec PEC fracture Avec ex de fract cheville -> plâtre Surv IDE + surv plâtre /résine (Syndrome Logea + S Wolkman) +/- remobilisation anat phy /exam/ tt / douleur **+ les soins se rapportant aux fixateurs externes**	TD	2H	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs
Premier lever Mobilisation des patients (PTH, traction..) Utilisation des aides à la mobilité (lève malade si non fait au S1 ; tripode…)	TD (TP)	2H	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs
Ergonomie du soignant	TD (TP)	2H	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants
Situation clinique évolutive d'amputation / ou douleur lombaire Début douleur nociceptive / aigue puis douleur neurogène chronique =Remobilisation Douleur / Evaluation + #ATG	TD	2H	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs
Atelier de pratiques / simulation Sur Prise de sang, pose de VVP, injections + glycémie capillaire + Pansement simple	TD (TP)	4H	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs
Pratique et intervention autourde la prise **en charge de l'ostéoporose, en incluant les traitements.**	TD	2H	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants
Remobilisation du vocabulaire professionnel spécifique (commun au loco - neuro- douleur…)	TD	2H	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs
Soins à l'enfant : 11H TD dont 7H de TP ; 1H CM										
Soins d'hygiène et de confort auprès de l'enfant dès la naissance : Matériels usuels auprès de l'enfants Soins du cordon Bain du nouveau né Sécurité/installation sommeil + sécurité transport Changes Lavages de nez ? Sécurité de l'enfant : accidents domestiques ?	TD (TP)	3H	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants
Alimentation : Préparation de biberon et entretien + calcul des doses de lait Mise au sein + conseils à l'allaitement	TD (TP)	2H	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs
Alimentation et sommeil de l'adolescent	TD	2H	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants
Préparation et administration de médicaments de l'enfant (gouttes, pipettes, reconstitution médicament…) + biberon	TD (TP)	2H	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs	Formateurs
Gestion de la vaccination (parents, professionnel et enfant)	CM	1H	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants
La douleur chez le nouveau né, l'enfant et l'adolescent Les échelles, la distraction…	TD	2H	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants	Formateurs ou intervenants
AFGSU : TD 21H	TD	21H	Formateurs CESU	Formateurs CESU	Formateurs CESU	Formateurs CESU	Formateurs CESU	Formateurs CESU	Formateurs CESU	Formateurs CESU

UE B4-S2 « Démarche qualité et gestion des risques »

	NOM Prénom :	Courriel :
- IFSI BRIVE :	Alice BEX	alice.bex@ch-correze.fr
- IFSI CHU :	Richard GARNIER	richard.garnier.ifsi@unilim.fr
- Antenne IFSI CHU :	Richard GARNIER	richard.garnier.ifsi@unilim.fr
- IFSI CRF :	Marjolaine PRADEL	marjolaine.pradel@croix-rouge.fr
- IFSI GUERET :	Victor LEGRAND	v.legrand@ch-gueret.fr
- IFSI USSEL :	Céline TROCHET	c.trochet@ch-ussel.fr
- Antenne IFSI USSEL :	Nathalie DUBOSC-MARCHENAY	marchenay.aff@unilim.fr
- IFSI TULLE :	Valérie AGNOUX	vagnoux@ch-tulle.fr
- Universitaire :	BELONI Amélie - TONIOLO Jean	jean.toniolo@unilim.fr

Modalités pédagogiques	Volume horaire
Crédit Européen	1
Cours magistral	2
Elearning	4
TD	12,5
TD projet	
Travail personnel	2,5
Evaluation	1
TOTAL	22

1ECTS = 22H

Évaluation	Session 1	Session 2
Durée	1h	1h
Modalité	DE (QCM)	DE (QCM)

Objectifs Pédagogiques
- connaître les principes et les enjeux de la démarche qualité et de la gestion des risques ;
- contribuer à la mise en œuvre et à l'évaluation de la démarche qualité et gestion des risques au sein d'une organisation ;
- identifier les organisations et les entités ressources auprès desquelles prendre conseils ;
- mettre en œuvre une démarche d'amélioration continue des pratiques professionnelles ;
- identifier, prévenir et analyser les types de risques (iatrogènes, organisationnels, psychosociaux, éthiques ...) en lien avec le soin prodigué et selon les
- maîtriser le circuit de déclaration et de gestion des évènements indésirables associés aux soins ;
- contribuer à la promotion d'une culture partagée de sécurité et de qualité ;
- comprendre l'impact des facteurs organisationnels et humains (FOH) sur la qualité et la sécurité des soins ;
- renforcer l'engagement professionnel dans la promotion d'une culture juste et non punitive.

Contenu pédagogique			Intervenant Pressenti							
Thème	Type	Nb d'heure	BRIVE	CHU	Antenne CHU	CRF	GUERET	USSEL	Antenne USSEL	TULLE
Historique et principes de la qualité en santé ;	EL	1h (2 x 30 minutes)	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Définition du risque *Comprendre la différence entre risque et danger; Définir les facteurs de risque, le seuil de criticité, faute et erreur, presque erreur* **Typologies des risques** *Aborder les différents types de risque rencontrés en établissement de santé : risques iatrogènes, organisationnels, psychosociaux, éthiques ...* ; **Gestion des risques** *Définir les 2 types de gestion des risques = a priori et a posteriori*	CM	1h	Formateur et/ou Intervenant	Formateur et/ou Intervenant	Formateur et/ou Intervenant	Formateur et/ou Intervenant	Formateur et/ou Intervenant	Formateur et/ou Intervenant	Formateur et/ou Intervenant	Formateur et/ou Intervenant
Vigilances : identitovigilance, matériovigilance, infectiovigilance, hémovigilance ... ;	EL	2h30 (environ 15 minutes par vigilance)	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
TD pharmacovigilance (ex : pilulier des erreurs)	TD	1h30	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Prévention, déclaration et gestion des évènements indésirables associés aux soins ;	EL	30 Minutes (réparties sur 2 capsules = 1 capsule pour le vocabulaire spécifique et une autre sur les enjeux)	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
TD Déclaration d'un Evènement Indésirable *(travailler à partir de plusieurs situations à déclarer)*	TD	2h	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Méthodes d'analyse et de prévention *Aborder différentes méthodes : cartographie, arbre des causes, 5 pourquoi, AMDEC, méthode ALARM ...* ; **Détailler la méthode ALARM** *Lien avec Theorie de REASON : l'erreur humaine, les plaques de Reason, approche systémique non centrée sur l'individu, approche déculpabilisante, culture positive de l'erreur Détailler les 7 facteurs de la méthode ALARM (repris en TD)*	CM	1h	Formateur et/ou Intervenant	Formateur et/ou Intervenant	Formateur et/ou Intervenant	Formateur et/ou Intervenant	Formateur et/ou Intervenant	Formateur et/ou Intervenant	Formateur et/ou Intervenant	Formateur et/ou Intervenant
TD La méthode ALARM : analyse d'un EI *(Réalisation en 2 temps avec de 2 analyses = une première situation courte et une deuxième plus complexe)*	TD	5h	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
TD Film "en routine" : film des erreurs *Synthèse de l'unité - Intégration et/ou remobilisation des connaissances abordées dans l'UE*	TD	4h	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur

UE C1-S2 « Santé publique, promotion de la santé et prévention, éducation thérapeutique »

	NOM Prénom :	Courriel :
- IFSI BRIVE :	PILLIEN Christine	christine.pillien@ch-correze.fr
- IFSI CHU :	DELERON Isabelle	isabelle.deleron.ifsi@unilim.fr
- Antenne IFSI CHU :	CAPPELLO Céline	celine.cappello@chu-limoges.fr
- IFSI CRF :	VILMONT Cécile	cecile.vilmont@croix-rouge.fr
- IFSI GUERET :	CRESSON Nathalie	n.cresson@ch-gueret.fr
- IFSI USSEL :	CABELLO DESLANDES Doryane	d.cabello@ch-ussel.fr
- Antenne IFSI USSEL :		
- IFSI TULLE :	TAFFIN Delphine	d.taffin@ch-tulle.fr
- Universitaire :	MARCHAT Noemie	noemie.marchat.aff@unilim.fr

Modalités pédagogiques	Volume horaire
Crédit Européen	2
Cours magistral	6
Elearning	4
TD	14
TD projet	
Travail personnel	5
Evaluation	1
TOTAL	30

1ECTS = 15H

Évaluation	Session 1	Session 2
Durée	1H	1h
Modalité	DE (QCM)	DE (QCM)

Objectifs Pédagogiques
Acquérir une vue d'ensemble du système actuel de santé en France
Identifier l'organisation et les acteurs principaux de la politique de santé publique nationale et mondiale
Connaitre et comprendre l'organisation de la veille sanitaire et son utilité
Expliquer les données épidémiologiques au service de la compréhension des besoins en santé des personnes
Identifier, comprendre les enjeux actuels en santé publique en France et dans le Monde
Connaître et comprendre le financement du système de santé en France et les principaux enjeux économiques de la santé

Contenu pédagogique			Intervenant Pressenti							
Thème	Type	Nb d'heure	BRIVE	CHU	Antenne CHU	CRF	GUERET	USSEL	Antenne USSEL	TULLE
Séquence 1 : Fondamentaux théoriques : définitions, courants, fonction et approche	CM TD	1,5 2	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur
Séquence 2 : Acteurs et organismes nationaux et internationaux	CM TD	3 2	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur
Séquence 3 : Mesure et surveillance de l'état de santé des populations, indicateurs et déterminants de santé	CM TD Tperso	1,5 4 1,5	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur
Séquence 4 : Panorama de la santé en France et dans le Monde, inégalités de santé, besoins, accès, recours aux soins, santé globale, littératie en santé	EL : Moodle e-learning SCORM TD T perso	2 3 1,5	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur
Séquence 5 : Organisation, fonctionnement et enjeux du système de santé en France	EL : Moodle e-learning SCORM TD T perso	2 3 2	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur	Universitaire Cadre formateur

UE C2-S2 « Santé environnementale et transition écologique »

	NOM Prénom :	Courriel :
- IFSI BRIVE :	CARBONNET Cécile	cmeza.fr
- IFSI CHU :	GRARD Sylvie et DELERON Isabelle	isabelle.deleron.ifsi@unilim.fr
- Antenne IFSI CHU :	GRARD Sylvie et DELERON Isabelle	sylvie.grard.ifsi@unilim.fr
- IFSI CRF :	VILMONT Cécile	cecile.vilmont@croix-rouge.fr
- IFSI GUERET :	DENIS Christophe	c.denis@ch-gueret.fr
- IFSI USSEL :	DUBOSC MARCHENAY Nathalie	nathalie.dubosc-marchenay.ifsi@unilim.fr
- Antenne IFSI USSEL :	DUBOSC MARCHENAY Nathalie	
- IFSI TULLE :	ZARAGOZA Elodie	ezaragoza@ch-tulle.fr
- Universitaire :	AUDITEAU Émilie	emilie.auditeau@unilim.fr

Modalités pédagogiques	Volume horaire
Crédit Européen	3
Cours magistral	7
Elearning	5
TD	25
TD projet	
Travail personnel	8
Evaluation	3
TOTAL	48

1ECTS = 16H

Évaluation	Session 1	Session 2
Durée	3H	3H
Modalité	DM (livrable en groupe restreint)	DM (livrable en groupe restreint)

Objectifs Pédagogiques
Identifier le concept de santé environnementale et l'organisation de la politique de santé environnementale en France et dans le monde
Identifier l'impact des facteurs environnementaux sur la santé humaine : pollution intérieure (solvants, produits chimiques, produits d'hygiène, etc) et pollution extérieure (pollens, tabac, particules, produits chimiques, etc)
Analyser les risques environnementaux afin de mettre en place des mesures préventives et/ou correctives
Mobiliser les connaissances liées à la transition écologique et des outils, dans la pratique clinique, pour préserver l'environnement et transformer les trajectoires de santé et de maladie
Participer à la réponse sanitaire et environnementale après une catastrophe d'origine naturelle ou technologique

Contenu pédagogique			Intervenant Pressenti							
Thème	Type	Nb d'heure	BRIVE	CHU	Antenne CHU	CRF	GUERET	USSEL	Antenne USSEL	TULLE
Transition Ecologique pour un Développement Soutenable TEDS										
Enseignements spécialisés : Réalisation d'une activité pratique		10h (incluses dans les enseignements TD de santé environnementale	Formateur permanent	Formateur permanent	Formateur permanent	Formateur permanent	Formateur permanent	Formateur permanent	Formateur permanent	Formateur permanent
Renforcement disciplinaire		10h (incluses dans les enseignements TD de santé environnementale	Formateur permanent	Formateur permanent	Formateur permanent	Formateur permanent	Formateur permanent	Formateur permanent	Formateur permanent	Formateur permanent
Séquence 3 : les vulnérabilités environnementales										
DOHaD et perturbateurs endocriniens	MOOC - Module 2	5h pour les 14 capsules	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Expositions et effets de l'exposition environnementale sur la reproduction	MOOC - Module 2		Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
L'accompagnement des parents	MOOC - Module 2		Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
La nutrition de l'enfant	MOOC - Module 3		Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Ecrans et interactions	MOOC - Module 3		Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Les cosmétiques	MOOC - Module 3		Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Puberté précoce et obésité	MOOC - Module 3		Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Les nuisibles	MOOC - Module 7		Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
La pollution atmosphérique	MOOC - Module 7		Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
L'isolement des personnes âgées	MOOC - Module 8		Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Climat et santé / changement climatique	MOOC - Module 8		Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Environnement physique et chute	MOOC - Module 8		Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Maladies chroniques et neurodégénératives	MOOC - Module 8		Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
La dépistage des maladies liées à l'exposition environnementale	CM	2h	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Travaux Dirigés*	TD	6h	Formateur permanent	Formateur permanent	Formateur permanent	Formateur permanent	Formateur permanent	Formateur permanent	Formateur permanent	Formateur permanent
Séquence 4 : analyse territoriale et santé environnementale										
Analyse territoriale et acteurs locaux	CM	3h	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur
Travaux Dirigés*	TD	7h	Formateur permanent	Formateur permanent	Formateur permanent	Formateur permanent	Formateur permanent	Formateur permanent	Formateur permanent	Formateur permanent
Séquence 5 : santé environnementale appliquée										
La santé au travail	CM	2h	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur
Travaux Dirigés*	TD	5h	Formateur permanent	Formateur permanent	Formateur permanent	Formateur permanent	Formateur permanent	Formateur permanent	Formateur permanent	Formateur permanent
Séquence 6 : projet de prévention et promotion de la santé										
Travaux Dirigés autour d'une problématique de santé environnementale : la canicule et les personnes âgées, les perturbateurs endocriniens, la qualité de l'air intérieur, le radon, les pesticides, le moustique tigre, la précarité énergétique...	TD	7h	Formateur permanent	Formateur permanent	Formateur permanent	Formateur permanent	Formateur permanent	Formateur permanent	Formateur permanent	Formateur permanent
* Les travaux dirigés sont organisés par les IFSI et peuvent s'appuyer sur des études de cas, des projets, des recherches documentaires, des actions de prévention...										
RESSOURCES PRESENTIES pour tout le groupement	Université de Limoges ; IFSEN ; Service de Santé Universitaire (SSU) ; Sages-femmes de l'Eco-maternité de Guéret; ARS ; Organismes locaux de santé au travail									

UE D1-S2 « Savoir-être, communication professionnelle et leadership »

	NOM Prénom :	Courriel :
- IFSI BRIVE :	C. CARBONNET	comaux.fr
- IFSI CHU :	B. PRELADE / M. DENDRI	limoges.fr /
- Antenne IFSI CHU :	B. PRELADE / M. DENDRI	limoges.fr /
- IFSI CRF :	M. MADELRIEUX / M-N. PREVERAUD	marion.madelrieux@croix-rouge.fr / marienoelle.preveraud@croix-rouge.fr
- IFSI GUERET :	M. MAUBERT	m.maubert@ch-gueret.fr
- IFSI USSEL :	N. ROUX	n.roux@ch-ussel.fr
- Antenne IFSI USSEL :	S. PERIOU	sandrine.periou.ath@unilim.fr
- IFSI TULLE :	C. FLOCH	cfloch@ch-tulle.fr
- Universitaire :	TONIOLO Jean	jean.toniolo@unilim.fr

Modalités pédagogiques	Volume horaire
Crédit Européen	1
Cours magistral	6
Elearning	
TD	12,5
TD projet	
Travail personnel	2,5
Evaluation	1
TOTAL	22

Evaluation	Session 1	Session 2
Durée	1h	1h
Modalité	PO	PO

1ECTS = 22H

Objectifs Pédagogiques
Communiquer de manière claire, respectueuse, non stigmatisante et adaptée avec les personnes soignées et leurs familles en tenant compte de leurs connaissances, besoins, croyances et préférences et en mobilisant les techniques d'entretien et de transmission orale et écrite.
Mobiliser des compétences d'empathie clinique, d'écoute active, de communication interpersonnelle et d'adaptabilité pour instaurer et maintenir des relations thérapeutiques de qualité.
Renforcer ses compétences psychosociales pour favoriser l'adaptation, le bien-être et l'efficacité dans les situations professionnelles et relationnelles.
Identifier les attributs du leadership en santé et son influence sur le système de santé.
Intégrer la dimension du handicap dans la relation de soin en identifiant les situations de vulnérabilité, en mettant en œuvre des mesures d'accessibilité et en promouvant une approche inclusive.
Enregistrer, traiter et transmettre les données liées à une personne ou à un groupe de personne.

Contenu pédagogique			Intervenant Pressenti							
Thème	Type	Nb d'heure	BRIVE	CHU	Antenne CHU	CRF	GUERET	USSEL	Antenne USSEL	TULLE
Communication	CM	2H	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur
Compétences psysociales et émotionnelles	TD	2H	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur
Médiation	CM	1H	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur
Médiation	TD	1H	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur
Introduction au leadership infirmier	CM	2H	Capsules : J. TONIOLO	Capsules : J. TONIOLO	Capsules : J. TONIOLO	Capsules : J. TONIOLO	Capsules : J. TONIOLO	Capsules : J. TONIOLO	Capsules : J. TONIOLO	Capsules : J. TONIOLO
Leadership infirmier	TD	2H	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur
Violence en santé	CM	1H	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur
Violence en santé	TD	1H30	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur
Appropriation des concepts avec des mises en situation pratique infirmière et contexte de soin (rôle IDE)	TD	2H	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur
Entrainement aux transfmissions écrites / orales	TD	4H	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur	Formateurs IFSI / intervenant extérieur

UE D4-S2 « Numérique en santé »

	NOM Prénom :	Courriel :
- IFSI BRIVE :	Marie BRUN	marie.brun@ch-perreze.fr
- IFSI CHU :	Jean-Yves FAUBERT	jean-yves.faubert.ifsi@unilim.fr
- Antenne IFSI CHU :		
- IFSI CRF :	Marion MADELRIEUX	marion.madelrieux@croix-rouge.fr
- IFSI GUERET :	Sandrine GRENOUILLOUX	s.grenouilloux@ch-gueret.fr
- IFSI USSEL :	Fabien PELAT	f.pelat@ch-ussel.fr
- Antenne IFSI USSEL :	Sandrine PERIOU	sandrine.perou.aff@unilim.fr
- IFSI TULLE :	Nathalie FIRMIN	firmin@ch-tulle
- Universitaire :	FOURCADE Laurent	laurent.fourcade@unilim.fr

Modalités pédagogiques	Volume horaire
Crédit Européen	1
Cours magistral	
Elearning	10
TD	7,5
TD projet	
Travail personnel	2,5
Evaluation	
TOTAL	20

1ECTS = 20H

Évaluation	Session 1	Session 2
Durée	-	-
Modalité	CC	CC

Objectifs Pédagogiques
Appréhender les enjeux liés à la santé numérique ;
Mobiliser les connaissances et compétences nécessaires pour travailler dans un contexte de digitalisation de l'exercice professionnel et accompagner la transformation du système de soins ;
Identifier et intégrer les usages pertinents de l'intelligence artificielle (IA) en santé, afin de soutenir le raisonnement clinique et la prise de décision et d'optimiser les pratiques professionnelles ; Collecter, utiliser et exploiter les données de santé dans le respect des obligations légales, professionnelles et éthiques et de la cybersécurité en garantissant la confidentialité et la
Communiquer efficacement avec les acteurs de la santé en utilisant des outils numériques adaptés ;
Conduire des projets de télésanté adaptés aux besoins des personnes soignées et des équipes de prévention et de soins.

Contenu pédagogique			Intervenant Pressenti							
Thème	Type	Nb d'heure	BRIVE	CHU	Antenne CHU	CRF	GUERET	USSEL	Antenne USSEL	TULLE
SEQUENCE 7 **Découverte des outils numériques** Objectif pédagogique : Utiliser les principaux outils numériques du parcours de soins Contenus : -Dossier patient informatisé, Dossier Médical partagé, messagerie sécurisée -Architecture numérique d'un service hospitalier **Plateformes de coordination des soins et outils collaboratifs** Objectif pédagogique : Repérer les outils de coordination inter-professionnelle Contenus : -collaboration inter-professionnelle à partir des outils collaboratifs numériques -Outils de transmission et de suivi	TD EL	2h 2h30	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA
SEQUENCE 8 **Portail Patient – Mon Espace Santé** Objectif pédagogique : Comprendre les enjeux des outils numériques dans la communication avec le patient Contenus : - Accompagnement à l'usage de Mon espace Santé - Expliquer Mon Espace Santé à un patient - Adapter sa communication numérique **Communication numérique avec les patients** Objectif pédagogique : Communiquer autour du numérique auprès d'un patient Contenus : - Accompagnement à l'usage de Mon espace Santé - Expliquer Mon Espace Santé à un patient - Adapter sa communication numérique **Utilisation et paramétrage des objets connectés** Objectif pédagogique : comprendre les enjeux des outils connectés dans la prise en soin Contenus : -L'utilisation d'un objet connecté ou une application mobile -L'analyse de fiabilité d'un objet connecté o d'une application mobile	TD EL	1h30 2h30	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA/ ANS / Assurance Maladie	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA/ ANS / Assurance Maladie	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA/ ANS / Assurance Maladie	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA/ ANS / Assurance Maladie	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA/ ANS / Assurance Maladie	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA/ ANS / Assurance Maladie	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA/ ANS / Assurance Maladie	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA/ ANS / Assurance Maladie
SEQUENCE 9 **Introduction à l'Intelligence Artificielle en Santé** Objectif pédagogique : Identifier les applications et les limites de l'Intelligence Artificielle en Santé Contenu : -Algorithmes utilisés en santé -IA et aide au diagnostic -Limites éthiques et pratiques	TD EL	2h 2h	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA/	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA/le	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA/	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA/
SEQUENCE 10 **Télésanté** Objectif pédagogique : Comprendre les principes de la télésanté Comprendre le cadre légal et réglementaire de la télésanté Contenu : -Téléconsultation IDE-médecin-patient - Organisation d'un acte de télé soin - Rôle de l'IDE en télésanté - Cadre légal de la télémédecine - Responsabilités professionnelles - Suivi patient chronique à distance **Téléconsultation – télé assistance – téléexpertise – téléurveillance et télésoin** Objectif pédagogique : Identifier et comprendre les spécificités de la téléconsultation, téléassistance, télé expertise, télésurveillance et télé soin Contenu : -Définition de chaque spécificité - Indications - Modalités de réalisation - Le cadre légal - Limites	TD EL	2h 3h	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA/ ANS / Assurance Maladie	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA/ ANS / Assurance Maladie	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA/ ANS / Assurance Maladie	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA/ ANS / Assurance Maladie	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA/ ANS / Assurance Maladie	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA/ ANS / Assurance Maladie	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA/ ANS / Assurance Maladie	Formateur CINERGe'-santé/ ELEA/ ANS / Assurance Maladie

UE E1-S2 « Recherche, méthodes, analyse critique et données probantes »

	NOM Prénom :	Courriel :
- IFSI BRIVE :	MAYNE Elodie	elodie.mayne@ch-comeze.fr
- IFSI CHU :	BAUDRY Jean-François/ LAROUDIE Bérangère	francois.baudry.ifsi@unilim.fr, berangere.laroudie.ifsi@unilim
- Antenne IFSI CHU :		
- IFSI CRF :	PERIGAUD Fabienne	fabienne.perigaud@croix-rouge.fr
- IFSI GUERET :	BARBAIRE Madison	m.barbaire@ch-gueret.fr
- IFSI USSEL :	LEVACHER Virginie	v.levacher@ch-ussel.fr
- Antenne IFSI USSEL :	MARCHAT Noémie	noemie.marchat.ext@unilim.fr
- IFSI TULLE :	FIRMIN Nathalie	firmin@ch-tulle.fr
- Universitaire :	TONIOLO Jean	jean.toniolo@unilim.fr

Modalités pédagogiques	Volume horaire
Crédit Européen	1
Cours magistral	4
Elearning	
TD	14
TD projet	
Travail personnel	2
Evaluation	2
TOTAL	22

Evaluation	Session 1	Session 2
Durée	2h	2h
Modalité	DM Fiche de lecture	DM Fiche de lecture

Note : sujet d'évaluation partagé avec E3 (fiche de lecture avec choix entre 2 articles + usage de l'IA en lien avec E3 + word + zotero)

1ECTS = 22H

Objectifs Pédagogiques
Mobiliser des données probantes et actualisées en sciences infirmières pour étayer le raisonnement et guider la pratique clinique de l'étudiant (en lien avec les domaines A et B)
Comprendre le rôle et l'importance de la recherche dans la pratique infirmière et dans la formation
Identifier les principes et l'organisation de la recherche en sciences expérimentales et SHS
Comprendre les étapes d'une démarche scientifique: indicateurs épidémiologiques, variables d'étude, principaux test statistiques, principales limites méthodologique et biais potentiels
Savoir rechercher et sélectionner des recommandationsde bonnes pratiques (HAS, sociétés savantes...) et des données professionnelles (revues professionnelles, bases de données)
Conduire une recherche bibliographique scientifique à partir de mots clés et d'équations de recherche dans des données scientifiques
Lire, analyser et synthétiser les articles scientifiques: développer une lecture critique (méthodologie, résultats, pertinence, et synthétiser les informations pour une application pratique)
S'initier à l'élaboration d'une revue de la littérature scientifique à partir d'un questionnement professionnel, en mobilisant des sources variées et pertinentes

Contenu pédagogique				Intervenant Pressenti							
Thème	Sous-Thème	Type	Nb d'heure	BRIVE	CHU	Antenne CHU	CRF	GUERET	USSEL	Antenne USSEL	TULLE
Séquence 1: organisation et les grands principes de la recherche en sciences infirmières	Organisation de la recherche en santé (généralités)	CM	1H				IFSI				
	Acteurs de la recherche (universités, Chu, équipes de recherche): généralités										
	Démarche scientifiques en sciences infirmières										
	Principes éthique et réglementation (généralités) intégartion scientifique et publication										
Séquence 2: différents types de publications et niveaux de preuve	Situer un document dans la pyramide de la littérature	TD	3H				IFSI				
	Identifier des sources fiables d'information scientifique										
Séquence 3: l'épidémiologie descriptive	Epidémiologie descriptive: définition des principaux indicateurs tels que la mortalité, la morbidité, l'incidence, la prévalence, la létalité, l'espérance de vie, les moyennes, les médianes. Ces indicateurs doivent être mis en lien avec des textes scientifiques pour en expliquer l'importance dans la compréhension de ces derniers. Permettre aux étudiants d'interpréter une moyenne ou une médiane dans le cadre des données de santé. Expliquer l'utilité de ces indicateurs pour comprendre un phénomène de santé par exemple.	CM et e-learning	2H et 1H				Université				
Séquence 4: objet de recherche	Questionnement professionnel (initiation) PICO	TD	2H				IFSI				
Séquence 5: recommandations de bonnes pratiques	Questionnement sur sa ou la pratique professionnelle	CM	2H				IFSI				
	Recherche et utiliser des recommandationsde bonnes pratiques professionnelles	TD	4H								
Séquence 6: initiation à la stratégie de recherche	Sémantique de la recherche : acculturation	CM	1H				IFSI				
	Mots clés/descripteurs, utiliser le thésaurus Mesh (pour quelles bases de données?)	TD	4H								
	Elaborer des équations de recherche adaptées (opérateurs booléens)										
	Interrogation de moteurs de recherche et de bases de données										
Séquence 7: initiation à la lecture critique d'articles scientifiques	Initiation à la lecture critique: grille simplifiée. Reprendre lors de ces travaux des textes présentant des chiffres avec de l'épidémiologie descriptive afin de remobiliser la séquence 3	TD	8H				IFSI				
Séquence 8: IA pour la recherche	IA pour la recherche: usages intéressants, freins, limites	TD	2H				IFSI				
Séquence transversale: se former par les données probantes	Savoirs de semestre	TD	7H				IFSI				

UE E2-S2 « Langue vivante »

	NOM Prénom :	Courriel :
- IFSI BRIVE :	FEYDEL Isabelle	isabelle.feydel.ifsi@unilim.fr
- IFSI CHU :	PERRIER Jérome	jerome.perrier@chu-limoges.fr
- Antenne IFSI CHU :	PERRIER Jérome	jerome.perrier@chu-limoges.fr
- IFSI CRF :	PERIGAUD Fabienne	fabienne.perigaud@croix-rouge.fr
- IFSI GUERET :	GRENOUILLOUX Sandrine	sandrine.grenouilloux@ch-[illegible]
- IFSI USSEL :	ROUX Nathalie	n.roux@ch-ussel.fr
- Antenne IFSI USSEL :	DUBOSC-MARCHENAY Nathalie	nathalie.dubosc-marchenay.aff@unilim.fr
- IFSI TULLE :	ZARAGOZA Elodie	ezaragoza@ch-tulle.fr
- Universitaire :	TONIOLO Jean ou VERCELLIN Karen	jean.toniolo@unilim.fr

Modalités pédagogiques	Volume horaire
Crédit Européen	1
Cours magistral	
Elearning	
TD	12,5
TD projet	
Travail personnel	2,5
Evaluation	0
TOTAL	15

Évaluation	Session 1	Session 2
Durée		
Modalité	CC	CC

1ECTS = 15H

Objectifs Pédagogiques
Acquérir et utiliser du vocabulaire dans le domaine de la santé et des soins
Communiquer en anglais dans le domaine de la santé et des soins
Compréhension orale et écrite
Expression orale et écrite
Fin d'année (= fin de semestre 2) : Connaître le niveau d'anglais des étudiants

Contenu pédagogique			Intervenant Pressenti							
Thème	Type	Nb d'heure	BRIVE	CHU	Antenne CHU	CRF	GUERET	USSEL	Antenne USSEL	TULLE
Séquence 5 Acquérir et utiliser du vocabulaire dans le domaine de la santé et des soins Mobilisation du vocabulaire professionnel, dans un contexte de soin en anglais, en lien avec les enseignements les autres UE du semestre 2 ex: Evaluation de la douleur, Psychiatrie, Mouvement, Démarche de soin, Médicaments, Prescription, Soins Pré et Post-Op, Obstétrique	TD en presentiel et/ou en distanciel Mobilisation du vocabulaire dans un contexte de soin ex : exercices, activités + QUIZ	4	Logiciel professionnel d'anglais (=plateforme) et formateur IFSI	Formateur anglais et/ou formateurs IFSI	Formateur anglais et/ou formateurs IFSI	Logiciel professionnel d'anglais (=plateforme) et formateur IFSI	Formateur anglais (professeur)	Formateur anglais et/ou formateurs IFSI	Formateur anglais et/ou formateurs IFSI	Logiciel professionnel d'anglais (=plateforme) et formateur IFSI
Séquence 6 Communiquer en anglais dans le domaine de la santé et des soins (Techniques de communication adaptées aux soins : questionner, écouter activement, répondre aux préoccupations de l'usager,...présentation d'un traitement... En situation d'urgence : donner des instructions claires, expliquer les procédures médicales)	TD en presentiel et/ou en distanciel ex : exercices, activités + QUIZ	3	Logiciel professionnel d'anglais (=plateforme) et formateur IFSI	Formateur anglais et/ou formateurs IFSI	Formateur anglais et/ou formateurs IFSI	Logiciel professionnel d'anglais (=plateforme) et/ou formateurs IFSI	Formateur anglais (professeur)	Formateur anglais et/ou formateurs IFSI	Formateur anglais et/ou formateurs IFSI	Logiciel professionnel d'anglais (=plateforme) et/ou formateurs IFSI
Séquence 7 Compréhension orale ; expression orale Mobilisation du vocabulaire dans un contexte de soin en anglais en lien avec les enseignements des autres UE du semestre 2	TD en presentiel et/ou en distanciel ex : exercices, activités + **VISIO**	2	Logiciel professionnel d'anglais (=plateforme) et formateur IFSI	Formateur anglais et/ou formateurs IFSI	Formateur anglais et/ou formateurs IFSI	Logiciel professionnel d'anglais (=plateforme) et formateur IFSI	Formateur anglais (professeur)	Formateur anglais et/ou formateurs IFSI	Formateur anglais et/ou formateurs IFSI	Logiciel professionnel d'anglais (=plateforme) et formateur IFSI
Séquence 8 compréhension écrite ; expression écrite Mobilisation du vocabulaire dans un contexte de soin en anglais en lien avec les enseignements des autres UE du semestre 2	TD en presentiel et/ou en distanciel ex : exercices, activités + QUIZ	3	Logiciel professionnel d'anglais (=plateforme) et formateur IFSI	Formateur anglais et/ou formateurs IFSI	Formateur anglais et/ou formateurs IFSI	Logiciel professionnel d'anglais (=plateforme) et formateur IFSI	Formateur anglais (professeur)	Formateur anglais et/ou formateurs IFSI	Formateur anglais et/ou formateurs IFSI	Logiciel professionnel d'anglais (=plateforme) et formateur IFSI
Séquence 9 Fin d'année (= en fin de semestre 2) : Connaître le niveau d'anglais des étudiants (et évaluer progression)	TD en presentiel et/ou en distanciel **POST Test** pour évaluer le niveau d'anglais	0,5	Logiciel professionnel d'anglais (=plateforme) et formateur IFSI	Formateur anglais et/ou formateurs IFSI	Formateur anglais et/ou formateurs IFSI	Logiciel professionnel d'anglais (=plateforme) et formateur IFSI	Formateur anglais (professeur)	Formateur anglais et/ou formateurs IFSI	Formateur anglais et/ou formateurs IFSI	Logiciel professionnel d'anglais (=plateforme) et formateur IFSI

UE E3-S2 « Méthodes de travail et aide à la réussite »

	NOM Prénom :	Courriel :
- IFSI BRIVE :	DOS SANTOS Mickaël	comze.fr
- IFSI CHU :	DUVAL Anne Claire	[illegible]-limoges.fr
- Antenne IFSI CHU :	LAROUDIE Bérangère	[illegible].fr
- IFSI CRF :	PERIGAUD Fabienne	fabienne.perigaud@croix-rouge.fr
- IFSI GUERET :	CASSIER Jérome	j.cassier@ch-gueret.fr
- IFSI USSEL :	Virginie LEVACHER	v.levacher@ch-ussel.fr
- Antenne IFSI USSEL :	MARCHAT Noemie	noemie.marchat.aff@unilim.fr
- IFSI TULLE :	ZARAGOZA Elodie	ezaragoza@ch-tulle.fr
- Universitaire :	TONIOLO Jean	jean.toniolo@unilim.fr

Modalités pédagogiques	Volume horaire
Crédit Européen	1
Cours magistral	
Elearning	
TD	19,5
TD projet	
Travail personnel	2,5
Evaluation	0
TOTAL	22

Évaluation	Session 1	Session 2
Durée	-	-
Modalité	DM lecture critique simplifiée en lien avec situation stage + analyse de situation stage	DM lecture critique simplifiée en lien avec situation stage + analyse de situation stage

Note : sujet d'évaluation partagé avec E1

1ECTS = 22H

Objectifs Pédagogiques
Consolider les connaissances et compétences nécessaires au suivi de la formation de l'autoévaluation réalisée et des besoins identifiés
Construire son projet et son identité professionnels
Acquérir une méthodologie de travail en lien avec les exigences de la formation
Se positionner comme futur professionnel de santé et s'engager en tant qu'acteur de santé

Contenu pédagogique			Intervenant Pressenti							
Thème	Type	Nb d'heure	BRIVE	CHU	Antenne CHU	CRF	GUERET	USSEL	Antenne USSEL	TULLE
Développer ses compétences psychosociales et collaboratives: Communication interpersonnelle, Travail en équipe, gestion de conflits, Estime de soi	TD	6	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Méthodologie APP : analyse de situations (lien situations cliniques/apports théoriques) Groupes d'analyse de pratiques professionnelles : retour sur une situation vécue comme un échec ou une réussite	TD	6	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Entretien collectif et/ou individuel de suivi : préparation au stage, objectifs d'apprentissage, livret d'accueil, règles professionnelles	TD	2	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Entretien collectif et/ou individuel de suivi : débriefing post-stage, articulation théorie/pratique, premiers jalons du raisonnement professionnel	TD	2	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Point collectif de mi-parcours : régulation des dispositifs de tutorat et remédiation	TD	2	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Gestion de projet personnel : réflexion parcours de consolidation	TD	1,5	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur

Annexe 6. Document ARS concernant le cadre de consolidation

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
Nouvelle Aquitaine

Direction de l'offre de soins
Direction déléguée aux professionnels de santé et à la prospective
Pôle ressources humaines en santé

Date :	8 juin 2026
Emetteur :	Pôle ressources humaines en santé Christine NOE, conseillère pédagogique et technique
Destinataire :	Document d'appui à destination des Groupements IFSI-Université et des IFSI de Nouvelle-Aquitaine
Objet :	Réforme de la formation infirmière 2026 Cadre de consolidation Éléments de réflexion à destination des Groupements IFSI–Université de Nouvelle-Aquitaine

Contexte

Le nouveau référentiel de formation infirmière issu de l'arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'État d'infirmier repose sur une articulation entre :

- un cadre national commun ;
- et un cadre de consolidation permettant une déclinaison territoriale de la formation.

Le cadre national garantit l'acquisition homogène des compétences attendues pour l'exercice de la profession infirmière, dans le respect des exigences universitaires et européennes. Il s'inscrit dans le mouvement d'universitarisation renforcée de la formation, dans une logique LMD, de développement des sciences infirmières et de professionnalisation accrue des parcours.

La mise en œuvre du cadre de consolidation s'inscrit pleinement dans les travaux d'accréditation des Groupements IFSI-Université prévus par l'arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'État d'infirmier.

À ce titre, la trame nationale du dossier d'accréditation prévoit notamment la présentation de la déclinaison du cadre de consolidation au sein du projet pédagogique, des parcours de stage et des ressources mobilisées, ainsi que des modalités de prise en compte des besoins de santé du territoire dans le projet pédagogique.

Par ailleurs, la procédure d'accréditation prévoit le recueil d'un avis de l'Agence régionale de santé portant notamment sur l'articulation entre le projet pédagogique proposé et les priorités du Projet régional de santé (PRS).

En complément, le cadre de consolidation constitue un espace d'adaptation et de contextualisation de la formation au regard des besoins de santé des territoires. Il permet aux universités et aux groupements IFSI de coconstruire la déclinaison du référentiel de formation en prenant notamment en compte :

- les besoins de santé de la population ;
- les priorités de santé publique ;
- les organisations territoriales de santé ;
- les ressources de stage disponibles ;
- les dynamiques partenariales locales ;
- les enjeux liés à la prévention, aux soins primaires, à la santé mentale, aux vulnérabilités, à la coordination des parcours et à la réduction des inégalités sociales de santé.

Le cadre de consolidation constitue ainsi la part personnalisable du parcours de formation. Il vise à articuler :

- les aspirations et le projet professionnel de l'étudiant ;
- le développement progressif des compétences professionnelles ;
- les besoins de santé du territoire ;
- ainsi que les secteurs d'exercice prioritaires ou en tension.

Il prend également en compte les parcours des étudiants, leur professionnalisation progressive, la découverte des différents modes d'exercice et la construction de leur projet professionnel.

Il participe ainsi à favoriser :

- l'ancrage territorial des étudiants ;
- la connaissance des réalités de terrain ;
- l'attractivité des exercices professionnels sur les territoires ;
- ainsi que l'adéquation entre les compétences développées et les besoins de santé de la population.

Ce cadre de consolidation trouve notamment sa traduction dans :

- l'organisation territoriale des stages ;
- la structuration d'une politique coordonnée de stage ;
- le développement de partenariats entre universités, instituts, établissements de santé, structures médico-sociales et acteurs territoriaux ;
- ainsi que dans la capacité des groupements IFSI / université à adapter certains dispositifs pédagogiques aux réalités locales, dans le respect du référentiel national.

Il conforte également la nécessité d'une gouvernance territoriale associant les universités, les instituts de formation, les conseils régionaux et les ARS, afin de garantir une adéquation entre la formation, les besoins en compétences et les évolutions du système de santé.

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire que les travaux engagés par les Groupements IFSI-Université de Nouvelle-Aquitaine puissent intégrer les priorités définies dans :

- le Projet Régional de Santé (PRS) Nouvelle-Aquitaine ;
- le Plan Régional Santé Environnement (PRSE) Nouvelle-Aquitaine ;
- les dynamiques territoriales portées notamment par les CPTS, les CLS et les dispositifs d'exercice coordonné ;
- ainsi que les enjeux émergents liés aux transformations numériques et à l'intelligence artificielle en santé.

La définition des thématiques et parcours du cadre de consolidation gagnera à s'appuyer sur une concertation associant les acteurs du territoire (professionnels, structures d'exercice coordonné, établissements sanitaires et médico-sociaux, représentants des usagers et partenaires institutionnels).

Dans ce contexte, la présente note vise à apporter aux Groupements IFSI-Université et aux instituts de formation des éléments de réflexion susceptibles d'éclairer la construction du cadre de consolidation et l'intégration des priorités régionales et territoriales de santé publique au sein des projets pédagogiques.

1. Finalités du cadre de consolidation

Le cadre de consolidation a vocation à permettre une déclinaison territorialisée de la formation infirmière, en cohérence avec :

- les besoins de santé des populations ;
- les priorités régionales de santé publique ;
- les réalités d'exercice des professionnels ;
- les organisations territoriales de soins ;
- et les transformations du système de santé.

Il doit contribuer à préparer les futurs professionnels infirmiers :

- à exercer dans des environnements sanitaires, sociaux et médico-sociaux diversifiés ;
- à intervenir dans une logique de prévention, de parcours et de coordination ;
- à travailler dans des organisations coordonnées et pluriprofessionnelles ;
- à prendre en compte les déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux de santé ;
- et à développer une capacité d'adaptation face aux évolutions scientifiques, numériques et organisationnelles ;
- et à construire progressivement leur projet professionnel.

L'identification des thématiques du cadre de consolidation et des parcours susceptibles d'être proposés aux étudiants gagnera à s'appuyer sur une concertation associant les principaux acteurs du territoire : professionnels de santé, représentants des usagers, structures d'exercice coordonné, établissements sanitaires et médico-sociaux, universités, instituts de formation et partenaires institutionnels.

Cette démarche vise à favoriser une meilleure adéquation entre les besoins de santé identifiés, les réalités d'exercice professionnel et les compétences attendues des futurs infirmiers.

2. Priorités régionales de santé publique à prendre en compte

Le Projet Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine et le PRSE identifient plusieurs enjeux prioritaires devant être pris en compte dans la réflexion engagée par les Groupements IFSI-Université.

Ces priorités concernent notamment :

- la prévention et la promotion de la santé ;
- la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé ;
- la santé mentale ;
- les maladies chroniques ;
- le vieillissement et la perte d'autonomie ;
- l'autonomie, le maintien à domicile et le virage domiciliaire ;
- les soins primaires et l'exercice coordonné ;
- la santé environnementale ;
- les vulnérabilités et la précarité ;
- les addictions ;
- les soins palliatifs et l'accompagnement de la fin de vie ;
- les soins critiques ;
- les soins pédiatriques ;
- les soins d'urgence ;
- les enjeux liés aux transformations numériques et à l'intelligence artificielle en santé.

Une attention particulière pourra être portée aux secteurs d'exercice prioritaires ou en tension identifiés dans le cadre de la réforme, notamment :

- les soins psychiatriques et la santé mentale ;
- les soins critiques ;
- les soins pédiatriques ;
- les soins palliatifs et l'accompagnement de la fin de vie ;
- le grand âge et l'autonomie ;
- le handicap, le vieillissement des personnes en situation de handicap et l'accès aux soins des publics vulnérables ;
- les soins d'urgence ;
- ainsi que les secteurs relevant de la prévention et des soins primaires.

Ces enjeux peuvent présenter des déclinaisons différentes selon les territoires et les dynamiques locales portées notamment par les CPTS, les CLS, les établissements de santé, les collectivités et les partenaires de terrain.

Coopération interprofessionnelle et exercice coordonné

Les évolutions du système de santé conduisent à renforcer les logiques de coopération entre professionnels, de coordination des parcours et d'exercice coordonné. Le développement des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), des maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP), des dispositifs d'appui à la coordination (DAC), ainsi que les nouvelles modalités d'exercice en santé, traduisent cette transformation des organisations au service des patients et des territoires.

Dans ce contexte, le cadre de consolidation peut constituer un levier privilégié pour permettre aux étudiants de développer une meilleure connaissance :

- des organisations pluriprofessionnelles ;
- des coopérations ville-hôpital ;
- des parcours de santé et de l'articulation entre les secteurs sanitaire, médico-social et social ;

- des outils numériques favorisant la coordination des parcours ;
- des coopérations entre professionnels de santé ;

ainsi que des évolutions des métiers et des pratiques collaboratives.

Cette approche apparaît particulièrement pertinente dans un contexte marqué par le développement des soins primaires, du virage domiciliaire, de l'accompagnement des situations complexes et de la recherche d'une meilleure continuité des parcours de santé.

Ces enjeux peuvent présenter des déclinaisons différentes selon les territoires et les dynamiques locales portées notamment par les CPTS, les CLS, les établissements de santé, les collectivités et les partenaires de terrain.

👉 ***Cf tableau Enjeux territoriaux de santé publique et pistes d'intégration dans le cadre de consolidation des Groupements IFSI-Université***

Groupement IFSI-Université	Territoires principaux concernés	Priorités de santé publique particulièrement prégnantes	Déclinaisons territoriales / dynamiques CPTS et PTS	Pistes d'intégration dans le cadre de consolidation
Groupement Aquitaine (Université de Bordeaux)	Gironde, Landes, Dordogne, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques	• Addictions • Santé mentale • Prévention des cancers • Santé environnementale • Vieillissement • Accès aux soins •Littoralité et risques climatiques • Maladies chroniques • Exercice coordonné • Santé sexuelle	Développement important des CPTS et des parcours coordonnés ; Enjeux de démographie médicale ; prévention territoriale ; Santé environnementale (pollution, pesticides, moustique tigre, perturbateurs endocriniens) ; Prise en charge des publics vulnérables et précaires.	• Renforcement des enseignements en prévention et promotion de la santé • Santé environnementale et One Health • Coopération interprofessionnelle et exercice coordonné • Parcours personnes âgées et maladies chroniques • Santé mentale et repérage précoce • Prévention addictions et cancers • Simulation et projets territoriaux de santé • IA en santé : usages, limites, vigilance clinique
Groupement Limousin (Université de Limoges)	Haute-Vienne, Corrèze, Creuse	•Vieillissement et autonomie • Isolement territorial • Prévention du suicide • Santé mentale •Accès aux soins • Exercice coordonné • Santé environnementale •Vaccination • Fragilités et précarité • Maintien à domicile et virage domiciliaire	Territoires ruraux et vieillissants ; Enjeux forts de désertification médicale ; développement des CPTS rurales ; maintien à domicile ; Prévention des fragilités ; Recours à la télésanté ; Coordination territoriale	•Formation aux soins de proximité et à l'aller-vers •Coordination territoriale et exercice coordonné •Prévention des fragilités et perte d'autonomie •Accompagnement des parcours de maintien à domicile ; •Repérage des fragilités liées au vieillissement ; •Soutien aux aidants et prévention de leur épuisement. •Repérage santé mentale et risque suicidaire •Approches communautaires et inégalités sociales de santé •Télésanté et outils numériques •IA et analyse critique des outils d'aide à la décision
Groupement Poitou-Charentes (Université de Poitiers)	Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vienne	•Prévention et promotion de la santé •Activité physique •Maladies chroniques • handicap et vieillissement des personnes en situation de handicap •Vaccination •Santé mentale •Santé environnementale •Accès aux soins •Parcours coordonnés •Publics précaires •Dépistages et prévention • Soutien aux aidants • Maintien à domicile et virage domiciliaire • Ruralité et isolement territorial	Développement marqué des CPTS ; Actions territoriales de prévention ; Prévention en milieu rural ; dépistage et vaccination ; Coordination ville-hôpital ; Enjeux liés au vieillissement et aux maladies chroniques.	• Développement des compétences en santé publique territoriale • Promotion de la santé et entretien motivationnel • Dépistage et prévention • Education thérapeutique du patient • Travail en CPTS et coordination de parcours • Accompagnement des parcours à domicile ; • Coordination autour du maintien à domicile ; • Repérage des fragilités et soutien aux aidants. • Santé environnementale • Approche populationnelle et déterminants de santé • IA en santé, données de santé et éthique numérique

3. Pistes de déclinaison dans les projets pédagogiques

Les Groupements IFSI-Université sont invités à engager une réflexion sur les modalités d'intégration de ces enjeux dans :

- les enseignements ;
- les travaux dirigés ;
- les analyses de pratiques ;
- la simulation ;
- les travaux de groupe ;
- les stages ;
- les projets territoriaux ;
- les partenariats ;
- les travaux de recherche ou d'initiation à la recherche ;
- ainsi que les unités d'enseignement libres pouvant être mobilisées dans le cadre du parcours de consolidation.

Cette réflexion pourrait notamment porter sur :

- le développement des compétences en prévention et promotion de la santé ;
- l'approche populationnelle ;
- les déterminants sociaux et environnementaux ;
- l'accompagnement des personnes en situation de handicap et de leurs parcours de vie ;
- la coordination des parcours ;
- l'exercice coordonné ;
- la santé environnementale ;
- l'entretien motivationnel ;
- le repérage des vulnérabilités ;
- l'éducation thérapeutique du patient ;
- les pratiques collaboratives ;
- les usages du numérique en santé ;
- ainsi que les enjeux éthiques, critiques et sécuritaires liés à l'intelligence artificielle en santé.

Dans le cadre des réflexions engagées autour du cadre de consolidation, certaines organisations territoriales envisagent une logique de mutualisation des unités d'enseignement relevant du parcours de consolidation à l'échelle du groupement IFSI–Université.

Cette approche vise notamment à :

- favoriser l'équité d'accès des étudiants aux différentes thématiques proposées ;
- élargir les possibilités de personnalisation des parcours ;
- optimiser les ressources pédagogiques et universitaires disponibles ;
- renforcer la cohérence du groupement ;
- favoriser une dynamique territoriale et inter-instituts ;
- limiter les contraintes liées aux déplacements des étudiants à l'échelle du territoire régional.

Cette réflexion peut notamment concerner :

- les unités d'enseignement théoriques ;
- les unités d'enseignement libres ;
- certaines modalités pédagogiques mutualisées ;
- ou encore l'accès à des expertises ou terrains spécifiques présents sur certains territoires du groupement.

Sa mise en œuvre suppose néanmoins :

- une organisation concertée entre les instituts et l'université ;
- une réflexion sur les modalités pédagogiques facilitant l'accessibilité des enseignements à l'échelle du groupement, notamment par le recours à des formats mutualisés, hybrides ou distanciels ;
- une vigilance sur les conditions d'accessibilité territoriale ;
- ainsi qu'une attention portée à l'équité de traitement entre étudiants.

Le développement du cadre de consolidation suppose également une attention particulière portée :

- à la qualité de l'accueil en stage ;
- à la disponibilité des professionnels encadrants ;
- à la cohérence entre les activités accessibles et les compétences visées ;
- à l'accompagnement progressif des étudiants ;
- à la structuration de parcours cliniques cohérents et professionnalisants ;
- au maintien de la finalité pédagogique des stages, dans une logique de développement progressif des compétences ;
- à l'adéquation entre les objectifs d'apprentissage poursuivis et les activités confiées à l'étudiant
- à la sécurisation des parcours de formation et à la prévention des situations susceptibles de compromettre les apprentissages, la qualité de vie en formation ou l'attractivité des secteurs d'exercice concernés.

Accompagnement des acteurs de l'encadrement clinique

La réussite du cadre de consolidation repose également sur l'engagement des structures d'accueil et de leurs équipes dans l'accompagnement des étudiants.

Une attention particulière pourrait être portée à la mobilisation et à l'accompagnement des maîtres de stage, tuteurs et professionnels de proximité afin de favoriser :

- l'intégration des étudiants au sein des équipes ;

- la qualité de l'encadrement clinique ;

- la cohérence entre les apprentissages réalisés en institut et les situations professionnelles rencontrées en stage ;

- le développement d'environnements d'apprentissage favorables à l'acquisition des compétences ;

- ainsi que l'attractivité des secteurs d'exercice identifiés comme prioritaires ou en tension.

Dans cette perspective, le cadre de consolidation peut constituer une opportunité de renforcer les liens entre les Groupements IFSI-Université, les structures d'accueil et les acteurs territoriaux, dans une logique de co-construction des parcours de formation et d'amélioration continue de la qualité de l'encadrement.

4. Vigilance relative aux parcours étudiants

Le cadre de consolidation implique la mise en œuvre de modalités d'affectation et d'accompagnement permettant :

- d'inscrire l'étudiant dans une dynamique de projet professionnel ;
- de garantir l'équité entre les étudiants ;
- de prendre en compte le niveau progressif d'acquisition des compétences ;
- et de favoriser des parcours cohérents entre enseignements théoriques, enseignements cliniques et expériences de stage.

Il apparaît important que les modalités retenues permettent de concilier :

- personnalisation des parcours ;
- progressivité pédagogique ;
- attractivité des thématiques proposées ;
- et sécurisation des apprentissages.

5. Enjeux liés à l'intelligence artificielle en santé

L'évolution rapide des outils numériques et des usages de l'intelligence artificielle dans le champ de la santé conduit à faire émerger de nouveaux enjeux pour les professionnels infirmiers.

Sans viser une expertise technique, il apparaît important que les étudiants puissent être sensibilisés :

- aux usages actuels et émergents de l'IA en santé ;
- aux enjeux de qualité et de fiabilité des données ;
- aux biais algorithmiques ;
- aux enjeux éthiques et déontologiques ;
- à la protection des données personnelles ;
- aux risques liés à une utilisation non critique des outils ;
- ainsi qu'à la nécessité de maintenir le raisonnement clinique, la responsabilité professionnelle et la relation soignant-soigné.

Cette réflexion peut utilement être articulée avec :

- le développement des compétences numériques ;
- les usages du numérique en santé ;
- les démarches de recherche ;
- et l'analyse critique des pratiques professionnelles.

6. Démarche d'amélioration continue

Le cadre de consolidation s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de la formation.

Cette démarche suppose notamment :

- une évaluation régulière des dispositifs mis en œuvre ;
- l'analyse des retours des étudiants et des terrains de stage ;
- l'identification des facteurs d'attractivité des parcours proposés ;
- l'analyse des conditions d'encadrement et d'accompagnement ;
- ainsi qu'une réflexion sur l'adéquation entre les parcours suivis et l'insertion professionnelle des diplômés.

Conclusion

Le cadre de consolidation constitue une opportunité majeure pour renforcer l'ancrage territorial, populationnel et préventif de la formation infirmière.

Il doit permettre de construire, dans le respect du cadre national, une formation :

- adaptée aux réalités des territoires ;
- en cohérence avec les priorités régionales de santé publique ;
- ouverte aux évolutions scientifiques, environnementales et numériques ;
- attentive aux parcours et au bien-être des étudiants ;
- et préparant les futurs professionnels infirmiers aux transformations du système de santé et des pratiques professionnelles.

Les éléments présentés dans cette note ont vocation à nourrir les réflexions des Groupements IFSI-Université dans le cadre des travaux d'accréditation engagés et à faciliter la prise en compte des priorités régionales et territoriales de santé dans les projets pédagogiques soumis à l'avis de l'ARS.

Cette note ne vise pas à définir un modèle unique de cadre de consolidation. Elle a pour objet d'accompagner les Groupements IFSI-Université dans l'identification de thématiques et de parcours adaptés à leurs ressources, à leur environnement territorial et aux besoins de santé des populations.

Élaboration de la note

Cette note a été soumise pour avis aux délégations départementales de l'ARS Nouvelle-Aquitaine. Les observations recueillies ont contribué à enrichir la réflexion relative aux priorités territoriales de santé publique, à l'exercice coordonné, aux parcours de stage et à l'accompagnement des étudiants.

Sources

Références réglementaires

- Loi n° 2025-581 du 27 juin 2025 relative à la profession d'infirmier.
- Décret n° 2025-1306 du 24 décembre 2025 relatif aux activités et compétences infirmières.
- Décret n° 2026-130 du 20 février 2026 relatif aux modalités de délivrance du diplôme d'État d'infirmier.
- Arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'État d'infirmier.

Documents nationaux relatifs à la réforme

- Guide d'accompagnement de la réforme de la formation infirmière – version mars 2026.
- Fiche thématique n°6 : Cadre de consolidation – version du 5 mars 2026.
- Supports et webinaires DGOS / DGESIP relatifs à la mise en œuvre du référentiel de formation infirmière 2026.

Documents et ressources régionales mobilisés

- Projet Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine 2023-2028.
- Plan Régional Santé Environnement Nouvelle-Aquitaine (PRSE4) 2025-2028.
- Présentation « Prévention et Promotion de la santé – Priorités de l'ARS Nouvelle-Aquitaine », Dr Nathalie Parez, journée régionale du 27 novembre 2025.
- Présentation « Enjeux de la santé environnementale et priorités de l'ARS Nouvelle-Aquitaine », Sabine Hautreux, journée régionale du 27 novembre 2025.
- Projets territoriaux de santé (PTS) de Nouvelle-Aquitaine.
- Travaux relatifs à la politique territoriale de stage en Nouvelle-Aquitaine.

Annexe : *Fiche thématique 6 : Cadre de consolidation, version* mars 2026

Annexe : *Fiche thématique 6 : Cadre de consolidation*

Version	V1.0
Date de mise à jour	05/03/2026

Objectifs visés

Cette fiche thématique a pour objet de décrire au travers d'exemples et de manière opérationnelle les attendus du cadre de consolidation afin d'accompagner les groupements et les structures d'accueil pour une mise en œuvre conforme au référentiel.

- Comprendre les conditions réglementaires de mise en œuvre du cadre de consolidation et son articulation avec le cadre national et les besoins de santé spécifiques du territoire ;
- Identifier et analyser différentes modalités de construction du dispositif et d'affectation des étudiants afin de garantir à chacun un parcours personnalisé, en cohérence avec son projet professionnel et son niveau d'acquisition des compétences ;
- Intégrer les secteurs d'exercice prioritaires pour renforcer l'adéquation entre les compétences développées et les besoins de santé du territoire.

Contexte et enjeux

Le cadre de consolidation représente la part personnalisable de la formation. Il est essentiel néanmoins que cette personnalisation du parcours de formation s'appuie sur les aspirations des étudiants, le développement des compétences nécessaires à leur futur exercice professionnel et les besoins de santé du territoire.

Dans le cadre du référentiel, il vise à :

- Décliner les compétences indispensables à l'exercice infirmier dans des contextes ciblés, sans remettre en cause l'unicité du diplôme d'État d'infirmier ;
- Prendre en compte le niveau d'acquisition des connaissances et compétences de l'étudiant dans une dynamique évolutive tout au long de la formation ;
- Renforcer la qualité de l'encadrement et de l'accompagnement personnalisé des étudiants.

Cadre réglementaire du cadre de consolidation

Il est conçu de manière intégrée, en articulant les enseignements théoriques et pratiques et les enseignements cliniques, afin de garantir une cohérence pédagogique et une complémentarité des acquis. Il est inscrit dans chaque domaine de compétences et figure dans certaines fiches d'unité d'enseignement.

Comme dans le cadre national, la durée de la formation théorique et pratique intègre l'encadrement et le suivi pédagogique et les heures de travail d'appropriation des connaissances en autonomie dans le respect du volume horaire global précisé dans l'article 24 de l'arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'État d'infirmier.

Le cadre de consolidation cible :

- Des lieux d'exercice prioritaires ou en tension, notamment les soins pédiatriques, les soins critiques, les soins psychiatriques, les soins palliatifs et l'accompagnement de la fin de vie ;
- L'ensemble des typologies de stages à partir du semestre 4, sans imposer de contrainte de durée prédéfinie.

Il s'inscrit dans le projet professionnel de l'étudiant, les ressources disponibles au sein du groupement IFSI-Université, les opportunités offertes par le territoire en cohérence avec le projet régional de santé et les priorités de santé publique.

Sur le plan quantitatif, le cadre de consolidation représente 38 crédits européens :
1° 25 crédits attribués aux enseignements théoriques et pratiques ;
2° 3 crédits attribués aux unités d'enseignement libres ;
3° 10 crédits attribués à l'enseignement clinique, correspondant à 10 semaines de stage.

Volume d'ECTS attribués pour le cadre de consolidation					
Domaine	A	B	C	D	E
UE « théorie »	2 ECTS	12 ECTS	5 ECTS	4 ECTS	2 ECTS
UE libre(s)			1 ECTS	1 ECTS	1 ECTS
Stages	10 ECTS (10 semaines à partir du semestre 4)				

Modalités de mise en œuvre du cadre de consolidation

Étapes clés :

1. Identification des ressources du territoire en collaboration avec les agences régionales de santé et des secteurs d'exercice prioritaires ou en tension ;
2. Proposition par groupement IFSI–Université d'au moins deux thématiques en lien avec des secteurs d'exercice prioritaires ou en tension ;
3. Recensement des unités d'enseignement libres accessibles aux étudiants en soins infirmiers ;
4. Validation des thématiques retenues pour chaque promotion au sein du groupement IFSI–Université, en cohérence avec les compétences déclinées par année de formation ;
5. Élaboration d'un dispositif d'affectation visant à engager l'étudiant dans une dynamique de projet fondée sur sa motivation documentée tout en garantissant l'équité entre les étudiants ;
6. Intégration des propositions relatives au cadre de consolidation dans le dossier d'accréditation ;
7. Élaboration des scénarios de parcours de formation du cadre de consolidation, articulés autour de temps dédiés d'accompagnement théorique et pratique, d'un parcours clinique structuré et d'un dispositif d'évaluation spécifique.

- Co-construction du cadre de consolidation avec l'ensemble des acteurs concernés dans le cadre d'une large concertation ;
- Prise en compte des secteurs d'exercice prioritaires ou en tension et des besoins de santé du territoire ;
- Part significative du référentiel de formation (25 % de l'enseignement théorique et 15% de l'enseignement clinique).

Acteurs impliqués

- Groupement IFSI-Université : pilotage du dispositif, évaluation de la conformité ;
- Structures d'accueil : engagement à respecter les critères d'accueil et d'encadrement des étudiants pour garantir la cohérence de la démarche de développement des compétences en lien avec le cadre de consolidation ;

- Maîtres de stage, tuteurs de stage et professionnels de proximité : construction du parcours de formation de l'étudiant dans le contexte spécifique du cadre de consolidation (accueil, intégration, accompagnement et évaluation des étudiants).

Critères d'appréciation du dispositif

Les critères portent notamment sur :

- Le nombre d'étudiants positionnés sur chaque thématique traduisant l'attractivité du dispositif ;
- La diversité, la progression et la pertinence des enseignements et activités proposés en lien avec la thématique du cadre de consolidation et les compétences à valider ;
- La mobilisation des acteurs dans le dispositif ;
- Les remontées d'enquêtes de satisfaction réalisées auprès des étudiants, des professionnels des lieux de stage et des équipes pédagogiques des groupements IFSI-Université ;
- Le taux de réussite aux évaluations théoriques et cliniques ;
- Le nombre de diplômés positionnés sur un premier poste en lien avec la thématique suivie du cadre de consolidation.

⚠ Points de vigilance

- Cohérence entre les compétences visées et les activités accessibles ;
- Dispositif d'affectation cohérent avec les objectifs poursuivis ;
- Disponibilité effective des professionnels encadrants ;
- Traçabilité des enquêtes de satisfaction et des résultats obtenus.

✔ Points clés à retenir

- Le cadre de consolidation apporte une souplesse dans la mise en œuvre du référentiel tout en reposant sur des critères réglementaires précis : il doit garantir le développement et l'acquisition des compétences professionnelles ;
- Il engage conjointement le groupement IFSI-Université, la structure d'accueil en stage et l'étudiant ;
- Il s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité, vise à renforcer le sens des apprentissages pour l'étudiant et contribue à la création d'un environnement propice à son bien-être en formation.

Exemples de thématiques déclinables dans le cadre de consolidation

- Retour d'expérience des expérimentations ;
- Service de santé des armées ;
- Milieu pénitentiaire ;
- Prévention : services de prévention et de santé au travail, maison de santé pluriprofessionnelle… ;
- Soins critiques ;
- Grand âge et autonomie ;
- Soins palliatifs et accompagnement de la fin de vie ;
- Santé mentale et soins psychiatriques ;
- Santé de l'enfant et soins pédiatriques ;

- Soins d'urgence : acquisition de compétences spécifiques, dispositif situations sanitaires exceptionnelles (SSE), risques nucléaires et radiologiques, biologiques, chimiques et explosifs (NRBCE).

Ressources et références

- dp-sante_mentale_et_psychiatrie_-_juin_2025.pdf
- Repérage et prise en charge des personnes présentant un premier épisode psychotique ou un risque d'évolution vers une psychose
- 38202_DICOM_STRATEGIE DECENNALE SOINS D'ACCOMPAGNEMENT-V13.indd
- Cinquième plan national pour les soins palliatifs | info.gouv.fr
- Rapport sur les Assises de la pédiatrie et de la santé de l'enfant - Ministère de la Santé, de la Famille, de l'Autonomie et des Personnes handicapées

Annexe 7. Courrier Conseil Régional préparation de la convention tripartite

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

Pôle : Formation et Emploi
Délégué Régional : **Sébastien SAUDINOS**
Direction : Formations Sanitaires et Sociales
Directrice : **Laurence DUTREIX**
Service : Développement des formations et des partenariats
Chef de service : **Sandrine Perrin**

Affaire suivie par :
Alexandra FAROUX – 06 72 29 96 06
alexandra.faroux@nouvelle-aquitaine.fr

Réf. : 2026/PFE/DSSS/

Site de Limoges
27 boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1

Monsieur le Président
Université de Limoges
33 rue François Mitterrand
87000 Limoges

Limoges, le 17 août 2026

Objet : partenariat régional dans la mise en œuvre de la réforme de formation en soins infirmiers

Monsieur le Président,

La réforme de la formation en soins infirmiers entre en vigueur dès la rentrée de septembre 2026, elle a pour effet, dans le cadre du référentiel national, de vous transférer la responsabilité académique de la formation, sa mise en œuvre conjointe avec les instituts et notamment la compétence de diplomation universitaire.

Au regard du délai dans la transmission du cadre conventionnel par la DGSIP et la DGOS (le 7 juillet), la rédaction de la convention tripartite précisant les modalités de mise en œuvre de cette formation nécessaire à votre demande d'accréditation ministérielle ne pourra être engagée avant le mois de septembre.

C'est pourquoi la Région tient à vous affirmer son soutien, dans le cadre de sa politique d'accompagnement à la formation, pour identifier aux côtés des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de cette formation des solutions à court, moyen et plus long terme permettant de sécuriser son organisation.

Nous vous alertons néanmoins sur un contexte budgétaire toujours plus contraint, avec des annonces allant de 5 à 10% de diminution dans nos interventions, avec lesquelles nous devrons composer dans l'identification de proposition d'organisation collective.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Pour le Président du Conseil Régional,
et par délégation,
La Directrice,

Laurence DUTREIX

« Conformément à l'article R421-5 du code de justice administrative, vous pouvez contester la présente décision en adressant :

- soit, un recours administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, à : Monsieur le Président du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine – Pôle Formation et Emploi – Direction des Formations Sanitaires et Sociales – Service Financement des établissements de formation sanitaire et sociale – 27 Boulevard de la Corderie – CS 3116 – 87031 LIMOGES CEDEX 1
- soit un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa notification à : Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux 9 rue Tastet – CS 21490 – 33063 BORDEAUX CEDEX». Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »

Hôtel de Région
14 rue François-de-Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
T. 05 49 38 49 38

nouvelle-aquitaine.fr

Annexe 8. Relevé de décision du Conseil d'Administration de l'Université de Limoges concernant l'Annexe 1 de la convention tripartite

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et suivants ;
Vu le décret n° 2026-130 du 20 février 2026 relatif aux modalités de délivrance du diplôme d'État d'infirmier ;
Vu l'arrêté du 20 février 2026 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier ;
Vu les arrêtés ministériels fixant annuellement les taux des droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
Vu les dispositions relatives à la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) prévues aux articles L. 841-5 et suivants du Code de l'éducation.

Délibération enregistrée sous le numéro : **818/2026/FVE**
Conseil d'Administration du 3 juillet 2026

Sujet : **Droits d'inscription pour la formation aux soins infirmiers**

I- Rappel du contexte :

Le **décret du 20 février 2026** relatif aux modalités de délivrance du **diplôme d'État d'infirmier** susvisé :

1°) transfère aux **universités accréditées, la certification de la formation conduisant au diplôme d'État (DE) d'infirmier**, ce qui signifie que :

- Le DE d'infirmier est désormais délivré par le **Président de l'université accréditée**
- Les dispositions relatives à la formation infirmière figurant jusqu'alors dans le code de la santé publique **sont transférées vers le code de l'éducation**

2°) définit le **cadre juridique** applicable à la formation, à savoir :

- Maintien de la durée réglementaire de la **formation à 3 ans**
- Évaluation de la formation dans le cadre dans le cadre des procédures conduites par **le HCERES**
- Autorisation de fonctionnement des Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) délivrée par le Conseil régional compétent

Par ailleurs, **les dispositions de l'arrêté du 20 février 2026** précisent **le régime financier applicable aux étudiants inscrits dans la formation** conduisant au diplôme d'État d'infirmier.

II - Droits d'inscription universitaires

Conformément aux dispositions nationales en vigueur, **les étudiants inscrits en formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier** acquittent auprès de l'Université de Limoges **les droits d'inscription universitaires dont le montant est fixé annuellement par arrêté ministériel**.

Ces droits sont identiques à ceux applicables aux étudiants inscrits dans les formations conduisant **au grade de licence** au sein des établissements publics d'enseignement supérieur.

III - Contribution de vie étudiante et de campus

Les étudiants relevant de la **formation initiale** sont soumis à l'obligation d'acquittement préalable de la **contribution de vie étudiante et de campus (CVEC),** sauf cas d'exonération prévus par les textes en vigueur.
Cette contribution est acquittée directement auprès du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) compétent.

IV- Formation continue

Les stagiaires relevant de la formation professionnelle continue sont inscrits administrativement à l'Université de Limoges et acquittent **les droits d'inscription universitaires prévus par la réglementation nationale.**

Les frais de formation professionnelle **continue sont déterminés par l'IFSI concerné en fonction des modalités de financement du parcours de formation**.
Ces frais sont versés à l'institut **par le ou les financeurs identifiés dans la convention de formation professionnelle.**

V - Champ d'application et entrée en vigueur du dispositif

Le présent dispositif :

- **s'applique à l'ensemble des étudiants inscrits à l'Université de Limoges dans la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier**, dispensée par les instituts de formation en soins infirmiers partenaires de l'université, **qu'ils soient publics ou privés** ;

- **entre en vigueur à compter de la rentrée universitaire 2026-2027** et demeure applicable tant que les dispositions réglementaires nationales relatives à la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier restent en vigueur.

Au vu de ce qui précède, **il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver ce dispositif** selon les conditions et modalités explicitées par la présente délibération.

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 24
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 24
Pour : 24
Contre : 0

Fait à Limoges, le 3 juillet 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

Publié au recueil des actes administratifs du mois de juillet 2026.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 7 juillet 2026.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et suivants ;
Vu le décret n° 2026-130 du 20 février 2026 relatif aux modalités de délivrance du diplôme d'État d'infirmier ;
Vu l'arrêté du 20 février 2026 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier ;
Vu les arrêtés ministériels fixant annuellement les taux des droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
Vu les dispositions relatives à la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) prévues aux articles L. 841-5 et suivants du Code de l'éducation.

Délibération enregistrée sous le numéro : **818/2026/FVE**
Conseil d'Administration du 3 juillet 2026

Sujet : **Droits d'inscription pour la formation aux soins infirmiers**

I- Rappel du contexte :

Le **décret du 20 février 2026** relatif aux modalités de délivrance du **diplôme d'État d'infirmier** susvisé :

1°) transfère aux **universités accréditées, la certification de la formation conduisant au diplôme d'État (DE) d'infirmier**, ce qui signifie que :

- Le DE d'infirmier est désormais délivré par le **Président de l'université accréditée**
- Les dispositions relatives à la formation infirmière figurant jusqu'alors dans le code de la santé publique **sont transférées vers le code de l'éducation**

2°) définit le **cadre juridique** applicable à la formation, à savoir :

- Maintien de la durée réglementaire de la **formation à 3 ans**
- Évaluation de la formation dans le cadre dans le cadre des procédures conduites par **le HCERES**
- Autorisation de fonctionnement des Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) délivrée par le Conseil régional compétent

Par ailleurs, **les dispositions de l'arrêté du 20 février 2026** précisent **le régime financier applicable aux étudiants inscrits dans la formation** conduisant au diplôme d'État d'infirmier.

II - Droits d'inscription universitaires

Conformément aux dispositions nationales en vigueur, **les étudiants inscrits en formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier** acquittent auprès de l'Université de Limoges **les droits d'inscription universitaires dont le montant est fixé annuellement par arrêté ministériel**.

Ces droits sont identiques à ceux applicables aux étudiants inscrits dans les formations conduisant **au grade de licence** au sein des établissements publics d'enseignement supérieur.

III - Contribution de vie étudiante et de campus

Les étudiants relevant de la **formation initiale** sont soumis à l'obligation d'acquittement préalable de la **contribution de vie étudiante et de campus (CVEC),** sauf cas d'exonération prévus par les textes en vigueur.
Cette contribution est acquittée directement auprès du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) compétent.

IV- Formation continue

Les stagiaires relevant de la formation professionnelle continue sont inscrits administrativement à l'Université de Limoges et acquittent **les droits d'inscription universitaires prévus par la réglementation nationale.**

Les frais de formation professionnelle **continue sont déterminés par l'IFSI concerné en fonction des modalités de financement du parcours de formation**.
Ces frais sont versés à l'institut **par le ou les financeurs identifiés dans la convention de formation professionnelle.**

V - Champ d'application et entrée en vigueur du dispositif

Le présent dispositif :

- **s'applique à l'ensemble des étudiants inscrits à l'Université de Limoges dans la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier**, dispensée par les instituts de formation en soins infirmiers partenaires de l'université, **qu'ils soient publics ou privés** ;

- **entre en vigueur à compter de la rentrée universitaire 2026-2027** et demeure applicable tant que les dispositions réglementaires nationales relatives à la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier restent en vigueur.

Au vu de ce qui précède, **il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver ce dispositif** selon les conditions et modalités explicitées par la présente délibération.

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 24
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 24
Pour : 24
Contre : 0

Fait à Limoges, le 3 juillet 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

Publié au recueil des actes administratifs du mois de juillet 2026.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 7 juillet 2026.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

Annexe 9. Arrêté de désignation du responsable universitaire de la formation infirmière

POLE FORMATION
Direction des Etudes
88 rue du Pont Saint Martial
Campus des Jacobins
87000 LIMOGES
M : scolarite@unilim.fr
S : www.unilim.fr

Université de Limoges

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- **VU** le Code de l'Education ;
- **VU** le Code de la Santé publique ;
- **VU** le décret n°2026-130 du 20 février 2026 relatif aux modalités de délivrance du diplôme d'Etat d'infirmier ;
- **VU** l'arrêté du 20 février 2026 relatif au Diplôme d'Etat d'infirmier, et notamment l'article 27 ;
- **Considérant** que l'article 27 de l'arrêté du 20 février 2026 susvisé prévoit que la coordination et la planification des enseignements de la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier sont placées sous la responsabilité d'au moins un enseignant-chercheur en sciences infirmières ou à défaut d'un enseignant-chercheur intervenant dans la formation, responsable pédagogique universitaire, désigné par le président de l'université ;
- **Considérant** que Monsieur Jean Toniolo, enseignant-chercheur en sciences infirmières à l'Université de Limoges, remplit les conditions requises pour exercer les fonctions de responsable pédagogique universitaire de la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier ;

Affaire suivie par :
DE/FL/LU/N°**471/2026/DE**

ARRETE

ARTICLE 1 - Monsieur Jean TONIOLO, enseignant-chercheur en sciences infirmières à l'Université de Limoges, est désigné en qualité de responsable pédagogique universitaire de la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier.

À ce titre, il est chargé de contribuer, dans le cadre du groupement et en lien avec les responsables des instituts de formation en soins infirmiers, à la coordination et à la planification des enseignements de la formation, conformément aux dispositions de l'article 27 de l'arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'État d'infirmier.

ARTICLE 2 - Le Directeur Général des Services de l'Université de Limoges et le responsable pédagogique universitaire de la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Limoges, le 26 août 2026

Le Président de l'Université de Limoges
Vincent JOLIVET

Vincent Jolivet
le 31/08/2026 18:16:58 +02:00

Copies délivrées par courriels à :
- Monsieur le responsable pédagogique universitaire de la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier
- Madame la Responsable de la Direction des Etudes

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à déposer sur la plateforme :

  https://demarches.adullact.org/commencer/recours-gracieux-aupres-de-l-universite-de-limoges

- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

Annexe 10. Tableaux de composition des équipes pédagogiques des IFSI

Annexe 10.1. IFSI du Centre Hospitalier de Brive-la-Gaillarde

Noms*	Prénoms*	Professions	Si autre préciser*	Ancienneté	Diplômes obtenus et dates*	Spécialités infirmières*	Expertise en santé	Section de qualification (préciser le numéro de section)*	Références de 5 publications majeures en lien avec la formation	Positionnement dans l'équipe pédagogique*	Coordination pédagogique	Responsabilité d'UE *	Enseignements réalisés*
BEX	**ALICE**	Cadre paramédical	DE infirmier	5-15 ans	Bac général scientifique (2001) Diplôme infirmier (2006) Diplôme cadre de santé (2014) Master 1 : management des entreprises de la santé et du social (2014)	Urgences, UHCD, Médecine polyvalente, SSR polyvalent, USLD	Apprentissage par simulation, Référente qualité/ gestion des risques, maitrise des gestes d'urgence (AFGSU + enseignement aux étudiants + UE optionnelle)	Non concernée		Formatrice	Non	**B1 : sciences biomédicales** B1A, B1B, B1C, B1E, B1H **B4 : démarche qualité et gestion des risques**	Parcours AS expérimentés
CARBONNET	**CECILE**	Cadre paramédical	DE infirmier	5-15 ans		Salle de réveil Bloc Opératoire Réanimation cardiaque Urgences	Apprentissage par Simulation Tutorat infirmier Certification formation en ETP	Non concernée	/	Formatrice	Non	C.2 Santé environnementale et transition écologique UE D.1 Savoir-être, communication professionnelle et leadership	Formation continue: Tutorat des étudiants
DOS SANTOS	**MICKAEL**	IDE	DE infirmier	Moins de 5ans	BAC général scientifique (2009) Diplôme infirmier (2014) Manageur en soins infirmiers en EHPAD à l'IFCS de POITIERS (2017)	EHPAD/Soins palliatifs	Apprentissage par Simulation Numérique en santé	Non concernée		Formateur	Non	A2: législatif éthique D4: numérique en santé E3: méthodes de travail et aide à la réussite U1.3.S1+S4 / UE 2.4 / UI 5.3.S3 /UE 4.7.S5	Parcours AS expérimentés PSSM (prochainement)
FEYDEL	**ISABELLE**	Cadre paramédical	DE infirmier	Plus de 15ans	Diplôme infirmier (1988) Diplôme cadre de santé (2000)	-En Centre Hospitalier : unité Moyen Séjour, Pédiatrie néonat., Réanimation, Médecine générale, Urgences, gastro-entérologie, Néphrologie/hémodialyse (Référente en Hygiène= gestion des DMS en pharmacie) En cliniques : bloc opératoire, cardiologie, chirurgies (vasculaire et viscérale)	Apprentissage par Simulation Tutorat infirmier-AS Certification formation en ETP Diabétologie, addictologie, pédiatrie néo-natalogie Dialyse péritonéale Entretien infirmier en Psychiatrie Approche systémique Gestion active des situations de violence Les écrits professionnels en Psy	Non concernée	/		Non	UE 2.1 S1 UE 2.8 S3 UE 2.7 S4 UE 2.6 S5- UE 5.5 S5- UE 5.7 S5 et S6 UE 4.8 S6 UE 6.2 S1 - S2 - S3 -S4- S5 -S6 Nouveau référentiel 2026 : Domaine E UE E2 : langue vivante (anglais)	Formation continue au sein de l'IFSI et IFAS (Pharmacologie Biologie fondamentale Processus obstructifs, dégénératifs, psycho pathologiques Module 1 : pathologies psychiatriques) TP simulation encadrement des stagiaires (ASP, DDS, ...) suivis pédagogiques, ...
PILLIEN	**CHRISTINE**	Cadre paramédical	DE infirmier et DE puéricultrice	Plus de 15ans	DEI(1986) DEI puericultrice 1991 Diplôme cadre de santé (1999) DU- Petite enfance et société 2004 (universite Bdx) DU Psychiatrie périnatale 2009(universite Bdx DUI(adolescence : une question de santé publique 2010-(universite Bdx) DU Référent handicap Secteur public & secteur privé et associatif 2021 Université Paris Est Créteil – UPEC – Créteil (94) MASTER 2 Métiers de l'enseignement et de l'éducation | Mention pratiques et ingénierie de la formation, innovation et didactique – Option conseil en formation 2016 - ESPE – Mérignac (33)	Service hospitalier: (Nevers):Néonatalogie , (AP/HP Paris): Moyen et long séjour , pole maternité , gynécologie Secteur médico -social : ASE pouponniere Formation : IFSI / IFAS AP-HP- CHU BDX Formation continue : IMS CHU BDX Colloque -accompagnement preparation concours puericultrices	Apprentissage par Simulation Tutorat infirmier-AS Certification formation en ETP ADH Puériculture - soins à l'enfant et Protection de l'enfant Conduite et gestion de projets Recherches professionnelles Projet de santé publique -éducations en santé Ingénierie pédagogique Accompagnement projet professionnel Handicap	Non concernée	/	Référent handicap / accessibilité IFAS/IFSI	Non	UE C1-S1 « Santé publique, promotion de la santé et prévention, éducation thérapeutique »	Formation continue: Tutorat des étudiants Formation soins inclusifs (LSF , FALC, CAA,_ Sensibilisation formateurs à l'accessibilité de la formation , Enseignements : handicap - puériculture , ETP , éducation en santé
MAYNE	**ELODIE**	Cadre paramédical	DE infirmier	Plus de 15ans	DEI en 2001 Diplôme CDS en 2009 Master 2 MEEF mention pratique et ingénierie de formation 2015 (université de Limoges)	USLD, réanimation, gynécologie,cardiologie, orthopédie	Raisonnement clinique; Apprentissage par simulation , tutorat infirmier/aide-soignant, certification formation en ETP			Formatrice, référente CEFIEC, Référente mission de développement des sciences infirmières au sein de l'IFPS		Domaine A: UE A1 => fondements des sciences infirmières et raisonnement clinique Domaine E: UE E1 => recherche, méthode, analyse critique et données probantes	Formation continue: tutorat infirmiers/aides-soignants Formation parcours AS expérimentés
NEYRET	**MYLENE**	Cadre paramédical	DE infirmier	5-15 ans	DEI en 1994 Diplôme de Cadre de Santé en 2007 MASTER 2 sciences de l'éducation éducation : MEEF Ingénierie de formation, expertise en formation d'adultes	Réanimation SSPI EHPAD	Apprentissage par Simulation Certification formation en ETP	Non concernée		Coordinatrice pédagogique-référente qualité	Oui		
SAUSSAIS	**DELPHINE**	Cadre paramédical	DE infirmier	Plus de 15ans	DE en 2002 diplôme de Cadre de santé 2011 Master 2 management gérontologie option douleur et soins palliatifs 2016	Urgence/SMUR Médecine polyvalente chirurgie SMR polyvalent et neuro	Formateur en simulation, approche pédagogique pour rendre l'apprentissage durable et formation sur l'intégration de l'IA en pédagogie	Non concernée			non	2.1153 Service sanitaire, 2.1155 et 4.455 Domaine B3 soins infirmiers et simulation L1 L2 et L3	Cours en lien avec les responsabilités d'enseignements

Annexe 10.2. IFSI Croix-Rouge Compétence Nouvelle-Aquitaine – site de Limoges

Noms*	Prénoms*	Professions	Si autre préciser*	Plus de 15ans	Diplômes obtenus et dates*	Spécialités infirmières*	Expertise en santé	Section de qualification (préciser le numéro de section)*	Références de 3 publications majeures en lien avec la formation	Positionnement dans l'équipe pédagogique*	Coordination pédagogique	Responsabilité d'UE *	Enseignements réalisés*
BONNET	Valérie	Cadre IDE		Plus de 15ans	DEI (1990) Cadre de santé (2007)	IDE service de chirurgie Urologie, Digestive, Bloc opératoire (Viscéral, Digestif, Orthopédie Gynécologie, ORL..), chirurgie ambulatoire	Raisonnement clinique partagé PSSM 1 Simulation	Non concernée		Responsable pédagogique	oui		Tous types (y compris TEFE)
BOUTET	Nathalie	Cadre IDE		Plus de 15ans	DEAS (1999* DEI (2015) Cadre de santé (2022)	IDE ()	USLD, SSR, EHPAD, Membre de la Cellule d'identito-vigilance en tant que référent OSIRIS*. Membre du Comité de Liaison en Alimentation et Nutrition en tant que référent OSIRIS*. Représentant du collège infirmier puis du collège cadre à la commission des soins (CSIRMT). Représentant de la CSIRMT auprès du Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales.	Non concernée		Formateur	non	Domaine A	
GIRAUD	Victorien	IDE		Moins de 5ans	DEI (2024) Diplôme de Master 2 Santé publique RSI (2026)	IDE	Santé Publique, prévention et promtion de la santé, Recherche Sciences infirmières Raisonnement clinique	Non concerné	A compléter	Formateur	non	Domaine E	Ceux du domaine et quelsques cours du Domaine A
MAUD	Lorène	IDE		5-15 ans	DEI (2014) DU rééducation-réadaptation (2018) Master 2 orientation recherche (2021)	IDE Psychiatrie	Recherche	Non concerné	A compléter	Formateur	non		Ceux du domaine et recherche
PERIGAUD	Fabienne	Cadre IDE	IBODE	Plus de 15ans	DEI (2004) DE IBODE(..) Diplôme cadre de santé (2024)	IDE BLOC OPERATOIRE, présidente ordre IDE 87	DE infirmier Simulation Raisonnement clinique Législation	Non concernée		Formateur	non	Doamine A et ceux relatifs raisonnement clinique et législation	
PERNET	Audrey	IDE		5-15 ans	SCIENCE LINGUE, LITTERATURE ET CIVILISATION ETRANGERE, ETUDES (2010) DEI (2015) CERTIFICAT DE FORMATION À L'EDUCATION THÉRAPEUTIQUE (2023)	IDE (neurologie, Chirurgie gynécologique tous secteurs))		Non concerné		Formateur	non	Domaine B	Ceux du domaine
PICHON	Alicia	IDE	PUERICULTRICE	5-15 ans	DEI (2018) DE PUERICULTRICE (2019)	IDE (Néonatalogie)	Raisonnement clinique Petite enfance	Non concernée		Formateur	non	Domaine A	
PRADEL	Marjolaine	Cadre IDE		5-15 ans	DEI (2006) Diplôme cadre de santé (2017) Master 2 MEIS (2022)	surveillance continue, Bloc opératoire	Pharmacologie Hygiène	Non concernée		Formateur	non	Domaine B	Ceux du domaine
PREVERAUD	Marie-Noëlle	IDE		Plus de 15ans	DEI (1996) DU Douleur (2022) Diplôme de Sophrologie (2006)	SSR, Directrice Multi-accueil, Ehpad, soins à domicile	Douleur	Non concerné		Formateur	non	Domaine D	Formation
ROBERT-CHARMOILLE	Carine	Cadre IDE		Plus de 15ans	DEI(2004) DE Cadre de santé (2020) Master 2 MEIS (2020)	IDE (Cardiologie, chirurgie générale, néurologie, EHPAD,		Non concerné		Formateur	non	Contribution avec Doamiane D	Ceux du domaine et autres enseignements
VILBERT	Emmanuelle	IDE	PUERICULTRICE	5-15 ans	DEI (2011) DE PUERICULTRICE (2013)	IDE (pediatrie en hospitalier et extra hospitalier)	Pédiatrie	Non concernée		Formateur	non	contributrice sur les différents domaines	
VILMONT	Cécile	IDE		5-15 ans	DEI (2012) Licence de sociologie (2007) Master 2 MEEF - Pratiques et Ingénierie de la Formation - Parcours Expertise en Formation des Adultes (2022)	Santé publique, soins à domicile en pédiatrie)	Santé piblique, numérique en santé	Non concernée		Formateur santé numérique	non	Domaine C	Ceux du domaine
BENATMANE	Leila	Autre	trice d'institut (de formation	Plus de 15ans	DEI(1999) Diplôme cadre de santé (2007) Master 2 Sciences de l'éducation AIX-MARSEILLE (2014)	IDE (Médecine, chirurgie, Ambulatoire)	Didactique, ingénierie de formation, Rôle et responsabilité du directeur d'institut (EMS)...	Non concernée	Communication (SOFHEF, Congrès Tours sur le travail écrit de fin d'étude IDE)s	Directeur	oui		

Annexe 10.3. IFSI du CHU de Limoges, comprenant le site de Limoges et l'antenne de Saint-Yrieix-la-Perche

(*) Préciser les colonnes obligatoires à compléter	Noms*	Prénoms*	Professions	Si autre préciser*	Ancienneté	Diplômes obtenus et dates*	Spécialités infirmières*	Expertise en santé	Section de qualification (préciser le numéro de section)*	Références de 5 publications majeures en lien avec la formation	Positionnement dans l'équipe pédagogique*	Coordination pédagogique	Responsabilité d'UE*	Enseignements réalisés*
	CROUZY	Nadège	Cadre IDE	Cadre supérieur de santé		DEI (1992) Diplôme Cadre de Santé (2012)					Responsable pédagogique de Limoges et St-Yrieix-La-Perche			
	BAUDRY	Jean-François	Cadre IDE			DEI (1989) Diplôme Cadre de Santé (1999) Diplôme universitaire d'éthique de la santé (2016) Master sciences technologies santé (2017-2018)					Infirmier cadre de santé formateur			
	BORNET	Muriel	Cadre IDE			DEI (2003) Master sciences humaines et sociales (2023-2024)					Infirmière cadre de santé formatrice			
	CAPPELLO	Céline	IDE			DEI (2003)					Infirmière formatrice			
	DALLIERE	Sylvie	Cadre IDE			DEI (1984) Diplôme Cadre de Santé (2004) Master sciences technologies santé (2015-2016) Diplôme universitaire Sciences infirmières et recherche paramédicale (2013-2014)					Infirmière cadre de santé formatrice			
	DELERON	Isabelle	Cadre IDE			DEI (1988) Diplôme Cadre de Santé (1998) Diplôme universitaire Sciences infirmières et recherche paramédicale(2013-2014)					Infirmière cadre de santé formatrice			
	DENORI	Marie	IDE			DEI (2015)					Infirmière formatrice			
	DUFRESNE	Mélanie	Autre	Adjointe administrative		BTS Tourisme (2014)					Ajointe Administrative			
	DUVAL	Anne-Claire	Cadre IDE			DEI (2004) Diplôme Cadre de Santé (2015)					Infirmière cadre de santé formatrice			
	FAUBERT	Jean-Yves	Cadre IDE			DEI (1993) / IBODE Diplôme universitaire d'hygiène hospitalière (2002-2003) IBODE (2002) Diplôme Cadre de Santé (2008)					Infirmier cadre de santé formateur Coordinateur de stages			
	GARNIER	Richard	Cadre IDE			DEI (2014) Licence histoire (2002-2003) Master droit, économie, gestion (2021) Diplôme Cadre de Santé (2023)					Infirmier cadre de santé formateur			
	GIMENEZ-CHEVALIER	Laetitia	Autre	Adjointe administrative		BTS Négociation Digitalisation Relation Client (2026)					Ajointe Administrative			
	GIRARD	Sylvie	Cadre IDE			DEI (2011) Certificat de formation en éducation thérapeutique 42h (2017) Diplôme Cadre de Santé (2020) Master droit, économie, gestion (2026) Diplôme Cadre de Santé (2023)					Infirmière cadre de santé formatrice			
	HIEZ	Bruno	Directeur de soins		5-15 ans	DEI Diplôme cadre de santé Master 2 Directeur des soins (2023)					Directeur			
	LAROUDIE	Bérangère	Cadre IDE			DEI (1999) Diplôme Cadre de Santé (2007) Licence sciences humaines et sociales (2009-2016) Master arts, lettres et langues (2011-2012) Doctorat science de l'éducation (2019)					Infirmière cadre de santé formatrice			
	LÊ	Hong Anh	Autre	Adjointe administrative		BTS Assistant de Manager (2012)					Ajointe Administrative			
	LEONARD	Julie	Autre	Adjointe administrative		BTS Assistant de Direction (2008)					Ajointe Administrative			
	LOUIS	Sandrine	Cadre IDE			DEI (1997) Diplôme Cadre de Santé (2016)					Infirmière cadre de santé formatrice			
	MANAUD	Sandrine	Cadre IDE			DEI (1990) Diplôme Cadre de Santé (1999) Diplôme universitaire Sciences infirmières et recherche paramédicale(2013-2014)					Infirmière cadre de santé formatrice Coordinatrice des enseignements			
	MASSALOUX	Jennifer	Autre	Adjointe administrative		BAC profession nel Services en Milieu Rural (2003)					Ajointe Administrative			
	PALIZET	Catherine	Cadre IDE			DEI (1987) Diplôme universitaire d'hygiène et épidémiologie infectieuse (2000) Diplôme Cadre de Santé (2005)					Infirmière cadre de santé formatrice Coordinatrice des enseignements			
	PERRIER	Jérôme	Cadre IDE			DEI (1997) Diplôme Cadre de Santé (2004)					Infirmier cadre de santé formateur			
	POMARAT	Marie Pierre	Cadre IDE	Cadre supérieur de santé		DEI (1990) Diplôme Cadre de Santé (2000) Diplôme universitaire d'organisation, management et qualité des services d'urgences et des services à activité non programmée (2016)					Infirmière cadre supérieur de santé formatrice Coordinatrice du site de St-Yrieix-La-Perche			
	PRELADE	Béatrice	Cadre IDE			DEI (2003) Diplôme Cadre de Santé (2023)					Infirmière cadre de santé formatrice Coordinatrice des stages			
	VAUCHER	Nathalie	Cadre IDE			DEI (1996) Diplôme universitaire d'hygiène hospitalière (2001-2002) IBODE (2002) Diplôme Cadre de Santé (2014)					Infirmière cadre de santé formatrice			

Annexe 10.4. IFSI du Centre Hospitalier de Guéret

(*) Précisent les colonnes obligatoires à compléter	Noms*	Prénoms*	Professions	Si autre préciser*	Ancienneté	Diplômes obtenus et dates*	Spécialités infirmières*	Expertise en santé	Section de qualification (préciser le numéro de section)*	Références de 5 publications majeures en lien avec la formation	Positionnement dans l'équipe pédagogique*	Coordination pédagogique	Responsabilité d'UE *	Enseignements réalisés*
	BARBARE	Madison	IDE		5-15 ans	DEI (2015) MASTER 2 SSD EP (2024)	IDE (Médecine polyvalente, urgences, SMR, MCO)	Raisonnement clinique partagé PSSM 1 Simulation Méthodologie de recherche Certification formation en ETP Auditeur certification qualicpi	Non concernée		Formateur / Référente simulation en santé	oui	UE D.3 Formation, développement des compétences et analyse des pratiques professionnelles E.1 Recherche, méthodes, analyse critique et données probantes E.3 Méthodes de travail et aide à la réussite	Formation continue: Tutorat des étudiants / Encadrement des stagiaires / Formation DEA
	BATAILLON	Béatrice	Cadre IDE		Plus de 15ans	DEI (1981) Certificat Cadre Infirmier (1993) MASTER 2 MESS (2020)	IDE (Chirurgie, Endocrinologie, Diabétologie, Hygiène)	Certification formation en ETP Apprentissage par situations simulées DU Responsable Système qualité dans le secteur sanitaire et social DU Hygiène hospitalière Auditeur certification qualicpi	Non concernée		Formateur / Référente qualité	non	D.4 Démarche qualité et gestion des risques E.1 Recherche, méthodes, analyse critique et données probantes	
	BAZIN	Bruno	Cadre IDE		Moins de 5ans	DEI Diplôme cadre de santé (2018)	IDE (SSIE, Urgences, SMUR, SAU)	Formation Référent SSE Damage control Raisonnement clinique partagé	Non concerné		Formateur	non	B.1 Sciences biomédicales B.3 Pratiques et interventions infirmières	Formation continue: Formation DEA
	CASSIER	Jérôme	Cadre IDE		5-15 ans	DEAS (2008) DEI (2007) Diplôme cadre de santé (2019) Master 1 MESS Droit, économie et gestion mention management sectoriel (2019)	IDE (Réanimation, Pédiatrie)	Raisonnement clinique partagé PSSM 1 Auditeur certification qualicpi	Non concerné		Formateur / Référent Service sanitaire	non	A.2 Législation, déontologie et éthique B.3 Pratiques et interventions infirmières C.1 Santé publique, promotion de la santé et prévention, éducation thérapeutique UE D.3.2 Coordination des activités et gestion d'une structure E.1 Recherche, méthodes, analyse critique et données probantes E.3 Méthodes de travail et aide à la réussite	Formation continue: Formation DEA
	CRESSON	Nathalie	Cadre IDE		5-15 ans	DEI (2004) Diplôme cadre de santé (2024) Master 2 MESS (2024) DU Ingénierie Secteur Social et médico-social (2024)	IDE (Pédiatrie, Protection de l'enfance)	DE infirmier PSSM 1 Raisonnement clinique partagé Certification formation en ETP Auditeur certification qualicpi	Non concernée		Formateur / Référente stage IFSI/ Référente ETP	non	A.1 Fondamentaux des sciences infirmières et raisonnement clinique B.2 Sciences humaines et sociales C.1 Santé publique, promotion de la santé et prévention, éducation thérapeutique C.2 Santé environnementale et transition écologique	
	DENIS	Christopha	IDE	Cadre IDE (2017)	5-15 ans	DEAS (1996) DEI (2005) DU Intramuralité Pédagogie Sciences de la santé (2024) Diplôme Cadre de santé (2027) Diplôme Soins Palliatifs et accompagnement (2011)	IDE (SMR, EHPAD, Psychiatrie)	Certificat d'aptitudes professionnelles d'employé en Pharmacie PSSM 1 Raisonnement clinique partagé Enseigner le raisonnement clinique : le rapprochement de la théorie et de la pratique Tutorat infirmier Gestion des conflits Santé environnementale Auditeur certification qualicpi	Non concerné		Formateur / Référent Service sanitaire / Référent santé environnementale	non	A.2 Législation, déontologie et éthique C.1 Santé publique, promotion de la santé et prévention, éducation C.2 Santé environnementale et transition écologique	Formation continue: Droits des patients/ Formation DEA
	DIVAT	Camille	IDE		5-15 ans	DEAS (1997) DEI (2013)	IDE (Pédiatrie)	Raisonnement clinique partagé Formateur en santé environnementale Auditeur certification qualicpi	Non concernée		Formateur / Référente santé environnementale	non	UE B.2 Sciences humaines et sociales UE C.2 Santé environnementale et transition écologique	
	GRENOUILLOUX	Sandrine	Cadre IDE		5-15 ans	DEI (2004) Diplôme cadre de santé (2025) Master 2 MESS (2025) DU Ingénierie Secteur Social et médico-social (2025) DU Hygiène : risques infectieux associés aux soins (2018)	IDE Hygiéniste (Psychiatrie, Chirurgie)	PSSM 1 Formateur en PSSM 2 Raisonnement clinique partagé Certification formation en ETP Auditeur certification qualicpi	Non concernée		Formateur / Référente numérique	non	B.1 Sciences biomédicales B.3 Pratiques et interventions infirmières UE B.4 Démarche qualité et gestion des risques D.4 Numérique en santé E.2 Langue vivante	
	LECOUR	Guillaume	IDE		Moins de 5ans	DEI (2004)	IDE (Réanimation)	PSSM 1 Praticien en Hypnose Thérapeutique Enseigner le raisonnement clinique	Non concerné		Formateur / Référent handicap	non	UE A.1 Fondamentaux des sciences infirmières et raisonnement clinique UE A.2 Législation, déontologie et éthique UE E.3 Méthodes de travail et aide à la réussite	Formation continue: Formation DEA
	LEGRAND	Victor	IDE		Moins de 5ans	DEAS (2015) DEI(2018) DU prise en charge de la douleur aigue et chronique(2024)	IDE (EHPAD, Soins palliatifs)	PSSM 1 Tutorat des étudiants	Non concerné		Formateur	non	UE A.2 Législation, déontologie et éthique UE B.4 Démarche qualité et gestion des risques UE C.2 Santé environnementale et transition écologique UE D.3.2 Coordination des activités et gestion d'une structure UE D.4 Numérique en santé	Formation continue: Formation DEA
	LORMAND	Pascale	Cadre IDE		Moins de 5ans	DEI (2007) Diplôme cadre de santé (2014) Master 1 Gestion et promotion de la santé (2014) Master sciences de l'éducation (2014)	IDE (psychiatrie, Chirurgie, médecine)	PSSM 1 Raisonnement clinique partagé	Non concernée		Formateur	non	UE A.1 Fondamentaux des sciences infirmières et raisonnement clinique UE B.4 Démarche qualité et gestion des risques UE D.3 Coordination des activités et gestion d'une structure	
	MAUSSERT	Malory	IDE		Moins de 5ans	DEI (1998) DU Intramuralité Pédagogie Sciences de la santé (2005)	IDE (Psychiatrie générale, addictologie, Urgences psychiatriques	PSSM 1 Formateur en PSSM 2 Raisonnement clinique partagé	Non concernée		Formateur / Référente PSSM/ Référente stage IFSI	non	UE B.1 Sciences biomédicales UE B.3 Pratiques et interventions infirmières UE D.1 Savoir-être, communication professionnelle et leadership UE D.3 Formation, développement des compétences et analyse des pratiques professionnelles	Formation continue : PSSM (formateur accrédité) / Gestion de la crise suicidaire / Formation DEA
	VALBUALDI	Céline	Directeur des soins		5-15 ans	DEI(2004) Diplôme cadre de santé (2011) Master 1 Economie et Gestion de la santé (2013) Master 2 Droit économie Gestion mention Management sectoriel MESS Management hospitalier(2021) Certificat Directeur des soins (2025)	IDE (Psychiatrie générale, addictologie, Urgences psychiatriques, Ambulatoire)	PSSM 1 Certificat de formation en éducation thérapeutique ETP Outils numériques de conception parcours de formation Stratégie de communication decrise Rôle et responsabilité du directeur d'institut Formation ETP Auditeur certification qualicpi	Non concernée		Directeur	oui		

Annexe 10.5. IFSI du Centre Hospitalier de Tulle

Noms*	Prénoms*	Professions	Si autre préciser*	Ancienneté	Diplômes obtenus et dates*	Spécialités infirmières*	Expertise en santé	Section de qualification (préciser le numéro de section)*	Références de 5 publications majeures en lien avec la formation	Positionnement dans l'équipe pédagogique*	Coordination pédagogique	Responsabilité d'UE *	Enseignements réalisés*
PACHECO	Maria	Cadre paramédical		Plus de 15ans	DE Infirmier (Tulle - 1992) Diplôme universitaire Plaies et Cicatrisations (Montpellier - 2003) Diplôme Cadre de santé (Limoges - 2006) Master Mention Sciences de l'éducation - Spécialité Métiers de la formation (Rouen - 2014)	IDE (rééducation fonctionnelle, neurologie, rhumatologie, gasto-entérologie, diabétologie)	Raisonnement clinique Méthodologie de recherche Certification Qualiopi	Non concernée		Faisant fonction de cadre de santé supérieur Référent Handicap Référent Qualité	OUI IFSI - IFAS - IFMEM	Ingénierie dispositifs de formation (IFSI - IFAS - IFMEM)	Toutes les UE (référentiel 2009) et plus particulièrement le raisonnement clinique, l'initiation à la recherche Ingénierie dispositifs de Formations continues: Tutorat, Plaies chroniques....
AGNOUX	Valérie	Cadre paramédical		Moins de Sans	DE Infirmier (Limoges - 1993) Diplôme Cadre de santé (Limoges - 2013) Master 1 Mention sciences du management domaines droit-économie-gestion (Limoges - 2013)	IDE (Médecine, Chirurgie, Rééducation, Soins à domicile, EHPAD)	Formation Gestion des risques (2010) ETP + coordonateur Programme ETP (Paris - 2019) Formation formateurs en simulation (Chambery - 2026)	Non concernée		Formateur Référent simulation Référent Tutorat étudiant Référent Qualité Projet Nouveaux actes IDE	NON	UE A.2 Législation, déontologie et éthique UE B.4 Démarche qualité et gestion des risques	Référentiel 2009 : UE 1,3-2,1 - 2,2 - 2,9 - 2,11-4,5 - 4,7 Formation continue Nouveaux actes AS Intervention IFMEM
FIRMIN	Nathalie	Cadre paramédical		Plus de 15ans	DE Infirmier (Tulle - 1996) Diplôme Cadre de santé (Paris -2009) Master - Mention Management des organisations sanitaires et Sociales (Caen - 2013) Diplôme universitaire Usages et bonnes pratiques du numérique en santé (Limoges 2025	IDE (Pédiatrie, Réanimation, Pneumologie, urgences, bloc)	Numérique en santé Méthodologie de recherche	Non concernée		Formateur Référent Recherche Référent numérique Projet Nouveaux actes IDE	NON	E.1 Recherche, méthodes, analyse critique et données probantes UE D.4 Numérique en santé	Référentiel 2009 : Toutes les UE Formation continue Tutorat Intervention IFMEM
FLOCH	Clémence	Cadre paramédical		Moins de Sans	DE Infirmier (Paris-2003) DE Puericultrice (Paris - 2008) Diplôme Cadre de santé (Paris - 2014) Master 1 Mention Sciences du management domaines droit-économie-gestion (Paris - 2014) Master Gestion des Ressources Humaines (Poitiers - 2024)	IDE (Réanimation pédiatrique et néo-nat Puéricultrice (Réanimation chirurgie cardiaque pédiatrique)	Compétences pédiatriques avancées Formation formateurs en simulation (Paris - 2017)	Non concernée		Formateur Référent tutorat étudiant Projet nouveaux actes IDE	NON	UE B.3 Pratiques et interventions infirmières UE D.1 Savoir-être, commmunication profesionnelle et leadership	Référentiel 2009 : UE 2,1 - 2,2 - 4,4 S2 et S5 et 5,5 Formation continue Nouveaux actes AS Intervention IFMEM
GANE	Hervé	Cadre paramédical		Moins de Sans	DE Infirmier (Aurillac - 1996) DE Infirmier anesthésique (Clermont-Ferrand - 2003) Diplôme Cadre de santé (Clermont Ferrand - 2023) Master Management des organisations médico-sociales et de santé (Clermont-Ferrand - 2023)	IDE (psychiatrie, médecine, chirurgie, réanimation) IADE (Bloc opératoire, SSPI, SMUR)	Compétences cliniques avancées Formation Hypno-analgésie (Paris- 2017)	Non concernée		Formateur	NON	UE B.1 Sciences biomédicale	Référentiel 2009 : UE 2,11 - 4,3 Soins d'urgences
LAGARDE	Delphine	Cadre paramédical		5-15 ans	DE Infirmier (Tulle - 1996) Diplôme Cadre de santé (Grenoble - 2007) Master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), pédagogie et ingénierie de la formation (PIF), Expertise en formation d'adultes (Limoges - 2026)	IDE (Cardiologie, oncologie, chirurgie viscérale et thoracique, médecine infectieuse, EHPAD)	Formation formateurs en simulation (Chambery - 2022) ETP (UTTEP Corrèze - 2023)	Non concernée		Formateur Référent Service sanitaire	NON	UE C.1 Santé publique, promotion de la santé et prévention, éducation thérapeutique	Référentiel 2009 : UE 1,2 - 2,4 - 2,6 - 2,8 - 4,3, 4,6
PEREIRA	Thérèse	Cadre paramédical		5-15 ans	DE Infirmier (Tulle - 1992) Diplôme Cadre de santé (Limoges - 2018) Master 1 Management des Etablisement de la Santé et du Social (Limoges - 2018)	IDE (USLD, neurologie, rhumatologie, gasto-entérologie, diabétologie)	Raisonnement clinique ETP (UTTEP Corrèze - 2021) Formation formateurs en simulation (Chambery - 2025)	Non concernée		Formateur	NON	UE A.1 Fondamentaux des sciences infirmières et raisonnement clinique	Référentiel 2009 : UE 1,1 - 3,1 et 3,2 - 2,1 - 2,2 - 2,4 - 2,7 - 2,8 - 4,6 - 4,7 Formation continue Tutorat Intervention IFMEM
TAFFIN	Delphine	Cadre paramédical		5-15 ans	DE Infirmier (Tulle - 1999) Diplôme Cadre de santé (Poitiers - 2009) Master Santé publique - Gestion des institutions et des services de santé (Toulouse - 2018)	IDE (Médecine, chirurgie, psychiatrie, Unité sanitaire)	Santé publique ETP (UTTEP Limoges -2019) Méthodologie de projet et évaluation en éducation et promotion de la santé (IREPS Brive - 2022) Formation de formateurs en simulation (Chambery - 2025) Formation PSSM (Coach&vous - sept 2026)	Non concernée		Formateur Référent Simulation Référent PSSM	NON	UE B.2 Sciences humaines et sociales	Référentiel 2009 : UE 1,1 - 1,2 - 1,3 - 2,2 - 2,3 - 2,6 - 4,2 - 4,4 S2 - 4,6 Formation continue Tutorat Intervention IFMEM
ZARAGOZA	Elodie	Cadre paramédical		5-15 ans	DE Infirmier (La réunion - 2000) Diplôme Cadre de santé (Bastia - 2008) Master - Sciences de l'éducation spécialité : ingénierie des systèmes de formations (Bastia - 2008	IDE (Médecine, Chirurgie, Bloc opératoire, Urgences)	Formation formateurs en simulation (Chambery 2017)	Non concernée		Formateur Référent Simulation Référent tutorat étudiant	NON	UE C.2 Santé environnementale et transition écologique UE E.2 Langue vivante UE E.3 Méthodes de travail et aide à la réussite	Référentiel 2009: Toutes les UE sauf UE 3,1 et 3,2 Formation continue Nouveaux actes AS Intervention IFMEM

Annexe 10.6. IFSI du Centre Hospitalier de Haute-Corrèze – Site Ussel et Antenne de Limoges

Noms*	Prénoms*	Professions	Si autre préciser*	Ancienneté	Diplômes obtenus et dates*	Spécialités infirmières*	Expertise en santé	Section de qualification (préciser le numéro de section)*	Références de 5 publications majeures en lien avec la formation	Positionnement dans l'équipe pédagogique*	Coordination pédagogique	Responsabilité d'UE*	Enseignements réalisés*
DESLANDES	Doryane	IDE		formatrice depuis 2022	DEI 2014 DIU SSSM module urgences 2019 Formatrice PSSM 2023	psychiatrie- education thérapeutique-				formatrice auprès des L2		santé publique- education , promotion de la santé- psychiatrie- premiers secours en santé mentale	santé publique- education , promotion de la santé- psychiatrie- premiers secours en
FANTON	Johan	IDE		formateur depuis 2022	DEI en 2013 Master recherche en chimie organisque bio-organique et environnementale en 2008- niveau doctorat 2008-2010 formateur en PSSM	psychiatrie raisonnement clinique soins relationnels- recherche				formateur auprès des L3		UE psychopathologie UE processus tumoraux soins relationnels numérique en santé raisonnement clinique	UE psychopathologie UE processus tumoraux soins relationnels numérique en santé raisonnement clinique PSSM
GREGOIRE	Nathalie	Cadre IDE		formatrice depuis 2007	DEI en 1995 diplôme cadre de santé en 2007	médecine gériatrie				formatrice en L1		législation déontologie ethique santé publique soins relationnels	législation déontologie ethique santé publique soins relationnels pratiques infirmières
LEVACHER	Virginie	Cadre IDE		formatrice depuis 2013	DEI en 2007 diplôme cadre de santé en 2015 master 1ere année management et organisation de la santé formatrice en simulation en santé	cardiologie, hygiène, simulation, recherche, sciences infirmières				formatrice en L1	coordinatrice du semestre 1	UE A1, UE B3, UE E1 et UE E3	raisonnement clinique, projet de soins, initiation à la recherche, hygiène et infectiologie
FLAMMENT-MARINIER	Julie	Cadre IDE		formatrice depuis juin 2022	DEI en 2002 diplôme cadre de santé en 2014 master management des établissements en 2014 et 2019 master 2 DU soins palliatifs en 2008 attestation de formation en éducation thérapeutique en 2017	prévention éducation à la santé, santé publique, addictologie	management			formatrice en L2		santé publique service sanitaire, éthique, projet de soins	santé publique, encadrement, education à la santé, education thérapeutique, , éthique
PELAT	Fabien	Cadre IDE		formateur depuis 2013	DEI en 2001 diplôme cadre de santé en 2013 master sciences de l'éducation formation de formateurs en 2013 puis 2020 (master 2) formateur en simulation	médecine				formateur en L3- commission admission	coordonnateur semestre 5	Thérapeutiques, pratiques infirmières, soins palliatifs, recherche, numérique en santé	Thérapeutiques, pratiques infirmières, soins palliatifs, recherche, numérique en santé
PERONNEAU	David	IDE		formateur depuis 2025	DEI en 2016 formateur en GSU	urgences, soins continus, médecine, soins palliatifs				formateur en L1		UE A1, UE B1, UE B3 AFGSU	raisonnement clinique, démarche clinique, GSU, hygiène, pratiques infirmières
TROCHET	Céline	Cadre IDE		formatrice depuis 2020	DEI en 2006 Diplôme cadre de santé en 2023 master: pilotage des organisations en 2023	chirurgie				formatrice en L1		UE B2, B3, C2, D1, D4	processus traumatiques, pharmacologie, handicap, projet de soins, hygiène
VEDRINE	Marie-Pierre	Cadre IDE		formatrice depuis 2007	DEI en 1992 diplôme cadre de santé en 2005, master: pratiques et ingénierie de formation en 2019	médecine, démarche qualié et accréditation,				formatrice en L2	coordonnatrice semestre 3	processus infectieux, pharmacologie, projet de soins	processus infectieux pharmacologie, démarche clinique, projets de soins, pratiques infirmières, risques et qualité
antenne Limoges													
DUBOSC-MARCHENAY	Nathalie	Cadre IDE		formatrice depuis 2024	Cadre de santé DU Hypnose et thérapies brèves stratégiques et solutionnistes ETP et coordonnateur de programmes DU soins palliatifs							UE C2, B3, E2, B4	
PARRAT	Christelle	IPA		formatrice depuis 2024	DU métiers de la dépendance et du grand âge Diplôme interuniversitaire, formation d'assistant en recherche clinique coordonnateur de programmes ETP	rédaction protocole de recherche						UE A1 B1, B3	
PERIOU	Sandrine	cadre IDE		formatrice depuis janvier 2022	DU évaluation de la qualité des soins et de la gestion des risques Master en sciences de l'éducation Formatrice en simulation							UE A2, B3, D	
MARCHAT	Noémie	IDE		formatrice depuis septembre 2022	DU en sciences infirmières er recherche paramédicale Formatrice en ETP Master en santé publique							UE E1 E3 C1 + UE Semestre 3 de 2009	

Attention, ne supprimez pas le saut de section suivant (pied de page différent

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 15 septembre 2026,

Délibération enregistrée sous le numéro **: 852/2026/FVE**
Conseil d'Administration du 25 septembre 2026

Sujet : **Modification du Règlement Général des Etudes 2026-2027 pour la mise en place d'absences justifiées pour raisons institutionnelles.**

Le Règlement Général des Etudes est modifié au point « 7. L'assiduité et les absences », avec l'ajout d'un paragraphe « 7.5. Les absences justifiées pour raisons institutionnelles », rédigé comme suit :

Tout étudiant élu, titulaire ou suppléant, bénéficie d'une autorisation d'absence pour tous les enseignements obligatoires, tout examen (écrit ou oral) et toute épreuve de contrôle continu, afin de participer aux instances officielles suivantes :

- Conseil d'Administration
- Conseil Académique
- Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
- Commission Recherche
- Commission Stratégie Internationale
- Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers
- Commission d'exonération
- Commissions CVEC et Grand Conseil
- Conseil des composantes et autres instances statutaires des composantes

Il en est de même pour les instances du CROUS suivantes :

- Conseil d'Administration
- Commission Attribution Spécifique d'Aide Ponctuelle
- Commission Allocation Spécifique d'Aide Annuelle
- Commissions CVEC et Grand Conseil

La liste d'émargement est le document officiel qui permet, *a posteriori* et dans les délais réglementaires, de justifier la participation à ladite réunion. Pour le traitement de l'absence justifiée, il convient de se référer au règlement des composantes.

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 29
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0

Fait à Limoges, le 25 septembre 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

Publié au recueil des actes administratifs du mois de septembre 2026.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 28 septembre 2026.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu l'avis du CSAE du vendredi 11 septembre 2026

Délibération enregistrée sous le numéro **: 853/2026/RECH**
Conseil d'Administration du 25 septembre 2026

Sujet : **Statuts de l'Institut de Recherche GIO**

Les statuts de l'Institut de Recherche GIO ci-après sont soumis au vote des membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration de l'Université de Limoges, après en avoir délibéré, adopte les statuts de l'Institut de Recherche GIO, comme suit :

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 29
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0

Fait à Limoges, le 25 septembre 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

Publié au recueil des actes administratifs du mois de septembre 2026.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 28 septembre 2026.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

Université de Limoges

Statuts de l'Institut de Recherche Gouvernance des Institutions et des Organisations

(GIO)

Vu la délibération du Conseil d'administration portant adoption des statuts de l'Université de Limoges en date du 3 mai 2019 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration portant adoption du règlement intérieur de l'Université de Limoges en date du 12 février 2010 ;

Vu la validation des statuts en Conseil de l'Institut de Recherche GIO du 28 avril 2026 ;

Vu l'avis n° 090-2026-CR-19052026 de la Commission Recherche du 19 mai 2026 ;

Vu l'avis de la CSAE du 11 septembre 2026

Vu la délibération du Conseil d'administration portant approbation des statuts de l'Institut de Recherche GIO en date du … ;

Vu l'arrêté n°245/2025/RH portant identification et clarification des lignes hiérarchiques des personnels BIATSS de l'Université de Limoges

Article 1. Institut de Recherche GIO

L'Institut de Recherche GIO est une composante de l'Université.

L'Institut de Recherche GIO regroupe les unités de recherche de l'Université listées en annexe 1.

Une Unité de Recherche ne peut relever que d'un seul Institut de Recherche.

Article 2. Domaines scientifiques de l'Institut de Recherche

Les thématiques de recherche de l'Institut GIO s'inscrivent dans les domaines du droit, de l'économie et de la gestion. Les thématiques de recherche recouvrent à la fois celles des unités de recherche le constituant mais également des thématiques transversales à caractère pluridisciplinaire en lien avec les grands enjeux sociétaux comme les responsabilités sociétale et environnementale des entreprises et des organisations ou l'impact de la digitalisation et de l'essor des technologies de l'information sur la gouvernance des institutions, les droits et les libertés fondamentaux.

Article 3. Dispositions générales

Article 3.1 - Missions de l'Institut de Recherche

L'Institut a pour mission de contribuer à la définition de la politique de recherche de l'Université de Limoges. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique, il anime et coordonne les unités de recherche qu'il regroupe et assure leur représentation et promotion auprès de l'Université et des partenaires extérieurs.

Il met en œuvre les bonnes pratiques scientifiques, techniques, expérimentales en matière de sécurité dans les unités de recherche, en cohérence avec les tutelles, les orientations des sites, les services des UFR et de l'Université.

Il contribue à assurer la mutualisation d'outils ou plateformes entre unités de recherche et participe au rayonnement national et international des unités.

Il favorise les transversalités possibles entre disciplines représentées dans les unités de recherche soit à l'intérieur de l'Institut soit entre les Instituts.

Article 3.2 - Membres de l'Institut de Recherche

Les membres de l'Institut de Recherche sont :

- Les personnels de l'Université de Limoges (enseignants-chercheurs, BIATSS, doctorants, post-doctorants, PRAG et PRCE titulaires d'un doctorat), affectés aux structures le composant ;
- Les personnels des organismes publics et privés, affectés aux structures le composant ;
- Les doctorants affectés aux unités de recherche le composant.

Les relations hiérarchiques des personnels de l'Université de Limoges au sein de l'Institut sont définies par le visa mentionné *supra*.

Article 4. Le Conseil de l'Institut

Le Conseil est présidé par le directeur ou, en cas d'absence, par le directeur-adjoint de l'Institut.

Seuls les membres de droit et les membres élus ont droit de vote au Conseil de l'Institut.

Article 4.1 - Composition

Article 4.1.1 - Membres de droit

Les membres de droit du conseil de l'Institut sont le directeur et le directeur-adjoint de l'Institut mentionnés à l'article 5, les directeurs des unités de recherche (ou leurs représentants en cas d'indisponibilité, pour lesquels un pouvoir sera transmis en amont à la direction).

Article 4.1.2 - Membres élus

- Les membres élus, répartis en trois collèges :

  - **Le Collège « Enseignants-Chercheurs, Enseignants et Chercheurs titulaires d'un doctorat »** :

    Le Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs comprend 9 représentants élus par et parmi les enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs de l'Institut titulaires d'un doctorat. Au sein de ce Collège, toutes les **unités de recherche sont représentées par trois membres.**

    Le Collège garantit une représentativité d'au moins un tiers de membre de chaque sexe et de personnels relevant des collèges A et B au sens de l'article D. 719-4 du Code de l'Éducation.

  - **Le Collège « BIATSS »**

    Le Collège des personnels BIATSS comprend 3 **représentants**, élus **par et parmi** les personnels BIATSS de l'Institut et des unités de recherche le composant.

    Aucune unité de recherche ne peut être représentée pour plus d'un tiers des membres de ce collège.

  - **Le Collège « Doctorants et « Post-doctorants »** :

    Le Collège des doctorants et post-doctorants comprend **3 représentants, élus par et parmi** les doctorants et post-doctorants des équipes membres de l'Institut de Recherche.

    Les représentants des doctorants et post-doctorants doivent être issus de **3 structures de recherche différentes**.

    Le mandat des représentants des doctorants et post-doctorants est fixé à **2 ans**.

Les représentants de chaque collège sont élus au scrutin plurinominal à la majorité relative.

Le calendrier et les modalités des opérations électorales sont arrêtés par le Président de l'Université et leur organisation et leur déroulement sont assurés par le Président de l'Université et par le directeur de l'Institut.

Le mandat prend fin avec l'échéance du contrat pluriannuel de l'Université, sauf pour les doctorants et post-doctorants élus pour 2 ans.

Article 4.1.3 - Membres invités

Les membres invités permanents sont :

- Le Vice-Président Recherche ou son délégué et le Vice-Président Délégué à la Formation Doctorale de l'université de Limoges ;
- Le responsable administratif et financier de l'Institut de Recherche GIO ;
- Le directeur de l'école doctorale GIO ou son représentant ;
- Le directeur du Pôle Recherche de l'université de Limoges ;
- Les doyens des composantes relevant du périmètre thématique de l'Institut ;
- Les directeurs adjoints des unités de recherche à la condition qu'ils ne siègent pas déjà en tant que représentants de leur unité de recherche.

Le directeur de l'institut invite, compte tenu de l'ordre du jour fixé, toute autre personne dont la présence lui paraît utile.

Les membres invités n'ont pas le droit de vote et sont informés de l'ordre du jour en amont de la séance.

Article 4.2 - Compétences

Le conseil se réunit afin de délibérer selon l'ordre du jour sur les points suivants :

- Gouvernance
  - Il élit un directeur et un directeur adjoint selon les modalités prévues par l'article 5.1 des présents statuts ;
- Périmètre et Statuts
  - Il adopte les modifications de ses statuts ;
- Recherche
  - Il définit les axes scientifiques stratégiques de développement de l'Institut de Recherche ;
  - Il construit les projets internes à l'Institut de Recherche (Plan d'Investissement France 2030, CPER, Feder, Europe, …) et participe à la construction de projets en lien avec d'autres Instituts de Recherche de l'Université ;
- Moyens
  - Il gère la dotation perçue pour l'Institut de Recherche ;
  - Il propose à la Commission Recherche la répartition des moyens qui ont été attribués à l'Institut par la Commission Recherche (dotation Etat, autres dotations éventuelles) suivant la stratégie scientifique ; notamment soit dans le cadre d'une répartition entre les structures regroupées au sein de l'Institut de Recherche, soit dans le cadre de projets transversaux aux structures internes à l'Institut de Recherche, soit pour le fonctionnement de l'Institut ;
  - Il propose à la Commission Recherche la politique d'utilisation des financements de thèses (Etat, Région, …) qui ont été répartis entre Instituts par la Commission Recherche (en accord avec l'école doctorale GIO) ;
  - Il supervise le montage des dossiers de CPJ et de chaires d'excellence (Région, Fondation partenariale) ;
  - Il prépare le COMP interne en particulier les moyens financiers et humains de l'Institut dont notamment les priorités de la campagne d'emploi en matière de Recherche, en privilégiant une approche pluriannuelle.

Le conseil rend des avis sur les points suivants :

- Recherche
  - L'orientation du volet Recherche du projet d'établissement ;
  - Le potentiel de valorisation des projets de Recherche de l'Institut de Recherche ;
  - Les orientations de politique internationale de l'Institut vis-à-vis des programmes institutionnels internationaux de Recherche ;
  - L'opportunité de nouveaux programmes de Recherche au sein de nouvelles unités de Recherche ou par restructuration d'unités existantes ;
  - L'évolution des unités de Recherche et de Soutien à la Recherche le constituant et le périmètre de l'Institut de Recherche (nouvelles unités, restructuration d'unités existantes, …).
- Evénements et manifestations
  - L'organisation des événements d'échanges scientifiques intra-Institut, ou avec d'autres Instituts de l'Université ou avec des structures de recherche extérieures.
- Ressources Humaines
  - Les demandes de changement d'affectation « Recherche » des personnels de l'Université de Limoges, pour les :
    - Enseignants-Chercheurs : avant la décision prise par le Conseil Académique restreint ;
    - BIATSS : avant la décision arrêtée par le Président de l'Université conformément aux dispositions de l'article L712-2 4°du Code de l'éducation.
  - Les demandes d'éméritat, en formation restreinte aux enseignants-chercheurs.

Article 5. Le Directeur de l'Institut de Recherche

Article 5.1 - Élection

Le Directeur est élu par les membres du Conseil de l'Institut, parmi les enseignants-chercheurs membres des unités de recherche de l'Institut de Recherche.

Les candidats à la fonction de Directeur doivent déposer leur candidature au moins une semaine avant la date prévue pour l'élection, auprès de la direction de l'Institut.

L'élection a lieu au scrutin secret à la majorité absolue au premier tour, et à la majorité relative au deuxième tour. En cas de scrutin infructueux au second tour, il est procédé à un troisième tour dans les mêmes conditions. A l'issue de ce troisième tour, en cas d'égalité, le doyen d'âge des candidats est déclaré élu.

Le cumul des mandats de direction de l'institut et d'unité de recherche ou d'appui à la recherche n'est pas compatible.
Le mandat prend fin avec l'échéance du contrat pluriannuel de l'Université. Il est renouvelable une fois.

Le Directeur de l'Institut propose son adjoint, parmi les enseignants-chercheurs et chercheurs membres des unités de recherche de l'Institut de Recherche, issu d'une autre unité de recherche que la sienne.

Il est approuvé par les membres du Conseil à la majorité simple.

Le directeur adjoint supplée le Directeur en cas d'empêchement temporaire de celui-ci. Il assure son intérim en cas de décès, de démission ou de tout autre empêchement définitif ; il doit, en ce cas, convoquer aussitôt que possible le conseil de l'Institut qui procèdera à l'élection du nouveau Directeur suivant les modalités définies précédemment.

Le directeur est assisté d'un responsable administratif et financier. Celui-ci participe à toutes les réunions des responsables administratifs de composantes de l'Université.

Article 5.2 - Compétences

Le directeur, assisté de son directeur adjoint :

- Représente les directeurs des unités de Recherche composant l'Institut de Recherche, aux réunions des directeurs de composantes et des réunions des directeurs d'Instituts de Recherche ainsi qu'aux commissions et conseils de l'Université et de l'école doctorale où ils peuvent être invités et leur transmet les informations à l'issue des réunions ;
- Programme et organise les réunions du conseil d'Institut et élabore l'ordre du jour des séances ;
- Pilote le développement d'axes transversaux en croisant les questionnements scientifiques des structures de Recherche qui le composent ;
- Coordonne la rédaction des projets internes à l'Institut de Recherche et des projets en lien avec d'autres Instituts de Recherche de l'Université ;
- Anime la réflexion de son périmètre thématique et pilote la rédaction du COMP interne ;
- Anime les réflexions sur les orientations du volet Recherche du projet d'établissement et celles de la politique internationale de l'Institut ;
- Gère l'organisation d'évènements ou de manifestation *intra*- ou *inter*-Instituts ;
- Recense les besoins en termes de locaux des unités composant l'Institut de Recherche et les transmet aux services compétents.

Article 6. Modalités de fonctionnement de l'Institut de Recherche

Article 6.1 - Convocations, ordre du jour et documents

Les convocations aux réunions du conseil sont envoyées par voie électronique, au moins dix jours avant la séance, accompagnées de l'ordre du jour établi par le directeur.

Les documents nécessaires à l'étude des questions figurant à l'ordre du jour sont diffusés au moins huit jours avant la séance.

En cas de nécessité, l'ordre du jour peut être complété par le directeur, deux jours avant la séance, au plus tard. Des questions diverses peuvent lui être adressées par les membres du Conseil au moins 72h avant le début de la séance. Des points peuvent être ajoutés à l'ordre du jour, en cours de séance, à l'initiative du directeur, avec l'accord de la majorité des membres présents. Le directeur peut décider de retirer des points de l'ordre du jour en cours de séance.

Un calendrier prévisionnel des séances du conseil est présenté par le directeur de l'Institut au plus tard lors du dernier conseil de l'année universitaire.

Le conseil se réunit au moins quatre fois par an. Il peut être réuni à la demande du tiers des membres en exercice ou à la demande de l'unanimité des membres d'un des collèges visés à l'article 4.1.2. Dans ces deux cas, ces derniers doivent indiquer au directeur, la ou les questions qu'ils désirent voir inscrites à l'ordre du jour.

Les séances du conseil de l'Institut et leurs débats ne sont pas publics.

Article 6.2 – Quorum et procurations

Le conseil délibère valablement lorsque plus de la moitié de ses membres en exercice avec voix délibérative sont présents ou représentés. Chaque membre peut recevoir au plus, deux procurations.

Le quorum constaté en début de séance à partir des signatures apposées sur la feuille d'émargement, reste nécessaire à chaque vote.

Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première réunion, le conseil est à nouveau convoqué par le directeur avec le même ordre du jour dans un délai de huit jours. Il peut alors valablement délibérer sans nécessité de quorum sur toute question, à l'exception de celles relatives à l'approbation ou à la modification des statuts.

Article 6.3 - Modalités de vote

Les votes du conseil d'Institut se font à la majorité relative des suffrages exprimés. Les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte. Les votes ont lieu en ligne ou à main levée.

Le vote à main levée ne peut être utilisé pour des votes portant sur une ou des personnes nommément désignées, qui doivent respecter le secret du vote. Le vote secret peut être utilisé dans d'autres cas dès qu'il est demandé par un membre du conseil de l'Institut.

Le Directeur de l'Institut dispose d'une voix prépondérante au sein du Conseil en cas de partage des voix.

Article 6.4 - Comptes rendus

Chaque séance d'un conseil donne lieu à la rédaction d'un compte-rendu sous l'autorité du directeur ou de son adjoint.

Ce compte rendu fait mention des membres présents, des membres absents et des personnes invitées qui ont assisté à la séance ainsi que des délibérations et votes émis par le conseil.

Le projet de compte-rendu est transmis aux membres du conseil pour approbation, dans la mesure du possible, au plus tard huit jours avant la séance suivante.

Les comptes rendus, après approbation du conseil, font l'objet d'un envoi au vice-président Recherche, au directeur général des services et à la direction du Pôle Recherche de l'université ainsi qu'à l'ensemble des membres de l'Institut.

Article 7. Adoption, modification des statuts de l'Institut

Les présents statuts sont présentés et votés par le conseil de l'Institut à la majorité absolue, avant passage pour avis en CSAE, présentation en CR et approbation par délibération en Conseil d'Administration.

Ils peuvent être modifiés dans les mêmes conditions que celles précisées ci-dessus, notamment pour répondre à une évolution règlementaire ou structurelle, ou suite à une demande de plus de 50% des membres du Conseil.

L'entrée en vigueur des statuts modifiés s'effectue selon les mêmes modalités que celles précisées ci-dessus.

ANNEXE I

Listes des Unités relevant de l'Institut de Recherche GIO

CREOP (Centre de Recherche sur l'Entreprise, les Organisations et le Patrimoine) – UR 15561
LAPE (Laboratoire d'Analyse et de Prospectives Economiques) – UR 13335
OMIJ (Observatoire des Mutations Institutionnelles et Juridiques) – UR 14476

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro **: 854/2026/RECH**
Conseil d'Administration du 25 septembre 2026

Sujet : **Dispositif relatif au contrat d'accueil des nouveaux MCUPH au sein de l'Université de Limoges**

L'Université de Limoges a mis en place depuis 2024 un dispositif spécifique d'accueil des maîtres de conférences praticiens hospitaliers nouvellement recrutés validé en Commission Recherche (CR du 23 septembre 2024 et du 23 septembre 2025) et en Conseil d'Administration (CA du 24 octobre 2025).

Ce dispositif permet au maître de conférences praticien hospitalier de bénéficier d'une :

- Allocation d'une dotation de démarrage dans le cadre de la Loi de Programmation de la Recherche à hauteur de 5000 euros **en année 1** (qui débute l'année civile suivant le recrutement, à dépenser sur l'année, avec dépenses éligibles en fonctionnement, dont stages de master et investissement mais pas en masse salariale)
- Allocation d'une dotation supplémentaire dans le cadre de la politique de l'Université pour renforcer la dynamique en recherche (selon délibération du CA Unilim 700/2025/RECH du 24 octobre 2025) de 2000 euros **en année 2** et **en année 3**.

Ces dispositions sont formalisées à travers la signature d'un contrat d'accueil (valable sur les 3 années du dispositif) par lequel le maître de conférences praticien hospitalier s'engage à répondre à un appel à projets qui lui semblera le plus adéquat et à participer au module sur la découverte de l'écosystème universitaire proposé dans le cadre de la formation de 32h obligatoire pour les maîtres de conférences en année 1. Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver la nouvelle rédaction de ce contrat, en vue de préserver et renforcer les objectifs visés par ce dispositif.

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 29
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0

Fait à Limoges, le 25 septembre 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

Publié au recueil des actes administratifs du mois de septembre 2026.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 28 septembre 2026.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

Université de Limoges

CONTRAT D'ACCUEIL d'un MAÎTRE DE CONFÉRENCES PRATICIEN HOSPITALIER du 01/09/2026 au 31/08/2029

Le bénéficiaire, (Nom, Prénom, section CNU) :
Date d'arrivée à l'Université de Limoges :

Composante de formation :	Equipe pédagogique : Nom du responsable :
Institut de recherche :	Unité de recherche : Nom du directeur :

I – DESCRIPTION DU DISPOSITIF « CONTRAT D'ACCUEIL »

Article 1 : Le dispositif mis en place à l'Université de Limoges

Un dispositif spécifique d'accueil des maîtres de conférences praticiens hospitaliers nouvellement recrutés a été mis en place à l'Université de Limoges depuis 2024 par validation en Commission Recherche (CR du 23 septembre 2024 et du 23 septembre 2025) et en Conseil d'Administration (CA du 24 octobre 2025 et CA du 25 septembre 2026).

Ce dispositif permet au maître de conférences praticien hospitalier de bénéficier d'une :

- Allocation d'une dotation de démarrage dans le cadre de la Loi de Programmation de la Recherche à hauteur de 5000 euros **en année 1** (qui débute l'année civile suivant le recrutement, à dépenser sur l'année, avec dépenses éligibles en fonctionnement, dont stages de master et investissement mais pas en masse salariale)
- Allocation d'une dotation supplémentaire dans le cadre de la politique de l'Université pour renforcer la dynamique en recherche (selon délibération du CA Unilim 700/2025/RECH du 24 octobre 2025) de 2000 euros **en année 2** et **en année 3**.

Il s'agit, dès le début de la carrière des maîtres de conférences praticiens hospitaliers, de les placer dans de bonnes conditions d'exercice de leurs missions, en particulier en les positionnant d'entrée comme publiant au sens défini par les instances d'évaluation (HCERES principalement) ;

Les objectifs fixés à ces allocations sont définis en lien avec l'unité de recherche de rattachement. Ils portent sur :

- L'implication en recherche du bénéficiaire avec un engagement à répondre à un appel à projet, par exemple une ANR JCJC ou une AAP auprès de la région Nouvelle-Aquitaine, à l'issue des 3 années du dispositif, défini en accord avec le directeur de l'unité de recherche de rattachement.

Un enseignant-chercheur référent, choisi dans l'unité de rattachement, veillera à accompagner le maître de conférences praticien hospitalier dans le projet ci-dessus mentionné et à l'associer à un co-encadrement de thèse sous la direction d'un des enseignants-chercheurs de l'UR, durant les 3 années du contrat, dans la mesure du possible. Il sera garant de l'équilibre des missions d'un enseignant-chercheur.

Un entretien avec le maître de conférences praticien hospitalier à la fin de chaque année universitaire sera organisé par la Vice-Présidence recherche en présence du directeur d'unité de recherche, et de son enseignant-chercheur référent pour un point d'étape sur l'engagement en matière de recherche.

II – ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE, DE L'ENSEIGNANT-CHERCHEUR RÉFÉRENT, ET DU DIRECTEUR DE L'UNITE DE RECHERCHE

Article 2 : Le bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à respecter les modalités du dispositif d'accueil. Il s'engage également à suivre le module « Découverte de l'écosystème universitaire » appartenant au cycle de formation obligatoire proposé par l'Université de Limoges aux maîtres de conférences.

Article 3 : L'enseignant-chercheur référent

Le directeur de l'unité de recherche désigne M/Mme…….. en qualité d'enseignant-chercheur référent pour une durée de 3 ans et s'engage, en cas de désistement, à le remplacer.

L'enseignant-chercheur référent s'engage à accompagner le maître de conférences praticien hospitalier dans le dispositif d'accueil.

Article 4 : Le directeur de l'unité de recherche

Le directeur de l'unité de recherche s'engage à respecter les modalités du dispositif d'accueil de l'Université de Limoges.

FAIT à Limoges,

le …… / …… / …… Nom et signature du Directeur de l'unité de recherche :

le …… / …… / …… Nom et signature de l'enseignant-chercheur référent :

Pour accord, le bénéficiaire.
le …… / …… / …… Signature :

Le ..…../..…../2026

Le Président

Vincent JOLIVET

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu le règlement intérieur de l'Université de Limoges,
Vu la délibération n° 842/2026/RECH du Conseil Académique du 15 septembre 2026

Délibération enregistrée sous le numéro **: 855/2026/RECH**
Conseil d'Administration du 25 septembre 2026

Sujet : **Changement de nom de l'Institut de Recherche SHS**

L'Institut de Recherche dénommé à ce jour « SHS (Sciences de l'Homme et de la Société) » prend désormais la dénomination suivante « Savoirs critiques pour la société ».

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 29
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0

Fait à Limoges, le 25 septembre 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

Publié au recueil des actes administratifs du mois de septembre 2026.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 28 septembre 2026.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu la délibération n° : 541/2025/CAB du 06 janvier 2025 portant sur la délégation de pouvoir du Conseil d'Administration au Président de l'Université

Délibération enregistrée sous le numéro **: 856/2026/RECH**
Conseil d'Administration du 25 septembre 2026

Sujet : Projet de recherche "NEXUS_SIGMA-LIM (N∑L)- NextGen International PhDs of Excellence - From specific ceramic materials and components to integrated, secured and Smart communicating Systems" financé dans le cadre du programme Horizon Europe.

Comme le prévoit la règlementation, le conseil d'administration doit être informé et se prononcer quant à l'engagement de l'établissement sur des programmes de recherche dont le montant est supérieur à 500 000 €.

Le projet NEXUS_SIGMA-LIM est lauréat de l'Appel à Projet "HORIZON-MSCA-2026-COFUND-01" financé par la Commission Européenne.
Il s'inscrit dans le cadre des activités des UMR XLIM-CNRS-7252 et IRCER-CNRS-7315 et s'appuie sur le Labex ∑-LIM.

L'Université de Limoges étant le seul bénéficiaire, elle reçoit la totalité de la subvention européenne pour un montant total de 2 520 000 € (contrat de financement n° 1101338790).

Le coût total du projet représente 4 502 720 € ; la durée prévisionnelle du projet est de 60 mois.

Après échanges en séance, il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur l'engagement de l'établissement sur ce projet.

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 29
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0

Fait à Limoges, le 25 septembre 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

Publié au recueil des actes administratifs du mois de septembre 2026.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 28 septembre 2026.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro **: 857/2026/AC**
Conseil d'Administration du 25 septembre 2026

Sujet : **constatation d'une extinction de créance de 1 725 € de frais de formation suite à une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire**

Dans sa séance du 11 juin 2026, la Commission de surendettement des particuliers du département de la Corrèze a décidé d'imposer une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire conduisant à un effacement des dettes d'une débitrice de l'Université de Limoges considérant sa situation irrémédiablement compromise en raison de sa situation personnelle et familiale et de l'absence d'éléments factuels permettant d'envisager une évolution favorable de sa situation.

Le Conseil d'administration,

Après avoir entendu l'exposé de l'agent comptable,

Vu la décision de la Commission de surendettement des particuliers du département de la Corrèze du 11 juin 2026 prononçant des mesures de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire,

Considérant que cette décision entraîne l'effacement des dettes non professionnelles existantes du débiteur au jour de la décision,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil constate l'extinction de la créance entraînant un effacement de la dette d'un montant total de 1 725 € pour le non-paiement des factures n°210025437, 210028068 et 210034570, licence droit et master1 droit.

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 29
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0

Fait à Limoges, le 25 septembre 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

Publié au recueil des actes administratifs du mois de septembre 2026.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 28 septembre 2026.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro : **858/2026/DAF**
Conseil d'administration du 25 septembre 2026

Sujet : **Convention de reversement de subvention à l'ASCPUL**

Cette convention fixe les conditions financières (15000€) au profit de l'ASCPUL (Association Culturelle et Sociale de l'Université de Limoges) dans le cadre des activités organisées par celle-ci auprès des personnels de l'université de Limoges pour 2025-2026.

Après présentation et échange en séance, la convention est proposée au vote des conseillers.

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 27
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 27
Pour : 27
Contre : 0

Fait à Limoges, le 25 septembre 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

Publié au recueil des actes administratifs du mois de septembre 2026.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 28 septembre 2026.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

Université de Limoges

ASCPUL

Association Sociale et Culturelle des Personnels de l'Université de Limoges
33 rue François Mitterrand
BP 23204
87032 LIMOGES cedex 01

Convention de reversement d'une subvention à l'ASCPUL

ENTRE : **L'UNIVERSITE DE LIMOGES**
33 rue François Mitterrand - 87065 LIMOGES CEDEX
Représenté par son Président, Monsieur Vincent JOLIVET
n° SIRET : 198 706 699 00354
n° d'existence : 74 87 P 0002 87

ET : **L'ASCPUL (Association Culturelle et Sociale de l'Université de Limoges)**
33 rue François Mitterrand - 87065 LIMOGES CEDEX
Représenté par sa Présidente, Mme François BORDESSOULE
Association loi 1901

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Dans le cadre des activités organisées par **l'ASCPUL** auprès des personnels de l'université de Limoges et au regard du budget 2024-2025 et du rapport d'activité rapport financier de 2023 2024. Il a été demandé une subvention de participation à l'université de Limoges.

ARTICLE 2 : montant du versement

Le montant alloué pour l'année 2024 2025 est de 15 000 €

ARTICLE 3 : MODALITES DE PAIEMENT

Le versement de la subvention se fera en une fois sur le compte de **l'ASCPUL** .

ARTICLE 4 : DUREE DE VALIDITE DE LA CONVENTION
La convention prend fin à la date de versement de la subvention.

ARTICLE 5 : LITIGES
En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leurs différends à l'amiable. En cas de désaccord persistance, celui-ci sera porté devant le tribunal administratif de Limoges.

ARTICLE 7 : DISPOSITIONS FINALES

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux.
Chaque partie reconnaît avoir reçu le sien.

Fait à LIMOGES, le 1er septembre 2025

Pour l'ASCPUL,
La Présidente,

,

Françoise BORDESSOULE

Pour l'Université de Limoges
Le Président,

Vincent JOLIVET

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro **: 859/2026/DAF**
Conseil d'Administration du 25 septembre 2026

Sujet : **Prix Pépite Nord-Aquitain remporté par Jean-Paul HOUSSIER**

A l'issue du Prix Pépite 2026 dédié à l'entrepreneuriat étudiant qui a eu lieu à Poitiers le 30/06/2026, l'étudiant Jean-Paul HOUSSIER (inscrit au dispositif Pépite Campus Nord-Aquitain Limoges en tant qu'étudiant entrepreneur) a remporté le prix Pépite Nord-Aquitain d'une valeur de 2000€.

1000€ seront versés par l'Université de Poitiers, et 1000€ doivent être versés par l'Université de Limoges.

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 28
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 28
Pour : 28
Contre : 0

Fait à Limoges, le 25 septembre 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

Publié au recueil des actes administratifs du mois de septembre 2026.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 28 septembre 2026.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro **: 860/2026/DAF**
Conseil d'Administration du 25 septembre 2026

Sujet : **Tarification des stages sportifs et du Pass SUAPS**

Tarifs des stages

Dans le cadre de ses activités, le SUAPS organise chaque année différents stages sportifs à destination des étudiants et des personnels de l'Université.

Ces stages font l'objet d'une participation financière des participants, dont le montant est déterminé chaque année sur la base d'un budget prévisionnel propre à chaque stage. La prise en charge financière est répartie de la manière suivante :

- 2/5 du coût total du stage sont pris en charge par le SUAPS ;
- 3/5 sont financés par la participation des stagiaires.

Il est précisé que les frais de transport, notamment liés à l'utilisation des minibus du SUAPS, ainsi que la masse salariale, ne sont pas intégrés dans le coût pris en compte pour le calcul de la participation financière.

Pour les personnels de l'Université, le tarif est habituellement fixé à 1,5 fois le tarif étudiant. Une exception est toutefois appliquée au stage de ski, qui bénéficie d'un financement CVEC conséquent ; le tarif applicable aux personnels est ainsi fixé à deux fois le tarif étudiant.

Pour l'année universitaire à venir, les tarifs des différents stages évoluent comme suit :

- Stage de ski : diminution de 20 € par rapport au tarif de l'année précédente ;
- Stage de voile : tarif inchangé par rapport à l'année précédente ;
- Stage randonnée : tarif établi sur la base d'un budget prévisionnel construit à partir des devis recueillis.

Tarifs du Pass SUAPS

Les tarifs du Pass SUAPS correspondent à la participation financière demandée aux personnels de l'Université ainsi qu'aux étudiants n'ayant pas acquitté la CVEC, lorsqu'ils souhaitent participer aux cours réguliers proposés par le SUAPS.

Ces tarifs sont inchangés depuis plusieurs années et sont proposés au maintien à leur niveau actuel.

TARIFS STAGES SUAPS 2026/2027

ACCES AUX STAGES & COURS				
Discipline	Formule	Lieu	Tarifs 26/27	
			Etudiant	Personnel et Auditeur libre
Ski	Stage 5 jours - janvier 2027	Les Deux Alpes	**200,00 €**	**400,00 €**
Voile	Stage 5 jours - juin 2027	Bretagne	**250,00 €**	**375,00 €**
Rando 1	Stage 2 jours - fin 2026	Dordogne	**30,00 €**	**45,00 €**

TARIFS PASS SUAPS 2026/2027

ACCES AUX INSTALLATIONS & COURS	
Public	Tarifs 26/27
Etudiants à jour de la CVEC + boursiers	**Gratuit**
Etudiants hors CVEC	**30 €**
Personnels Université de Limoges + membre de l'ASCPUL	**60 €**
Personnels Université de Limoges non membre de l'ASCPUL	**70 €**

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 27
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 27
Pour : 27
Contre : 0

Fait à Limoges, le 25 septembre 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

Publié au recueil des actes administratifs du mois de septembre 2026.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 28 septembre 2026.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro : **861/2026/DAF**
Conseil d'administration du 25 septembre 2026

Sujet : **Convention de reversement de subvention à l'ASUL**

La présente convention a pour objet le versement d'une subvention de fonctionnement de 14.000€ à l'ASUL au titre de ses actions en faveur de la pratique sportive des étudiants.
L'Association Sportive de l'Université de Limoges ASUL (Association déclarée le 21 Novembre 1972-N°7529) a pour objet :
- De promouvoir la pratique compétitive des sports pour les étudiants inscrits à l'Université de Limoges.
- D'organiser les déplacements des étudiants lors des compétitions.
- De réserver l'hébergement et la restauration lors de ces déplacements.
- De proposer des animations sportives pour faire vivre le campus Universitaire.

Le nombre d'adhérents s'étant considérablement accru, l'ASUL a besoin d'une aide administrative pour mener à bien toutes ses missions :
- Saisie des licences ;
- Lien ASUL / FFSU ;
- Accueil des étudiants, informations ;
- Gestion du matériel ;
- Gestion des déplacements des étudiants sur les compétitions universitaires (transport, hébergement, restauration) ;
- Organisation d'animations ;
- Communication.

Ainsi la présente subvention a vocation à couvrir tout ou partie des frais liés à mise à disposition d'un assistant administratif auprès de l'ASUL via un groupement d'employeur.

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 27
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 27
Pour : 27
Contre : 0

Fait à Limoges, le 25 septembre 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

Publié au recueil des actes administratifs du mois de septembre 2026.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 28 septembre 2026.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

UNIVERSITE DE LIMOGES
Pôle Vie Etudiante
Bat B Campus de la Borie
123 av Albert THOMAS
87000 LIMOGES

Direction chargée de l'exécution de la convention : SUAPS
Affaire suivie par : Nadège Mry (responsable administrative du SUAPS)

Vu le Code de l'Education ;
Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008, relatif au budget et au régime financier des E.P.C.S.C.P. bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;
Vu l'article 12 de la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu le décret n° 2018-564 du 30 juin 2018 relatif à la contribution prévue à l'article L.841-5 du Code de l'Education ;
Vu le décret n° 2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la CVEC ;
Vu la circulaire ministérielle n° 2019-029 du 19 mars 2019 ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Limoges du 03 juillet 2026 portant sur l'affectation des fonds CVEC 2026 ;
Vu la délibération du Conseil CVEC spécifique Services du 15/06/2026 portant sur l'affectation des fonds CVEC 2026.

CONVENTION ENTRE l'UNIVERSITE DE LIMOGES ET L'ASSOCIATION SPORTIVE DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

N° Engagement _____

Entre

L'**Université de Limoges**, Etablissement Public à Caractère Scientifique Culturel et Professionnel, sise à l'hôtel de l'Université, 33 rue François Mitterrand, B.P. 23204, 87032 LIMOGES Cedex 1, n° SIRET : 198 706 699 003 21, code APE 8542 Z, représentée par son Président, Monsieur Vincent Jolivet,

Pour le compte du **SUAPS** (Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives), sis Campus La Borie, 185 avenue Albert Thomas, 87100 Limoges.

Ci-après dénommée « l'**UNILIM** »,

Et

L'Association Sportive de l'Université Limoges sis(e) Campus La Borie, 185 avenue Albert Thomas 87100 Limoges, n° SIRET : **478 849 326 000 10**, code APE : 926C, représenté(e) par Madame Élisa Grellaud, en qualité de Présidente,

Ci-après dénommée « l'**ASUL »**

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet le versement d'une subvention de fonctionnement à l'ASUL au titre de ses actions en faveur de la pratique sportive des étudiants.

L'Association Sportive de l'Université de Limoges ASUL (Association déclarée le 21 Novembre 1972-N°7529) a pour objet :

- De promouvoir la pratique compétitive des sports pour les étudiants inscrits à l'Université de Limoges.
- D'organiser les déplacements des étudiants lors des compétitions.
- De réserver l'hébergement et la restauration lors de ces déplacements.
- De proposer des animations sportives pour faire vivre le campus Universitaire.

Le nombre d'adhérents s'étant considérablement accru, l'ASUL a besoin d'une aide administrative pour mener à bien toutes ses missions :

- Saisie des licences ;
- Lien ASUL / FFSU ;
- Accueil des étudiants, informations ;
- Gestion du matériel ;
- Gestion des déplacements des étudiants sur les compétitions universitaires (transport, hébergement, restauration) ;
- Organisation d'animations ;
- Communication.

Ainsi la présente subvention a vocation à couvrir tout ou partie des frais liés à mise à disposition d'un assistant administratif auprès de l'ASUL via un groupement d'employeur. L'ASUL assumera l'entière responsabilité de la contractualisation avec le groupement d'employeur et de la gestion de ce personnel. La responsabilité de l'Université ne saurait être engagée d'aucune façon dans le cadre de cette mise à disposition.

ARTICLE 2 : PUBLIC CIBLE

Les étudiants de l'UNILIM : 700 à 1 000 étudiants sont concernés par la vie de l'ASUL.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DU PARTENAIRE

Par l'apport d'un assistant administratif l'ASUL s'engage à :

- **Favoriser et promouvoir la participation des étudiants** aux compétitions sportives universitaires.
- **Développer les pratiques sportives** sur les Campus
- **Mettre en avant l'UNILIM et les dynamiques universitaires** qui y sont liées à travers les modalités suivantes :
    - La valorisation de l'UNILIM en tant que partenaire sur l'ensemble des supports et actions de communication* ;

- La promotion de l'UNILIM et du territoire Limousin auprès de la presse et des compétiteurs durant les animations et compétitions* ;

*le partenaire veillera à utiliser les logos et outils de communication adéquats et informera le service communication de l'UNILIM de tous les supports et les actions qu'il serait amené à produire.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT DE L'UNILIM

L'UNILIM s'engage à verser à l'ASUL au titre de cette action une subvention de **14 000 euros**. Le versement interviendra à la signature de la présente convention.

Constituant pour l'ASUL une ressource spécifique, ces fonds doivent être utilisés conformément aux objectifs déterminés dans l'article 3 de cette convention.

ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la signature de la convention jusqu'au **31 août 2027**.

ARTICLE 6 : MONTANT DE L'AIDE

Le montant de l'aide financière de l'UNILIM prise sur les fonds CVEC (Contribution de Vie Etudiante et de Campus) pour la mise en œuvre de ce projet est fixé à :

14 000 € TTC (quatorze mille euros)

Si les dépenses réalisées sont inférieures aux dépenses prévisionnelles, le montant de l'aide définitive sera ramené au montant des dépenses effectives.

ARTICLE 7 : MODALITES DE VERSEMENT DE L'AIDE

La subvention sera versée par l'UNILIM sur le compte de l'ASUL dès signature de la convention.

ARTICLE 8 : SUIVI ET BILAN

Un bilan détaillé sera établi par le partenaire au plus tard le 10 juillet 2027. Il fera l'objet d'une rencontre pour un retour d'expérience.

Ce compte-rendu fournira les éléments chiffrés suivants :

- Un bilan général de l'activité de l'assistant administratif ;
- Un bilan détaillé de la participation des étudiants de l'UNILIM ;
    - Le nombre d'étudiants licenciés ;
    - Le nombre d'étudiants participants aux activités de l'ASUL ;
- Un bilan détaillé des déplacements organisés ;
- Le bilan détaillé des animations organisées ;
- Un bilan des actions de communication réalisées (avec copie des supports).
- Un bilan financier.

ARTICLE 9 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification non substantielle apportée à la présente convention devra faire l'objet d'un avenant dûment émargé par les parties.

ARTICLE 10 : REVERSEMENT ET RESILATION

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et en particulier, de la modification du programme du projet sans autorisation préalable, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention, l'UNILIM se réserve le droit de mettre fin à l'aide et d'exiger le reversement partiel ou total des sommes versées pour le projet défini à l'article 3.

En cas d'abandon du projet, le partenaire s'engage à en informer l'UNILIM pour permettre la clôture de l'opération et la résiliation de la convention. Il s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais.

ARTICLE 11 : ASSURANCE

Les parties déclarent être à jour de leurs contrats d'assurance en particulier en ce qui concerne leur Responsabilité Civile Professionnelle. Il n'existe donc aucun obstacle juridique à la réalisation de cette convention.

ARTICLE 12 : REGLEMENT DES LITIGES

En cas de difficultés quelconques liées à la conclusion ou à l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et avant tout recours contentieux, que les parties procèdent par voie de règlement amiable.

Pour ce faire, la partie la plus diligente saisie l'autre par un courrier adressé en recommandé avec accusé de réception, sans délai et sans conditions préalables, afin d'entamer des négociations aux fins de résoudre tout différend.

A défaut de règlement amiable dans un délai de deux mois, le litige peut être porté par la partie la plus diligente devant le tribunal administratif de Limoges.

Fait à Limoges, le **09/09/2026**

La Présidente de l'Association Sportive de l'Université de Limoges

Madame Elisa GRELLAUD

Le Président de l'Université de Limoges

Monsieur Vincent Jolivet

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro **: 862/2026/CAB**
Conseil d'Administration du 25 septembre 2026

Sujet : **Approbation du Procès-Verbal du CA du 7 mai 2026**

Le PV de la séance du Conseil d'Administration du 7 mai 2026 est proposé au vote des membres du CA.

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 28
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 28
Pour : 28
Contre : 0

Fait à Limoges, le 25 septembre 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

Publié au recueil des actes administratifs du mois de septembre 2026.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 28 septembre 2026.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro **: 863/2026/CAB**
Conseil d'Administration du 25 septembre 2026

Sujet : **Approbation du Procès-Verbal du CA du 5 juin 2026**

Le PV de la séance du Conseil d'Administration du 5 juin 2026 est proposé au vote des membres du CA.

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 28
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 28
Pour : 28
Contre : 0

Fait à Limoges, le 25 septembre 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

Publié au recueil des actes administratifs du mois de septembre 2026.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 28 septembre 2026.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro **: 864/2026/CAB**
Conseil d'Administration du 25 septembre 2026

Sujet : **Approbation du Procès-Verbal du 25 juin 2026**

Le PV de la séance du Conseil d'Administration du 25 juin 2026 est proposé au vote des membres du CA.

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 28
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 28
Pour : 28
Contre : 0

Fait à Limoges, le 25 septembre 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

Publié au recueil des actes administratifs du mois de septembre 2026.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 28 septembre 2026.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro **: 865/2026/CAB**
Conseil d'Administration du 25 septembre 2026

Sujet : **Approbation du Procès-Verbal du 3 juillet 2026**

Le PV de la séance du Conseil d'Administration du 3 juillet 2026 est proposé au vote des membres du CA.

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 28
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 28
Pour : 28
Contre : 0

Fait à Limoges, le 25 septembre 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

Publié au recueil des actes administratifs du mois de septembre 2026.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 28 septembre 2026.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

Arrêté n°515/2026/RH

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle A (sciences du vivant, de la terre et de l'environnement), emploi-type Ingénieur-e biologiste en traitement de données, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE LIMOGES, session 2026

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

DÉCIDE :

Article 1er : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle A (sciences du vivant, de la terre et de l'environnement), emploi-type Ingénieur-e biologiste en traitement de données, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE LIMOGES, au titre de l'année 2026 :

Madame DURAND Stéphanie, mcfcn, présidente, Université de Limoges, Limoges.
Monsieur FORESTIER Lionel, ingénieur d'études, expert, Université de limoges..
Monsieur HACHANI Johan, ingénieur d'études hors classe, expert, Université Artois Lens, Lens-Cedex.
Madame MERCADE Myriam, ingénieur de recherche, experte, Institut national des sciences appliquées, Toulouse.
Madame GERMOT Agnès, maître de conférences hors-classe, Vice présidente, Faculté des sciences et Techniques Laboratoire E, Limoges.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Limoges, le 8 septembre 2026

Le Président de 'lUniversité de Limoges

Vincent JOLIVET

Arrêté n°516/2026/RH

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'assistants ingénieurs, branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Gestionnaire d'infrastructures, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE LIMOGES, session 2026

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants ingénieurs,

DÉCIDE :

Article 1er : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'assistants ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Gestionnaire d'infrastructures, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE LIMOGES, au titre de l'année 2026 :

Madame BALUTEAU Muriel, ingénieur d'étude, présidente, Université de Limoges, Brive-la-Gaillarde.
Monsieur GAUDY Nicolas, ingénieur territorial, vice-président, Mairie de Limoges, Limoges.
Madame HAMDI Sonia, ingénieur de recherche, experte, Centre national de la recherche scientifique, Lyon.
Monsieur LEFORESTIER Marc, ingénieur d'étude hors classe, expert, Institut universitaire de technologie de Bordeaux, Gradignan.
Monsieur ROUGER Paul, ingénieur de recherche, expert, Institut d'études politiques de Bordeaux, Pessac.
Madame COGNE Nadine, ingénieure d'études de classe normale, suppléante, Campus des Jacobins, Limoges.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Limoges, le 7 septembre 2026

Le Président de 'lUniversité de Limoges

Vincent JOLIVET

Arrêté n°517/2026/RH

=

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'assistants ingénieurs, branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Assistant-e en ingénierie logicielle, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE LIMOGES, session 2026

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants ingénieurs,

DÉCIDE :

Article 1er : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'assistants ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Assistant-e en ingénierie logicielle, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE LIMOGES, au titre de l'année 2026 :

Madame DESFARGES BERTHELEMOT Agnès, maitre de conferences des universites, présidente, Université de Limoges, Limoges.
Madame BALUTEAU Muriel, ingénieur d'études, vice-présidente, Université de Limoges, Limoges.
Monsieur MARTINET Patrick, ingénieur d'études de classe normale, expert, Université de Limoges, Limoges.
Monsieur ROCHER Stéphane, ingénieur d'études de classe normale, expert, Université de Limoges, Limoges.
Monsieur ROQUES Didier, ingénieur de recherche hors classe, expert, Université de Limoges, Limoges.
Madame SAHUGUEDE Stéphanie, maitre de conférences, suppléante, Université de Limoges, Limoges.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Limoges, le 8 septembre 2026

Le Président de 'lUniversité de Limoges

Vincent JOLIVET

Arrêté n°518/2026/RH

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Chargé-e du contrôle de gestion, d'études et d'évaluation, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE LIMOGES, session 2026

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

DÉCIDE :

Article 1er : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Chargé-e du contrôle de gestion, d'études et d'évaluation, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE LIMOGES, au titre de l'année 2026 :

Monsieur BERNIER Philippe, attaché principal d'administration, président, Centre régional des oeuvres universitaires et Scol, Limoges.
Madame DUNET DELIAT Florence, attaché principal d'administration, vice-présidente, Université de Limoges, Limoges.
Madame BAAH Céline, attachée principale d'administration de l'etat, experte, Centre régional des oeuvres universitaires et Scol, Limoges.
Monsieur BEZAIZ Rachid, ingénieur d'études de classe normale, expert, Université de Limoges, Limoges.
Monsieur PROUST Camille, ingénieur d'études, suppléant, Université de Limoges, Poitiers.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Limoges, le 8 septembre 2026

Le Président de 'lUniversité de Limoges

Vincent JOLIVET

Arrêté n°519/2026/RH

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'assistants ingénieurs, branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Assistant-e en gestion administrative, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE LIMOGES, session 2026

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants ingénieurs,

DÉCIDE :

Article 1er : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'assistants ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Assistant-e en gestion administrative, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE LIMOGES, au titre de l'année 2026 :

Monsieur SENIMON Michel, administrateur de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et, président, Université de Limoges, Limoges.
Madame BERNIER Alexia, attachée d'administration de l'etat, vice-présidente, Université de Limoges, Limoges.
Madame BAAH ACHEAMPONG Céline, attachée principale d'administration de l'etat, experte, Université de Limoges, Limoges.
Monsieur TESTUT David, attaché principale d'administration de l'etat, expert, Université de Limoges, Limoges.
Monsieur CHOMETTE Hubert, ingénieur de recherche, suppléant, Université de Limoges, Limoges.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Limoges, le 8 septembre 2026

Le Président de 'lUniversité de Limoges

Vincent JOLIVET

Arrêté n°520/2026/RH

Décision portant nomination du jury d'admission de l'examen professionnel d'assistants ingénieurs, branche d'activité professionnelle C (sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique), emploi-type Assistant-e ingénieur-e en réalisation mécanique, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE LIMOGES, session 2026

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n°2022-703 du 26 avril 2022 créant une voie temporaire d'accès aux corps d'ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2022 fixant les règles d'organisation générale, la nature des épreuves et la composition des jurys des examens professionnels de recrutement dans le corps des assistants ingénieurs prévus par le décret n°2022-703 du 26 avril 2022 créant une voie temporaire d'accès aux corps d'ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'examens professionnels pour le recrutement d'assistants ingénieurs,

DÉCIDE :

Article 1er : Sont nommés membres du jury d'admission de l'examen professionnel d'assistants ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle C (sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique), emploi-type Assistant-e ingénieur-e en réalisation mécanique, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE LIMOGES, au titre de l'année 2026 :

Madame DAMIA Chantal, maitre de conférences des universiéts, présidente, Faculté des sciences et Techniques, Limoges.
Madame ANGLERAUD Aurélie, ingénieure d'études hors classe, vice-présidente, Faculté de Médecine et de Pharmacie, Limoges.
Monsieur CHAMPAVIER Yves, ingénieur de recherche, expert, Faculté de Médecine Pharmacie / Cbrs (centre de, Limoges.
Monsieur CHARLES David, ingénieur d'études de classe normale, expert, Université de Bordeaux, Bordeaux.
Monsieur SEITIER Philippe, ingénieur de recherche hors classe, suppléant, Institut national des sciences appliquées de Toulo, Toulouse.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par la vice-présidente désign

Fait à Limoges, le 8 septembre 2026

Le Président de 'lUniversité de Limoges

Vincent JOLIVET

.

Arrêté n°521/2026/RH

Décision portant nomination du jury d'admission de l'examen professionnel d'assistants ingénieurs, branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Assistant-e en gestion financière et comptable, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE LIMOGES, session 2026

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n°2022-703 du 26 avril 2022 créant une voie temporaire d'accès aux corps d'ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2022 fixant les règles d'organisation générale, la nature des épreuves et la composition des jurys des examens professionnels de recrutement dans le corps des assistants ingénieurs prévus par le décret n°2022-703 du 26 avril 2022 créant une voie temporaire d'accès aux corps d'ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'examens professionnels pour le recrutement d'assistants ingénieurs,

DÉCIDE :

Article 1er : Sont nommés membres du jury d'admission de l'examen professionnel d'assistants ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Assistant-e en gestion financière et comptable, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE LIMOGES, au titre de l'année 2026 :

Madame ANGLERAUD Aurélie, ingénieur d'études, présidente, Faculté de Médecine et de Pharmacie, Limoges.
Monsieur CHOMETTE Hubert, ingénieur de recherche, vice-président, Université de Limoges, Limoges.
Monsieur BEZAIZ Rachid, ingénieur d'études de classe normale, expert, Université de Limoges, Limoges.
Monsieur PROUST Camille, ingénieur d'études, expert, Université de Limoges, Poitiers.
Madame DEJOUX Hélène, ingénieur de recherche, suppléante, Université de Limoges, Limoges.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Limoges, le 8 septembre 2026

Le Président de 'lUniversité de Limoges

Vincent JOLIVET

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE,

VU Le code de l'Education et notamment l'article D 719-3 ;

VU les statuts de l'Université de Limoges et son article 10.5 ;

VU la délibération n° 840/2026/CAB relative à l'élection des représentants du comité électoral consultatif en Conseil d'Administration Exceptionnel du 11 septembre 2026 ;

Arrêté N° 530/2026/DAJI

A R R E T E

ARTICLE 1 – Le Comité Electoral Consultatif de l'Université de Limoges est composé comme suit :

Président	Vincent Jolivet
Elu CA enseignant-chercheur	Marguerite Bienia
Elu CA enseignant-chercheur	Isabelle Sauviat
Elu CA BIATSS	Rozenn Salomon
Elu CA BIATSS	Jean-Louis Biletta
Elu CA usager	Jolann Métry
Elu CA usager	Aboudou Oketokoun
Représentant administration	Julia Faury
Représentant administration	Frédérique Luneau
Représentant du rectorat	Noémi Augu - Marc Jardiné

ARTICLE 2 – Le Directeur Général des Services Adjoint de l'Université de Limoges est chargé, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 14 septembre 2026
Le Président de l'Université,

Vincent Jolivet

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un **recours gracieux** devant l'auteur de la décision à adresser à :

M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33, rue Fr. Mitterrand
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01.

- Soit un **recours contentieux** porté devant le Tribunal administratif de Limoges **dans les deux mois** à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « *Télérecours citoyen* **»** accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de **deux mois suivant la** notification de la présente décision.

- Le recours contentieux doit être formé **dans un délai de deux mois** à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).

- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit **dans les quatre mois suivant le recours gracieux**, vous disposez à nouveau **d'un délai de deux mois** à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.